JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

VOL. LXI

95
1927
s13
QL
Entrepôt

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

SESSION DE 1927

DU 11 JANVIER 1927 AU 1er AVRIL 1927

Dans la dix-septième année du règne de Sa Majesté

LE ROI GEORGE V

QUATRIÈME SESSION DE LA SEIZIÈME LÉGISLATURE DE QUÉBEC

Imprimé par ordre de l'Assemblée législative

QUÉBEC
"LE SOLEIL" (*limitée*)
1927

Vol. LXI.

PROCLAMATION

CANADA,
Province de *Québec.*
]L. S.]

N. PÉRODEAU.

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes:

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le ONZE JANVIER prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. NARCISSE PÉRODEAU, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre Hôtel du gouvernement, à QUÉBEC, ce DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent vingt-six et de Notre Règne le dix-septième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne
en chancellerie à Québec.

L.-P. GEOFFRION.

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

17 GEORGE V, 1927

MARDI, 11 JANVIER 1927

La législature ayant été, par proclamation (ci-annexée), convoquée pour ce jour pour l'expédition des affaires,
Et les députés de la Chambre étant réunis en séance;

Prière.

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

"M. L'ORATEUR,

"Son Honneur l'Administrateur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif".

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec les députés à la barre du Conseil législatif,
Et, à leur retour,

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 1) relatif à la prestation des serments d'office.
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

M. l'Orateur s'exprime comme suit:

J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Honneur l'Administrateur dans la salle des séances du Conseil législatif il a plu à Son Honneur de lire un discours à l'adresse des deux chambres de la législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la chambre:

Et M. l'Orateur donne lecture dudit discours comme suit:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

S'il m'est déjà arrivé, en l'absence du Lieutenant-Gouverneur, d'exercer les fonctions d'Administrateur de la Province, c'est par contre la première fois qu'il m'est donné de présider l'ouverture d'une session de notre Législature. J'en suis d'autant plus heureux que l'occasion m'est ainsi fournie de participer à vos travaux.

Je suis sûr de formuler les vœux de chacun d'entre vous en souhaitant à l'honorable M. Pérodeau le plus agréable voyage.

Je sais que je traduis également vos sentiments en disant au nouveau Gouverneur Général du Canada, le très honorable vicomte Willingdon, que le choix que Sa Majesté a fait de sa personne pour représenter la Couronne britannique, en notre pays nous a tous réjouis et que sa récente visite en notre Capitale lui a conquis, ainsi qu'à Lady Willingdon, le cœur de notre population.

Notre premier devoir est de remercier la Providence des bienfaits dont Elle a comblé notre Province en cette dernière année, et tout particulièrement de l'abondante récolte dont Elle nous a gratifiés.

S'il est malheureusement impossible de remplir, dans nos foyers, les vides qu'y a causés la guerre, le Canada a cependant la consolation de triompher graduellement de la crise économique dont il a souffert dans la perturbation d'après-guerre.

L'industrie et le commerce ont pris, dans Québec, un nouvel essor. La confiance renaît partout, et nous marchons vigoureusement de l'avant. Ce mouvement est activé par le gouvernement, qui s'emploie à seconder les efforts de notre population, et qui prend à son compte les initiatives qui s'imposent.

Alors que les peuples européens, et même quelques-unes des provinces voisines de la nôtre, ploient sous de lourdes charges financières, il me fait plaisir de constater que jamais le bilan de Québec n'a été meilleur qu'aujourd'hui.

Cette dernière année fiscale s'est non seulement soldée par un excédent considérable, mais elle a permis au gouvernement de racheter, à même ses revenus ordinaires, un million de dollars de ses obligations.

C'est l'intention du gouvernement, en obtenant le même résultat pour l'exercice en cours, d'effectuer un nouveau rachat d'obligations.

Le développement industriel de la province se poursuit de merveilleuse façon. Partout surgissent de nouvelles usines qui nous apportent un double bienfait économique. Elles constribuent à retenir nos gens chez nous, et à créer des marchés pour nos produits agricoles.

L'établissement de ces grandes industries peut parfois toucher à des droits très légitimes. Ce qui s'est passé au Lac Saint-Jean en fournit un exemple.

Aussi le gouvernement est-il bien déterminé à voir à ce que ces droits soient protégés. Il verra à ce que les personnes qui ont eu à souffrir des travaux effectués reçoivent une indemnité absolument satisfaisante. Dès le début de cette session, il vous demandera de pourvoir à la création d'un tribunal dont il assumera entièrement le coût. Ce tribunal, composé d'hommes compétents et impartiaux, fixera rapidement, sans frais et d'une manière définitive, la juste indemnité à laquelle chacun a droit.

Notre classe agricole, qui est à la base de notre prospérité nationale, a besoin de trois éléments pour maintenir et accroître ses progrès: des chemins, des marchés et des écoles.

On vous demandera de répondre à ces trois besoins.

Grâce à la régie des alcools, l'état de nos finances nous permet, après des années d'une expérience suivie, d'adopter une politique de voirie encore plus généreuse.

Mon gouvernement vous priera de l'autoriser à prendre entièrement à sa charge l'entretien de tous les chemins améliorés de la Province, et d'assumer également les frais d'entretien des autres routes après qu'elles auront été améliorées. Outre l'économie considérable qui en résultera pour les municipalités, l'unité de direction et de travail qui sera ainsi obtenue, nous vaudra une voirie beaucoup meilleure.

Pour que nos produits agricoles puissent s'écouler avantageusement, mon gouvernement vous invitera à voter les crédits nécessaires à la création et au maintien de marchés à l'étranger.

Un projet de loi vous sera aussi soumis dont l'objet est de permettre au gouvernement de prendre à son compte le paiement de l'amortissement des emprunts contractés pour la construction de certaines catégories d'écoles rurales. Le gouvernement s'acheminera en faisant largement la part voulue à la petite école, vers l'aide additionnelle qu'il entend accorder très prochainement à l'enseignement supérieur.

J'ose espérer que ces mesures, qui s'inspirent du désir d'améliorer le sort de nos cultivateurs et de nos colons, auront pour effet de les encourager dans leur travail et de les tenir attachés au sol.

Pour aider la colonisation et l'agriculture dans la région du Lac Saint-Jean, mon gouvernement se propose également de vous demander de voter un subside en argent à une compagnie qui construira et complétera le chemin de fer de ceinture de ce grand lac.

Le chemin de fer de Rouyn est maintenant complété, et a déjà inauguré un service régulier. Il permettra aux grands centres commerciaux de notre Province d'alimenter cette superbe région minière, où l'un des plus puissants hauts fourneaux du Canada est en voie de construction.

Nous avons raison de croire que bientôt les richesses que l'on extraira des mines de Rouyn assureront à notre Province un revenu considérable.

Les succès obtenus dans Québec par l'industrie de la pulpe et du papier y ont amené l'établissement de grandes usines qui font un appel considérable à nos ressources forestières. Le gouvernement entend sauvegarder ces usines en poursuivant activement sa politique de protection de la forêt, de reboisement, de sage exploitation des réserves du Nouveau-Québec, et d'inventaire de nos forêts, inventaire maintenant complété sur une étendue de onze millions d'acres. Toutefois, il croit qu'avant de favoriser l'établissement de nouvelles usines, il est bon d'assurer une abondante réserve forestière aux usines déjà en existence ou dont la construction est décidée, sauf cependant dans ces régions nouvelles où de telles usines pourraient devenir la source d'une activité inespérée.

Après avoir été pendant près d'un an à l'étude, la Loi des Accidents du Travail sera mise en force le premier avril prochain. Le gouvernement a confiance qu'elle donnera satisfaction aux ouvriers et aux patrons et que les taux d'assurance qu'on est à fixer ne constitueront pas un fardeau trop lourd pour l'industrie.

La Commission chargée d'établir le salaire minimum des femmes s'est réunie plusieurs fois, et paraît avoir réglé bon nombre de cas à la satisfaction générale des intéressés.

Mon gouvernement projette de faire un pas de plus dans sa politique de colonisation en ajoutant à la prime de défrichement une prime additionnelle de résidence et de premier labour.

D'autres mesures, d'un intérêt moins général, réclameront votre attention.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics pour l'année fiscale écoulée vous seront soumis. Vous y constaterez un état financier des plus satisfaisants.

Vous serez invités à voter les crédits du prochain exercice.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous prie d'accorder le plus grand soin aux travaux de cette session, que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de Sa Majesté, et sur lesquels je prie Dieu de répandre ses bénédictions.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que la prise en considération du discours du Trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que les comités permanents suivants soient institués, savoir:

1. un comité des privilèges et élections;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité du code municipal;
8. un comité des bills privés en général;
9. un comité des bills publics en général;
10. un comité de la bibliothèque de la législature;
11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières; et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin;

Résolu qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre a décidé la formation;

Ordonné que les honorables MM. Taschereau, Caron et Nicol, MM. Bullock, Daniel, Fortier, Faucher, Pilon, Sauvé, Smart et Thériault forment ledit comité spécial.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre des affaires municipales 1925-26. (*Document de la session No* 33).

L'honorable M. Caron dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de l'agriculture de la province de Québec, 1925-1926. (*Document de la session No* 3).

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1926. (*Document de la session No* 7.)

Rapport du ministre de la voirie de la province de Québec, 1926. (*Document de la session No* 21).

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la Chambre état des cautionnements fournis par les officiers publics du gouvernement de la province de Québec, du 7 janvier 1926 au 10 janvier 1927 inclusivement, tel que requis par l'article 41, ch. 9, S. R. Q., 1925. (*Document de la session No* 15).

Rapport sur les compagnies d'assurance 1926. (Opérations de 1925). (*Document de la session No* 24).

Etats de comptes annuels des compagnies de Fidéicommissaires pour l'année finissant le 31 décembre 1925.

(*Document de la session No 35*).

L'honorable M. David, secrétaire de la province, remet à M. l'Orateur un message de Son Honneur l'Administrateur, lequel message est lu par M. l'Orateur comme suit:

"F.-X. LEMIEUX,

L'Administrateur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative copie des rapports de l'honorable Conseil Exécutif, concernant certaines nominations dans le Service civil.

(*Document de la session No* 12).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, ce 11 janvier 1927."

L'honorable M. David, secrétaire de la province, transmet à M. l'Orateur un message de Son Honneur l'Administrateur, signé par Son Honneur et ledit message est lu par M. l'Orateur comme suit:

"F.-X. LEMIEUX,

L'Administrateur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi, indi-

quant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

(*Document de la session No* 20).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, ce 11 janvier 1927".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 12 JANVIER 1927

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M. Guillemette propose, secondé par M. McDonald, que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur l'Administrateur de la province de Québec:

A Son Honneur

L'Administrateur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

La motion est mise en délibération et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Galipeault dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport général du ministère des travaux publics et du travail de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1926.

(*Document de la session No* 4).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 13 JANVIER 1927

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De "The Bell Telephone Co. of Canada", demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à construire un échange de téléphone sur certains terrains à Montréal et pour autres fins.—M. Bercovitch.

De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Bouchard.

De "Bishop's College", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Crépeau.

Du révérend W. Sluzar et autres, demandant l'adoption d'une loi les constitutant en corporation sous le nom de "Ukrainian Greek-Orthodox Church of St. Sophia, Montreal".—M. Gault.

De George Isaac Goddard et autres, demandant l'adoption d'une loi demandant l'incorporation d'un certain territoire du canton de Wentworth, comté d'Argenteuil, sous le nom de "Town of Newaygo".—M. Lemieux (Gaspé).

De Dame Marie-Louise Cantin et autres, demandant l'adoption d'une loi les constitutant en corporation sous le nom de "L'Hôtel-Dieu de Gaspé.—M. Lemieux (Gaspé).

De "La Commission des Champs de bataille nationaux", demandant l'adoption d'une loi pour mieux définir ses droits et pouvoirs.—M. Létourneau.

De Daniel P. Burke et autres, demandant l'incorporation d'un certain territoire du district électoral de Pontiac sous le nom de "Ville Cadieux".—M. McDonald.

De M. David Moffat Johnson, demandant l'adoption d'une loi concernant son admission au barreau de la province de Québec.—M. Marchand.

De M. John Gallery, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Dame Mary O'Neil.—M. Marchand.

De M. Albert Aubertin, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de M. Alexandre Aubertin.—M. Marchand.

Des commissaires d'Ecoles pour la municipalité de Saint-Augustin, demandant l'adoption d'une loi validant une répartition.—M. Marchand.

Du révérend père Paul Cosse et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Les Pères Bénédictins de Saint-Benoît du Lac".—M. Oliver.

D'Armand Zappa, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à se présenter à la pratique du notariat, après examen.—M. Reed.

De Charles A. Pratt et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi 15 Geo. V, chapitre 141 concernant la succession de John Pratt.—M. Thurber.

L'honorable M. Taschereau, président (*pro tem.*) du comité spécial chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau pour son président et a choisi, pour faire partie des divers comités permanents de la chambre, les membres dont les noms suivent:

Comité des règlements:

Les honorables MM. Caron, Dillon, Lapierre, MM. Authier, Bertrand, Bullock, Delisle, Duranleau, Faucher, Hamel, Létourneau, Pilon, Roy, Saint-Jacques.

Comité des bills privés en général:

Les honorables MM. Taschereau, Caron, David, Dillon, Galipeault, Lapierre, Mercier, Moreau, Nicol, Perrault, MM. Authier, Bastien, Beaudoin, Bercovitch, Bergeron, Bernard, Bertrand, Bissonnet, Bouchard, Bouthillier, Bray, Bullock, Charbonneau, Côté, Crépeau, Daniel, Delisle, Desmarais, Dufour (Charlevoix-Saguenay), Dufresne, Duranleau, Faucher, Fortier, Gault, Grant, Guillemette, Hamel, Houde, Lafleur, Lafond, Lafrenière, L'Archevêque, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Létourneau, Lortie (Labelle), Marchand, McDonald, Mercier (Trois-Rivières), Moreault (Rimouski), Oliver, Ouellet, Paquet, Pellerin, Phaneuf, Philps, Pilon, Plante, Reed, Renaud, Richard, Saurette, Sauvé, Savoie, Smart, Saint-Jacques, Tétreau, Thériault, Thurber, Tourville.

Comité des chemins de fer et autres moyens de communication:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Galipeault, Lapierre, Mercier, Moreau, Nicol, MM. Authier, Baillargeon, Bastien, Bercovitch, Bissonnet, Bullock, Charbonneau, Crépeau, Delisle, Desmarais, Dufour (Matapédia), Dufresne, Gault, Houde, Lahaie, Laperrière, Lamoureux, Lemieux (Gaspé), Lafrenière, Létourneau, Lortie (Labelle), Lortie (Soulanges), Marchand, Miljour, Morin, Oliver, Paquet, Phaneuf, Philps, Pilon, Reed, Richard, Roy, Sauvé, Savoie, Sayer, Smart, Thériault, Tourville.

Comité des comptes publics:

Les honorables MM. Taschereau, Caron, David, Dillon, Galipeault, Lapierre, Mercier, Moreau, Nicol, Perrault, MM. Authier, Bastien, Bercovitch, Bouchard, Bray, Bullock, Crépeau, Daniel, Dufresne, Duranleau, Fortier, Grant, Hamel, Lafrenière, Marchand, McDonald, Mercier (Trois-Rivières), Ouellet, Philps, Renaud, Sauvé, Savoie, Smart, Saint-Jacques, Tétreau, Thériault, Thurber.

Comité des bills publics en général:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Galipeault,, Mercier, Nicol, Perrault, MM. Authier, Beaudoin, Bercovitch, Ber-, nard, Bouchard, Bullock, Côté, Daniel, Duranleau, Faucher, Fortier, Gault, Hamel, Lafrenière, Lemieux (Wolfe), Mercier (Trois-Rivières), Moreault (Rimouski), Plante, Richard, Saint-Jacques, Tétreau, Thériault.

Comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation:

Les honorables MM. Caron, Moreau, Perrault, MM. Authier, Baillargeon, Bastien, Bergeron, Bernard, Bouthillier, Bullock, Charbonneau, Daniel, Delisle, Desmarais, Dufour (Charlevoix-Saguenay), Dufour (Matapédia), Dufresne, Fortier, Hamel, Lahaie, Lamoureux, Laperrière, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie (Labelle), Lortie (Soulanges), Miljour, Morin, Oliver, Ouellet, Phaneuf, Pilon, Plante, Renaud, Richard, Saint-Jacques, Saurette, Sauvé, Savoie, Sylvestre, Thériault, Tourville.

Comité des industries et du commerce:

Les honorables MM. Caron, Lapierre, Moreau, MM. Baillargeon, Bissonnet, Bray, Bullock, Crépeau, Delisle, Desmarais, Dufresne, Gault, Grant, Guillemette, Lafleur, Lahaie, Lamoureux, L'Archevêque, Létourneau, Lortie (Labelle), Marchand, McDonald, Miljour, Morin, Ouellet, Paquet, Philps, Reed, Roy, Sauvé, Saurette, Savoie, Sayer, Smart, Sylvestre, Tourville.

Comité des privilèges et élections:

Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Mercier, Nicol, Perrault, MM. Bercovitch, Duranleau, Fortier, Hamel, Sauvé, Tétreau, Thériault.

Comité du code municipal:

Les honorables MM. Taschereau, Caron, David, Moreau, Nicol, Perrault, MM. Bastien, Bergeron, Bouchard, Bullock, Côté, Daniel, Delisle, Dufresne, Fortier, Guillemette, Hamel, Lafond, Lafrenière, Lamoureux, Lortie (Soulanges), Mercier (Trois-Rivières), Morin, Oliver, Ouellet, Plante, Renaud, Richard, Sauvé, Sylvestre, Thurber.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Conseil législatif, 12 janvier 1927.

Résolu qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque et que ce comité soit composé des honorables MM. Chapais, Choquette, Girouard, Gosselin, Kelly, Perron, Simard et Power.

Ordonné que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables Conseillers que les honorables MM. Taschereau, Caron, Mercier, Galipeault et Nicol, MM. Bouchard, Bullock, Côté, Crépeau, Dufresne, Gault, Hamel, Oliver, Ouellet, Richard, Roy, Sauvé et Thurber soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la législature.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours et l'informant que les honorables MM. Taschereau, David, Nicol et Dillon, MM. Faucher, Hamel, Létourneau, Saurette, Sauvé, Savoie et Smart représenteront cette chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre le dix-septième rapport annuel de la Commission des Services Publics pour l'année finissant le 30 juin 1926.

(*Document de la session No* 16).

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la chambre, le document suivant:

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du conseil et de l'art. 10, chap. 21 des Statuts refondus, 1925, de la province de Québec, pendant la vacance du parlement, préparé par l'Auditeur de la province tel que requis par la loi.

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
DIVERS SERVICES:—			
Législation:			
Assemblée législative.—Impression et reliure pour les deux chambres de la Législature	50,000.00	50,000.00	
Administration de la justice	275,000.00	275,000.00	
Inspection des bureaux publics	2,500.00	2,500.00	
Instruction publique:			
Ecole polytechnique, Montréal	40,000.00	40,000.00	
Ecoles normales	3,000.00	3,000.00	
Publication d'un journal français et d'un journal anglais	119.64	119.64	
Rapports du département, annuels et statistiques	145.32	145.32	
Gratification pour 10, 15 et 20 années d'enseignement	20.00	20.00	
Encouragement à la littérature et aux beaux-arts—Livres de récompenses, etc	2,000.00	2,000.00	
Ecoles du soir et écoles de coupe	1,500.00	1,500.00	
Archives Provinciales	500.00	500.00	
Asiles d'Aliénés:	50,000.00	44,542.37	5,457.63
Hygiène:			
Hygiène publique de Québec	12,800.00	12,800.00	
Travaux Publics et Travail:			
(Ordinaires)			
Entretien, etc., des édifices publics en général	25,000.00	25,000.00	
(Extraordinaires)			
Edifice de la législature et des départements—pour compléter clôture de pierre autour des terrains, etc.—rue Ste-Julie, Québec	22,435.00	22,435.00	
(Imputable au fonds des bâtisses et des jurés)			
Palais de justice et prison, Hull—Construction (Achât de terrain)	5,000.00	5,000.00	

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du conseil et de l'art. 10, chap. 21 des Statuts refondus, 1925, de la province de Québec, pendant la vacance du parlement, préparé par l'Auditeur de la province.—*Suite.*

SERVICE ET RAPPORT DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
(Travail)			
Edifices Publics et "Loi des Etablissements industriels"	8,000.00	8,000.00	
Agriculture:			
Encouragement à l'agriculture en général	30,000.00	30,000.00	
Sociétés d'agriculture	13,000.00	13,000.00	
Cercles agricoles	9,000.00	9,000.00	
Médecine vétérinaire	15,000.00	15,000.00	
Journal d'agriculture	2,000.00	2,000.00	
Industrie laitière et inspection des fabriques	17,000.00	17,000.00	
Ecole de laiterie de la province de Québec, St-Hyacinthe	3,000.00	3,000.00	
Ecoles d'agriculture	12,500.00	12,500.00	
Economie domestique	7,500.00	7,500.00	
Horticulture	23,000.00	23,000.00	
Aviculture	3,000.00	3,000.00	
Apiculture	10,000.00	10,000.00	
Terres et Forêts:			
Protection des forêts	15,000.00	15,000.00	
Arpentages	40,000.00	40,000.00	
Service forestier et inspection des terres	70,000.00	70,000.00	
Spongieuses	10,000.00	10,000.00	
Colonisation, Mines et Pêcheries:			
Chemins de colonisation	85,000.00	85,000.00	
Charges sur le revenu:			
Salaires et dépenses contingentes des régistrateurs (Arr. Min. No 1074, 18 juin, 1926)	12,000.00	10,850.96	1,149.04
	$875,019.96	$868,413.29	$6,606.67

Département du Trésor,
Bureau de l'Auditeur.
Québec, 13 janvier 1927.

JOS. MORIN,
Auditeur de la province.

(*Document de la session No* 34).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 12 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur l'Administrateur de la province de Québec:

"*A Son Honneur*

L'Administrateur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance

de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Duranleau, secondé par M. Faucher, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 14 JANVIER 1927

Onze heures du matin.

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Benzion Kauffman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Ukrainian Jewish Congregation".—M. Bercovitch.

De Victor Cardinal et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges.—M. Bercovitch.

De "The Mount Royal Hotel Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi validant le règlement No 24 adopté par ladite compagnie.—M. Bouchard.

De Dame Marie-Zénaïde Demers et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "L'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Plessisville".—M. Fortier.

De Les Sœurs de la charité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte.—M. Fortier.

De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Marchand.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—
Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 18 JANVIER 1927

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De "National Trust Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et "National Trust Company Limited", et autres, et le titre fiduciaire de "National Trust Company, Limited", quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat.—M. Grant.

De "Les Frères mineurs capucins de Québec", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 126.—M. Létourneau.

De "L'Asile du Bon-Pasteur de Québec", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 18 Victoria, chapitre 233, tel qu'amendée par la loi 27-28 Victoria, chapitre 149.—M. Létourneau.

De "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 58 Victoria, chapitre 86, tel qu'amendée par la loi 1 George V, chapitre 100.—M. Roy.

De "La Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 109.—M. Roy.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a choisi M. Thériault pour son président et il recommande de réduire le quorum à sept.',

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des bills privés en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Lemieux (Gaspé) pour son président et recommande de réduire le quorum à sept."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Létourneau pour son président et recommande de réduire le quorum à quatre."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Moreau pour son président et recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des comptes publics, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Galipeault pour son président et il recommande de réduire le quorum à dix."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité du Code municipal, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Daniel pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des privilèges et élections, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Mercier pour son président et il recommande de réduire le quorum à cinq."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des industries et du commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi M. Bullock pour son président et il recommande de réduire le quorum à six."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Caron, président (*pro tem.*) du comité des bills publics en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

"Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau pour son président et il recommande de réduire le quorum à six."

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lafond ait la permission de présenter un bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 12 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur l'Administrateur de la province de Québec:

A Son Honneur

L'Administrateur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Bouchard, secondé par M. Fortier, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 26 février 1926, pour:

Copie de toute correspondance, télégrammes, documents, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne

depuis 1910 au sujet de l'Exposition internationale de Montréal et d'un octroi à être accordé à ladite exposition par le gouvernement.
(*Document de la session No* 36).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 10 mars 1926, pour:

Copie de toute correspondance, billets de location, reçus, rapports, entre le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, et diverses personnes ou officiers dudit département, concernant les lots 31 et 32 du rang 7, canton Palmarolle, Abitibi et la revente desdits lots
(*Document de la session No* 37).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 10 mars 1926, pour:

Copie de toute correspondance, documents, etc., entre le gouvernement et Jos. Chartrand, de Côte Saint-Pierre, comté de Papineau, ou toute autre personne, concernant le lot No 14 du 1er rang du canton d'Addington, depuis 1924. (*Document de la session No* 38).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 11 mars 1926, pour:

Copie de toute correspondance, rapport, etc., entre le gouvernement, ou le ministre de la Colonisation et le Dr Avila Sylvestre, Antonio Lafleur et toute autre personne depuis 1924, au sujet des lots 42 et 43 du rang 2 du canton Dalquier. (*Document de la session No* 39).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 18 mars 1926, pour:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou le ministre de l'Agriculture et toutes personnes, corps ou associations, concernant les compagnies qui vendent et posent des paratonnerres dans la province de Québec et particulièrement la compagnie connue sous le nom de "Security Lightning Rod Incorporated" ou "Security Lightning Rod Reg'd." (*Document de la session No* 40).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 22 mars 1926, pour:

Copie de toute correspondance, rapports et autres documents concernant la Ligue Nationale de Colonisation et ses activités en 1924 et 1925 entre ladite ligue de Colonisation et le gouvernement de cette province ou aucun de ses membres. (*Document de la session No* 41).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 23 mars 1926, pour:

Copie de toute correspondance, etc., entre le gouvernement et en particulier le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries ou tout employé de son département et C. S. Hyman & Co., Victoriaville, Hyde and Skin Co., Sherbrooke Hyde Co ou Smith Bros., ou toute personne, entre le 1er octobre 1925 et 31 décembre 1925, au sujet de saisies de peaux dans le district de Saint-François.
(*Document de la session No* 42).

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport sur les sociétés de secours mutuels, 1926 (opérations de 1925). (*Document de la session No* 32).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 19 JANVIER 1927

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Victor M. Lynch Staunton, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à pratiquer la profession d'avocat.—M. Bercovitch.

De Michael Rafolovitch et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de Rafolovitch en celui de Raff.—M. Bercovitch.

De William Campbell James Meredith, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres. M. Bercovitch.

De Moses Schachter et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Poaley Zedeck Congregation".—M. Bercovitch.

De Solomon Wevrick, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat, après examen.—M. Bercovitch.

De "The Greek Orthodox Church Evagelismos of Montreal", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Bercovitch.

D'Alexandre Gareau et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession Joseph Gareau.—M. Bouchard.

De "The Quebec Central Railway Company", demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à augmenter son capital et pour autres fins.—M. Fortier.

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Létourneau.

De "Osisko Rouyn Exploration Company, Limited", et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Mercier.—M. Miljour.

De la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et approuvant une résolution de son conseil.—M. Richard.

De Donald McKenzie Rowat et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant "The Quebec Church Property Commission".—M. Smart.

De la corporation du village de Rouyn, demandant l'adoption d'une loi l'érigeant en municipalité de ville.—M. Thériault.

D'Albert Couturier, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à le considérer comme élève de troisième année, après examen.—M. Thériault.

De Jacques Villeneuve, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession J.-O. Villeneuve.—M. Tétreau.

De "La Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. L'Archevêque.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et le bill conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas suivants:

De "Bishop's College," Lennoxville, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De Dame Marie-Louise Cantin et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "L'Hôtel-Dieu de Gaspé".

De M. David Moffat Johnson, demandant l'adoption d'une loi concernant son admission au barreau de la province de Québec.

Du Révérend Père Paul Cosse et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Les Pères Bénédictins de Saint-Benoît du Lac".

D'Armand Zappa, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à se présenter à la pratique du notariat, après examen.

De "Mount Royal Hotel Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi validant le règlement No 24 adopté par ladite compagnie.

De Dame Marie-Zénaïde Demers et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de l'hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville.

De "Les Sœurs de la Charité de Québec", demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte.

Ordonné que M. Reed ait la permission de présenter un bill (No 78) intitulé: "Loi validant la cléricature d'Armand Zappa."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux (Gaspé) ait la permission de présenter un bill (No 86) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation les révérends Bénédictins."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 103) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 134) intitulé: "Loi validant le règlement No 24, de "The Mount Royal Hotel Company, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 88) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Crépeau ait la permission de présenter un bill (No 75) intitulé: "Loi concernant le "Bishop's College".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouthillier ait la permission de présenter un bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la loi médicale de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Mercier dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Rapport du ministre des Terres et Forêts de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1926.

(*Document de la session No* 5).

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1925-1926.

(*Document de la session No* 27).

Rapport du secrétaire et régistraire de la Province de Québec 1925-26 (quatrième rapport). (*Document de la session No* 6).

Etat financier des Corporations scolaires pour l'année finissant le 30 juin 1925. (*Document de la session No* 11).

Statistiques municipales pour l'année civile 1925.

(*Document de la session No* 18).

Statistiques des Institutions d'Assistance (Hôpitaux d'aliénés, Hôpitaux, Hospices, Sanatoria, etc—, pour l'année 1925.
(*Document de la session No* 28).

Statistiques des établissements pénitentiaires (prisons, écoles de réforme et écoles d'industrie) pour l'année 1925.
(*Document de la session No* 25).

Statistiques judiciaires pour l'année 1925.
(*Document de la session No* 26).

État financier du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.
(*Document de la session No* 9).

Quatrième rapport annuel du Service provincial d'hygiène de la province de Québec, pour l'année 1925–26.
(*Document de la session No* 30).

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1925-26. (*Document de la session No* 8).

Annuaire statistique de Québec, 1926.
(*Document de la session No* 19).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 12 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur l'Administrateur de la province de Québec:

A Son Honneur

L'Administrateur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Bouthillier, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 8 février 1926.

Pour: Production d'un état démographique *complet,* couvrant la période entière, du *1er juillet 1920 au 30 juin 1925,* et, pour *tous les cantons* qui se trouvaient ouverts à la colonisation, au cours de cet espace de temps, dans *chacune de nos régions de colonisation de la province de Québec, soit non seulement;* (1) l'Abitibi—mais encore; (2) le Témiscamingue; (3) la Région Labelle (au nord-ouest de Montréal); (4) la Mattavinie (nord de Joliette); (5) le Lac Saint-Jean et comté de Chicoutimi; (6) la Matapédia (vallée de cette rivière); (7) les Squatecks (Témiscouata); (8) la Gaspésie (Bonaventure-Gaspé); (9) le sud-est de Québec (arrière partie des comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska); (10) les concessions faites dans l'ancienne seigneurie, rachetée, de Lotbinière;

Indiquant: (a) Le chiffre de la population, au 1er juillet 1920 et celui de la même population au 30 juin 1925; (*b*) le nombre des lots disponibles ou mis en vente pour les colons, à la première de ces dates (1er juillet 1920), puis à la seconde (30 juin 1925); (*c*) le nombre des lots concédés, dans le cours de la période (1er juillet 1920-30 juin 1925), et le nombre des annulations de concessions (*cancellations*) durant le même espace de temps; (*d*) pour les cantons où cette expérience fut tentée, le nombre des lots où le ministère de la Colonisation fit construire d'avance un "camp" et opérer certains défrichements, à titre d'encouragement aux colons et moyennant remboursement; (*e*) le nombre des colons qui ont profité de ces avantages; le nombre de ceux qui ont persévéré, et opéré les remboursements prévus; (*f*) le nombre d'acres de terre neuve qui ont bénéficié, au cours de la période susdite de cinq ans (1er juillet 1920-30 juin 1925), de la prime accordée aux défrichements; (*g*) le montant global déboursé, au cours de la période indiquée, pour la susdite prime, et le détail de sa répartition dans les divers cantons; (*h*) la longueur des chemins de colonisation, complétés et livrés à la *circulation régulière,* dans les divers cantons désignés, des différentes régions de colonisation indiquées, avec le chiffre total des déboursés qu'il en a coûtés à la Province; pour l'ensemble des travaux et pour la part de chaque canton; (*i*) le montant total des octrois alloués par le ministère de la Colonisation, durant la période marquée, pour les écoles ou pour l'aide au culte, en régions de colonisation, et la proportion dans laquelle chaque canton favorisé en a bénéficié.

(*Document de la session No* 43).

L'honorable M. Galipeault dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Rapports des compagnies de chemins de fer pour l'année expirée le 31 décembre 1925, conformément aux dispositions de l'article 4 du chapitre 31, S. R. Q., 1925. (*Document de la session No* 13).

États, rapports et statistiques des chemins de fer, jusqu'au 31 décembre 1925, conformément aux dispositions de l'article 187, c. 230, S. R. Q., 1925. (*Document de la session No* 14).

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

États des comptes publics de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926. (*Document de la session No* 2).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 20 JANVIER 1927

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De "The Royal Trust Company", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 79 tel qu'amendée par 63 Victoria, chapitre 76.—M. Bercovitch.

De "Women's Hospital", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et changeant son nom en celui de "The Women's Hospital". M. Bercovitch.

De Mario-Emile Lattoni, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit. M. Bercovtich.

De la corporation du village de Richelieu, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement No 62 et l'acte d'accord en résultant.—M. Bernard.

De l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Bouchard.

De "The Alma & Jonquières Railway Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Delisle.

De la ville de Kénogami, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Delisle.

Du révérend père Théophile Hudon et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "La Corporation du Val-Racine".—M. Delisle.

De la Ville Lasalle, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement No 82 de ladite ville.—M. Marchand.

De "Canadian International Paper Company", demandant l'adoption d'une loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues.—M. Mercier (Trois-Rivières.)

De Robert F. Candlish et autres, demandant l'adoption d'une loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie, Montréal.—M. Philps.

De "The Montreal Protestant Central School Board", demandant l'adoption d'une loi lui accordant de plus amples pouvoirs.—M. Philps.

De "La compagnie de Téléphone Nationale", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Roy.

De Léon Faribault et autres, demandant l'adoption d'une loi validant un acte de vente par Léon Faribault à Dame Cécile Chouinard-Gingras.—M. Thériault.

De "L'Association des comptables de Montréal", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Thériault.

Du Révérend M. P.-A. Bégin et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Hôtel-Dieu de Sherbrooke".—M. Crépeau.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et le bill conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas suivants:

Pétition de la cité de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

Du révérend W. Sluzar et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Ukrainian Greek-Orthodox Church of St. Sophia, Montreal".

De Daniel P. Burke et autres, demandant l'incorporation d'un certain territoire du district électoral de Pontiac sous le nom de ville Cadieux.

De Charles A. Pratt et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi 15 Geo. V, chapitre 141, concernant la succession de John Pratt.

De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De "National Trust Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et "National Trust Company, Limited", et autres, et le titre fiduciaire de "National Trust Company, Limited", quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat.

De "Les Frères Mineurs Capucins de Québec", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 126.

De "l'Asile du Bon-Pasteur de Québec", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 18 Victoria, chapitre 233, tel qu'amendé par la loi 27-28 Victoria, chapitre 149.

De "La Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 4 Edouard VII, chapitre 109.

De Victor M. Lynch Staunton, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à pratiquer la profession d'avocat.

De Michael Rafolovitch et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant le nom de Rafolovitch en celui de Raff.

De William Campbell James Meredith, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres.

De Solomon Wevrick, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat, après examen.

D'Alexandre Gareau et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession Joseph Gareau.

De "The Quebec Central Railway Company", demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à augmenter son capital et pour autres fins.

De la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et approuvant une résolution de son conseil.

D'Albert Couturier, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à le considérer comme élève de troisième année, après examen.

De "La Congrégation des Religieux du Très Saint-Sacrement", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Ordonné que M. Roy ait la permission de présenter un bill (No 93) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gault ait la permission de présenter un bill (No 140) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Ukrainian Greek-Orthodox Church of St. Sophia, Montreal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 106) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Central."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. L'Archevêque ait la permission de présenter un bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. McDonald ait la permission de présenter un bill (No 107) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Cadieux".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 94) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'"Asile du Bon-Pasteur de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Richard ait la permission de présenter un bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est, et approuvant une résolution de son conseil municipal en date du 20 décembre 1926."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 97) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 84) intitulé: "Loi concernant la succession Joseph Gareau."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 80) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 90) intitulé: "Loi autorisant Victor M. Lynch Staunton à pratiquer la profession d'avocat."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 91) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 102) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat, après examen".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Grant ait la permission de présenter un bill (No. 123) intutilé: "Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et "National Trust Company, Limited", et autres personnes, et le titre fiduciaire de "National Trust Company, Limited", quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 77) intitulé: "Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de "Rafolovitch" en celui de "Raff".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 162) intitulé: "Loi modifiant la loi des jurés."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 163) intitulé: "Loi modifiant la loi des comptables."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 12 janvier courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur l'Administrateur de la province de Québec:

A Son Honneur

L'Administrateur de la province de Québec.

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

M. Saint-Jacques propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault:

Que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

Néanmoins, tout en constatant que le gouvernement adopte en partie, bien que tardivement, la politique préconisée par la loyale opposition de Sa Majesté au sujet de la réduction de la dette publique, de la voirie et de l'industrie, nous croyons devoir exprimer de respectueux regrets que le discours du Trône ne permette pas à la province d'attendre du gouvernement les autres mesures préconisées et demandées par l'Opposition, notamment:

(*a*) Une administration de la justice plus effective, plus expéditive et moins coûteuse;

(*b*) Le respect des lois et du droit de propriété;

(*c*) Une politique très énergique et l'adoption de mesures extraordinaires en vue d'enrayer l'émigration et d'assurer le rapatriement des nôtres;

(*d*) Une solution plus appropriée des problèmes ruraux en rapport avec les besoins présents et futurs de l'agriculture et en considération de l'importance nationale qu'elle doit continuer à avoir dans notre province;

(*e*) Une protection plus efficace et plus réelle à la classe ouvrière; une juste réprésentation des travailleurs dans le gouvernement; une Commission des accidents du travail;

(*f*) Des modifications à la Loi des liqueurs de façon à faire disparaître les abus et les injustices de la Commission des Liqueurs et de ses agents et à permettre la vente des vins par les marchands épiciers."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,

Crépeau,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Lortie (Soulanges),
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—14.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thurber.—46.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et, alors, la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Dillon, il est—

Résolu que le mardi, 25 janvier courant, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu que le mardi, 25 janvier courant, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill 78.—Loi validant la cléricature d'Armand Zappa;

Bill 86.—Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé;

Bill 81.—Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac;

Bill 103.—Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec a admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat;

Bill 88.—Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec;

Bill 87.—Loi constituant en corporation l'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville;

Bill 75.—Loi concernant le "Bishop's College".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 134) intitulé: "Loi validant le règlement No 24 de "The Mount Royal Hotel Company, Limited".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 21 JANVIER 1927

Onze heures du matin.

Prière.

Sur la motion de M. Lafond, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la municipalité de la partie est du canton de Hull, demandant l'adoption d'une loi fixant l'évaluation pour fins municipales et scolaires.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Sur la motion de M. Lemieux (Gaspé), secondé par M. Delisle, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de George Isaac Goddard et autres, demandant la constitution en corporation de la ville de Newaygo.

En conséquence, la dite pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De "Quebec & Western Railway Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Létourneau.

De William A. Cumming, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de John Higginson.—M. Lahaie.

De "St. Francis Valley Railway Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Bissonnet.

De "La Traverse de Lévis", demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à modifier un règlement de la cité de Québec et pour autres fins. M. Ouellet.

De la corporation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Thurber.

De "Lake Saint John Power & Paper Company, Limited" et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la ville de Mistassini".—M. Thériault.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 58 Victoria, chapitre 86, tel qu'amendée par la loi 1 George V, chapitre 100.

De Mario Emile Lattoni, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit.

De Robert F. Candlish et autres, demandant l'adoption d'une loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie, Montréal.

De "The Montreal Protestant Central School Board", demandant l'adoption d'une loi lui accordant de plus amples pouvoirs.

De Léon Faribault et autres, demandant l'adoption d'une loi validant un acte de vente par Léon Faribault à Dame Cécile Chouinard-Gingras.

Du Révérend M. P.-A. Bégin et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Hôtel-Dieu de Sherbrooke."

Ordonné que M. Roy ait la permission de présenter un bill (No 92) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Philps ait la permission de présenter un bill (No 108) intitulé: "Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Crépeau ait la permission de présenter un bill (No 144) intitulé: "Loi constituant en corporation "Hôtel-Dieu de Sherbrooke".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Philps ait la permission de présenter un bill (No 136) intitulé: "Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 76) intitulé: "Loi permettant à Mario Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 125) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribault à Dame Cécile Chouinard-Gingras."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le chapitre XVII des Statuts refondus du Bas-Canada, concernant l'Institution royale pour 'avancement des sciences."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 16) intitulé: "Loi concernant la conservation de certains documents ayant un caractère historique."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. David, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill No 16, intitulé: "Loi concernant la conservation de certains documents ayant un caractère historique".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:
Bill 93.—Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis.
Bill 95.—Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement".
Bill 94.—Loi modifiant la charte de l'"Asile du Bon Pasteur de Québec".
Bill 137.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
Bill 79.—Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec".
Bill 97.—Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.
Bill 80.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis.
Bill 90.—Loi autorisant Victor M. Lynch Staunton à pratiquer la profession d'avocat.
Bill 91.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres.
Bill 102.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat, après examen.
Bill 77.—Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de "Rafolovitch", en celui de "Raff".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill 140.—Loi constituant en corporation la "Ukrainian Greek-Orthodox Church of St. Sophia, Montreal".

Bill 116.—Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre 1926.

Bill 84.—Loi concernant la succession Joseph Gareau.

Bill 110.—Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 106) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec-Central".

Ce bill, est en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 25 JANVIER 1927

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Aline Alain et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Ludger Alain.—M. Bercovitch.

De la municipalité de la partie est du canton de Hull, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement No 91, de ladite municipalité relatif à "Canadian International Paper Company" et pour autres fins. —M. Lafond.

De "P. Q. Lumber Company", demandant l'adoption d'une loi ratifiant et confirmant son titre quant à certaines concessions forestières. —M. Grant.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Bernard, il est—

Ordonné que l'artcle 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'un projet de loi et que cette pétition soit reçue à la présente séance.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'indépendance de la Législature".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur l'Administrateur de la province:

"F.-X. LEMIEUX.

L'Administrateur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1928, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 25 janvier, 1927."

(*Document de la session No* 1).

Ordonné que ledit message, avec le budget qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—

Ordonné que le débat soir ajourné.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien existe-t-il actuellement dans la province de ponts de péages: (*a*) qui sont la propriété du gouvernement; (*b*) qui ne sont pas la propriété du gouvernement?

2. Combien a rapporté chacun des ponts qui sont la propriété du gouvernement chaque année depuis qu'il a été ouvert régulièrement au trafic jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. (*a*) et (*b*). Voir réponse aux procès-verbaux de l'Assemblée législative 1926, page 212.

2. Pour 1922 à 1925 inclusivement, même réponse que ci-dessus.

Pour 1926—Pont	Batiscan	$ 34,249.96
"	Taschereau	38,796.39
"	Galipeault	47,284.74

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 3) intitulé "Loi modifiant le chapitre XVII des Statuts refondus du Bas-Canada, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill 11.—Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile.

Bill 10.—Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.

Bill 160.—Loi modifiant la Loi du barreau.

Bill 107.—Loi constituant en corporation la ville Cadieux.

Bill 108.—Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal.

Bill 125.—Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribault à Dame Cécile Chouinard-Gingras.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill 92.—Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis".

Bill 144.—Loi constituant en corporation "Hôtel-Dieu de Sherbrooke".

Bill 136.—Loi concerant le bureau central des écoles protestantes de Montréal.

Bill 76.—Loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'dmission à la pratique du droit.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Bouchard, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, qu'il soit permis à Gordon James Cassidy de présenter une pétition introductive de bill privé, et que ladite pétition soit reçue à la présente séance.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu, qu'il soit permis à Emile Bernier et autres de présenter une pétition introductive de bill privé, et que ladite pétition soit reçue à la présente séance.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que l'article 510 du règlement soit suspendu, qu'il soit permis à Moses Schachter et autres de présenter une pétition introductive de bill privé, et que ladite pétition soit reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous documents, adresses, correspondance depuis 1925, relativement à l'inondation à craindre ou causée par le barrage de la Grande Décharge au Lac Saint-Jean.

Sur la motion de M. Saint-Jacques, secondé par M. Dufresne, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous documents, requêtes, correspondance, etc., concernant le barrage de la Grande Décharge du Lac Saint-Jean, jusqu'en 1925.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 26 JANVIER 1927

Prière.

M. Pilon, président (*pro tem*) du comité des règlements, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De George Isaac Goddard et autres, demandant l'adoption d'une loi demandant l'incorporation d'un certain territoire du canton de Wentworth, comté d'Argenteuil, sous le nom de "Town of Newaygo".

Du Révérend Père Théophile Hudon et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "La Corporation du Val-Racine".

De "Quebec & Western Railway Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De "St. Francis Valley Railway Company", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la corporation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De Aline Alain et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Ludger Alain.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 10.—Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.

Bill 11.—Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile.

Bill 134.—Loi validant le règlement No 24 de "The Mount Royal Hotel Company, Limited".

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendements, les bills suivants:

Bill 75.—Loi concernant le "Bishop's College".

Bill 80.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis.

Bill 86.—Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé.

Bill 87.—Loi constituant en corporation l'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville.

Bill 91.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres.

Bill 78.—Loi validant la cléricature d'Armand Zappa.

Et avec des amendements, les bills suivants:

Bill 79.—Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec".

Bill 88.—Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec.

Bill 93.—Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis.

Bill 95.—Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement".

Ordonné que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des Monts".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bissonnet ait la permission de présenter un bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "St. Francis Valley Railway Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 85) intitulé: "Loi constituant en corporation La corporation du Val-Racine.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 118) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Ludger Alain".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Quebec & Western Railway Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lemieux (Gaspé) ait la permission de présenter un bill (No 83) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Newaygo".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—Quel est le nom du curé dont a parlé le premier ministre dans son discours à la Chambre le 13 du courant, et auquel il référait lorsqu'il disait:

"Un curé de la région dont je tairai le nom pour le moment, m'écrivait: "La tragédie du Lac-Saint-Jean, nous l'avons eue lors de l'apparition des agents d'immeubles dans le boom des terres... La tragédie du Lac-Saint-Jean, ce sont les agents d'immeubles qui l'ont créée. L'exhaussement du Lac-Saint-Jean, loin d'être une tragédie, est un bienfait pour la région"?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Le curé auquel réfère la question à écrit cette lettre au Premier Ministre et l'a prié de ne pas rendre son nom public pour le moment. Mais, le Premier Ministre n'a pas d'objection à le communiquer au Chef de l'Opposition si celui-ci veut tenir cette communication comme confidentielle.

Question par M. Sauvé.—Quels sont les noms des agents d'immeubles dont a parlé le premier ministre dans le discours qu'il a prononcé dans cette Chambre le 13 janvier courant?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Le gouvernement ne les connaît pas tous, mais sait que MM. Lucien Gagné et Arthur Plourde sont du nombre. M. Plourde pour lui seul a pris une centaine d'options.

Question par M. Sauvé.—1. La municipalité de la Conception, comté de Labelle, a-t-elle été pouruivie par le gouvernement depuis 1925?

2. Dans l'affirmative, quelle est la raison de cette poursuite, pour quelle somme et à quelle date?

3. Si c'est pour la construction de la grande route régionale, pour combien de milles?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Le gouvernement a poursuivi la corporation du canton de Clyde, comté de Labelle. Le bureau de poste de La Conception se trouve dans le territoire de cette municipalité.

2. L'action a été prise le 2 décembre 1926, pour une somme de $10,000.00, représentant le solde de la contribution de $11,000.00 promise par cette corporation, pour la construction de la route Montréal-Mont-Laurier.

3. 11.25 milles.

L'ordre du jour appelle la question suivante:

Question par M. Sauvé.—1. Est-il vrai qu'en vertu d'un acte du 12 décembre 1922, le ministre des Terres et Forêts aurait consenti à la "Quebec Development Company, Limited", le droit de maintenir l'eau du lac Saint-Jean à une hauteur maximum de 17.5 pieds au-dessus de la marque zéro sur l'échelle hydrométrique du quai de Roberval?

2. Est-il vrai que l'exercice de ce droit était subordonné à une condition de temps?

3. Est-il vrai qu'il aurait été stipulé dans cet acte d'accord et de concession que ce privilège ne pourrait être exercé avant l'expiration d'un délai de 24 mois après l'achèvement de la construction des barrages dont dépend l'usine de l'île Maligne?

4. Est-il vrai que, jusqu'à l'expiration de ce délai, la compagnie aurait été dans l'obligation de ne pas excéder 7.5 pieds sur la fameuse échelle de Roberval?

5. Est-il vrai que cette clause de délai aurait été supprimée par un arrêté ministériel de juillet 1925?

6. Dans l'affirmative, quelle avait été la raison d'être de cette clause de délai?

7. Quelle a été la raison de sa suppression?

8. L'inondation de 1926 aurait-elle été l'une des suites de cette suppression?

M. Taschereau soulève le point d'ordre: Que l'emploi du mot "fameux" dans le paragraphe 4 de la question contrevient à l'article 562 du règlement, et que la question doit en conséquence être tenue pour irrégulière.

Monsieur l'Orateur déclare la question irrégulière et contraire à l'article 562 du règlement de cette Chambre.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne au sujet des assurances dites paroissiales depuis 1923.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur l'Administrateur de la province une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie des rapports du Conseil exécutif émettant des mandats spéciaux conformément aux articles 859 et 860 des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du parlement: (*a*) en 1925; (*b*) en 1926.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec."

Bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons."

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 27 JANVIER 1927

Prière.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de M. John Gallery, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Dame Mary O'Neil.

De M. Albert Aubertin, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de M. Alexandre Aubertin.

De "Women's Hospital", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et changeant son nom en celui de "The Women's Hospital".

De la ville Lasalle, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement No 82 de ladite ville.

De l'Association des comptables de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la Commission des Écoles Catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à effectuer un emprunt et pour autres fins.

Votre comité recommande de prolonger au 15 février prochain inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 1er mars prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 8.—Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.

Bill 9.—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.

Bill 110.—Loi modifiant la Loi concernant la succession de feu John Pratt.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 90.—Loi autorisant Victor M. Lynch Staunton à pratiquer la profession d'avocat.

Et avec des amendements les bills suivants:

Bill 94.—Loi modifiant la charte de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec.

Bill 77.—Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de Rafolovitch en celui de "Raff".

Bill 81.—Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoit-du-Lac.

Votre comité recommande de prolonger au 15 février prochain inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 1er mars prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Women's Hospital of Montreal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 150) intitulé: "Loi concernant la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 130) intitulé: "Loi concernant la succession d'Alexandre Aubertin."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 145) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 82 de la ville LaSalle."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 138) intitulé: "Loi concernant la succession de Dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des Comptables de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Cinquième rapport annuel de la Commission des Liqueurs de Québec. (*Document de la session No* 31).

M. l'Orateur fait la déclaration suivante:

"Hier, par suite d'une erreur dans le feuilleton, la chambre a voté un *ordre* de produire des rapports du conseil exécutif. Comme la communication de pareils documents ne pouvait être demandée que par *adresse*, j'ai cru, après en avoir conféré avec le premier ministre et le chef de l'opposition, devoir substituer le mot *adresse* au mot *ordre* dans le procès-verbal de la séance. J'espère que la chambre ne me désapprouvera pas d'avoir fait ce changement dans la forme de sa décision afin de donner à celle-ci son plein effet".

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture".

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, qu'il soit permis à Séraphim Ouimet et autres de présenter une pétition introductive de bill privé, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

———

La Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 25 janvier courant: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité de subsides).

Et le débat se continue.

Sept heures et demie.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 83) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Newaygo."

Bill (No 85) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine".

Bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts."

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des chemins de fer et autres moyens de communication:

Bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Quebec & Western Railway Company."

Bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "St. Francis Valley Railway Company".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 118) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Ludger Alain".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour apelle la prise en considération , en comité plénier, du bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 91) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 80) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier, comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 134) intitulé: "Loi validant le règlement No 24 de "The Mount Royal Hotel Company, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi, 25 janvier courant:

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en Comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Lafleur, secondé par M. Bastien, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 28 JANVIER 1927

Prière. *Onze heures du matin.*

Sur la motion de M. Plante, secondé par M. Dufresne, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, qu'il soit permis au Séminaire de Valleyfield de présenter une pétition introductive de bill privé et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée lue et reçue.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente, le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition de la corporation du village de Richelieu, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement No 62 et l'acte d'accord en résultant.

De "Canadian International Paper Company", demandant l'adoption d'une loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues.

De la municipalité de la partie est du canton de Hull, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement No 91 de ladite municipalité relatif à la "Canadian International Paper Company", et pour autres fins.

De la corporation du village de Rouyn, demandant l'adoption d'une loi l'érigeant en municipalité de ville.

Ordonné que M. Mercier (Trois-Rivières) ait la permission de présenter un bill (No 120) intitulé: "Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de ladite cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la "St. Maurice Lumber Company", maintenant la "Canadian International Paper Company" et confirmant le titre concernant lesdites rues."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bernard ait la permission de présenter un bill (No 135) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et "Montreal & St. Lawrence Light & Power Company," Montreal Light, Heat & Power Company, et "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lafond ait la permission de présenter un bill (No 121) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 126) intitulé: "Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municiplaité de ville."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 30) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre Laurier-Palace et de certaines autres matières d'intérêt général."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du Lac Saint-Jean."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant l'article 228 du Code municipal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 75) intitulé "Loi concernant le "Bishop's College".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 86) intitulé "Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisème fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 87) intitulé "Loi constituant en corporation l'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considéraion, en comité plénier, du bill (No 78) intitulé "Loi validant la cléricature d'Armand Zappa".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une trosième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 79) intitulé "Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier. du bill (No 88) intitulé "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Présdident du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 93) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis. M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 90) intitulé: "Loi autorisant Victor M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 94) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'asile du Bon-Pasteur de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 77) intitulé: "Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et autres personnes portant le nom de "Rafolovitch", en celui de "Raff".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoit-du-Lac."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis. M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 123) intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et "National Trust Company, Limited" et autres personnes et le titre fiduciaire de "National Trust Company, Limited", quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat."

Bill (No 150) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

Bill (No 130) intitulé: "Loi concernant la succession Alexandre Aubertin".

Bill (No 145) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 82 de la ville Lasalle".

Bill (No 138) intitulé: Loi concernant la succession de Dame Mary O'Neil, veuve Thomas Gallery".

Bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Women's Hospital of Montreal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Question par M. Beaudoin.—1. Le secrétaire provincial par le chef provincial d'hygiène est-il en mesure de produire un rapport sur l'état sanitaire des campements de chantiers par toute la province?

2. Dans l'affirmative, (*a*) qui a recueilli les statistiques que contient ce rapport; (*b*) qui l'a rédigé?

3. Quand ce rapport sera-t-il déposé?

Réponse par l'honorable M. David:

Le service provincial d'hygiène n'a pas de rapport sur l'état sanitaire des campements de chantiers par toute la province.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 31 JANVIER 1927

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que M. Charbonneau ait la permission de présenter un bill (No 166) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—1. Combien de résidents de la province de Québec ont émigré aux Etats-Unis ou en dehors de la province: (*a*) en 1920; (*b*) en 1921; (*c*) en 1922; (*d*) en 1923; (*e*) en 1924; (*f*) en 1925; (*g*) en 1926?

2. Sur ce nombre: (a) combien de Canadiens français; (b) combien de citoyens d'autres nationalités; (c) combien d'étrangers non naturalisés?

3. Combien étaient mariés?

4. Combien d'émigrés de notre province sont revenus dans leurs foyers en 1922? Quels sont: (a) leurs noms; (b) l'occupation de chacun d'eux, et l'endroit où chacun s'est établi?

5. Combien étaient mariés?

6. Mêmes questions: (a) pour 1923; (b) pour 1924; (c) pour 1925; (d) pour 1926?

Réponse par l'honorable M. David:

Notre statistique ne nous permet pas de répondre à cette question telle que posée.

Question par M. Lortie (Soulanges).— 1. Combien de séances du cabinet y a-t-il eu entre la clôture de la dernière session et l'ouverture de la présente?

2. Combien d'arrêtés ont été passés?

3. Quel nombre d'arrêtés chacun des ministres a-t-il proposés?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Nombre des séances du Cabinet à partir du 3 avril 1926 au 11 janvier 1927	39
Arrêtés ministériels passés à partir du 3 avril, 1926 au 11 janvier, 1927	1,856
Arrêtés ministériels passés par les Ministres plus bas mentionnés entre les dates ci-dessus:	
Premier-Ministre	23
Procureur-Général	235
Ministre des Affaires Municipales	502
Ministre de l'Agriculture	35
Ministre des Terres et Forêts	352
Ministre des Travaux Publics et du Travail	72
Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries	107
Secrétaire Provincial	349
Ministre de la Voirie	56
Trésorier Provincial	125
Total	1,856

Question par M. Sauvé.—1. Combien de Canadiens des Etats-Unis, de l'Ontario ou des autres provinces se sont établis comme colons dans notre province: (*a*) en 1924; (*b*) en 1925; (*c*) en 1926?

2. Quels sont leurs noms, les cantons, les numéros de lot où chacun d'eux s'est établi?

3. Quels sont ceux qui venaient: (a) des Etats-Unis; (b) de l'Ontario; (c) des autres provinces?

4. Combien y avait-il de Canadiens français?

5. Combien de colons établis dans cette province ont émigré à l'étranger: (a) en 1924; (b) en 1925; (c) en 1926?

6. Combien étaient mariés?
7. Combien avaient femme et enfants?
8. Quel âge avait chacun de ces enfants?
9. Combien de colons de cette province se sont établis dans les villes de cette province?
10. Combien étaient mariés?
11. Combien avaient femme et enfants?
12. Quel âge avait chacun de ces enfants?
13. Combien de colons de cette province se sont établis dans les paroisses rurales organisées depuis 50 ans et plus?
14. Combien étaient mariés?
15. Combien avaient femme et enfants?
16. Quel âge avait chacun de ces enfants?

Réponse par l'honorable M. David:

Notre statistique ne nous permet pas de répondre à cette question telle que posée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le succession de feu John Pratt".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 135) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et "Montreal & St. Lawrence Light & Power Company", "Montreal Light, Heat & Power Company", et "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".

Bill (No 121) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull."

Bill (No 120) intitulé: "Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la "St. Maurice Lumber Company", maintenant la "Canadian International Paper Company", et confirmant le titre concernant lesdites rues".

Bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec".

Bill (No 162) intitulé: "Loi modifiant la loi des jurés".

Bill (No 163) intitulé: "Loi modifiant la loi des comptables".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 126) intitulé: "Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre copies de deux lettres qu'il a citées jeudi, le 27 courant, au cours du débat sur la motion de M. Nicol proposant que la Chambre se forme en comité des subsides, lettres qui ont été écrites par M. L.-A. Richard à M. l'abbé J. Ouellette le 12 novembre 1926 et par M. l'abbé J.-A. Ouellette à M. L.-A. Richard le 15 novembre 1926.

(*Document de la session No* 44).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Sauvé, il est—

Résolu que la Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire du député de Beauharnois, M. Arthur Plante, décédé cet après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 1er FÉVRIER 1927

Prière.

M. Pilon, président (*pro tem*) du comité des règlements, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De Jacques Villeneuve, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession J.-O. Villeneuve.

De la ville de Kénogami, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la Compagnie de Téléphone Nationale, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la Traverse de Lévis, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à modifier un règlement de la cité de Québec et pour autres fins.

De "Lake Saint John Power & Paper Company, Limited" et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la ville de Mistassini.

Du Séminaire de Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De "P.Q. Lumber Company", demandant l'adoption d'une loi ratifiant et confirmant son titre quant à certaines concessions forestières.

De la "Commission des Champs de Bataille Nationaux",demandant l'adoption d'une loi pour mieux définir ses droits et pouvoirs.

D'Emile Bernier et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-Est, de la cité de Montréal.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 85.—Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine".

Bill 92.—Loi modifiant la charte de la corporaion de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis".

Et sans amendement, les bills suivants:

Bill 76.—Loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit.

Bill 102.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat, après examen.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de raporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 162.—Loi modifiant la Loi des jurés.

Bill 118.—Loi concernant la sucession de feu Ludger Alain.

Bill 125.—Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribault à Dame Cécile Chouinard-Gingras.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents de la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochiane séance.

Ordonné que M. Ouellet ait la permission de présenter un bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance".

Ordonné que M. Roy ait la permission de présenter un bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Tétreau ait la permission de présenter un bill (No 82) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 114) intitulé: "Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est, de la cité de Montréal."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Grant ait la permission de présenter un bill (No 119) intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le titre de la "P. Q. Lumber Company", quant à certaines concessions forestières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 132) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Mistassini".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Charbonneau ait la permission de présenter un bill (No 96) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Le Séminaire de Valleyfield".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Sauvé, il est—

Résolu que la Chambre a appris avec le plus vif regret le décès de M. Arthur Plante, député de Beauharnois, et offre à sa famille l'expression de sa sympathie et de ses condoléances.

Question par M. L'Archevêque:—1. Quel est le montant total provenant des ventes de la Commission des liqueurs de Québec: (*a*) du 1er mai 1925 au 1er mai 1926; (*b*) du 1er mai 1926 au 1er janvier 1927?

2. Quel montant la Commission des liqueurs a-t-elle perçu des brasseries pour licences, permis, etc.: (*a*) du 1er mai 1925 au 1er mai 1926; (*b*) du 1er mai 1926 au 1er janvier 1927?

3. Quel montant ont rapporté les licences de tavernes, d'hôtels, de restaurants, de clubs, etc.: (*a*) du 1er mai 1925 au 1er mai 1926; (*b*) du 1er mai 1926 au 1er janvier 1927?

4. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des liqueurs: (*a*) du 1er mai 1925 au 1er mai 1926; (*b*) du 1er mai 1926 au 1er janvier 1927?

5. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la loi des liqueurs; (*a*) du 1er mai 1925 au 1er mai 1926; (*b*) du 1er mai 1926 au 1er janvier 1927?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. (*a*) $19,018,299.17; (*b*) $15,881,890.90.
2. (*a*) $46,666.70; (*b*) $47,500.00.
3. (*a*) $748,299.25; (*b*) $825,969.95.
4. (*a*) $52,810.70; (*b*) $36,271.00.
5. (*a*) $106,094.28; (*b*) $36,995.65.

Question par M. Dufresne:—1. Quelles ont été: (*a*) les dépenses; (*b*) les recettes du restaurant que la Commission des liqueurs tient dans son immeuble du Pied du Courant à Montréal, du 1er mai 1925 au 30 avril 1926?

2. Même question, du 30 avril 1926 à date?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. (*a*) $11,693.70; (*b*) $4,525.92.
2. (*a*) $7,225.61; (*b*) $2,133.63.

Question par M. Renaud:—1. Combien de municipalités dans la province n'ont pas payé leurs intérêts dus en vertu de la loi des Bons Chemins: (*a*) en 1922; (*b*) en 1923; (*c*) en 1924; (*d*) en 1925; (*e*) en 1926?

2. Quels sont les noms et les comtés de ces municipalités?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. (*a*) en 1922: quatre;
(*b*) en 1923: sept;

(*c*) en 1924; quinze;
(*d*) en 1925: trente;
(*e*) en 1926: cent soixante et un.

2. (*a*) en 1922: Frontenac: canton de Whitton; Lac Saint-Jean: paroisse de St-François-de-Sales; Montmagny: partie sud-est du canton de Talon; Québec: paroisse de Notre-Dame-des-Laurentides.

(*b*) en 1923: Chicoutimi: Bagotville, division nord-ouest du canton Bagot; Frontenac: canton de Whitton; Lac-St-Jean: paroisse de St-François-de-Sales; Lotbinière: village de Deschaillons; Montmagny: St-Juste de Bretenière; partie sud-est du canton de Talon; Québec: paroisse Notre-Dame-des-Laurentides.

(*c*) en 1924: Bellechasse: paroisse de St-Camille de Lellis; Chicoutimi: ville de Bagotville; Bagotville, division nord-ouest du canton de Bagot; Frontenac: canton de Whitton; Hull: ville d'Aylmer; Lac-St-Jean: paroisse de St-Méthode; paroisse de St-François de Sales; paroisse de Ste-Hedwidge; Lévis: paroisse de St-Nicolas; Lotbinière: village de Deschaillons; Montmagny: St-Juste de Bretenière; partie sud-est du canton de Talon; Nicolet: paroisse de St-Pierre-les-Becquets; Québec: paroisse de Notre-Dame-des-Laurentides; village de Charlesbourg.

(*d*) en 1925: Argenteuil: ville de Lachute; Bellechasse: paroisse de St-Camille-de-Lellis; Chambly: paroisse de Boucherville; Chicoutimi: ville de Bagotville; Bagotville, division nord-ouest du canton de Bagot; canton de Bourget; Compton: ville de Cookshire; Drummond: canton de Durham; Frontenac: canton Whitton; Hull: ville d'Aylmer; Huntingdon: paroisse de St-Anicet; canton d'Elgin; Lac-St-Jean: paroisse de Ste-Hedwidge; paroisse de St-François-de-Sales; paroisse de St-Méthode; Lévis: paroisse de St-Romuald-d'Etchemin; paroisse de St-Nicolas; Lotbinière: village de Deschaillons; paroisse de Ste-Croix; Matapédia: village de St-Moïse; Montmagny: St-Juste-de-Bretenière; partie sud-est du canton de Talon; Montmorency: village de Beaulieu, I.-O.; Nicolet: paroisse de St-Pierre-les-Becquets; Québec: paroisse Notre-Dame-des-Laurentides; village de Charlesbourg; paroisse de Charlesbourg; Verchères: paroisse de Contrecœur; paroisse de St-Mathieu-de-Belœil; village de Contrecœur.

(*e*) en 1926: Abitibi: village d'Amos; canton de La Sarre; Argenteuil: ville de Lachute; canton de Chatham; Bagot: paroisse de Ste-Christine; Beauce: corporation d'Aubert Gallion; village de St-Victor-de-Tring; Beauharnois: paroisse de St-Timothée; cité de Salaberry-de-Valleyfield; Bellechasse: paroisse de St-Camille-de-Lellis; Berthier: paroisse de St-Barthélémy; ville de Berthier; paroisse de Ste-Geneviève-de-Berthier; Brôme: corporation de Bolton-Est; Chambly: cité de Longueil; paroisse de Boucherville; paroisse de St-Hubert; ville de Greenfield Park; Champlain: ville de St-Tite; village de Ste-Thècle; paroisse de St-Tite; Charlevoix-Saguenay: paroisse de St-Etienne-de-la-Malbaie; village de la Malbaie; corporation des Escoumains; Châteauguay: paroisse de Ste-Philomène; paroisse de Ste-Clothilde; Chicoutimi: ville de Bagotville; paroisse de St-Dominique-de-Jonquières; Bagotville,

division nord-ouest du canton de Bagot; canton de Bourget; village de St-Ambroise; canton de Taché; paroisse de St-Fulgence; ville de Port-Alfred; Compton: ville de East-Angus; canton de Ditton; canton de Lingwick; ville de Cookshire; Deux-Montagnes: paroisse de St-Hermas; Dorchester: paroisse de St-Anselme; Drummond: paroisse de St-Germain-de-Grantham; paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil; corporation de l'Avenir; canton de Durham; canton de Wickham; Frontenac: corporation de St-Evariste-de-Forsyth; corporation de Winslow-Sud; canton de Whitton; Hull: ville d'Aylmer; Huntingdon: paroisse de St-Anicet; canton de Havelock; canton d'Elgin; Iberville: paroisse de St-Grégoire-le-Grand-de-Monnoir; Jacques-Cartier: village de Ste-Geneviève-de-Pierrefonds; Joliette: village de St-Paul; Kamouraska: paroisse de St-André; Labelle: village de Mont-Laurier; Lac-St-Jean: paroisse de St-Jérôme; paroisse de Roberval; village de St-Félicien; paroisse de St-Gédéon; paroisse de Ste-Hedwidge; paroisse de St-Louis-de-Chambord; village de Val-Jalbert; village de St-Bruno; ville de Roberval; paroisse de St-François-de-Sales; paroisse de St-Méthode; village du St-Cœur-de-Marie; paroisse de St-Henri-de-Taillon; corporation de Péribonka; L'Assomption: paroisse de l'Epiphanie; village de l'Epiphanie; Laval: paroisse de St-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies; paroisse de St-François-de-Sales; ville de St-Léonard-de-Port-Maurice; Lévis: paroisse de St-Romuald-d'Etchemin; paroisse de St-Nicolas; L'Islet: corporation de Tourville; Lotbinière: village de Deschaillons; paroisse de Ste-Croix; paroisse d'Issoudun; paroisse de St-Antoine-de-Tilly; village de Francœur; paroisse de Ste-Emélie; village de Leclercville; Matane: village de Métis-sur-Mer; Matapédia: village de St-Moïse; paroisse de St-Moïse; paroisse de Ste-Marie-de-Sayabec; paroisse de St-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal; la partie nord de la paroisse de Ste-Florence-de-Beaurivage; Mégantic: paroisse de St-Antoine-de-Pontbriand; ville de Black Lake; partie sud du canton de Thetford; Missisquoi: paroisse de St-Pierre-de-Vérone-à-Pick-River; Montcalm: paroisse de St-Esprit; paroisse de St-Jacques-de-l'Achigan; paroisse de Ste-Julienne; Montmagny: ville de Montmagny; St-Juste-de-Bretenière; partie sud-est du canton de Talon; Montmorency: paroisse de St-Joachim; paroisse de Ste-Famille, I.-O.; village de Beaulieu, I.-O.; Napierville-Laprairie: paroisse de St-Rémi-de-Lasalle; paroisse de St-Edouard-de-St-Georges; paroisse de St-Michel-Archange; paroisse de St-Cyprien-de-Léry; village de St-Rémi; paroisse de St-Patrice-de-Sherrington; paroisse de St-Constant; paroisse de St-Mathieu; Nicolet: paroisse de St-Pierre-les-Becquets; paroisse de St-Léonard; ville de Nicolet; Papineau: village de la Pointe-à-Gatineau; Pontiac: village Campbell's Bay; Portneuf: paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf; Québec: paroisse de St-Colomb-de-Sillery; paroisse de Notre-Dame-des-Laurentides; paroisse de St-Félix-du-Cap-Rouge; paroisse de l'Ancienne-Lorette; village de Loretteville; village de Charlesbourg; village de Courville; paroisse de Charlesbourg; ville de Québec-Ouest; Richelieu: cité de Sorel; Richmond: canton de Cleveland; canton de St-Georges-de-Windsor; canton de Stoke; Shefford: paroisse de Ste-Pudentienne; canton de Granby, village de Ste-Pudentienne; canton de

Shefford; canton de St-Valérien-de-Milton; ville de Waterloo; Sherbrooke: corporation de Rock-Forest; Stanstead: canton de Barford; St-Jean: paroisse de Ste-Marguerite-de-Blairfindie; paroisse de St-Luc; St-Maurice: paroisse de St-Barnabé; paroisse de Trois-Rivières; paroisse de St-Boniface-de-Shawinigan; Témiscamingue: village de Ville-Marie; Terrebonne: ville de Ste-Thérèse-de-Blainville; ville de Terrebonne; paroisse de St-Jérôme; village de Shawbridge; paroisse de St-Sauveur-des-Monts; corporation de Piedmont; Vaudreuil: paroisse de Ste-Justine-de-Newton; ville de Rigaud; paroisse de St-Michel-de-Vaudreuil; Verchères: paroisse de Contrecœur; paroisse de Varennes; village de Varennes; paroisse de St-Mathieu-de-Belœil; village de Contrecœur; Wolfe: canton de Stratford.

Question par M. Beaudoin:—Quels ont été les droits perçus en 1925-26, dans la cité de Montréal, pour les licences de lieux d'amusements, conformément à la loi des licences de Québec?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
$49,783.03.

Question par M. Beaudoin:—Quels ont été les droits perçus en 1925-26, dans la cité de Montréal, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la loi des licences de Québec?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Pour les licences, $6,425.00; pour les droits d'entrée, $6,194.30.

Question par M. Beaudoin:—Quel a été le revenu en 1925–26, dans la cité de Montréal,provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures, conformément à la loi des licences de Québec?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Pour l'enregistrement des appareils, $300.00; pour les droits sur les paris ou gageures, $76,986.54.

Question par M. Beaudoin:—Quels ont été les droits du pauvre perçus par la cité de Montréal, en 1925-26, en vertu des dispositions de la section VI, chapitre 189, du volume III des Statuts refondus, 1925, article 49?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
$755,685.03.

Question par M. Beaudoin:—Quels ont été les droits perçus en 1925-26, dans toute la province, pour les licences des lieux d'amusements conformément à la loi des licences de Québec?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
$70,002.26.

Question par M. Beaudoin:—Quel a été le revenu en 1925-26, dans toute la province, provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures, conformément à la loi des licences de Québec?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Pour l'enregistrement des appareils, $1,100.00; pour les droits sur les paris ou gageures, $328,230.87.

Question par M. Beaudoin:—Quels ont été les droits du pauvre perçus dans toute la province en 1925-26, en vertu des dispositions de la section VI, du chapitre 189, du volume III des Statuts refondus,1925, article 49?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Par les municipalités, $1,074,786.88.

Question par M. Beaudoin:—Quels ont été les droits perçus en 1925-26, dans toute la province, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la loi des licences de Québec?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Pour les licences, $33,576.25; pour les droits d'entrée, $24,804.93.

Question par M. Sauvé:—Le gouvernement a-t-il l'intention de reviser la table de mesurement des billots actuellement en usage dans la province?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
Cette question est à l'étude.

Question par M. Sauvé:—1. Le gouvernement a-t-il employé de la glutrine pour la voirie: (*a*) en 1925; (*b*) en 1926?
2. Dans l'affirmative, de qui cette marchandise a-t-elle été achetée?
3. A quel prix?
4. Combien coûte ce produit pour un mille de chemin?
5. Quels sont les noms des directeurs des compagnies ou des propriétaires qui l'ont vendue?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Le gouvernement n'a pas employé de glutrine pour la voirie: (*a*) en 1925; (*b*) en 1926.
2. Répondu au No 1.
3. Répondu au No 1.
4. Répondu au No 1.
5. Répondu au No 1.

Question par M. Sauvé:—1. Combien de lots de colonisation le gouvernement a-t-il fait défricher et bâtir en vertu de la loi en 1926?
2. Où se trouvent-ils situés?
3. Combien en a-t-il vendus?

4. Quels sont les noms et adresses des acquéreurs?
5. Les acquéreurs venaient-ils des Etats-Unis?
6. Si non, où demeuraient-ils?
7. Quelle était l'occupation de chacun?
8. A quelles conditions ces lots ont-ils été vendus?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 5.

2. Cantons de Bourget, de Falardeau, de Bégin, de Taché et de Labrecque.

3. Ils l'ont tous été.

4. MM. Basil Simard, de Saint-Léon; Ed. Néron, de Saint-Léon; E. Bertin, de Saint-Jean-l'Evangéliste; L. Mailloux, de Saint-Ambroise et H. Lajoie, de Saint-Charles.

5. Non.

6. Dans les mêmes cantons sauf B. Simard et Ed. Néron qui demeuraient, l'un à Saint-Gédéon et l'autre à Alma.

7. Ils étaient colons, excepté B. Simard et Ed. Néron qui étaient journaliers.

8. Aux conditions ordinaires et, en plus, aux conditions suivantes: 1. Indépendamment du prix ordinaire, l'acquéreur devra payer, avec intérêt à quatre pour cent, la somme capitale dépensée par le département en améliorations sur le lot, et que l'acquéreur a lui-même reconnues; ces remboursements se feront comme suit: trente piastres par année pendant les quatre premières années, quarante piastres pour les quatre années subséquentes et la balance en annuités de cinquante-cinq dollars jusqu'à épuisement de la somme capitale;

2. Il devra tenir une police d'assurance, à ses frais, sur la maison pour le prix qu'elle a coûté au département. A défaut de prendre lui-même cette police, le département le fera à ses frais. La police devra être remise au département.

3. L'acquéreur ne pourra transporter son lot à qui que ce soit, avant paiement final, sans notre autorisation.

Question par M. Crépeau.—Qui était garde-forestier sur les concessions de "l'Anglo-Canadian Pulp & Paper Co", durant les années 1918 à 1925?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

"L'Anglo-Canadian Pulp & Paper Co", n'ayant pas exploité les concessions qui lui étaient affermées, il n'a pas été nécessaire d'affecter aucun garde-forestier à la surveillance particulière de ces concessions. Monsieur Ed. Pagé, garde-forestier et inspecteur pour le Service de Protection, a cependant fait plusieurs inspections sur ce territoire au cours de l'été 1925.

Question par M. Crépeau.—1. Qui était inspecteur des gardes-forestiers sur la Côte-Nord l'hiver dernier, de Portneuf à Clarke-City?

2. Ce fonctionnaire a-t-il passé l'hiver dans le territoire où il était inspecteur?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Pour le territoire compris entre les rivières Portneuf et Pentecôte, M. René Meunier était l'inspecteur en charge alors que pour les parties comprises entre les rivières aux Rochers et Ste-Marguerite, l'inspecteur était M. Antoine Harvey. Ces deux inspecteurs, mesureurs-licenciés, sont des diplômés de l'Ecole des Gardes.
2. Oui.

Question par M. Crépeau:—1. Au cours de mai 1926, des cahiers de chantiers assermentés sont-ils disparus des bureaux du département des Terres et Forêts?

2. Dans l'affirmative, combien?
3. Le ministre des Terres et Forêts a-t-il fait faire une enquête à ce sujet?
4. Si oui, quels en ont été les résultats?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui au cours du déménagement des bureaux.
2. Trois.
3. Oui.
4. Ces cahiers n'ont pas encore été retracés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 25 janvier dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Renaud, secondé par M. Faucher, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Question par M. Duranleau:—1. Combien ont coûté à date les travaux de l'annexe du palais de Justice de Montréal?

2. Depuis le 28 avril 1923, le gouvernement a-t-il donné d'autres contrats d'entreprises concernant la construction du Palais de Justice de Montréal?
3. Dans l'affirmative: (*a*) à quelle date; (*b*) à qui; (*c*) quel est le montant de chaque contrat?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. $4,767,374.41, dont $659,397.46 pour acquisition de terrains.
2. et 3. Non.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Un état des recettes et dépenses depuis le premier juillet 1926 à date.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 2 FÉVRIER 1927

Prière.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Thériault, il est—
Ordonné que les articles 510 et 511 du réglement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la "Alemay Realties, Limited", pour valider un certain acte de vente par Wener *et al* à "Alemay Realties, Limited", et que cette pétition soit immédiatement lue et reçue.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

M. Pilon, président *(pro tem.)* du comité des règlements, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De "The Bell Telephone Co. of Canada", demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à construire un échange de téléphone sur certains terrains à Montréal et pour autres fins.

De Victor Cardinal et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges.

De "Osisko Rouyn Exploration Company, Limited", et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Mercier.

De "The Alma & Jonquières Railway Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De "The Royal Trust Company", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 79, tel qu'amendée par 63 Victoria, chapitre 76.

De Donald McKenzie Rowat et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant "The Quebec Church Property Commission".

De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition de Gordon James Cassidy, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres, après examen, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été régulièrement et suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 144.—Loi constituant en corporation "Hôtel-Dieu de Sherbrooke".

Bill 146.—Loi modifiant la charte de "The Women's Hospital of Montreal".

L'honorable M. Galipeault, du comité des comptes publics, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité fait rapport qu'il a siégé ce matin sous le présidence de l'honorable M. Galipeault et qu'il a été résolu d'assigner l'auditeur général de la province à comparaître devant ce comité, mardi prochain, pour rendre compte de son administration durant l'exercice 1925-1926 et les derniers six mois de 1926.

Ordonné que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Miljour ait la permission de présenter un bill (No 115) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Mercier."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Smart ait la permission de présenter un bill (No 133) intitulé: "Loi concernant "The Quebec Church Property Commission".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 147) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Royal Trust Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la "Bell Telephone Company of Canada".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 124) intitulé: "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine, après examen."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (No 148) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma & Jonquières".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:
Bill (No 96) intitulé: "Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield";
Bill (No 132) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Mistassini";
Bill (No 114) intitulé: "Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-Est de la cité de Montréal";
Bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami";
Bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de Téléphone Nationale";
Bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis";
Bill No (104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents de la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:
Bill (No 119) intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le titre de la "P. Q. Lumber Company" quant à certaines concessions forestières".
Bill (No 82) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 25 janvier dernier:
Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en Comité des subsides).
Et le débat se continue.
Sur la motion de M. Duranleau, secondé par M. Faucher, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

Question par M. Dufresne:—1. Depuis la réponse du 12 mars 1926, le gouvernement a-t-il poursuivi d'autres municipalités au sujet de travaux de voirie?

2. Dans l'affirmative, combien?

3. Quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

4. Quand chacune de ces poursuites a-t-elle été intentée?

5. Pour quel montant dans chacune d'elles?

6. Où en est le gouvernement dans chacune de ces poursuites?

7. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer les procédures et d'exiger le paiement total des sommes qu'il réclame?

8. Depuis la réponse du 12 mars 1926, le gouvernement a-t-il fait envoyer à d'autres municipalités des lettres d'avocats au sujet de travaux de voirie?

9. Dans l'affirmative, à combien?

10. Quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

11. Quel est le montant de la réclamation dans chacun des cas?

12. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer ses réclamations?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. Onze.

3. 4. 5. et 6. Village de Ste-Thècle, comté de Champlain, 4 mai 1926: $3,092.19, action réglée.—Canton de Westbury, comté de Compton, 17 mai 1926: $2.483.09, action réglée.—Paroisse de St-Urbain, comté de Charlevoix, 14 mai 1926: $4,422.88, bref d'exécution demandé. Paroisse de St-Hilarion, comté de Charlevoix, 22 avril 1926: $10,043.80, bref d'exécution demandé.—Municipalité de Lacaille, comté de Labell'e 15 décembre 1926: $2,150.00, contestation liée.—Canton de Joly, comté de Labelle, 2 décembre 1926: $6,500.00, plaidoyer de la défenderesse attendu.—Village de Labelle, comté de Labelle, 2 décembre 1926: $1,700.00, la défenderesse a comparu, en voie de règlement.—Canton de Loranger, comté de Labelle, 2 décembre 1926, $1,200.00, jugement signifié.—Village de L'Annonciation, comté de Labelle, 2 décembre 1926: $1,000.00, action réglée.—Canton de Marchand, comté de Labelle, 2 décembre 1926: $13,000.00, jugement signifié.—Canton de Clyde, comté de Labelle, 2 décembre 1926: $10,000.00, la défenderesse a fait motion pour obtenir la permission de plaider.

7. Oui.

8. Oui.

9. Trente-deux.

10. et 11. Village d'Amos, comté d'Abitibi: $1,324.37.—Paroisse de St-Timothée, comté de Beauharnois: $9,760.00.—Conseil du comté de Charlevoix-Ouest: $1,550.00.—Ville de Bagotville, comté de Chicoutimi: $6,808.74.—Village de Waterville, comté de Compton: $1,595.53.—Canton de Wright, comté de Hull: $1,755.54.—Municipalité de Lacaille, comté de Labelle: $1,000.00 et l'intérêt.—Canton de Clyde, comté de

Labelle: $10,000.00.—Canton de Joly, comté de Labelle: $6,500.00. Village de Labelle, comté de Labelle: $1,700.00.—Canton de Marchand, comté de Labelle: $13,000.00.—Village de L'Annonciation, comté de Labelle: $1,200.00.—Canton de Loranger, comté de Labelle: $1,200.00 Village de Nominingue, comté de Labelle: $850.00.—Ville de Roberval, comté du Lac-St-Jean: $1,475.35.—Paroisse de Ste-Dorothée, comté de Laval: $17,309.20.—Municipalité de St-François-de-Sales, comté de Laval: $4,497.55.—Partie ouest de la paroisse de Ste-Rose, comté de Laval: $14,076.23.—Ville de Laval-des-Rapides, comté de Laval: $7,915.56.—Paroisse de St-Nicolas, comté de Lévis: $10.060.52.—Partie sud-est du canton de Talon, comté de Montmagny: $2,110.00.—Paroisse de Ste-Famille, I.-O., comté de Montmorency: $1,401.14.—Village de Beaulieu, I.-O., comté de Montmorency: $1,198.34.—Village de Charlesbourg, comté de Québec: $3,019.50.—Paroisse de St-Charles-de-Charlesbourg, comté de Québec: $2,436.73.—Paroisse de Notre-Dame-des-Laurentides, comté de Québec: $3,105.20.—Village de Ste-Pudentienne, comté de Shefford: $386.13.—Paroisse de Ste-Pudentienne, comté de Shefford: $1,589.48.—Paroisse de St-Luc, comté de St-Jean: $2,658.55.—Municipalité de la Pointe-du-Lac, comté de St-Maurice: $9,102.44.—Paroisse de Notre-Dame-du-Portage, comté de Témiscouata: $4,363.90. Paroisse de St-Jérôme, comté de Terrebonne: $6,556.90.

12. Oui.

Question par M. Lafleur:—1. Quel est le nombre d'automobiles de touristes qui ont traversé les lignes à différents endroits de la province en 1926?

2. Quel est le nombre de citoyens de la province de Québec qui ont traversé les lignes dans différents endroits de la province: (a) En 1915; (b) En 1916; (c) En 1917; (d) En 1918; (e) En 1919; (f) En 1920; (g) En 1921; (h) En 1922; (i) En 1923; (j) En 1924; (k) En 1925; (l) En 1926?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 255,101 d'après les statistiques fournies par les autorités fédérales.

2. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Renaud:—1. Combien a coûté jusqu'au mois de décembre 1926, la construction de la route Montréal-Mont-Laurier?

2. Combien le mille?

3. Quels sont les noms des entrepreneurs?

4. Combien a coûté l'entretien de cette route au mille depuis le commencement de sa construction?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $1,449,473.22.

2. $8,983.40.

3. T.-E. Rousseau, Limitée; Frank Walters & Cie; Bélanger & Sicotte; Larivière & Farand.

4. $314.13 par année.

Question par M. Sauvé:—1. Le gouverneemnt a-t-il en décembre 1922 consenti à la "Quebec Development Company, Limited", le droit de maintenir l'eau du lac St-Jean à une hauteur maximum de 17.5 pieds au-dessus de la marque zéro sur l'échelle hydrométrique du quai de Roberval?

2. L'exercice de ce droit était-il subordonné à une condition de temps?

3. A-t-il alors été stipulé que ce privilège ne pourrait être exercé avant l'expiration d'un délai de 24 mois après l'achèvement de la construction des barrages dont dépend l'usine de l'ile Maligne?

4. Avant l'expiration de ce délai, la compagnie était-elle dans l'obligation de ne pas excéder 7.5 pieds sur l'échelle hydrométrique du quai de Roberval?

5. Cette clause de délai a-t-elle été supprimée par un arrêté ministériel de juillet 1925?

6. Dans l'affirmative, quelle avait été la raison d'être de cette clause de délai?

7. Quelle a été la raison de sa suppression?

8. L'inondation de 1926 a-t-elle été l'une des suites de cette suppression?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui, en payant tous les dommages ainsi causés.

2. Oui, le concessionnaire s'engageait à construire un barrage au coût d'au moins $8,000,000 dans un délai de cinq ans, sous une pénalité de $50,000. le Gouvernement se réservant de résilier le contrat si les travaux n'étaient pas faits dans le délai stipulé.

3. Oui, mais le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, s'était réservé le droit d'abréger ce délai.

4. Elle ne pouvait pas l'excéder sans le consentement du Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil.

5. Oui, conformément au contrat de décembre 1922.

6. et 7. A 7.5 pieds, la compagnie avait toute l'eau voulue pour le développement de 200,000 H.P., prévus à cette époque mais, subséquemment, lors du développement ultérieur de la chûte à Caron, l'"Alluminium Company" ne consentait à faire ces travaux, entraînant un pouvoir additionnel de 600,000 H.P. et l'établissement de son usine d'aluminium, que si permission lui était donnée d'élever le niveau du lac à 17.5 pieds, droit réservé par le gouvernement, par le contrat de décembre 1922. Aucune compagnie n'aurait voulu entreprendre ces immenses travaux ni y placer les millions qu'ils entraînent, à moins d'obtenir le plein rendement du pouvoir seulement réalisable par l'exhaussement de 17.5 pieds.

8. L'exhaussement du lac a amené une inondation en 1926 qui serait également résultée en 1927 ou 1928.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 3 FÉVRIER 1927

Prière.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De Benzion Kauffman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Ukrainian Jewish Congregation".

M. Thériault, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement les bills suivants:

Bill 98.—Loi modifiant la charte de la "St. Francis Valley Railway Company".

Bill 101.—Loi modifiant la charte de la "Quebec & Western Railway Company".

Bill 106.—Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec Central.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 108.—Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal.

Bill 120.—Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la "St. Maurice Lumber Company", maintenant la "Canadian International Paper Company", et confirmant le titre concernant lesdites rues.

Et avec amendement:

Bill 135.—Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et "Montreal & St. Lawrence Light & Power Company", "Montreal Light, Heat & Power Company" et "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 103.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat.

Bill 89.—Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Et avec des amendements, le bill suivant:

Bill 137.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 142) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Ukrainian Jewish Congregation".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 32) intitulé: "Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement de greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 27) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. L'Archevêque:—Quelle quantité de liqueurs a été vendue, chaque mois, en 1926, dans les magasins de la Commission des liqueurs à: (*a*) Valleyfield; (*b*) Hull; (*c*) Sherbrooke; (*d*) Saint-Jean; (*e*) Joliette; (*f*) Trois-Rivières?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1926	(*a*) *Valleyfield*	(*b*) *Hull*	(*c*) *Sherbrooke*	(*d*) *St-Jean*	(*e*) *Joliette*	(*f*) *Tr.-Rivières*
Janvier....	3569.8 *gals.*	9228.2 *gals.*	3148. *gals.*	1509.3 *gals.*	1672.5 *gals.*	4355.2 *gals.*
Février....	2648. "	7669.4 "	2304. "	1015. "	862.6 "	3452.1 "
Mars.....	2629.9 "	9271.4 "	2548. "	943.8 "	861. "	3154.9 "
Avril.....	2411.8 "	9294. "	2470.8 "	920.2 "	876.5 "	3964.1 "
Mai.....	2956.3 "	8666. "	2770. "	899.3 "	804. "	3154. "
Juin.....	4076.2 "	8506. "	3040.1 "	993.2 "	849. "	3390.5 "
Juillet.....	4546.1 "	9523.2 "	3400.7 "	1165.2 "	1007.9 "	3580. "
Août.....	4218.3 "	10836.2 "	3996. "	1832. "	996.7 "	4450. "
Spetembre.	5029.7 "	11020.4 "	4769. "	2443.4 "	1047.5 "	4275. "
Octobre...	5040.3 "	12164.1 "	3823.8 "	2537.9 "	1216.1 "	4804. "
Novembre.	4289.1 "	11547.1 "	3449. "	2143.5 "	920.3 "	4585. "
Décembre.	5289. "	23066.4 "	7591. "	3377.5 "	2993. "	8680.5 "

Question par M. Houde:—1. La succession de M. Duke qui avait des intérêts dans la Compagnie Duke-Price a-t-elle payé des droits au gouvernement?

2. Dans l'affirmative, combien et sur quel montant de la succession?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. et 2. Non.

Sur la motion de M. Dufresne, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette chambre:

Un état indiquant: 1. Dans quelles municipalités du comté d'Arhabaska des chemins ont été construits depuis 1912; 2. Combien de milles dans chacune de ces municipalités; 3. Combien de milles dans chacune de ces municipalités ont été construits: (*a*) en vertu de l'emprunt à 2%; (*b*) en vertu de l'emprunt à 3%; (*c*) en vertu de la loi du 50% et quel a été le coût au mille dans chaque cas; 4. Mêmes renseignements pour le comté de Bagot; 5. Mêmes renseignements pour le comté de Berthier; 6. Mêmes renseignements pour le comté de Joliette; 7. Mêmes renseignements pour le comté de Montcalm; 8. Mêmes renseignements pour le comté de Montmorency; 9. Mêmes renseignements pour le comté de Terrebonne; 10. Mêmes renseignements pour le comté d'Yamaska.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 32) intitulé: "Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement de greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. Nicol, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 3, relative à la "National Transcontinental Railway Branch Lines, Company".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. Nicol, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 22) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn".

Sur la motion de l'honorable M. Gàlipeault, secondé par l'honorable M. Nicol, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 27) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant l'article 228 du Code municipal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité du Code municipal.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 166) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement."

Bill (No 147) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Royal Trust Company."

Bill (No 109) intitulé: "Loi concernant "The Bell Telephone Company of Canada".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec."

Bill (No 115) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Mercier."

Bill (No 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges".

Bill (No 133) intitulé: "Loi concernant "The Quebec Church Property Commission".

Bill (No 124) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine, après examen.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières",

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 25 janvier dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'Orateur, Conseil législatif, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill (No 3) intitulé: "Loi modifiant le chapitre XVII des Statuts refondus du Bas Canada, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

2 février 1927.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives, tel que demandé et que le comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil durant la présente session est composé des honorables MM. Amyot, Bryson, Garneau, Martin, Miles, Paradis, Perron, Roberge et Turgeon.

Question par M. Dufresne:—1. Depuis la réponse du 12 mars 1926, y a-t-il des municipalités poursuivies au sujet des travaux de voirie qui ont réglé avec le gouvernement?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

3. Pour quelle somme a été réglée l'action dans chacun des cas?

4. Quelles sont les municipalités qui ont actuellement payé cette somme?

5. Quelles sont celles qui s'en acquittent par versements et quel versement est exigé dans chacun des cas?

6. Qu'a coûté chacune de ces actions ou poursuites en frais de cour ou autres (a) à la municipalité intéressée; (b) au gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. et 3. Village de Ste-Thècle, comté de Champlain: $3,100.00. Ville de Léry, comté de Châteauguay: $3,375.00.—Village de Ste-Anne-de-Chicoutimi, comté de Chicoutimi: $2,422.85.—Canton de Westbury, comté de Compton: $2,594.20.—Village de St-Eustache-sur-le-Lac, comté des Deux-Montagnes: $6,022.09.—Village de L'Annonciation, comté de Labelle: $1,000.00.—Municipalité de St-Méthode, comté du Lac-St-Jean: $1,002.20.—Paroisse de Ste-Foy, comté de Québec: $14,244.30.—Paroisse de St-Ours, comté de Richelieu: $2,616.32.—Paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, comté de Terrebonne: $16,837.55.

4. Toutes les municipalités mentionnées aux réponses 2 et 3.
5. Aucune.
6. (*a*) Village de St-Eustache-sur-le-Lac: $610.95.—Municipalité de St-Méthode: $125.86.

(*b*) Village de Ste-Thècle, $101.30.—Ville de Léry: $138.75.—Village de Ste-Anne-de-Chicoutimi: $226.70.—Canton de Westbury: $88.40.—Village de St-Eustache-sur-le-Lac: $143.35.—Village de L'Annonciation: $105.80.—Municipalité de St-Méthode: $9.30.—Paroisse de Ste-Foy: $274.60.—Paroisse de St-Ours: $256.87.—Paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville: $1,192.83.

Question par M. Sauvé:—1. Quelle quantité de bitume liquide a été employée par le gouvernement pour la voirie, (*a*) en 1925; (*b*) en 1926?
2. De qui cette huile bétumineuse a-t-elle été achetée?
3. Quels sont les noms des directeurs des compagnies ou des propriétaires qui l'ont vendue?
4. A quel prix?
5. Combien coûte ce produit pour un mille de chemin?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. (*a*) En 1925: 1,039,091 gallons; (*b*) en 1926: 1,165,266 gallons.
2. Imperial Oil, Limited; The Barrett Company, Limited; Alexander Murray & Company, Limited; The Hamilton Tar Products Company, Limited.
3. Le gouvernement l'ignore.
4. Imperial Oil, Limited: huiles lourdes, intermédiaires et légères En 1925 et 1926: $0.105.

The Barrett Company Limited: huile légère; en 1925, $0.144; en 1926, $0.145.

Alexander Murray & Company, Limited: huile légère; en 1925, $0.14; en 1926, $0.149.

The Hamilton Tar Products Company, Limited: huile légère; en 1926, $0.155.

5. Le coût par mille peut varier entre $100.00 et $600.00.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 4 FÉVRIER 1927

Onze heures du matin.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 162) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 21) intitulé: "Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district de l'Abitibi".

Question par M. Bastien:—Combien a coûté l'entretien de la route de la limite est du village de Daaquam à l'ouest de la limite de la paroisse de Saint-Camille, pour les années 1925 et 1926?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
En 1925: $2,076.58; en 1926: $1,569.93.

Question par M. Bastien:—1. Monsieur Joseph Frawley, de Daaquam, est-il à l'emploi du gouvernement?

2. Dans l'affirmative, en quelle capacité?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Un nommé Joseph Foley, de Daaquam, est à l'emploi du gouvernement.

2. Cantonnier.

Question par M. Beaudoin:—1. Quel était, l'hiver dernier, le nombre de femmes dans les chantiers de bois de la province?

2. Quel était dans ces chantiers le nombre d'enfants âgés de moins de 16 ans?

3. Combien de ces enfants étaient en âge de fréquenter l'école?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. et 2. Voir le rapport du ministre, de 1926, page 25.

3. Nous n'avons pas de renseignements suffisants à ce sujet.

Question par M. Crépeau.—1. Quel a été le nombre de cordes de bois à pulpe rapportées durant les années 1920 à 1926 inclusivement par l'"Anglo-Canadian Pulp Co"., de Clarke City, pour chaque année séparément ?

2. Combien de bois vert et combien de bois sec ?

3. Cette compagnie a-t-elle payé les droits de coupe sur une corde de 128 pieds cubes ou cette coupe a-t-elle été basée sur une corde de 156 pieds cubes ?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. 2. et 3. Nous ne connaissons pas de société dite "Anglo-Canadian Pulp Co", exploitant de concessions forestières ou terrains privés autour de Clarke-City.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés".

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 11) intitulé: "Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 85) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 92) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise enconsidération, en comité plénier, du bill (No 76) intitulé: "Loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 102) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat, après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisème fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 118) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Ludger Alain".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 125) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribault à dame Cécile Chouinard-Gingras".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 144) intitulé: "Loi constituant en corporation Hôtel-Dieu de Sherbrooke".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, enconséquence, lu une troisème fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Women's Hospital of Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris palce au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 103) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris palce au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisème fois.

Le bill est, en conséquence lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 108) intitulé: "Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 120) intitulé: "Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées ont été cédées par la cité à la "St. Maurice Lumber Company", maintenant la "Canadian International Paper Company", et confirmant le titre concernant lesdites rues".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 106) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Central".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 142) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Ukrainian Jewish Congregation".
Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—
Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.
Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 7 FÉVRIER 1927

Prière. *Quatre heures de l'après-midi.*

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 167) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs".
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Renaud:—1. Combien de fermes de démonstration ont été établies par le gouvernement, depuis la réponse du 1er février 1926?
2. Quels sont les noms des propriétaires?
3. Quels sont les paroisses et comtés où ces fermes sont situées?
4. Combien chacune de ces fermes a-t-elle coûté au gouvernement jusqu'à ce jour?
5. Combien y a-t-il à date de fermes de démonstration dans toute la province?

Réponse par l'honorable M. Caron:
1. Trois.
2. 3. et 4. Evariste Forget, Mont-Laurier, Labelle.....$ 315.91
Edmour Chagnon, Coaticook, Stanstead.....$ 558.90
RR. PP. Trappistes, Oka, Deux-Montagnes.....$ 82.25
5. Trente-un.

Question par M. Bastien: 1. Quel était le nombre d'établissements d'élévage d'animaux à fourrure dans la province de Québec en 1926?
2. Quelle était la valeur des terrains et bâtiments?
3. Quelle était la valeur des animaux captifs?
4. Quel a été le nombre des peaux d'animaux à fourrure pris dans la province de Québec en 1925–26?
5. Quelle était la valeur totale des pelleteries?
6. Quelle était la valeur moyenne par pelleteries?
7. Quel a été le nombre de peaux sur lesquelles le gouvernement a perçu des droits régaliens en 1925–26?
8. Quel est le total de ces droits régaliens?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 734.
2. et 3. Ces statistiques ne sont pas encore compilées.
4. 270,466.
5. $2,160,710.40.
6.

Loutre	$28.00
Castor	20.00
Ours	6.00
Loup Cervier	17.00
Ours Blanc	50.00
Marte	18.00
Pékan	40.00
Carcajou	12.00
Loup	10.00
Mouffette	1.00
Vison	18.00
Renard noir	40.00
Renard argenté	75.00
Renard bleu	40.00
Renard rouge	13.50
Chat Sauvage	7.00
Rat Musqué	1.75
Belette	1.15
Caribou	2.50
Chevreuil	1.25
Orignal	4.50
Renard croisé	30.00
Renard blanc	30.00
Renard bâtard	15.00
Loup marin	5.00

7. 270,466.
8. $100,157.84.

Question par M. Bastien:—1. Le gouvernement a-t-il donné des licences pour des fabriques de homard depuis 1922?

2. A-t-il refusé d'en accorder?
3. Si oui, dans quel cas et pour quelle raison?
4. Le gouvernement croit-il avoir le droit de refuser ces licences?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.
2. Non.
3. et 4. Répondu à 2.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi de compagnies de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Alexandra Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Asile de Nazareth, pour les enfants abandonnés, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Asile de St-Vincent de Paul, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Catholic Sailors' Club, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Church Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de St-Joseph du Bon-Pasteur, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Joseph, Sœurs Grises, rue Cathédrale (antérieurement Asile, rue Bonaventure), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les malades indigents, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Dispensary", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Sailors Institute," Montreal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Old Brewery Mission", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat St-Arsène, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Petites Sœurs des pauvres, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Prisoners' Aid Association", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Refuge des incurables, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cent vingt piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour "St. Patrick's Hopital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Sheltering Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Union Nationale Française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association des dames charitables de l'Orphelinat catholique de Nazareth, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Club des marins catholiques, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital-Général, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour malades indigents, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Maternité, sous les soins des Sœurs du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Œuvre du Patronage, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Ouvroir des Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Patronage Laval, 40 Ave Bigaouette, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Quebec Seamen's Institute", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Salvation Army", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Young Women's Christian Association", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital de Beauceville, (Beauceville). Co. Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat St-Joseph, Co. Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la Providence de Valleyfield, (Valleyfield), Co. Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu-de-Valleyfield, (Valleyfield), Co. Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la Providence de Lanoraie, Co. Berthier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Antoine, pour les orphelins, les inf. et les mal. (Longueuil), Co. Chambly, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, pour les vieillards, les infirmes et les idiots, (Baie St-Paul), Co. Charlevoix, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Youville de St-Benoît, Co. des D.-Mont, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Drummondville Hospital", (Drummondville), Co. Drummond, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital du Sacré-Cœur de Hull (Hull), Co. Hull, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital Général de Maniwaki, (Maniwaki), Co. Hull, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Joseph de Lachine, Co. Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hopital St-Eusèbe, (Joliette), Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Jardin de l'Enfance St-Joseph, (Joliette), Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat de la Provid. Ste-Elisabeth, Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Sœurs de la Charité, (St-André), Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Anne-de-la-Pocatière, Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-André-Avellin, (St-André-Avellin), Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence, (Mont-Laurier), Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de Laprairie, Co. Laprairie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la Providence, (L'Assomption), Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice de la Providence, (St-Henri-de-Mascouche), Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Antoine (St-Lin), Co. L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Maison de la Providence (St-Vincent-de-Paul), Co. Laval, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Guay, (Lauzon), Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, Co. Lévis, pour l'exerice finissant le 30 juin 1928.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, (Section Orphelinat), Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu, Co. Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Edouard, Co. Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Sœurs de la Charité, (St-Jean-Deschaillons), Co. Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Ursule, (antérieurement Louiseville), Co. Maskinongé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

65. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Children's Hospital", (Black Lake), Co. Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

66. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Joseph, (Thetford-Mines), Co. Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

67. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Bedford Hospital", (Sweetsburg), Co. Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

68. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Élisabeth-de-Farnham, (Farnham), Co. Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

69. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice St-Célestin, Co. Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

70. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu (Nicolet), Co. Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

71. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Casimir, (St-Casimir), Co. Portneuf, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

72. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Sœurs de la Charité Rimouski, Co. Rimouski, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

73. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital de St-Hyacinthe, (St-Hyacinthe), Co. St-Hyacinthe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

74. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital de Magog, (Magog), Co. Stanstead, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

75. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital Ste-Famille, (Ville-Marie), Co. Témiscamingue, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

76. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Brehmer Rest", (Ste-Agathe-des-Monts), Co. Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

77. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice Drapeau, (Ste-Thérèse de Blainville), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

78. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hospice des Dominicaines du Rosaire, Co. Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

79. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Victor, (Belœil), Co. Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

80. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'orateur (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

81. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour achat de livres (Bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

82. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes des élections, S. R., 1925, ch. 4, art. 412, pour l'exercice finisant le 30 juin 1928.

83. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf cent cinquante piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour le greffier de la couronne en chancellerie, et un commis, traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

84. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Uniersité Laval, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

85. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

86. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "McGill University", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

87. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université de "Bishop's College", Lennoxville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 8 FÉVRIER 1927

Prière.

Sur la motion de M. Lafond, secondé par M. McDonald, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, qu'il soit permis à la municipalité de la partie ouest du canton de Hull, de présenter une pétition introductive de bill privé et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et le bill conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De Séraphim Ouimet et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Montreal Underground Terminal Company".

De "The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal", demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Votre comité est aussi d'opinion que les pétitions de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De William A. Cummings, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de John Higginson.

De "Alemay Realties, Limited", demandant l'adoption d'une loi validant un acte de vente par Samuel Wener *et* al à "Alemay Realties, Limited", devant H. E. Herschorn, N. P. 23 décembre 1924, sont régulières et suffisantes, que les bills qui ont été déposés par les pétitionnaires sont réguliers et conformes aux pétitions et aux avis qui en ont été donnés, que ces pétitions n'ont pas été régulièrement et suffisamment annoncées et que ces irrigularités ne peuvent cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de ces irrégularités.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 123.—Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et "National Trust Company, Limited", et autres personnes, et le titre fiduciaire de "National Trust Company, Limited", quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat.

Bill 119.—Loi ratifiant et confirmant le titre de la "P. Q. Lumber Company", quant à certaines concessions forestières".

Sans amendement:

Bill 147.—Loi modifiant la charte de la "Royal Trust Company".

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 96.—Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield.

Bill 129.—Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 131) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'association des optométristes et opticiens de la provincede Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Gault ait la permission de présenter un bill (No 141) "Loi constituant en corporation la "Montreal Underground Terminal Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Lahaie ait la permission de présenter un bill (No 149) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 151) intitulé: "Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al* à "Alemay Realties, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 139) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Crépeau:—1. Le département des Terres et Forêts a-t-il fait faire la collection des livrets de chantiers tenus par les entrepreneurs de coupe de bois sur les concessions forestières de la Côte Nord?

2. Ces livrets sont-ils assermentés comme le veut la loi?

3. Des mesureurs licenciés à l'emploi de "l'Ontario Paper Co", à Shelter Bay, sur la Côte Nord, signent-ils et assermentent-ils des blancs-seings supposés être leurs rapports et ces formules sont-elles ensuite remplies aux bureaux de la compagnie?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Non, ces livrets doivent être transmis au Ministre des Terres et Forêts par chaque concessionnaire, avec le dossier général de ses opérations forestières de l'année.

2. Oui. Sauf dans certains cas, comme celui de l'entrepreneur (jobbeur) ou sous-entrepreneur (sous-jobbeur), qui pour une raison ou pour une autre, refuse de remettre son, ou ses livrets, au concessionaire qui l'employait.

3. A notre connaissance, deux des mesureurs licenciés, à l'emploi de "l'Ontario Paper, Co"., ayant agi de cette façon, nous avons protesté vivement auprès de la compagnie et des mesureurs dès que nous avons su la chose. Celle-ci nous a expliqué qu'elle avait été forcée de faire cela à cause du départ précité de ces deux hommes. Nous nous sommes immédiatement appliqués à contrôler minutieusement tous les rapports de ces opérations afin de voir à ce qu'ils soient bien complets et conformes avec ceux de nos gardes-forestiers.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 167) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs".

Ce bill est en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Daniel, secondé par M. Hamel, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous documents relatifs à la culture du tabac dans la province.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Women's Hospital of Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 135) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et "Montreal & St. Lawrence Light & Power Company", "Montreal Light, Heat & Power Company" et "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "St. Francis Valley Railway Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, enconséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Quebec & Western Railway Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses générales (Terres et Forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première fois et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 9 FÉVRIER 1927

Prière.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, qu'il soit permis à Raoul Masson et autres de présenter une pétition introductive de bill privé, et que cette pétition soit lue et recue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Pilon, président (*pro tem*) du comité des règlements, présente le douzième rapport de ce comité, laquel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et le bill conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la municipalité de la partie ouest du canton de Hull, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement No 103 de ladite municipalité.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 142.—Loi constituant en corporation la "Ukrainian Jewish Congregation".

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill No 83, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Newaygo", n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contracdictoire.

Ordonné que M. Lafond ait la permission de présenter un bill (No 122) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Lafleur.—1. Combien la Commission des liqueurs a-t-elle dépensé en 1926, pour frais de publicité dans les journaux de la province?

2. Quels sont les noms de ces journaux, et combien pour chacun?

3. Quels sont les noms des journaux en dehors de la province et combien pour chacun?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Pour l'année de calendrier 1926.
1. $3,059.22.

2. La Presse	$ 284.63
La Patrie	264.94
Le Canada	264.38
Le Devoir	117.13
Le Bulletin	128.00
L'Autorité Nouvelle	260.00
L'Ere Nouvelle	120.00
The Herald	466.25
The Gazette Printing Co	273.75
The Montreal Star	43.75
Montreal Daily World	234.38
The Eagle	13.00
Le Soleil, Québec	19.50
L'Evénement, Québec	114.30
L'Action Catholique, Québec	61.38
The Chronicle Telegraph, Québec	11.25
La Semaine Religieuse, Québec	125.00
La Tribune, Sherbrooke	136.25
The Record, Sherbrooke	9.75
Le Quotidien, Lévis	2.44
Le Droit, Ottawa	6.50
La Vie Syndicale	50.00
Le Progrès de Valleyfield	3.68
Le Clairon de St-Hyacinthe	2.21
Le Courrier, St-Hyacinthe	2.94
L'Etoile du Nord, Joliette	3.68
L'Echo du St-Maurice, Shawinigan-Falls	2.21
Le Journal de Waterloo	3.68
The Gleaner Mail, Granby	2.63
L'Action Populaire, Joliette	2.94
The News, St-Jean	3.68
Le Canada Français, St-Jean	5.25
L'Avenir du Nord, St-Jérôme	3.68
Le Nouvelliste, Trois-Rivières	6.50
The Chronicle, Trois-Rivières	3.68
The Observer, Coaticook	2.94
Le St-Laurent, Rivière-du-Loup	2.94

3. Aucun.

Question par M. Dufresne.—1. Depuis 1915, combien de compagnies minières dans notre province ont obtenu une charte provinciale?
2. Quelles sont ces compagnies?
3. Quand chacune d'elles a-t-elle été incorporée?
4. Quels étaient les promoteurs de chacune d'elles?
5. Quels étaient les directeurs provisoires de chacune d'elles?
6. Quels sont les directeurs actuels de chacune d'elles?
7. Chacune de ces compagnies, depuis son incorporation, a-t-elle fait régulièrement rapport au gouvernement comme le veut la loi?

8. Dans la négative, quelles sont les compagnies qui n'ont pas satisfait à la loi?

Réponse par M. David:
Il est impossible de répondre à cette question tel que posée.

Question par M. Duranleau.—1. Combien a coûté le pamphlet intitulé: "Campagne d'éducation de la Comission des liqueurs de Québec", publié en 1925, y compris les frais de distribution?
2. A qui cette somme a-t-elle été payée?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. $98.10.
2. National Publicity Limited.

Question par M. Lafleur.—1. Une enquête sur les besoins de la Côte Nord (Saguenay) a-t-elle été autorisée par le gouvernement et faite en 1926?
2. Dans l'affirmative, par qui a-t-elle été conduite?
3. Quel a été le coût de cette enquête?
4. L'enquêteur a-t-il fait rapport?
5. Si oui, quelles sont les conclusions de ce rapport?
6. Si non, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Oui.
2. Edgar Rochette, C.R.
3. $350.
4. Oui.
5. Elles sont trop longues pour faire l'objet d'une réponse à une interpellation.
6. .....

Question par M. Beaudoin.—1. Quels sont: (*a*) les élèves à qui il a été octroyé des bourses pour aller suivre des cours additionnels à Paris, en vertu de 10 George V, chapitre 9, depuis la réponse du 4 février 1926 jusqu'à date; (*b*) quels sont les professeurs?
2. Quand chacun de ces élèves et professeurs a-t-il obtenu cette bourse?
3. Quel genre d'études poursuit chacun de ces étudiants?

Réponse par l'honorable M. David:
1. (*a*) Dr Roméo Bourget, Dr Sylvio Caron, Lionel Daviault, Dr Alf. Desloges, Paul Gagnon, Dr Wilfird Leblond, Dr L.-P. Leclerc, J.-C. Lessard, Dr S.-A. Magnan, Dr A.-A. Mignault, Marcel Parizeau, Dr Jos. Sénécal, Dr P.-S. Silvers, L.-A. St-Hilaire, Dr Hector Toupin, J.-P. Vallerand, Dr Oscar Viau, Dr J.-B. Jobin, Dr L.-M. Turgeon, M. Poisson, Réal Doré, (*b*) Professeurs: Silvio Caron, Lionel Daviault, Paul Gagnon, S.-A. Magnan, O. Viau, J.-B. Jobin, Réal Doré.
Attachés à des hôpitaux où on donne l'enseignement: Roméo Bourget, Alf. Desloges, W. Leblond, J. Sénécal, Hector Toupin, L.-M. Turgeon.
2. 19 août et 23 septembre 1926.
3. Dr Roméo Bourget; médecine; Dr Silvio Caron, médecine; Lionel Daviault, agriculture; Dr Alf. Desloges, médecine; Paul Gagnon,

chimie; Dr Wilfrid Leblond, médecine; Dr L.-P. Leclerc, médecine; J.-C. Lessard, administration des chemins de fer; Dr S.-A. Magnan, médecine; Dr A.-A. Migneault, médecine; Marcel Parizeau, architecture; Dr Jos. Sénécal, médecine; Dr P.-S. Silvers, médecine; L.-A. St-Hilaire, musique; Dr Hector Toupin, médecine; J.-P. Vallerand, finances; Dr Oscar Viau, médecine; Dr J.-B. Jobin, médecine; Dr L.-M. Turgeon, médecine; M. Poisson, musique; Dr Réal Doré, médecine.

Question par M. Houde.—1. Quel est le nombre des modèles que M. Horatio Walker a faits pour l'Ecole des Beaux-Arts de Québec et pour lesquels il a reçu $5,000.00 ainsi qu'il appert à la page 382 des Comptes publics de 1925-26?

2. Où se trouve chacun de ces modèles?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Deux tableaux destinés au Musée.
2. Hôtel du gouvernement.

Question par M. Houde.—1. La succession de sir William Price a-t-elle payé au gouvernement tous les droits qu'elle lui devait?

2. Quelle somme a-t-elle payée?

3. M. Charles Lanctôt s'est-il occupé du règlement des droits payables par cette succession?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Le montant définitif des droits n'a pu encore être établi.
2. $349,000.
3. Non.

Question par Duranleau.—1. Combien a coûté à date à la province l'ameublement de l'annexe du palais de justice de Montréal?

2. Quels sont les particuliers ou compagnies de qui ont été achetés ces meubles, et quels sont les montants payés ou dûs à chacun d'eux?

3. Cet ameublement est-il complété?

4. Si non, quelle sera la dépense probable pour compléter cet ameublement?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. $13,365.07.
2. Librairie Beauchemin, Ltée, $7,244.50; Armand Desrosiers, Ltée, $332.75; Canada Office Furniture, $605.20; N.-G. Valiquette, Ltée, $4,843.40; M. Lalonde, $260.00; L.-C. Barbeau, Limitée, $79.22.
3. Non.
4. Environ $6,000.00.

Question par M. Sauvé.—1. Quel est l'état général des recettes de la province pour les six premiers mois de l'exercice en cours, soit au 31 décembre 1926?

2. Quel est l'état général des dépenses de la province pour les six premiers mois de l'exercice en cours, soit au 31 décembre 1926?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Recettes ordinaires:$16,014,764.59.
2. Dépenses ordinaires: $15,373.406,10.

M. Houde propose, secondé par M. L'Archevêque:

Qu'attendu que, le dimanche 9 janvier 1927, soixante-dix-huit enfants ont perdu la vie dans un incendie au théâtre Laurier-Palace, en la cité de Montréal; que les jurés du coroner ont depuis tenu criminellement responsables de la mort des victimes le propriétaire dudit théâtre ainsi que deux autres personnes; que les parents des victimes n'ont pas, pour la plupart, les moyens de subvenir aux dépenses qu'ils devront encourir pour revendiquer leurs droits; et qu'il y a lieu de faire exception à la loi générale pour ce qui regarde les droits et réclamations des parents et ayants droits desdites victimes;

Un comité spécial soit institué avec mission de préparer et présenter un bill en vue de soumettre sommairement à la décision d'un tribunal composé de trois juges de la cour supérieure agissant comme amiables compositeurs toutes les réclamations que pourront avoir les parents ou ayants droits des victimes de l'incendie du théâtre Laurier-Palace qui a eu lieu à Montréal le 9 janvier 1927, et ce nonobstant tous autres recours déjà exercés, lesquels seront sans effet; que ce tribunal ait le pouvoir et l'obligation d'entendre les parties et leurs témoins sous serment et de recevoir toute preuve qu'il jugera nécessaire ou utile aux fins de son enquête; qu'il ait les mêmes pouvoirs qu'un juge de la cour supérieure pour contraindre les témoins à comparaître devant lui et à produire toute preuve jugée nécessaire ou utile; qu'il soit exempt de procéder et de juger selon les règles de droit et qu'il puisse s'en rapporter à la simple équité, qu'il soit tenu de rendre une décision écrite sur toute réclamation qui lui aura été soumise; que toute décision soit rendue au moins à la majorité des voix des juges qui composeront ledit tribunal; que toute décision rendue par ce tribunal soit considérée comme un jugement rendu par la cour supérieure du district de Montréal et consignée au registre de ladite cour, mais qu'elle soit finale et sans appel; que les réclamants, pour obtenir une décision de ce tribunal, n'aient aucun frais de cour à payer, soit comme taxe judiciaire, honoraires d'avocats, ou autrement; et que la somme adjugée à chacun des réclamants par ce tribunal soit tenue pour privilégiée, qu'elle soit exempte de saisie et qu'elle soit payable avant les honoraires et frais d'avocats ainsi qu'avant toutes autres réclamations quelconques, y compris les réclamations privilégiées ou hypothécaires qui pourront avoir pris naissance depuis la date dudit incendie.

Que ledit comité spécial soit composé des honorables MM. Taschereau et Dillon, ainsi que de MM. Mercier (Trois-Rivières), Reed, Duranleau, Saint-Jacques et Pellerin.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre une consultation (opinion écrite) de Mtres Charles Lanctôt, Eugène Lafleur et Aimé Geoffrion, sur la légalité d'une loi fondée sur la motion en discussion.

(*Document de la session No 45*).

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés qinsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—15.

CONTRE

Messieurs :

Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Moreault (Rimouski),
Morin,
Nicol,
Oliver,
Perrault,
Philps,
Pilon,
Reed,
Richard,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Tétreau,
Thériault.—52

La motion est ainsi rejetée.

Sur la motion de M. Renaud, secondé par M. Lortie (Soulanges), il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, résolution, etc., entre le gouvernement et toute personne, depuis 1923 jusqu'à ce jour, concernent le Pont Viau.

———

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 131) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

Bill (No 149) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson".

Bill (No 151) intitulé: "Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al*, à "Alemay Realties, Limited".

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Montreal Underground Terminal Company".

Bill (No 139) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal".

Et, alors, la Chambre s'ajourne

JEUDI, 10 FÉVRIER 1927

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 126.—Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville.

Bill 136.—Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendements, les bills suivants:

Bill 34.—Loi modifiant la loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.

Bill 82.—Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve.

Et avec amendements:

Bill 160.—Loi modifiant la loi du barreau.

Bill 161.—Loi modifiant la loi médicale de Québec.

Bill 84.—Loi concernant la succession Joseph Gareau.

Bill 116.—Loi modifiant la charte de la ville de Montreal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre, 1926.

Bill 145.—Loi ratifiant le règlement No 82 de la ville Lasalle.

Le bill suivant a été rejeté.

Bill 138.—Loi concernant la succession de Dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Houde.—1. Quels étaient les actionnaires de la "Quebec Development Company", lors de son incorporation?

2. Quels étaient les directeurs de cette compagnie lorsqu'elle a vendu les terrains et pouvoirs hydrauliques qu'elle détenait au Lac Saint-Jean?

3. Quel était le montant souscrit et payé dans cette compagnie par les actionnaires?

4. A qui a-t-elle vendu?

5. Quel prix?

6. Quelles obligations a-t-elle contractées envers les acheteurs?

Réponse par l'honorable M. David:

Il n'existe pas de compagnie de ce nom, ayant obtenu des lettres patentes à Québec.

Question par M. Lafleur.—Combien y a-t-il eu de condamnations pour crimes et délits graves dans la province de Québec par 100,000 de population: (*a*) en 1921; (*b*) en 1925?

Réponse par l'honorable M. David:

(*a*) 147; (*b*) 110.

Réponse fournie par le Bureau fédéral de la Statistiques—"Statistique de la criminalité".

Question par M. Sauvé.—1. Quelle était la population du comté d'Yamaska en 1920?

2. Même question pour 1925?

3. Même question pour 1926?

Réponse par l'honorable M. David:

1. 17,780.
2. 15,387.
3. 16,154.

Les deux premières réponses ont été extraites des statistiques municipales. La dernière est fournie par le Service de la Statistique démographique.

Question par M. Sauvé.—Quelle était la population de Senneterre (Abitibi): (*a*) en 1920; (*b*) en 1924; (*c*) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
(*a*) et (*b*) pas organisée municipalement.
(*c*) 697.

Question par M. Sauvé.—Quelle était la population du comté de Drummond: (a) en 1920; (b) en 1925; (c) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
(*a*) 17,107.
(*b*) 18,334.
(*c*) 19,897.
Les deux premières réponses ont été extraites des statistiques municipales. La dernière est fournie par le Service de la Statistique démographique.

Question par M. Sauvé.—Quelle était la population de Mont-Laurier: (*a*) en 1920; (b) en 1925; (*c*) en 1926?

Rcponse par l'honorable M. David:
(*a*) 2,064.
(*b*) 2,045.
(*c*) 3,553.
Les deux premières réponses ont été extraites des statistiques municipales. La dernière est fournie par le Service de la Statistique démographique.

Question par M. Sauvé.— Quelle était la population de Sainte-Blandine, comté de Rimouski: (*a*) en 1920; (*b*) en 1925; (*c*) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
(*a*) 1,538.
(*b*) 1,428.
(*c*) 1,527.
Les deux premières réponses ont été extraites des statistiques municipales. La dernière est fournie par le Service de la Statistique démographique

Question par M. Sauvé.—Quelle était la population de Saint-Bonaventure: (*a*) en 1920; (*b*) en 1925; (*c*) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
(*a*) 1,047.
(*b*) 1,016.
(*c*) 1,027.
Les deux premières réponses ont été extraites des statistiques municipales. La dernière est fournie par le Service de la Statistique démographique.

Question par M. Sauvé.—Quelle était la population de Nominingue: (*a*) en 1920; (*b*) en 1925; (*c*) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
(*a*) 710.
(*b*) 2,045.
(*c*) 1,903.
Les deux premières réponses ont été extraites des statistiques municipales. La dernière est fournie par le Service de la Statistique démographique.

Question par M. Sauvé.—Quelle était la population de Saint-Théodore-d'Acton: (*a*) en 1920; (*b*) en 1924; (*c*) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
(*a*) 1,216.
(*b*) 1,046.
(*c*) 1,037.
Les deux premières réponses ont été extraites des statistiques municipales. La dernière est fournie par le Service de la Statistique démographique.

Question par M. Sauvé.—Quelle était la population de Notre-Dame-de-Laus: (*a*) en 1920; (*b*) en 1924; (c) en 1926;?

Réponse par l'honorable M. David:
Il n'existe pas de municipalité civile de ce nom.

Question par M. Sauvé.—1. Combien la commission des monuments historiques a-t-elle tenu de séances pendant le dernier exercice?
2. Où chacune de ces séances a-t-elle eu lieu?
3. Combien de temps chacune des séances a-t-elle duré?
4. Quels membres de la Commission ont assisté à chacune des séances?
5. Combien chacun a-t-il reçu pour ses dépenses de voyages?

Réponse par l'honorable M. David:
1. 8 séances plénières et 26 séances de comité.
2. Séances plénières à Montréal et séances de comité à Québec.
3. Deux heures généralement.
4. L'honorable M. Turgeon, MM. Massicotte et Roy ont assisté à toutes les séances. MM. Lighthall, Simard et Morin ont été absents chacun à une séance.
5. L'honorable M. Turgeon, $30.00 et M. P.-G. Roy, $89.00.

Question par M. Sauvé.—1. Le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, a-t-il rendu compte des $1,424.33 qui, d'après les comptes publics de 1925-26, page 323, paraissent avoir été appliqués à l'amélioration et l'entretien des parcs et dont il n'avait pas été rendu compte lors de la préparation desdits comptes publics?
2. Si oui, à quelle date?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
Il sera rendu compte, dans les comptes publics de 1926-27, de cette somme qui a été dépensée pour confection de chemins au cours de l'été 1926, en vertu de l'article 27 du chapitre 88 des Statuts refondus, 1925.

Question par M. Dufresne.—A qui ont été payées les $5,000.00 qui paraissent avoir été dépensées pour construction et aménagement de camps de chasse et pêche, page 323, des Comptes publics, 1925–26?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

MM.	A. Gauthier, manœuvre	$54.00
	C. Lapointe, "	54.00
	E. Tremblay, "	54.00
	A. Gauthier, "	54.00
	J. Bouchard, "	15.00
	D. Bouchard, "	10.00
	A. Saulnier, "	35.33
	A. Lajoie, "	15.00
	J.-B. Bradet, "	10.00
	P. Girard, "	10.00
	O. Gilbert, "	105.00
	A. Lajoie, "	2.50
	F. Girard, "	117.50
	Cie Chinic, Quincaillerie	164.90
	J. Bouchard, manœuvre	130.00
	T. Fortin, déboursés divers	14.23
	J.-B. Bradet, manœuvre,	10.00
	P. Girard, "	13.00
	L. Fortin, "	96.00
	O. Gilbert, "	46.00
	A. Gilbert, "	119.50
	A. Fortin, manœuvre	40.00
	D. Bouchard, "	10.00
	J. Bouchard, "	32.00
	F. Fortin, "	2.50
	J. Labbé, "	2.50
	S. Ouellet, "	12.50
	N. Tremblay, "	18.00
	A. Gauthier, "	182.00
	Alb. Gauthier, "	165.00
	O. Ouellet, "	165.00
	E. Tremblay, "	166.50
	J. Fradet, "	159.00
	C. Lapointe, "	129.00
	E. Fortin, "	242.50
	D. Tremblay, "	77.00
	Ed. Ouellet, "	80.50
	E. Murray, "	36.00
	T.-L. Fortin, "	74.00
	W. Pressé, "	100.00
	L. Gilbert, "	20.00
	E. Gagné, "	16.00
	A. Simard, "	48.00
	La Cie Paquet, Ltée, articles de cuisine, vaisselle, ferronnerie, etc...	489.48
	J. Verret, provisions pour nourrir les travaillants, ferronnerie, etc.	398.11

L. Rhéaume, manœuvre	171.00
P. Auclair, "	186.00
S. Pageau, "	70.00
C. Cloutier, voiturage	298.00
F. Cloutier, salaire payé à quelques travaillants	302.45
F. Talbot, manœuvre	177.00
	$5,000.00

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. A qui ont été payées les $2,000. d'impression et reliure qui, à la page 83 des Comptes publics 1925–26, sont inscrites au compte du Secrétaire provincial?

2. Si plusieurs personnes ou compagnies ont touché ce montant, quels sont les noms de ces personnes ou compagnies et quel montant a retiré chacune d'elles?

3. Mêmes questions pour les $606.20 qui à la même page sont inscrites au compte du Ministère de la Voirie?

Réponse par l'honorable David:

1. et 2. Soleil, limitée: pour 400 annuaires statistiques, version française et anglaise, fournis à l'assemblée législative.

3. La Cie de Publication La Patrie, pour 400 exemplaires du rapport du département de la voirie fournis à l'assemblée législative.

Question par M. Saint-Jacques.—Par qui ont été imprimés les rapports du département de l'Instruction publique pour lesquels le gouvernement a payé $3,645.32, ainsi qu'il appert à la page 170 des Comptes publics de 1925–26?

Réponse par l'honorable M. David:

La réponse à cette question est donnée en détails à la page 263 du rapport financier du surintendant de l'instruction publique, 1926.

Question par M. Saint-Jacques.—1. Par qui a été imprimé: "Mon premier Livre", pour l'impression et la distribution duquel le gouvernement aurait payé $18,500.00 d'après les comptes publics de 1925–26, page 169?

2. Combien a-t-il été payé pour l'impression seule?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Le Soleil, Ltée.

2. .14 pour la première partie et .15 pour la seconde, impression et reliure compris.

Question par M. Duranleau.—1. De qui le gouvernement a-t-il acheté les "cartes" pour lesquelles il a payé $12,000., ainsi qu'il appert a la page 165 des Comptes publics?

2. Combien de cartes a-t-il achetées?

3. Par qui ces cartes ont-elles été imprimées et où?

Réponse par l'honorable M. David:

1. La Librairie Beauchemin, Limitée.

2. 10,000—Amérique du Nord.

3. Rand McNally, Chicago.

Question par M. Saint-Jacques.—1. Combien d'emprunts temporaires le gouvernement a-t-il contractés pendant l'exercice 1925–26?
2. A quelle date et pour quelle somme chacun de ces emprunts a-t-il été contracté?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Deux.
2. 4 novembre 1925: $5,000,000 du 60 et 90 jours; 29 juin 1926: $10,000.000 du 3, 10 et 30 jours.

Question par M. Saint-Jacques.—1. Combien d'emprunts temporaires le gouvernement a-t-il contractés depuis le 1er juillet 1926?
2. A quelle date et pour quelle somme chaque emprunt a-t-il été contracté?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. et 2. Aucuns.

Question par M. Dufresne.—Le gouvernement, ses départements et ses fonctionnaires apposent-ils des timbres d'accise sur les chèques officiels qu'ils émettent?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Non.

Question par M. Pellerin.—Quel travail la Cie de Publication "La Patrie, Limitée", a-t-elle fait pour les $14,899.62 qu'elle a reçues pour encouragement au tourisme pendant 1926–27?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
Impression de 13,700 cartes routières et de 10,150 enveloppes—Impression de 15,000 brochures intitulées: "Quebec the French Canadian Province", expédition de 6,370 de ces brochures et droits de douane sur ces dernières—Impression de 10,000 brochures intitulées "Tours de fin de semaine" et fret sur ces brochures—Impression de 10,034 brochures intitulées "See Quebec first".

Question par M. Bastien.—1. Le bureau des successions a-t-il fait rapport au bureau du Revenu de la province des argents reçus des héritiers de la succession Paul-Emile Pouliot, portant le No 20960 des dossiers du bureau des successions?
2. Dans l'affirmative, quand ce rapport a-t-il été fait et par quel employé ou représentant du bureau des successions?
3. Quelle somme avait été reçue et à quelle date?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Oui.
2. Le 12 novembre 1924, par T. J. Kindelan, député percepteur des droits de Succession pour le district de Québec.
3. $94,64 le 11 novembre 1924.

Question par M. Dufresne.—1. Combien le gouvernement a-t-il acheté d'automobiles ou véhicules-moteurs depuis la réponse du 16 mars 1926 et combien ont-ils coûté?
2. De qui les a-t-il achetés?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. 50; $58,573.41.
2. Chevrolet Motor Car Coy.; Chrysler Corporation of Canada, Ltd.; P.-L. Lortie, Ltée; Ford Motor Coy.; J. W. B. Fraser; Nap. Drolet; International Harvester Coy.; Jos. Blais, Enreg.; Montreal Motor Sales; Chs H. Pettit Coy., Ltd; Gagnon & Coderre; A. Adam; L.-P. Paiement; C.-L. Plamondon; McLaughlin Motor Car Co.; Studebaker Corporation.

Question par M. Sauvé.—Quelle était la dette consolidée de la province, le 31 décembre 1926?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
$79,505,226.27, moins les fonds d'amortissements et les paiements différés s'élévant à $19,053,029.32.

Question par M. Sauvé.—1. A quels chiffres se sont élevés la recette ordinaire et les paiements ordinaires et extraordinaires pour les six perpremiers mois de l'exercice en cours?
2. A quels chiffres se sont élevés les recettes et les paiements de toutes sortes pour la même période?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Recettes ordinaires			$ 16,014,764.59
Dépenses ordinaires (aucune dépense extraordinaire)			15,373,406.10
2. Recettes:—			
y compris un nouvel emprunt et le fonds d'amortissement de	$ 7,412,525.00	=	$ 24,750,279.64
Dépenses:—			
y compris les emprunts payés et les fonds d'amortissement de	$ 13,447,186.12	=	$ 32,069,069.98

Question par M. Pellerin.—1. Où est situé le terrain pour la location duquel M. G.-C. Piché a reçu $1,500.00 pendant le dernier exercice, ainsi qu'il appert à la page 310 des Comptes publics de 1925–26?
2. Quelle est la superficie de ce terrain?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. et 2. Les terrains en question sont les Nos: 140, 167, 165, 135, 137, 138 et 139 du cadastre de la paroisse de Berthierville, ayant une superficie totale de 243 arpents qui ont été occupés, ainsi que les maisons et bâtiments qui s'y trouvent, pendant sept (7) ans, pour l'élevage, la repiquage des arbres fruitiers et d'ornements, vu que la superficie de la Pépinière était insuffisante pour les besoins.

Question par M. Bastien.—Combien d'annonces le "Montreal Herald" a-t-il publiées pour les $5,850.00 qui lui ont été payées, ainsi qu'il appert aux pages 350 et 351 des Comptes publics de 1925–26?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Cinquante-sept.

Question par M. Crépeau.—Quelle est la moyenne des salaires payés aux institutrices des écoles élémentaires: (*a*) pour toute la province; (*b*) dans chacun des comtés de la province?

Réponse par l'honorable M. David:

(*a*) Pour toute la province: $436. année scolaire 1924–25.

(*b*) Pour chacun des comtés de la province:

Abitibi	$ 344.00	Matane	$ 255.00
Argenteuil	433.00	Matapédia	262.00
Arthabaska	234.00	Mégantic	280.00
Bagot	268.00	Missisquoi	358.00
Beauce	270.00	Montcalm	293.00
Beauharnois	405.00	Montmagny	261.00
Bellechasse	256.00	Montmorency	303.00
Berthier	273.00	Montréal, cité	1,171.00
Bonaventure	297.00	Napierville	312.00
Brôme	398.00	Nicolet	200.00
Chambly	458.00	Papineau	378.00
Champlain	268.00	Pontiac	509.00
Charlevoix	266.00	Portneuf	278.00
Châteauguay	365.00	Québec, cité	641.00
Chicoutimi	310.00	Québec, comté	322.00
Compton	364.00	Richelieu	266.00
Deux-Montagnes	315.00	Richmond	360.00
Dorchester	258.00	Rimouski	260.00
Drummond	264.00	Rouville	316.00
Frontenac	273.00	Saguenay	324.00
Gaspé	296.00	Shefford	317.00
Hull	483.00	Sherbrooke	684.00
Huntingdon	475.00	Soulanges	365.00
Iberville	309.00	Stanstead	409.00
Iles-de-la-Madeleine	253.00	St-Hyacinthe	273.00
Jacques-Cartier	736.00	St-Jean	346.00
Joliette	280.00	St-Maurice	262.00
Kamouraska	219.00	Témiscamingue	353.00
Labelle	329.00	Témiscouata	272.00
Lac-St-Jean	315.00	Terrebonne	343.00
Laprairie	351.00	Trois-Rivières, cité	519.00
L'Assomption	285.00	Vaudreuil	355.00
Laval	440.00	Verchères	279.00
Lévis	294.00	Westmount	1,277.00
L'Islet	229.00	Wolfe	281.00
Lotbinière	258.00	Yamaska	199.00
Maskinongé	250.00		

Question par M. Dufresne.—A qui ont été payées les $12,000. qui, à la page 323 des Comptes publics de 1925–26, paraissent avoir été déboursées pour "Commission payée pour la "vente de permis de chasse et de pêche, et sur royauté sur pelleterie"?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

W.-L. Auger, $5.90; Abercrombie & Fitch Co., $41.50; J. Anderson, $11.90; J. Auger, $3.00; Xiste Bénard, $560.67; E. Bélisle, $5.04; V.

Benoit, $45.32; W. Barolet, $148.77; P. Baker, $291.00; A. Boissonnault, $50.36; J.-G. Brown, $86.50; C. W. Bates, $366.60; P. Blair, $68.90; A. Bergeron, $36.78; L.-J. Boisjoli, $1.80; F. Brazeau, $1.50; C. Bernier, $2.20; E. Bélanger, $4.20; A. Blondin, $1.20; Z. Bisson, $1.20; M. Bouret, $9.20; J. Boyle, $32.00; J. Beaulieu, $1.60; C.-J. Bélanger, $48.46; P. Bacon, $10.20; J.-A. Béland, $1.50; G. Beaudin, $5.28; J. Côté, $42.50; F. Cloutier, $291.99; J.-A. Cloutier, $159.47; A. Cormier, $10.00; W. J. Calder, $24.30; E. Caron, $137.00; H. Canfield, $62.50; K. J. Carter, $124.76; C. Covey, $23.00; Capt. J. Cunningham, $265.80; A. Caza, $93.35; J.-E. Chouinard, $4.00; F.-X. Caron, $5.00; L.-E. Crête, $4.80; A. Caron, $1,05; A.-E. Charron, $4.00; L.-F. Corriveau, $6.90; H. Courchesne, $2.50; W. Camaraire, $2.78; J.-A. Crête, $10.20; Z. Caza, $31.78; N. Curran, $560,67; J.-S. Dion, $11.23; C. Desjardins, $83,60; A.-L. DeMartigny, $88.40; A. Delâge, $4.40; O. Duval, $2.20; A.-L. Desève, $6.70; E. Duval, $59.98; J.-U. Delisle, $495.36; H. Dumas, $4.40; G.-A. Dionne, $26.80; J.-V. Dufresne, $7.10; G.-L. Dionne, $1.50; C. A. Elliott, $5.50; A.-C. Eno, $179.00; H. N. Flanders, $13.50; T. Fortin, $45.80; K. T. Frederick, $23.50; N. Fredette, $1.60; H. F. Fair, $8.30; P. Gauthier, $288.56; J.-E. Gendron, $186.18; J. Gaudreault, $85.58; J.-H. Gorham, $27.50; A. Gendron, $51.09; H. Greene, $35.43; D. Gélinas, $12.80; J. Greene, $3.40; E. Gervais, $7.68; N. Gagnon, $1.70; J.-A.-L. Girard, $7.50; C. Gagné, $6.90; C.-D. Griggs, $1.20; W. Gingras, $7.50; N. Galibois, $1.50; J.-E. Garon, $5.90; A. Gagnon, $9.40; M. Holliday, $27.50; A. Huot, $95.31; A. Hogue, $1.60; I. Heckt, $560.67; J. R. Innes, $166.60; X. Joncas, $109.64; F.-L. Jutras, $2.10; J. Kennedy, $1.00; J. Kenney, $9.82; A. Lalancette, $744.81; J. Loiselle, $92.50; J.-A. Larivée, $27.50; S.-M. Loskamp, $28.00; E. Lahaie, $81.80; A. S. Lawson, $20.00; Miss A. H. Larkin, $1.00; J. Lavergne, $3.20; J. Lacroix, $3.00; J. Lapointe, $2.40; E. Lajoie, $23.32; T. Lalancette, $6.62; T. Longtin, $30.66; J.-A. Laflamme, $2.00; J.-A. Labonté, $2.10; F. Leblond, $38.00; P. Lachance, $3.00; H. Labrie, $8.86; P. Métivier, $3.25; T. Migneault, $292.68; J. Morel, $337.80; C. Mondor, $80.80; J. Merleau; $114.30; F. Mackay, $10.60; J.-A. Marquis, $4.10; D. F. Moranville, $6.40; L.L. Mercure, $6.20; F.-J. Michaud, $4.70; E. A. Mountain, $1.10; F. B. McGaffy, $112.60; W. F. McClay, $19.84; E. Nadeau, $97.70; J.-D. Oppe, $15.00; H. O'Brien, $18.00; D. O-Gilvy, $95.00; V. Pross, $508.44; E.-A. Panet, $75.60; E.-O. Pequinot, $7.00; P. Plourde, $27.60; Capt. L. Pelletier, $82.00; Major W.-H. Petry, $162.50; J. Paton, $4.80; R. Prud'homme, $13.00; E. Provençal, $10.06; E.-P. Plante, $31.60; B. Payne, $5.90; P. Pilon, $10.80; J. Poliquin, $2.20; J. Quinn, $1,118.80; R. Rehel, $18.28; C. Ralph, $15.10; G. Rowley, $269.80; O. Roy, $92.50; J.-R. Roy, $3.62; Rainville & Denis, $3.20; W. Reid, $1.60; E.-F. Roy, $15.90; N.-T. Roy, $1.90; A. Ricard, $3.30; J.-P. Roberge, $1.70; E. Roy, $1.60; J. St-Louis, $52.16; E. Spafford, $3.50; J.-A. Simard, $69.75; C.-E. Sturtt, $77.90; E.-B. Scott, $8.78; E. Tozer, $90.00; A. Tremblay, $186.90; N. Thibault, $9.90; F. H. Vignault, $133.71; C.-J. Wells, $6.00; H.-J. Wardle, $32.20; R.-C. Whinfield, $7.70.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 40) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'Hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill et, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Quebec & Western Railway Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps: puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une trosième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 123) intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et "National Trust Company, Limited", et autres personnes, et le titre fiduciaire de "National Trust Company, Limited", quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 119) intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le titre de la "P. Q. Lumber Company" quant à certaines concessions forestières".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil , M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 147) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Royal Trust Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 96) intitulé: "Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami".

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 122) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comtéi des bills publics en général.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 11, intitulé: "Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile".

Bill 75, intitulé: "Loi concernant le "Bishop's College".

Bill 77, intitulé: "Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de "Rafolovitch", en celui de "Raff".

Bill 78, intitulé: "Loi validant la cléricature d'Armand Zappa".

Bill 80, intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis".

Bill 86, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé".

Bill 90, intitulé: "Loi autorisant Victor M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat".

Bill 91, intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres".

Bill 162, intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés".

Le conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 79, intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec".

Bill 87, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville".

Bill 88, intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec".

Bill 93, intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis".

Bill 94, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville", et les dits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 88) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatf et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 93) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 94) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau ce bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a aceptés leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Service forestier et inspection des terres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Services d'hydroplans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées,

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 11 FÉVRIER 1927

Onze heures du matin.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 23) intitulé: "Loi relative aux animaux de ferme et leurs produits".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la question suivante:

Question par M. Lortie (Soulanges).—Pourquoi le gouvernement, à deux questions identiques posées à propos de la somme globale reçue par M. Arsène Denis et M. Charles Lanctôt depuis qu'ils sont à son service, a-t-il répondu dans le premier cas en donnant le renseignement demandé et dans le second cas en ne donnant pas le renseignement demandé, mais en renvoyant aux Comptes publics, ainsi qu'il appert aux pages 245 et 336 des Journaux de l'Assemblée législative 1926?

L'honorable M. Taschereau soulève le Point d'ordre:

Que cette question n'est pas régulière parce que contraire à l'article 562 du règlement.

Monsieur l'Orateur décide la question est irrégulière et contraire à l'article 562 du règlement.

Question par M. Duranleau.—1. Combien ont coûté à la province les recherches, procédures, enquêtes et procès en rapport avec le meurtre de Robert Tyhurst à Saint-Michel-des-Saints?

2. Combien de détectives provinciaux ont été employés dans cette cause?

3. Combien de ces détectives provinciaux ont été entendus comme témoins?

4. Combien la Couronne a-t-elle assigné de témoins dans le procès de Patrick et d'Edward McGuire, à Joliette?

5. Combien de ces témoins ont été entendus?

6. Le Procureur-Général continue-t-il les recherches pour trouver le ou les meurtriers de Tyhurst?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Il n'est pas possible de séparer les frais occasionnés par ce procès de ceux des autres procès tenus au même terme, non plus que des frais généraux de l'administration de la police de la province.

2. 3. 4. et 5. Il n'est pas dans l'intérêt de la bonne administration de la justice de faire connaître ces détails.

6. Oui.

Question par M. Sauvé.—Le département du Procureur-Général a-t-il rendu compte au trésor des $54,444.04 qu'il a reçus au cours du dernier exercice financier, ainsi qu'il appert à la page 159 des Comptes publics de 1925–26 et dont il n'avait pas rendu compte lors de la préparation de ces Comptes publics?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
En vertu d'une entente avec le département du Trésor, cette somme est déposée à la Caisse d'Economie et sera appliquée au paiement des dépenses de l'administration de la justice durant la présente année.

Question par M. Beaudoin.—Où se trouve chacun des portraits de la Chapelle de Tadoussac et de la maison des Jésuites de Sillery que la Commission des Monuments historiques a achetés de M. Chas. Maillard et pour lesquels elle a payé $450.00 ainsi qu'il appert à la page 358 des Comptes publics de 1925–26?

Réponse par l'honorable M. David:
Aux Archives de la Province de Québec.

Question par M. Faucher.—1. Combien d'annonces la "Montreal Standard Publishing Company" a-t-elle publiées pour les $5,200.00 qui lui ont été payées, ainsi qu'il appert à la page 351 des Comptes publics 1925–26?
2. Où et à quelle date chacune de ces annonces a-t-elle été publiée?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. 52.
2. A Montréal, savoir:—
Les 6, 13, 20 et 27 juin 1925.
Les 4, 11, 18 et 25 juillet 1925.
Les 1, 8, 15, 22 et 29 août 1925.
Les 5, 12, 19 et 26 septembre 1925.
Les 3, 10, 17, 24 et 31 octobre 1925.
Les 7, 14, 21 et 28 novembre 1925.
Les 5, 12, 19 et 26 décembre 1925.
Les 2, 9, 16, 23 et 30 janvier 1926.
Les 6, 13, 20 et 27 février 1926.
Les 6, 13, 20 et 27 mars 1926.
Les 3, 10, 17 et 24 avril 1926.
Les 1, 8, 15, 22 et 29 mai 1926.

Question par M. Crépeau.—A qui ont été payées les $2,500.00 que, d'après les Comptes publics de 1925–26, page 108, le département des affaires municipales paraît avoir déboursées pour "lois des cités et villes"?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
La Compagnie Anonyme de Publication, Limitée.

Question par M. Renaud.—1. M. Charles Lanctôt, assistant-procureur-général, a-t-il fait un voyage à Londres pendant l'automne 1926?
2. Combien de temps a duré ce voyage?
3. Combien le gouvernement a-t-il payé en rapport avec ce voyage?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Oui, pour occuper pour la province dans trois causes devant le Comité Judiciaire du Conseil Privé.

2. Son voyage n'a duré qu'environ quatre semaines vu qu'il a été rappelé par la maladie suivie de la mort d'un des membres de sa famille.

3. Il n'y a pas eu encore de règlement de comptes.

Question par M. Sauvé.—1. La Commission de refonte des Statuts a-t-elle fini ses travaux?

2. Si oui, depuis quand?

3. Si non, que lui reste-t-il à faire?

4. Combien la dernière refonte des Statuts a-t-elle coûté, jusqu'à ce jour?

5. Reste-t-il des comptes à payer?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. et 3. Oui, depuis le 15 janvier 1927, mais il lui restera encore la préparation et l'impression d'un complément comprenant les lois et parties de lois d'une nature publique et générale qui n'ont pas été insérées dans les Statuts refondus parce qu'elles n'étaient pas permanentes et n'affectaient que des cas devenus particuliers, si le lieutenant-gouverneur en conseil, comme il en a le pouvoir, juge à propos de les lui confier.

4. Pour la période finissant le 16 mars 1926, voir les journaux de l'Assemblée législative; depuis cette date $98,863.87.

5. Oui.

Question par M. Sauvé.—Quelle était la population de Ville-Marie: (*a*) en 1921; (*b*) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:

(*a*) 850; réponse extraite de la Statistique municipale.

(*b*) 1,200; réponse extraite de la Statistique démographique.

Question par M. Sauvé.—1. Combien y avait-il de familles à Fabre (Témiscamingue) en 1921?

2. Combien en 1926?

3. Quelle était la population: (*a*) en 1921; (*b*) en 1922?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Ignore.

2. 162 familles.

3. (*a*) 831; (*b*) 850.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 160) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

Ce bill est, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 126) intitulé: "Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 26, intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder une somme de deux cent quarante mille dollars par année aux collèges classiques, au lieu de la somme de deux cent trente mille dollars fixée par la Loi des subventions aux collèges classiques (Statuts refondus, 1925, chapitre 134).

Résolution à rapporter,

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 136) intitulé: "Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 82) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant pris de nouveau place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 84) intitulé: "Loi concernant la succession Joseph Gareau."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 145) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 82 de la Ville Lasalle."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 15 FÉVRIER 1927

Prière.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. McDonald, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, qu'il soit permis à la "Viewmount Land Company, Limited", de présenter une pétition introductive de bill privé et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Bouchard, secondé par M. Bissonnet, il est—

Ordonné que les articles 503 à 508, et 510 à 515 soient suspendus, qu'il soit permis à Calixte Courtemanche et autres de présenter une pétition introductive de bill privé, que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance et qu'il lui soit permis de présenter un bill constituant en corporation l'Association des Barbiers-Coiffeurs licenciés de la province de Québec.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Bouchard, en conséquence, présente un bill (No 153) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des Barbiers-Coiffeurs licenciés de la province de Québec", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance,

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

Bill 36.—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.

Bill 166.—Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amencements, les bills suivants:

Bill 139.—Loi modifiant la charte de "The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal".

Bill 128.—Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis.

Bill 127.—Loi modifiant la charte de la compagnie de téléphone nationale.

Ordonné que M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à certaines cours de recorders".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois,

Ordonné que la deuxième lecture du bill sit lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordooné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Dufresne.—Combien ont coûté à la province: (*a*) la pépinière de Deschambault; (*b*) le garage de Deschambault; pendant les six premiers mois de l'exercice en cours?

Réponse par l'honorable M. Caron:
(*a*) $37,942.85.
(*b*) $1,254.32.

Question par M. Houde.—1. Depuis la réponse de 2 mars 1926, d'autres sommes ont-elles été dépensées: (*a*) pour le terrain; (*b*) pour la construction et les réparations; (*c*) pour l'aménagement de l'Ecole technique de Montréal?
2. Dans l'affirmative, lesquelles dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. David:
1. et 2. Non.

Question par M. Lafleur.—1. Combien d'automobiles la Commission des liqueurs a-t-elle achetées depuis la réponse du 5 mars 1926 et combien ont-elles coûté?
2. De qui les a-t-elle achetées?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Une, au coût de trois mille dollars ($3,000.00).
2. McLaughlin Motor Car Co., Limited.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien ont coûté l'ameublement, les garnitures, l'installation, l'outillage et les automobiles qui forment l'actif fixe de la Commission des liqueurs et que celle-ci évalue à $1.00 dans son bilan du 30 avril 1926?
2. Quelle somme réprésente la dépréciation de cet actif fixe?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. $570,774.85.
2. $570,773.85.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Quelle somme a été dépensée pour fins agricoles dans la province de Québec, dans les six premiers mois de l'exercice en cours?

Réponse par l'honorable M. Caron:
$1,060,529.39.

Question par M. Renaud.—1. Pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, combien le gouvernement a-t-il dépensé: (*a*) pour les fermes de démonstration; (*b*) pour champs de démonstration de toutes sortes; (*c*) pour vergers de démonstration?
2. Combien pour l'industrie des conserves alimentaires?
3. Combien pour automobiles, accessoires et réparations pour le service des agronomes?

Réponse par l'honorable M. Caron:
1. (*a*) $23,695.79; (*b*) $4,456.75; (*c*) $2,251.46.
2. $8,662.65.
3. $3,662.78.

Question par M. Sauvé.—Quels étaient le passif direct et l'actif disponible de la province, le 31 décembre 1926?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

PASSIF DIRECT ET ACTIF DISPONIBLE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, 31 DÉCEMBRE 1926.

Passif :—

Dette consolidée en cours		$ 79,505,226.27
Banques diverses		7,119,978.90
Puissance du Canada–balance de compte au 31 déc. 1902		1,473,609.63
Puissance du Canada–Prix de la propriété achetée pour le chemin de fer Q. M. O. &. O.		25,000.00
Prêts de la Puissance du Canada *re* Logements ouvriers		7,340,608.60
Dépôts en fidéicommis		2,119,027.28
Mandats non payés		471,302.97
Fonds des institutions de bienfaisance		592,754.44
		$ 98,647,508.09

Actif :—

Fonds d'amortissement	$ 4,434,279.32	
Paiements différés	14,618,750.00	
		$ 19,053,029.32
Puissance du Canada: Part de Québec dans le fonds des écoles communes		1,184,795.18
Avances à diverses personnes		107,437.29
Endiguement des eaux de la Rivière St-Maurice		2,574,869.27
Endiguement des eaux de la Rivière St-François		792,685.68
Endiguement des eaux des Rivières Ste-Anne et Savane		285,713.69
Endiguement des eaux du Lac Kénogami		4,699,553.74
Endiguement des eaux de la Rivière Métis		164,746.98
Sanatorium de Ste-Agathe des Monts: agrandissement: Avances autorisées par la loi 9 Geo. V, chap. 4		180,000.00
Construction d'une annexe au Palais de justice de Montréal: Avances autorisées par la loi 10 Geo. V, chap. 4		4,750,129.05
Construction d'une annexe au Palais de Justice de Québec: Avances autorisées par la loi 12 Geo. V, chap. 3		998,629.02

Nouvelle prison, district de Montréal:	
Avances autorisées par la loi 7 Ed. VII, chap. 36.....	3,915,270.67
Palais de Justice et prison du district de Montcalm:	
Avances autorisées par la loi 1 Geo. V, chap. 8.....	80,673.94
Palais de justice et prison, district de Roberval:	
Avances autorisées par 2 Geo. V, chap. 6.....	31,382.10
Construction d'un palais de justice et d'une prison, district de l'Abitibi:	
Avances autorisées par la loi 11 Geo. V, chap. 13...	95,231.71
Construction d'un palais de justice et d'une prison à St-Jérôme:	
Avances autorisées par la loi 12 Geo. V, chap. 21....	166,973.17
Construction d'un palais de justice et d'une prison, district de Pontiac:	
Avances autorisées par la loi 13 Geo. V, chap. 16....	90,486.10
Construction de ponts à l'Ile Perrot.....	730,793.77
Pont sur la rivière Batiscan à Batiscan.....	446,522.03
Prêts aux municipalités *re* logements ouvriers.....	7,340,608.60
	$ 47,689,531.31
Excédant du passif.....	$ 50,957,976.78

Question par M. Bray.—1. Depuis la réponse du 25 février 1926, d'autres sommes ont-elles été dépensées: (*a*) pour le terrain; (*b*) pour la construction; (*c*) pour l'aménagement de l'Ecole des Beau-Arts de Montréal?

2. Dans l'affirmative, lesquelles dans chacun des cas?

3. Depuis la construction de cette école, des réparations ont-elles été faites?

4. Dans l'affirmative: (*a*) lesquelles; (*b*) quand; (*c*) par qui?

5. Quel en a été lé coût?

Réponse par l'honorable M. David:

1. et 2. Non.

3. Oui.

4. (*a*) Transformation du logement du directeur, en salles de cours.
(*b*) Juillet, août, septembre 1925.
(*c*) Collet & Frères.

5. $3,525.00.

Question par M. Bray.—1. Depuis la réponse du 25 février 1926, d'autres sommes ont-elles été dépensées: (*a*) pour le terrain; (*b*) pour la construction et les réparations; (*c*) pour l'aménagement de l'école des Hautes Etudes de Montréal?

2. Dans l'affirmative, lesquelles dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. David:

1. (*a*) Oui; (*b*) Réparations seulement; (*c*) oui.

2. (*a*) Achat de l'immeuble "Club Canadien". $45,209.90.
(*b*) Entretien de l'immeuble et réparations, chauffage, peinture, etc. $11,156.88; (*c*) Mobilier scolaire, musée, bibliothèque,$3,082.06.

Question par M. Bray.—1. Combien de permis de tavernes la Commission des liqueurs a-t-elle donnés dans la cité de Montréal pour l'année 1926?

2. Combien dans la cité de Québec?

3. Combien dans le reste de la province?

4. Combien de transports de licences de tavernes ont-ils été accordés dans la même année: (*a*) dans la cité de Montréal; (*b*) dans la cité de Québec; (*c*) dans le reste de la province?

5. A qui ces transports ont-ils été faits?

6. Combien y a-t-il de clubs licenciés à Montréal?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. 312.

2. 51.

3. 227.

4. (*a*) 44; (*b*) 3; (*c*) 32.

5. Buckingham, George; Berthiaume, J.-Arthur; Biondi, Michel Angelo; Bleau, Cléophas, H.; Bolduc, Emile; Cardinal, Armand; Charette, Joseph; Chénier, Nelson; Chorney, Hyman; Dansereau, Wilfrid-E.; Daoust, Albert; Dauplaise, Emile; Demers, Hector; Denault, Hermas; Desjardins, Edouard; Dufresne, Louis-A.; Durivage, Fridolin; Durracq, Mme Vve Maurice; Forest, Gédéon; Grenier, Emile; Jasmin, J.-Urgel; Kostein, Michel; Lachapelle, Mme Vve David; Lafaille, Jean-Baptiste; Lalonde, J.-Raoul; Latt, Aaron; Laurendeau, Edmond; Legault, Donat; Leroux, Louis; Longtin, Arcade; Morin, Arthur; Normandeau, Mme Vve Elzéar; Parker, John T; Pépin, Roméo; Piché, O.-Moïse; Pigeon, Antoine; Pigeon, Wilfrid; Pilon, Joseph; Rabeau, Jean; Saxe, Chaim; Stevens, Chas.-J.; Théoret, Georges; Thibodeau, Télesphore; Thouin, Ovide; Genest, Joseph; Murphy, J. Edward; Roy, Georges-H.; Barbeau, Jos.-X.; Benoît, Albert; Bettez, A.; Bettez, Mme G.-P.; Bougie, Willie, Charbonneau, Mastaï; Chénier, Léo, Clermont, Casimir; Deschamps, Ernest; Duchesneau, Charles-E.; Gauthier, Pierre; Guay, Joseph; Guertin, Camille; Lacoursière, Arthur; Lamarche, Joseph; Laporte, Albert-R.; Lebel, Mme Vve W.-J.; Lebœuf, Jean-Baptiste; Lussier, J.-Irénée; Mageau, Alexandre; Malo, J.-Onésime; Meloche, Patrick; Montpetit, G.-Raoul; McCafferty, Alfred-R.; Péloquin, Ovide; Pichette, J.-A.; Prégent, Omer; Roy, Anthime; Toussaint, Siméon; Tremblay, Mme Honorius; Viens, Donat; Waite, Mme John T.

6. 35.

Question par M. Dufresne.—1. Combien d'octrois ont été payés par le gouvernement pour chacun des comtés de l'Assomption, Joliette et Bagot, de 1916 à 1919: (*a*) pour la voirie; (*b*) pour les écoles; (*c*) pour la colonisation?

2. Même question pour la période comprise entre 1919 et 1926 inclusivement?

Réponse par l'honorable M. David:

1. et 2. La réponse à ces questions se trouve en détail aux rapports annuels du département de la Voirie, aux rapports financiers annuels

du surintendant de l'Instruction publique et aux rapports annuels du département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, pour la période de 1916 à 1926?

Question par M. Sauvé.—A qui ont été payées les $10,000.00 que le ministre des Terres et Forêts a reçues pour "spongieuse" et dont la dépense n'avait pas été justifiée lors de la préparation des comptes publics de 1925-26?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

Du 28 octobre 1926 au 12 février 1927, $1,242,86 ont été payées comme suit:

1. Salaires et dépenses: $1,129.69.

Audette, J.-André, $205.31; Drolet, Ls-Philippe, $215.44; Filion, F.-G., $126.90; Gaudreau, Geo.-Ed., $19.95; Guay, Gérard, $104.25; Lafresnière, Eugène, $118.70; Massé, Philippe, $226.80; Plant, Herbert-A., $112.34.

2. Divers, $113.17.

Fehr, Bros., réparation d'auto, $4.50; Ferland, E.-J., réparation d'auto, gazoline, $102.57; Stanstead Garage, réparation d'auto, gazoline, $6.10.

Le solde $8,757.14 est en dépôt à la Banque Canadienne Nationale, 202, rue St-Jean, pour défrayer les dépenses à encourir jusqu'au 1er juillet 1927.

Question par M. Duranleau.—Combien la Commission des liqueurs a-t-elle dépensé pour faire de la publicité du 1er mai 1925 au 30 avril 1926?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

$28,774.23.

Question par M. Pellerin.—1. Combien y a t-il de magasins ou succursales de la Commission des liqueurs dans la province de Québec?

2. Où se trouvent-ils situés?

3. Quels sont les gérants de chacun d'eux?

4. Combien de succursales ont payé la taxe d'eau en 1925-26: (*a*) à Montréal; (*b*) dans le reste de la province?

5. Combien ne l'ont pas payée: (*a*) à Montréal; (*b*) dans le reste de la province?

6. Quelles sont ces succursales qui ne l'ont pas payée?

7. Pourquoi dans chaque cas?

8. Combien de succursales n'ont pas payé en 1925–26 la taxe dite valeur locative?

9. Combien n'ont pas payé de taxes spéciales en 1925–26?

10. Quelles sont les succursales qui ont payé des taxes spéciales en 1925–26 et combien dans chaque cas?

11. Combien de succursales n'ont pas payé de taxes d'affaires en 1925–26?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Voir pages neuf et dix du cinquième rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec.

2. Même réponse que la précédente.

3. Magasin No 1, L. Bouchard; No 2, A. Duchesneau; No 3, P. Lafrance; No 4, R. Dubuc; No 5, E. J. F. Markgraf; No 6, Geo.-A. Fortier; No 7, Paul Robert; No 8, Eug. Roy; No 9, J.-E. Warren; No10, J. Friedman; No 11, R.-A. Taschereau; No 12, L. Provost; No 13, J.-A. Christin; No 14, C. Cordeau; No 15, R. Leduc; No 16, J.-J. Beauregard; No 17, A. Laplante; No. 18, G. St-Michel; No 19, G. Pratte; No 20, F. Paradis; No 21, J.-T. Remington; No 22, J.-O. Deziel; No 23, J.-A. Tranquil; No 24, J.-A. Renaud; No 25, A. Tremblay; No 26, Jos. Deguire; No 27, O. Héroux; No 28, J.-W. Gowing; No 29, A.-O. Bureau; No 30, J.-A. Desbiens; No 31, J.-E. Lapointe; No 32, H. L'Heureux; No 33, C. Bourbeau; No 34, L. de Martigny; No 35, E. Hivon; No 36, J.-L. Cantin; No 37, F. Neveux; No 38, J.-A. Bouthillier; No 39,Paul Lemieux; No 40, C.-E. Martin; No 41, L.-J. Daigneault; No 42, G. Dussault; No 43, J.-L. Guillet; No 44, C.-E. Garon; No 45, J.-O. Séguin; No 46, J.-O. Laperrière; No 47, D. Dufour; No 48, A. Grenier; No 49, J. Salvail; No 50, Nap. Legault; No 51, Jos. Champagne; No 52, H. Therrien; No 53, L. Pelletier; No 54, J.-O. Proulx; No 55, A. Drouin; No 56, A. St-Charles; No 57, J. W. Cadorette; No 58, H. Demers; No 59, L. Létourneau; No 60, E. Gagnon; No 61, J.-E. Villeneuve; No 62, A. Thouin; No 63, L. Gaboury; No 64, J.-N. Morin; No 65, B. Duhamel; No 66, J.-H. Blackley; No 67, T. Durand; No 68, A. Lamarre; No 69, J.-A. Coulombe; No 70, H. Mongeau; No 71, S.-G. Bergevin; No 72, Dr A.-T. Telmosse; No 73, E. Cousineau; No 74, L.-A. Carrier; No 75, F.-D. St-Jean; No 76, Fred, Dorion; No 77, A.-N. Bail; No 78, N.-A. Duford; No 79, Dr J.-B. Dorion; No 80, H. Millette; No 81, E.-P. Dupuis; No 82, A.-L. Bibeau; No 83, A. Marier; No 84, J.-F. Bélanger; No 85, A. Blouin; No 86, F. Décarie; No 87, R. Depeyre; No 88, G.-A. Boutin; No 89, E. Cloutier; No 90, J.-H. Meloche; No 91, A. Dubuc.

4. Même réponse qu'à la question No 1.

5. Même réponse qu'à la question No 1.

6. Même réponse qu'à la question No 1.

7. La taxe d'eau ne fut pas payée dans certains cas, soit parce que l'eau était fournie par une corporation autre que la municipalité, ou soit qu'aucune demande à cet effet ne fut transmise.

8. Même réponse qu'à la question No 1.

9. Même réponse qu'à la question No 1.

10. Même réponse qu'à la question No 1.

11. Même réponse qu'à la question No 1.

Question par M. L'Archevêque.—1. Quel est le gérant de la "National Publicity Limited", à qui le gouvernement a, d'après les Comptes publics de 1925-26, page 194, payé une balance de contrat de $20,034.14?

2. Quelle est l'adresse de cette compagnie?

3. Quel était le montant total de ce contrat?
4. Quel en était l'objet?

Réponse par l'honorable M. David:
1. Monsieur G. Warren Brown.
2. 286 rue St-Jacques, Montréal.
3. $45,000.00 paiement reparti sur trois années.
4. Campagne générale de publicité pour l'hygiène dans la province.

Question par M. L'Archevêque.—1. Quand a été établi la magasin de la Commission des liqueurs de Québec, à Sainte-Thérèse de Blainville?

2. Des vols de liqueurs ont-ils été commis à ce magasin depuis son établissement?

3. Si oui, à quelles dates?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Le 1er juin 1922.
2. Oui.
3. Durant la nuit du 26 au 27 décembre 1923.

Question par M. Dufresne.—1. Depuis 1915, combien de compagnies ont-elles obtenu leur constitution en corporation sous la Loi des compagnies minières de Québec?

2. Quelles sont ces compagnies?

3. Quand chacune d'elles a-t-elle été incorporée?

4. Quels étaient les requérants demandant l'incorporation de chacune d'elles?

5. Quels étaient les premiers directeurs ou les directeurs provisoires dont les noms apparaissent dans la requête pour incorporation de chacune d'elles?

6. Quels sont les directeurs actuels de chacune d'elles?

7. Chacune de ces compagnies, depuis qu'elle est constituée en corporation, a-t-elle, le ou avant le premier jour de septembre de chaque année, dressé un sommaire se rapportant au trentième jour de juin précédent, en conformité avec l'article 187 de la Loi des compagnies de Québec?

8. Dans la négative, quelles sont les compagnies qui n'ont pas satisfait à la loi?

Réponse par l'honorable M. David:
Impossible de répondre à cette question, tel que posée.

Question par M. Delisle.—Quelle est la population: (*a*) 1921;(*b*) 1926; des municipalités suivantes: La Sarre, Villemontel, Amos, Ste-Marie (Beauce), St-Pierre-Broughton-Ouest, St-Martin (Beauce), Ste-Sabine (Bellechasse), St-Michel de Squateck (Témiscouata), St-Hubert (Témiscouata), Ste-Blandine (Rimouski), St-François-Xavier-des-Hauteurs (Rimouski), Ste-Angèle (Matane), St-Bruno (Kamouraska), St-Jérôme (Lac-St-Jean), St-Jérôme (Terrebonne), St-Fulgence (Chicoutimi), St-

Honoré (Chicoutimi), St-Ambroise (Chicoutimi), Kénogami (Chicoutimi), Jonquières (Chicoutimi), Bagotville (Chicoutimi), Port-Alfred (Chicoutimi), St-Alexis-de-Grande-Baie (Chicoutimi), St-Félix (Chicoutimi), Ste-Rose de Lima (Chicoutimi), Petit Saguenay (Chicoutimi), Larouche (Chicoutimi), Labrecque-Canton (Chicoutimi), Bégin-Canton (Chicoutimi), St-Louis-Agraire (Chicoutimi), Hébertville (Lac-St-Jean), St-Wilbrod (Lac-St-Jean), St-Bruno (Lac-St-Jean), St-Joseph d'Alma (Lac-St-Jean), St-Cœur-de-Marie (Lac-St-Jean), Mistassini (Lac-St-Jean), Normandin (Lac-St-Jean), St-Thomas-Didyme (Lac-St-Jean), Notre-Dame-de-la-Doré (Lac-St-Jean), Val-Jalbert (Lac-St-Jean), Roberval (Lac-St-Jean), Chambord (Lac-St-Jean), Lac Bouchette (Lac-St-Jean), St-Gédéon (Lac-St-Jean), Ste-Monique (Lac-St-Jean), Ste-Jeanne-d'Arc (Lac-St-Jean), Girardville (Lac-St-Jean), St-Augustin-de-Péribonka (Lac St-Jean).

Réponse par l'honorable M. David:

	1921	1926
La Sarre (Abitibi),	1446	2322
Villemontel (Abitibi),	115	858
Amos (Abitibi),	1488	2831
Ste-Marie (Beauce),	2481	2674
St-Pierre de Broughton Ouest	742	1442
St-Martin (Beauce),	1813	2000
Ste-Sabine (Bellechasse),	380	698
St-Michel de Squatteck (Témiscouata),	384	670
St-Hubert (Témiscouata),	2030	2144
Ste-Blandine (Rimouski),	1364	1527
St-Frs-Xavier des Hauteurs	726	898
Ste-Angèle (Matane),	1146	1872
St-Bruno (Kamouraska),	1032	1110
St-Jérome (Lac-St-Jean),	2086	2813
St-Jérôme (Terrebonne),	2076	8090
St-Fulgence (Chicoutimi),	1199	1214
St-Honoré (Chicoutimi),	1054	1265
St-Ambroise (Chicoutimi),	1268	1291
Kénogami (Chicoutimi),	2709	4734
Jonquières (Chicoutimi),	6064	8600
Bagotville (Chicoutimi),	2953	3800
Port-Alfred (Chicoutimi),	1213	1445
St-Alexis-de-la-Grande-Baie,	698	2415
St-Félix (Chicoutimi),	200	329
Ste-Rose-de-Lima (Chicoutimi),	Pas de rapport.	
Petit-Saguenay (Chicoutimi),	559	646
Larouche (Chicoutimi),	Pas de rapport	325
Labrecque-Canton (Chicoutimi),	" "	961
Bégin-Canton (Chicoutimi),	" "	620
St-Louis-Agraire (Chicoutimi),	Ignore.	

Hébertville (Lac-St-Jean),	719	2002
St-Wilbrod (Lac-St-Jean),	739	1228
St-Bruno (Lac-St-Jean),	1370	1413
St-Joseph-d'Alma, (Lac-St-Jean),	1952	6250
St-Cœur-de-Marie (Lac-St-Jean),	1526	1700
Mistassini (Lac-St-Jean),	1304	1137
Normandin (Lac-St-Jean),	2416	2330
St-Thomas-Didyme (Lac-St-Jean),	Pas de rapport	646
N.-D.-de-la-Doré (Lac-St-Jean),	972	1012
Val-Jalbert (Lac-St-Jean),	840	557
Roberval (Lac-St-Jean),	2145	3464
Chambord (Lac-St-Jean),	1424	1450
Lac-Bouchette (Lac-St-Jean),	1256	1200
St-Gédéon (Lac-St-Jean),	1281	1415
Ste-Monique (Lac-St-Jean),	Pas de rapport.	330
Ste-Jeanne-d'Arc (Lac-St-Jean),	" "	749
Girardville (Lac-St-Jean),	Pas de rapport.	
St-August.-de-Périb. (Lac-St-Jean),	Pas de rapport.	367

Les renseignements pour l'année 1921 sont extraits du recensement décennal fédéral.

Ceux de l'année 1926 nous sont fournis par le Service de la Statistitique démographique.

Question par M. Duranleau.—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer l'abrogation de la loi contenue dans l'art. 1149 du Code de procédure civile et qui se lit comme suit:—

"Lorsque le montant réclamé n'excède pas vingt-cinq piastres, les causes sont décidées suivant l'équité et la bonne conscience"?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Le gouvernement n'a pas été requis par personne d'abroger cet article, et n'a pas considéré un tel amendement qu'il est libre à tout député de proposer.

Question par M. Duranleau.—1. Quelle était la longueur de la clôture, et quelle était la longueur et la largeur des trottoirs que la Compagnie A. Deslauriers Ltée, a faits autour du Palais législatif et pour l'exécution desquels elle a reçu $25,160.00?

2. Des soumissions ont-elles été demandées pour l'exécution de ces travaux?

3. Si oui, l'ont-elles été par les journaux ou par lettres privées?

4. Dans ce dernier cas, à qui?

5. Des soumissions ont-elles été faites?

6. Dans l'affirmative, par qui et quelle a été la soumission de chacun?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 2. 3. 4. 5. et 6. La clôture et les trottoirs ont été faits en même temps qu'un mur de soutènement, et il n'y a pas eu de prix demandés pour la clôture et le trottoir seuls, mais pour tous les travaux ensemble.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (no 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Nicol, il est.—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55".

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Mercier, il est.—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 40) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'Hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul".

L'honorable M. David, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le contrat relatif aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades dans l'hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul, comté de Charlevoix, passé le deux février, mil neuf cent vingt-sept, devant Adolphe Labrèque, notaire, sous le numéro six mille deux cent soixante-douze de ses minutes, entre le gouvernement de la province de Québec et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, reproduit comme annexe au bill qui sera basé sur la présente résolution, soit approuvé et ratifié.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première fois.

La motion "Que la résolution soit maintenant lue une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, lue une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant la résolution" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

La résolution est, en conséquence, adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 40) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 142) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Ukrainian Jewish Congregation".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bil est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre 1926".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Bernard, il est—

Ordonné que le bill (No 138) intitulé: "Loi concernant la succession de Dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery" soit renvoyé de nouveau au comité des bills publics en général avec instruction d'entendre les parties intéressées".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 16) intitulé: "Loi concernant la conservation de certains documents ayant un caractère historique".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'ordonner, chaque fois qu'il le jugera à propos, sur la recommandation du procureur général, la transmission au bureau du secrétaire et régistraire de la province, pour faire partie des archives du gouvernement, des registres de l'état civil, greffes des notaires et autres documents ayant un caractère historique, déposés et conservés dans le bureau du protonotaire de chacun des districts judiciaires de la province; que ces documents seront transmis à la date fixée dans l'arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil, et que les frais occasionnés par cette transmission seront à la charge de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier, chargé d'étudier le bill (No 16) intitulé: "Loi concernant la conservation de certains documents ayant un caractère historique".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 16) intitulé: "Loi concernant la conservation de certains documents ayant un caractère historique".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Duranleau propose par voie d'amendement, secondé par M. Renaud:

Que tous les mots après "Que" dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre qui a le droit indiscutable d'obtenir des renseignements exacts et complets sur l'emploi des deniers publics et sur la gestion de chacun des ministères, ou dans les déclarations de chacun des ministres de la Couronne, regrette encore que le gouvernement, au lieu de répondre clairement et directement à toutes les questions qui lui ont été posées par écrit au cours de cette session, se soit à plusieurs reprises ingénié en quelque sorte à ne pas fournir les renseignements démandés verbalement ou par question écrite; elle regrette de plus que le gouvernement cherche, par toutes sortes d'obstacles, à empêcher le Comité d Comptes publics de faire les séances qu'il désire avoir pour l'examen complet de dossiers et documents importants et du ressort de la Législature; et elle censure, en conséquence, le gouvernement."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Lafleur,
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—11.

CONTRE:

Messieurs:

Baillargeon,
Bernard,
Lemieux (Wolfe),
Marchand,

Bertrand,
Bouchard,
Caron,
Charbonneau,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lahaie,
Laperrière,
Lemieux (Gaspé),
McDonald,
Mercier (Châteauguay,)
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Ouellet,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Savoie
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—39.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour pépinière de Berthierville: entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 16 FÉVRIER 1927

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 131.—Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.

Bill 150.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 97.—Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.

Votre comité a aussi examiné le bill 132 "Loi constituant en corporation la ville de Mistassini" et a l'honneur de le rapporter avec certains amendements. Votre comité, au sujet de ce bill, désire faire observer à Votre honorable Chambre que du consentement unanime des membres de votre comité et de celui des promoteurs les principaux intéressés dans ce bill, ont convenu de recommander à Votre honorable Chambre que le nom de Mistassini soit changé en celui de Dolbeau.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Question par M. Dufresne.—1. Quel est le revenu global provenant des poursuites faites par la Commission des liqueurs de Québec en 1926?

2. Quel a été le revenu pour chaque district?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. $53,726.00.

2.

Montréal	$ 13,701.00
Québec	4,480.00
Terrebonne	1,770.00
St-François	10,480.00
Bedford	150.00
Hull	3,420.00
Iberville	335.00
Joliette	850.00
Richelieu	745.00
Beauharnois	4,900.00
Pontiac-Ouest	4,000.00
Pontiac-Est	560.00
Labelle-Nord	150.00
Labelle-Sud	1,625.00
Abitibi	1,150.00
Kamouraska	50.00
Gaspé	530.00
Matane	200.00

Témiscouata	500.00
Roberval	150.00
Chicoutimi	1,630.00
Arthabaska	400.00
Trois-Rivières	325.00
Rimouski	250.00
Beauce	1,200.00
Bonaventure	100.00
La Tuque	25.00
Charlevoix	50.00

Question par M. Sauvé.—1. Quelles sommes la Commission des liqueurs a-t-elle dépensées pour le compte du gouvernement depuis qu'elle existe?

2. Pour quels travaux, construction, etc., ces sommes ont-elles été dépensées et combien dans chaque cas?

3. En vertu de quelle autorisation la Commission des liqueurs a-t-elle dépensé ces sommes pour le compte du gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. $2,047,422.80.

2. Entrepôt de Montréal, $1,263,297.40; entrepôt de Québec, $784,125.40.

3. Par le ministère des Travaux publics.

Question par M. Crépeau.—1. Combien de tableaux, portraits et statues, le gouvernement ou ses commissions ont-ils achetés, depuis le 1er juillet 1923?

2. De qui chacun de ces tableaux, portraits ou statues a-t-il été acheté et de qui était-il signé?

3. Combien chacun a-t-il été payé?

Réponse par l'honorable M. David:

1. 2. et 3. Les renseignements demandés se trouvent au rapport financier du surintendant de l'instruction publique, et aux comptes publics des années 1923-24, 24-25 et 25-26.

Question par M. Bastien.—1. Y a-t-il [illegible] de faire le chemin de la Gaspésie le long [illegible] les montagnes?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les raisons pour lesquelles le gouvernement a ignoré ces suggestions?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Les ingénieurs ont suggéré de passer le chemin tantôt le long de la mer et tantôt sur les montagnes, suivant que les circonstances et l'économie l'exigeaient.

Question par M. Bastien.—1. Quelle est l'adresse et le gérant de la "Canadian Gazette" de Montréal, à qui le gouvernement a payé $1,055.66 pour annonces, ainsi qu'il appert à la page 350 des Comptes publics de 1925-26?

2. Combien d'annonces ont été publiées pour cette somme?

3. Où et à quelle date chacune de ces annonces a-t-elle été publiée?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Ernest-E. Shepard, 35 rue St-Nicolas, Montréal.

2. 47 annonces, à partir du 1er novembre 1923 au 9 juillet 1925, outre la publication régulière d'une section franco-canadienne que le gouvernement avait exigée en octroyant ces annonces.

3. Dans la "Canadian Gazette", publiée à Londres aux dates suivantes:

1923: 1, 15 et 29 novembre, 13 et 27 décembre.

1924: 10 et 24 janvier; 7 et 21 février; 6 et 20 mars; 3 et 17 avril; 1, 15 et 29 mai; 12 et 26 juin; 10 et 24 juillet; 7 et 21 août; 4 et 18 septembre; 2, 16 et 30 octobre; 13 et 27 novembre; 11 et 25 décembre.

1925: 8 et 22 janvier; 5 et 19 février; 5 et 19 mars; 2, 16 et 30 avril; 14 et 28 mai; 11 et 25 juin; 9 et 23 juillet.

Une annonce de quatre pages dans la section française de "Canadian Progress", édition 1924-25.

Question par M. Crépeau.—1. Quelle somme a été dépensée: *a*) en 1925; *b*) en 1926, par le ministre de la Colonisation, pour la partie de la route Rimouski-Gaspé, entre Marsouin et Ruisseau-à-Rebours?

2. Qui avait tracé ce chemin et quels étaient ses qualifications?

3. Pourquoi le ministère de la voirie a-t-il changé ce tracé?

4. Qui recommanda ce changement et quels sont ses qualifications?

5. Quels sont les estimés du nouveau tracé?

6. Quels étaient ceux de l'ancien?

7. Le ministre de la Colonisation prendra-t-il en considération les requêtes demandant que le chemin passe dans l'ancien tracé?

8. Combien y a-t-il de bois en tas dans la montagne de Ruisseau-à-Rebours?

9. Qu'est-ce que le gouvernement en fera, si le chemin est fait dans le nouveau tracé?

10. Quelle est la hauteur de la montagne que l'on devra escalader en suivant le nouveau tracé?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. *a*) $13,047.89; *b*) rien.

2. C.-L. Dufort, ingénieur au ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, diplômé de l'École Polytechnique en 1905, depuis 1910 membre de la corporation des arpenteurs géomètres de la province de Québec, 21 ans de pratique générale et depuis 17 ans s'occupe de travaux de pavage et de construction de chemins.

3. Aucune décision n'a encore été prise au sujet du tracé définitif.

4. Répondu au numéro 3.

5. Répondu au numéro 3.

6. $64,000 pour la construction du chemin.

7. La construction de ce chemin ne se fait plus sous l'autorité du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

8. Environ 2,600 billots.

9. A l'étude.

10. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Lafleur.—1. Combien a coûté: *a*) en 1925: *b*) en 1926, l'entretien du chemin construit autour du lac Saint-Jean?

2. Quelle partie de ce chemin a été refaite en 1926 et en quoi ont consisté les travaux de réfection?

3. Quel a été le coût de la réfection?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. *a*) $52,996.68; (*b*) $48,892.81.

2. Travaux de rechargement suivants:

	Longueur	Gravier posé
Elargissement du 4e rang d'Alma:	2,370 pds	702 vgs cu.
Cantons Delisle et Taché:	11.970 "	1,691 "
St-Méthode:	10,194 "	3,965 "
St-Louis-de-Chambord:	7,816 "	2,306 "
Canton Delisle:	42,942 "	8,482 "
Municipalité d'Hébertville:	15,188 "	3,000 "
Paroisse et village de St-Jérôme:	20,381 "	4,026 "
Municipalité de Roberval, village de Val-Jalbert et paroisse de St-Louis-de-Chambord:	22,400 "	4,100 "
Municipalité de St-Méthode et paroisse de St-Félicien:	22,610 "	4,466 "
Total:	155,871 pds	32,738 vgs cu.

avec en plus les travaux suivants:

Terrassement de 1ére classe: 150 verges cubes.
Terrassement de 3ème classe: 620 verges cubes.
Régalage: 1,111 pieds.
Garde-fous: 3,200 pieds.

3. $89,012.00.

Question par M. Renaud.—Quels sont les directeurs de l'Amiesite Asphalt Limited, Montreal?

Réponse par l'honorable M. David:
Hugh Quinlan, A.-W. Robertson et Alban Janin.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plenier, du bill (No 139) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du ocmité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 166) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à certaines cours de recorder".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps, puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 39) intitulé "Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour impression, reliure et distribution des statuts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-un mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles primaires élémentaires et primaires complémentaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les institutions protestantes en vertu des S. R., 1925, ch. 133, art. 464 et ch. 134, arts 3 et 5, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille quatre cent soixante-dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les "High Schools", Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Sylvestre, il est—

Ordonné que les articles 510 et 511 du règlement soient suspendus, qu'il soit permis à la ville de Hampstead et autres de présenter une pétition introductive de bill privé et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'École polytechnique de Montréal, en vertu de 57 Vict., c. 23, s. 17, tel que modifié par les lois 3 Ed. VII, ch. 17, s. 4; 7 Ed. VII, ch. 28, s. 1; 8 Ed. VII, ch. 31, s. 1; 9 Ed. VII, ch. 35, s. 1; 1 Geo. V, (2e session), ch. 30, s. 2; 3 Geo. V, ch. 26, s. 1; 4 Geo. V, ch. 26, s. 1; 8 Geo. V, ch. 41, s. 1 et 11 Geo. V, ch. 53, s. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour allocation pour le maintien des écoles techniques en dehors des cités de Québec et de Montréal et cours professionnels, S. R., 1925, ch. 136, art. 2, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Montreal Technical Institute", pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Les dites résolutions sont lues une première et une seconde fois e adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 17 FÉVRIER 1927

Prière.

M. Pilon, président (*pro tem*) du comité des règlements, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Pétition des commisaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Augustin, demandant l'adoption d'une loi validant une répartition.

M. Daniel, du comité du Code municipal, présente la deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rejeter le bill suivant:

Bill 165.—Loi modifiant l'article 228 du Code municipal.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 167.—Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs.

Et avec des amendements:

Bill 24.—Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles.

Bill 163.—Loi modifiant la Loi des comptables.

Bill 105.—Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal.

Ordonné qu l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 53) intitulé: "Loi pourvoyant à la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 6)) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant l'article 728 du Code de précédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Dufresne.—1. Quel est l'actif immobilier appartenant à la province et occupé par la Commission des liqueurs de Québec, et combien a-t-il coûté à la province?

2. Quel est son actif immobilier et quelle somme représente-t-il?

3. Quelle est la valeur en dollars des boissons fortes que la Commission a achetées ou commandées et qui ne lui ont pas encore été livrées?

4. Même question pour les vins?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Les entrepôts de la Commission des liqueurs de Québec à Montréal et à Québec: $2,244,358.64.

2. Même réponse que pour la question 1.

3. $616,901.00.

4. $990,818.00.

Question par M. Lafleur.—Combien chacun des sous-ministres a-t-il reçu à même les fonds publics depuis le 1er juillet 1926, en plus du traitement que lui alloue l'article 9 de la Loi du service civil: (*a*) pour dépenses de voyages; (*b*) pour honoraires; (*c*) pour autres traitements, gratifications, allocations ou autres rémunérations?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

(*a*) Dépenses de voyage: MM. Charles Lanctôt, $795.00; avance *re* dépenses de voyage en Europe, $3,000.00; C.-J. Simard, $586.22; Lionel Bergeron, $407.00; G.-W. Parmelee, $280.00; Oscar Morin, $1,143.00; A. P. B. Williams, $246.10; F.-X. Lemieux, $245.00; L.-A. Richard, $300.00; Antonio Grenier, $197.06; J.-A. Métayer, $255.00; J.-L. Boulanger, $1,280.05.

(*b*) Honoraires: M. Charles Lanctôt, $7.500.00.

(*c*) Autres traitements, gratifications, allocations ou autres rémunérations: M. Charles Lanctôt, comme président de la Commission de Refonte des Statuts, $1,750.00.

Question par M. Dufresne.—Quel est le nombre de voyages que le Ministre des Terres et Forêts a faits pendant l'année 1925-26, et pour lesquels il aurait reçu $7,500.00 ainsi qu'il appert à la page 291 des Comptes publics?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
Quarante-cinq (45)voyages.

Question par M. Sauvé.—1. Combien d'annonces "Le Bulletin de la Ferme" a-t-il publiées pour les $3,000.00 qui lui ont été payées en 1925-26, page 219 des Comptes publics sur le crédit "encouragement à l'agriculture en général" et à quelles dates?

2. Même question au sujet des $200.00 qui lui ont été payées en 1924–25 sur le même crédit, page 226 des Comptes publics?

3. Même question pour les $400.00 qui lui ont été payées en 1925-26 sur le crédit de l'industrie laitière, page 239 des Comptes publics?

4. Même question pour les $200.00 qui lui ont été payées en 1925-26 sur le crédit *économie domestique* page 240 des Comptes publics?

5. Même question pour les $300.00 qui lui ont été payées en 1925-26 sur le crédit *aviculture*, page 247 des Comptes publics?

6. Même question pour les $200.00 qui lui ont été payées en 1925–26 sur le crédit *apiculture* et *industrie du sucre d'érable*, page 350 des Comptes publics?

7. Même question pour les $8,000.00 qui lui ont été payées en 1925-26 sur le crédit *divers en général*, page 350 des Comptes publics?

8. "Le Bulletin de la Ferme" a-t-il reçu d'autres sommes pour annonces?

9. Si oui, lesquelles et à quelles dates les annonces ont-elles été publiées?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. 30; les 23 septembre, 3 novembre, 23 novembre, 30 novembre 1925, 13 février, 27 février, 15 avril, 21 mai, 25 juin 1926.

2. 2; les 23 septembre 1925 et 15 avril 1926.

3. 4; les 17 juillet 1925, 23 février et 15 avril 1926.

4. 2; les 30 novembre 1925 et 27 février 1926.

5. 3; les 17 juillet, 23 septembre 1925, 25 février 1926.

6. 2; les 17 juillet et 30 novembre 1925.

7. Ce montant a été payé à titre d'octroi pour une publication agricole.

8. Oui.

9. 2 petites annonces, pour vente d'animaux, parues les 18 et 25 mars 1926 au montant de $1.26 (Voir comptes publics, page 227).

Question par M. Delisle.—1. Quel était le nombre des familles agricoles dans le comté de Chicoutimi: (*a*) en 1920: (*b*) en 1926?

2. Quel était le nombre des familles ouvières dans le comté de Chicoutimi: (*a*) en 1920; (*b*) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
Impossible de répondre à ces deux questions, tel que posées.

Question par M. Duranleau.—1. Combien le Palais de Justice de Hull a-t-il coûté au gouvernement?

2. Combien le gouvernement a-t-il touché d'assurance quand le Palais de justice de Hull fut incendié?
3. Quand fut institué le fonds du Palais de justice de Hull?
4. Depuis son institution, quel montant fut versé à ce fonds?
5. Ce fonds existe-t-il encore?
6. Si oui, pourquoi et comment y contribue-t-on?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. $35,869.56.
2. $31,442.54.
3. Le 9 janvier 1897.
4. $23,132.88.
5. Oui.
6. En obéissance à et en vertu de la loi 60 Vict., chap. 7.

Question par M. Renaud.—Quels sont les noms et prénoms des personnes pour lesquelles, d'après les Comptes publics de 1925-26 page 129, F.-P. Brais, aurait reçu $1,500.00 comme "dépenses de voyage pour lui et autres".

Réponse par M. Nicol:
Les mots "et autres" ont été entrés par erreur.

———

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 53) intitulé: "Loi pourvoyant à la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. David, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 54) intitulé: "Loi pourvoyant à un subside pour compléter la construction d'un chemin de fer autour du lac Saint-Jean."

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 30) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre "Laurier Palace" et de certaines autres matières d'intérêt général".

———

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur l'Administrateur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de tous documents, correspondances, etc., entre le gouvernement et autre gouvernement ou personne au sujet de l'émigration des Canadiens français aux Etats-Unis depuis 1925.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill (No 8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons".

Bill (No 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull".

Bill (No 76) intitulé: "Loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit".

Bill (No 85) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine".

Bill (No 102) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat, après examen."

Bill (No 103) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat".

Bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec".

Bill (No 92) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis".

Bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement".

Bill (No 125) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribeault à Dame Cécile Chouinard-Gingras".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 92) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 125) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribeault à Dame Cécile Chouinard-Gingras", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copies de toute correspondance, document, etc., entre le gouvernement et toute personne, club ou association depuis 1923, concernant des observations, plaintes, etc., sur la centralisation judiciaire dans la province de Québec.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques".

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Sylvestre, il est—

Ordonné que l'article 516 des règlements soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: Bill No 111, "Loi concernant les Commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes".

M. Marchand, en conséquence, présente un bill (No 111) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes," qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 18 FÉVRIER 1927

Onze heures du matin.

Prière.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a examiné les pétitions:

De Moses Schachter et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Poaley Zedeck Congregation".

De Raoul Masson et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson.

De "Viewmount Land Company, Limited", demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 5 George V, chapitre 120.

De la ville de Hampstead et autres, demandant l'adoption d'une loi abolissant certaines servitudes dans les limites de ladite ville, et constaté qu'elles sont régulières et suffisantes, que les bills qui ont été déposés par les pétitionnaires sont réguliers et conformes aux pétitions et aux avis qui en ont été donnés, que ces pétitions n'ont pas été régulièrement et suffisamment annoncées et que ces irrégularités ne peuvent cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de ces irrégularités. Votre comité désire aussi recommander à Votre Honorable Chambre la suspension de la règle 516, de manière à ce que les bills basés sur ces pétitions puissent être présentés.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 152) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 154) intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited"

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 143) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Congregation Poaley Zedeck".

En consequence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 155) intitulé: "Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 52) intitulé: "Loi légalisant certaines signatures apposées au bureau d'enregistrement de la division des Trois-Rivières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Sauvé.—1. Combien le gouvernement a-t-il accordé d'octrois en 1926, aux industries de conserves alimentaires dans cette province?

2. Quels sont ces industries?

3. Quels sont les propriétaires de chacune d'elles?

4. Où est leur siège social?

5. Quel a été le chiffre d'affaires de chacune d'elles: (*a*) en 1924; (*b*) en 1925; (*c*) en 1926?

6. Combien chacune d'elles a-t-elle reçu d'octrois en 1926?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. $8,323.85.

2. 4. et 6. La manufacture de tomates en conserve "Marque Royale", Abord-à-Plouffe, Laval, $400.00; Alphonse Raymond, 520, rue Panet, Montréal, $686.62; "The Valleyfield Canning Company", Valleyfield, Beauharnois, $800.00; "Windsor Canning Company, Limited", St-Jean, P.Q., $588.42; Lemay & Frère, St-Pierre-les-Becquets, Nicolet, $400.00; La Cie de Conserves de Yamaska, Limitée, St-François-du-Lac, Yamaska, $400.00; J.-A. Fortin & Cie, Enr., Grandes-Bergeronnes, Saguenay, $525.00; La Fabrique de Conserves "Madeleine de Verchères", Verchères, $400.00; "St. Maurice Canning Company", St-Maurice, Champlain, $400.00; T. DeGruchy, Laprairie, $353.81; J.-T. Lassonde, Boucherville, Chambly, $400.00; Le Syndicat Coopératif de Ste-Marie-Salomée, Ste-Marie-Salomée, Montcalm, $400.00; A. Lassonde & Fils, St-Michel-de-Rougemont, Rouville, $570.00; David Lord, St-Jean, $400.00; "Rouville Canners, Limited", St-Césaire, Rouville, $400.00; La Cie de Conserves Moderne, Notre-Dame-de-Pierreville, Yamaska, $400.00; La Fabrique de Conserves d'Henryville, Henryville, Iberville, $400.00; La Société Coopérative de St-Guillaume-d'Upton, St-Guillaume d'Upton, Yamaska, $400.00.

3. Le gouvernement ne connaît pas tous les actionnaires ou associés des compagnies ou personnes qui exploitent ces industries.

5. Les fabricants de conserves qui reçoivent des subventions font rapport de leur production, mais à titre confidentiel.

Sur la motion de l'honorable M. Mercier, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Galipeault, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 32) intitulé: "Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à garantir, jusqu'à concurrence de la somme de cent vingt-cinq mille dollars, en capital et intérêts, à un taux n'excédant pas cinq pour cent par année, le paiement des obligations que peut émettre la cité de Rivière-du-Loup, en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 2.—Que la garantie du gouvernement ne pourra être consentie à moins que le ou les règlements adoptés par la cité de Rivière-du-Loup au sujet de l'émission de ses obligations ne fassent mention d'une manière spécifique et détaillée de l'emploi qui devra être fait des deniers empruntés et ne décrètent que les conditions suivantes seront observées:

a) Les avances mentionnées dans la section 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions ne seront faites, par la cité de Rivière-du-Loup, qu'aux propriétaires des maisons ou autres bâtisses détruites par ladite conflagration, ou leurs héritiers ou leurs ayants cause, pour les aider à reconstruire ou à payer le coût de la reconstruction de ces maisons et bâtisses;

b) Lesdites avances faites aux sinistrés devront être garanties par une première hypothèque sur la propriété immobilière en faveur de laquelle l'avance est consentie; les montants ainsi prêtés ne devant en aucun cas dépasser soixante pour cent de la valeur des terrains et du coût des nouvelles constructions; et les obligations émises par la cité de Rivière-du-Loup seront remboursables annuellement, par séries, en une période de temps n'excédant pas quarante ans, et les intérêts desdites obligations seront payables semi-annuellement.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 32) intitulé: "Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 32) intitulé: 'Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 167) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des comptables".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant l'article 728 du Code de procédure civile".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en compté plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 3, relative à la "National Transcontinental Railway Branch Lines Company".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le délai pour le parachèvement du *National Transcontinental Railway Branch Lines Company* fixé comme l'une des conditions de la subvention accordée par la section 1 de la loi 16 George V, chapitre 3, soit prolongé jusqu'au 30 novembre 1927.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 3, relative à la *National Transcontinental Railway Branch Lines Company*".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale".

M. Roy propose, secondé par M. Lemieux (Gaspé), que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 97) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 150) intitulé: "Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 111) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes"

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 27) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie"

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail à construire, au village de Ville-Marie, dans le district judiciaire de Pontiac, un édifice destiné à servir comme palais de justice, prison et poste de police sur le site qu'il choisira.

Résolu, 2.—Que cet édifice sera construit suivant les plan et devis approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil au coût, y compris l'acquisition des terrains nécessaires, n'excédant pas la somme de soixante-quinze mille dollars payables à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolu, 3.—Que, dans le but de se procurer les terrains nécessaires pour la construction de cet édifice, le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à acquérir, à l'amiable ou par expropriation, les immeubles nécessaires, ainsi que tous les droits immobiliers, charges, baux à loyer ou baux emphytéotiques, rentes constituées ou autres droits quelconques affectant ces immeubles.

Résolu, 4.—Que toute expropriation nécessitée aux fins de la loi qui accompagne les présentes résolutions sera faite conformément à la Loi des chemins de fer de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 230,) *mutatis mutandis*, sauf que l'arbitre unique sera la Commission des services publics de Québec.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 27) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 27) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est —

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 21 FÉVRIER 1927

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter (No 56) intitulé un bill: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant certaines dispositions des Statuts refondus, 1925, concernant les expropriations".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 171) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à certains emprunts scolaires".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 132) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Dolbeau".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 153) intitulé: "Loi constituant en corporation "L'Association des Barbiers-Coiffeurs licenciés de la province de Québec".

M. Bouchard propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 152) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 154) intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".

Bill (No 143) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Poaley Zedeck".

Sur la motion de M. Bouchard, secondé par M. Thériault, il est—

Ordonné que le bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant l'article 228 du Code municipal" soit renvoyé au comité du Code municipal avec instruction de l'étudier de nouveau.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 32) intitulé: "Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup".

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 3, relative à la "National Transcontinental Railway Branch Lines, Company".

L'honorable M. Galipeault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

Bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 40) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'Hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul".

L'honorable M. David propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 22) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail à construire, au village de Rouyn, dans le canton de Rouyn, district judiciaire de Pontiac, un édifice destiné à servir comme palais de justice, prison et poste de police, sur le site qu'il choisira.

Résolu, 2.—Que cet édifice sera construit suivant les plan et devis approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil au coût, y compris l'acquisition des terrains nécessaires, n'excédant pas la somme de soixante-quinze mille dollars payable sur le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolu, 3.—Que, dans le but de se procurer les terrains nécessaires pour la construction de cet édifice, le lieutenant-gouverneur en conseil sera autorisé à acquérir, à l'amiable ou par expropriation, les immeubles nécessaires, ainsi que tous les droits immobiliers, charges, baux à loyer ou baux emphytéotiques, rentes constituées ou autres droits quelconques affectant ces immeubles.

Résolu, 4.—Que, toute expropriation nécessitée aux fins de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions sera faite conformément à la Loi des chemins de fer de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 230,) *mutatis mutandis,* sauf que l'arbitre unique sera la Commission des services publics de Québec.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs réslutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 22) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 22 FÉVRIER 1927

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 104.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents de la Commission des Champs de Bataille Nationaux.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

Bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin".

Bill 149.—"Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 132) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Dolbeau".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait raport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 155) intitulé: "Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 33) intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 3, relative à la "National Trancontinental Railway Branch Lines, Company".

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatfi a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill 2, intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Statistiques de l'Enseignement pour l'année scolaire 1925-1926.

(*Document de la session No* 46.)

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 22) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 171) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à certains emprunts scolaires".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 49, intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le traitement du commissaire des mines, fixé par le lieutenant-gouverneur en conseil, ne devra pas excéder sept mille dollars par année.

Résolu, 2.—Que ce traitement sera payable sur le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Question par M. Lafleur.—1. Depuis 1920, tous les concessionnaires de forêts publiques affermées, ont-ils payé, avant le premier septembre de chaque année, une rente foncière de $8.00 par mille carré?

2. Ont-ils fait, avant le premier décembre de chaque année, rapport des quantités de bois qu'ils se proposaient de couper; indiqué le lieu où ces coupes se pratiqueraient et dénombré les ouvriers qui y seraient employés?

3. Ont-ils coupé aucun arbre de moins de 12 pouces de diamètre, mesuré sur la souche, à 2 pieds du sol; de moins de 10 pouces pour l'épinette; de moins de 7 pouces pour le bouleau à papier, le sapin, le peuplier et le tremble?

4. Ont-ils fait déterminer, par un mesureur compétent et autorisé, le contenu de tous les bois coupés?

5. Ont-ils laissé inspecter leurs coupes par les gardes forestiers; fait enregistrer, quotidiennement, à chaque camp d'exploitation, dans un livre spécial, le nombre de billes coupées et les résultats du cubage de ces bois?

6. Ont-ils exploité la forêt avec économie?

7. Ont-ils produit, avant le trente juin de chaque année un rapport assermenté, détaillant toutes leurs opérations de l'année, tant sur ses concessions forestières que sur les terrains particuliers?

8. Ont-ils payé les royautés ou droits de coupe pour les bois provenant de ses concessions, d'après le tarif adopté par l'exécutif?

9. Ont-ils protégé leurs concessions contre l'incendie, les maraudeurs, etc.?

10. Quel ou quels concessionnaires (particuliers ou compagnies) n'ont pas satisfait à leurs obligations?

11. Dans chacun des cas, quel ou quels règlements ont été violés?

12. Quand chacun de ces règlements a-t-il été violé dans chacun des cas?

13. Si la violation a cessé, quand dans chacun des cas?

14. Qu'a fait le gouvernement dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. La rente foncière de huit piastres ($8.00) par mille carré n'est exigible que depuis 1924-25 inclusivement. Elle était de $6.50 auparavant. Oui, tous les concessionnaires paient cette rente foncière. S'il y a retard, comme la chose se produit dans certains cas, un intérêt de sept pour cent (7%) par an leur est réclamé. Depuis 1920-21 le ministère des Terres et Forêts a perçu en intérêts une somme totale de $535,334.00.

2. Oui. Il y a cependant des retardataires, mais le ministère des Terres, par son Service forestier, suit la rentrée de ces rapports avec une grande attention et les réclame s'il y a retard.

3. Aucune exception aux règlements de coupe n'est tolérée, s'il n'y a pas un arrêté-en-Conseil pour autoriser cette coupe par exception, et cette autorisation est basée sur une inspection faite des conditions de la forêt par un ingénieur forestier, attaché au Ministère des Terres et Forêts.

4. Oui.

5. Oui.

6. Oui, dans toute la mesure du possible, en tenant compte des difficultés dues à la situation des coupes et au caractère de chaque industrie.

7. Même réponse que pour la question No 2.

8. Tous les concessionnaires paient, le ou avant le 1er décembre de chaque année, les royautés ou droits de coupe pour les bois coupés sur leurs concessions. Dans le cas de retard, nous exigeons un intérêt de six pour cent (6%) par an.

9. Oui.

10. 11. 12. 13. Pour établir fidèlement une réponse à ces questions, il nous faudrait compulser ou examiner environ soixante et quinze mille rapports, ce qui exigerait un travail de plusieurs mois. De plus, nous ne croyons pas qu'il serait dans l'intérêt public de donner les noms des "jobbers" ou compagnies en faute.

14. Chaque fois que des infractions aux règlements des bois et forêts nous ont été signalées par nos officiers ou par d'autres personnes, nous avons fait cesser les opérations illégales ou irrégulières, exigé un rapport détaillé et pris action dans chaque cas. Depuis 1920-21 jusqu'au 1er janvier 1927, nous avons perçu de divers concessionnaires la somme de $310,408.10 pour infractions aux règlements des bois et forêts.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que l'ordre de cette Chambre du mardi, 15 février courant, à l'effet de renvoyer à un comité plénier de la Chambre le bill No 16, intitulé: "Loi concernant la conservation de certains documents ayant un caractère historique", soit révoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 128), intitulé: "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Écoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le traitement d'un inspecteur des écoles supérieures protestantes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'allocation spéciale à l'éducation protestante dans

la province, pour être apliquée tel que recommandé par une résolution du comité protestant du conseil de l'Instruction publique. (Paiement sujet à un arrêté ministériel), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-six mille six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles des sourds-muets et des aveugles: Inst. cath. pour garçons, Montréal, $25,000.00; Inst. cath. pour filles, Montréal, $25,000.00; Institut Nazareth, Montréal, $25,000.00; Institut McKay, Montréal, $3,600.00; "Montreal Ass'n for the Blind", $8,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encourager l'enseignement du français, par des spécialistes français, dans les académies protestantes, conformément aux recommandations du comité protestant du conseil de l'instruction publique, tel qu'approuvé par un arrêté ministériel, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente milles piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles dans les municipalités pauvres spécialement dans les centres de colonisation, $29,000.00; transféré de l'éducation sup. protestante aux écoles pauvres protestantes, $1,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'allocation aux municipalités scolaires de village et de la campagne qui emploient des instituteurs pour les garçons de 10 à 18 ans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les instituteurs à la retraite, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le fonds de pension des instituteurs, au lieu des retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure en vertu des S. R., 1925, ch. 133, art. 542, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'association des instituteurs protestants, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'encouragement à la littérature et aux beaux-arts: livres de récompense, reliure, etc., $20,000.00; littérature, $7,500.00; beaux-arts, $7,500.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le conseil de l'instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'aide supplémentaire au comité protestant du conseil de l'instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'instruction publique, aux conditions et de la manière fixées par le secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour musée scolaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 23 FÉVRIER 1927

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 121.—Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull.

Bill 122.—Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull.

Bill 109.—Loi concernant "The Bell Telephone Company of Canada".

Bill 151.—Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al* à "Alemay Realties, Limited".

Bill 138.—Loi concernant la succession de Dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery.

Question par M. Dufresne.—1. Quels sont les noms des personnes du district de Québec, qui ont été condamnées en 1926 pour infraction à la loi des liqueurs?

2. Quels sont les noms des personnes chez lesquelles des saisies ont été opérées?

3. Quelles quantités de liqueurs ont été saisies chez chacune d'elles?

4. Quelles espèces de liqueurs saisies?

5. Quels sont les noms des personnes qui ont plaidé coupables?

6. Quelles amendes ou pénalités ont été imposées à chacune d'elles?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. 2. 3. 4. 5. 6. Le gouvernement ne croit pas qu'il doive livrer à la publicité les noms des personnes qui ont été condamnées pour infraction à la Loi des liqueurs, non plus que les autres renseignements demandés par cette question.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative que, par erreur, le bill (No 85) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine", a été inséré dans le message du 17 février courant comme ayant été passé sans amendement quoiqu'il ait été dûment passé avec certain amendement, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Sur la motion de M. Delisle, secondé par M. Bernard, il est—

Ordonné que l'entrée dans les journaux de la Chambre, du jeudi 17 février courant au sujet du message du Conseil législatif informant l'Assemblée législative que le Conseil avait passé sans amendement le bill (No 85) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine", soit revoquée.

Ordonné que les amendements apportés au bill (No 85) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine" soient maintenant lus la première fois.

Les amendements sont, en conséquence, lus la première fois

Ordonné que les amendements soient maintenant lus la seconde fois.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

Résolu que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 52) intitulé: "Loi légalisant certaines signatures apposées au bureau d'enregistrement de la division des Trois-Rivières".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. Bergeron propose, secondé par M. Moreault (Rimouski):

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de documents relatifs à l'hygiène dans la province.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de M. Beaudoin, secondé par M. L'Archevêque, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il soit loisible au ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries de payer, à même les crédits votés annuellement par la Législature pour cette fin, des primes de colonisation pour encourager les colons à défricher leurs lots, à les labourer et à y résider.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra passer tous les règlements qu'il jugera à propos pour déterminer les conditions qu'il jugera nécessaires de remplir, afin de gagner ces primes.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Conseil d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe la prise en considération des bills privés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 39, intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec".

Bill 41, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

Bill 42, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à certaines cours de recorder".

Bill 119, intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le titre de la "P. Q. Lumber Company" quant à certaines concessions forestières".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 36, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations".

Bill 120, intitulé: "Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la "St. Maurice Lumber Company", maintenant la "Canadian International Paper Company" et confirmant le titre concernant lesdites rues".

Bill 118, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Ludger Alain".

Bill 123, intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et National Trust Company, Limited", et autres personnes, et le titre fiduciaire de "National Trust Company, Limited", quand aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat".

Bill 129, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami".

Bill 135, intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et "Montreal & St. Lawrence Light & Power Company", "Montreal Light, Heat & Power Company" et "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".

Bill 144, intitulé: "Loi constituant en corporation Hôtel-Dieu de Sherbrooke".

Bill 145, intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 82 de la ville Lasalle".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 36) intitulé "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 120) intitulé: "Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la "St. Maurice Lumber Company", maintenant la "Canadian International Paper Company" et confirmant le titre concernant lesdites rues", et les dits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 118) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Ludger Alain", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 123) intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et "National Trust Company, Limited", et autres personnes, et le titre fiduciaire de "National Trust Company, Limited", quand aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 135) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et "Montreal & St. Lawrence Light & Power Company", "Montreal Light, Heat & Power Company" et "Montreal Light, Heat & Power Consolidated", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 144) intitulé: "Loi constituant en corporation Hôtel-Dieu de Sherbrooke", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 145) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 82 de la ville Lasalle", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 104) intitulé: Loi modifiant la charte de la cité de Québec relativement à la construction sur les terrains adjacents de la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 149) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour médecine vétérinaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour expositions, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour économie domestique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 24 FÉVRIER 1927

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 114.—Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal.

Et sans amendement, le bill suivant:

Bill 112.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges.

Ordonné que M. Richard ait la permission de présenter un bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant l'article 202 du Code municipal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province est apporté par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à a verge noire, requérant la présence des députés de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

2 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
3 Loi modifiant le chapitre XVII des Statuts refondus du Bas-Canada concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.
8 Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.
9 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
11 Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile.
34 Loi modifiant la loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.
36 Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
39 Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec.
41 Loi modifiant la Loi de la chasse.
42 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à certaines cours de recorder.

75 Loi concernant le "Bishop's College".
76 Loi permettant à Mario-Émile Lattoni de subir des examens pour l'admission à la pratique du droit.
77 Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de "Rafolovitch", en celui de "Raff".
78 Loi validant la cléricature d'Armand Zappa.
79 Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec".
80 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier, comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis.
85 Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine".
86 Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé.
87 Loi constituant en corporation L'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville.
88 Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec.
90 Loi autorisant Victor M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat.
91 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres.
92 Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis".
93 Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis.
94 Loi modifiant la charte de l'"Asile du Bon-Pasteur de Québec".
95 Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieux du Très Saint-Sacrement".
102 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat, après examen.
103 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre David Moffat Johnson, à la pratique de la profession d'avocat.
110 Loi modifiant la Loi concernant la succession de feu John Pratt.
118 Loi concernant la succession de feu Ludger Alain.
119 Loi ratifiant et confirmant le titre de "The P. Q. Lumber Company" quant à certaines concessions forestières.
120 Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la "St. Maurice Lumber Company", maintenant la "Canadian International Paper Company" et confirmant le titre concernant lesdites rues.
123 Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et "National Trust Company, Limited" et autres personnes, et le titre fiduciaire de "National Trust Company, Limited", quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat.
125 Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribeault à Dame Cécile Chouinard-Gingras.
129 Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami.

135 Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et "Montreal & St. Lawrence Light & Power Company", "Montreal Light, Heat & Power Company" et "Montreal Light, Heat & Power Consolidated".
144 Loi constituant en corporation "Hôtel-Dieu de Sherbrooke".
145 Loi ratifiant le règlement No 82 de la ville Lasalle.
162 Loi modifiant la Loi des jurés.

Et à leur retour,

Question par M. Lafleur.—1. Quel a été le chiffre d'affaires de la Commission des liqueurs depuis qu'elle existe jusqu'à date?

2. Combien la Commission des liqueurs a-t-elle payé en taxes dites taxes d'affaires depuis qu'elle existe jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. $107,499,577.87.
2. $77,183.90.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 131) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. Bray propose, secondé par M. Saint-Jacques:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette chambre copie de toute correspondance, résolutions, etc., entre la Commission Métropolitaine et le gouvernement ou aucun de ses membres depuis 1919.

Et la question étant mise en délibération,

Un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 151) intitulé: "Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al* à "Alemay Realties, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. Duranleau propose, secondé par M. Sauvé:

Que la Chambre autorise le Comité des Comptes publics à employer un sténographe dûment qualifié pour recueillir tous les témoignages reçus devant ledit comité.

La motion étant mise en délibération,

Un débat s'élève.

L'honorable M. Galipeault soulève le Point d'ordre: que la motion est irrégulière parce qu'elle a trait aux délibérations d'un comité, et que ce comité n'en a pas encore fait rapport.

M. l'Orateur prend le Point d'ordre en délibéré, et l'affaire est en conséquence suspendue.

Sur la motion de M. Bray, secondé par M. Dufresne, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre:

Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne depuis 1925 au sujet des taux de péage sur les ponts du gouvernement et des traitements de faveur accordés à certaines personnes sur les ponts Taschereau, Galipeault et le pont Batiscan.

M. l'Orateur rend sa décision sur le Point d'ordre soulevé par l'honorable M. Galipeault au sujet de la motion de M. Duranleau: "Que la Chambre autorise le Comité des comptes publics à employer un sténographe dûment qualifié pour recueillir tous les témoignages reçus devant ledit comité,"

Et décide que la motion est régulière et appuie sa décision sur les articles 396 et 403 du règlement.

Et le débat se continue.

L'honorable M. Galipeault propose par voie d'amendement, secondé par l'honorable M. Taschereau: Que la motion principale soit amendée

en y ajoutant le paragraphe suivant: "si la Chambre le croit nécessaire après avoir reçu un rapport sur ce sujet du comité des comptes publics".

M. Duranleau soulève le Point d'ordre: que l'amendement est irrégulier parce qu'il tend à contredire la décision que l'Orateur vient de rendre.

M. l'Orateur maintient le Point d'ordre.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Saint-Jacques,
Sauvé.—12.

CONTRE

Messieurs :

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-St-Jean),
Moreault (Rimouski),
Nicol,
Oliver,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—40.

La motion est ainsi rejetée.

Sur la motion de M. Bray, secondé par M. Dufresne, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne, concernant les ponts Taschereau et Galipeault, depuis 1925.

Sur la motion de M. Saint-Jacques, secondé par M. Bray, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toutes correspondances, requêtes ou documents échangés depuis 1922, entre le gouvernement et des particuliers ou corps publics concernant la construction d'un pont sur la rivière Ottawa entre le village de Grenville, dans la province de Québec, et la ville de Hawkesbury, dans la province d'Ontario.

Sur la motion de M. Saint-Jacques, secondé par M. Bray, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toutes requêtes et correspondances entre le gouvernement et toutes personnes, clubs ou corps publics, depuis 1922, relativement à l'amélioration de la route conduisant de la ville de Lachute, comté d'Argenteuil, à Saint-Jovite, comté de Terrebonne.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:
Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:
Bill 27, intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie".
Bill 32, intitulé: "Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin, 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup".
Bill 40, intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement, dans l'hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul".
Bill 82, intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:
Bill 81, intitulé: "Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac".
Bill 136, intitulé: "Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 136) intitulé: "Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Question par M. Renaud.—1. L'intérieur des ailes C et D de la prison de Bordeaux est-il terminé?

2. Si oui, depuis quand?

3. Si non, à quelle date approximative le sera-t-il?

4. Combien ont coûté à date: (*a*) le terrain; (*b*) la construction; (*c*) la réparation de la prison de Bordeaux?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. Oui, l'aile D au complet, l'aile C, soubassement.

2. et 3. Janvier dernier.

4. (*a*) $36,268.59; (*b*) $4,003,626.13; (*c*) $30,898.55.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 25 janvier 1927, pour copies de tous documents, adresses, correspondance depuis 1925, relativement à l'inondation à craindre ou causée par le barrage de la Grande Décharge au Lac Saint-Jean.

(*Document de la session No* 47).

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 25 FÉVRIER 1927

Onze heures du matin.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, président (*pro tem.*) du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 148.—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières.

L'honorable M. Galipeault, président (*pro tem.*) du comité des bills publics en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 130.—Loi concernant la succession Alexandre Aubertin.

Ordonné que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 168) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Richard ait la permission de présenter un bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi 15 George V, chapitre 88".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Houde.—1. Combien ont coûté à la province les recherches pour retrouver l'assasin de David Hart, tué à Montréal, le ou vers le 5 octobre 1926?

2. Combien a coûté à la province l'arrestation de M. Emile Lacombe, de Calgary, à la suite de l'assassinat dudit David Hart?
3. Le meurtrier dudit David Hart a-t-il été trouvé?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. et 2. A part des frais généraux de l'administration de la police de la province, une somme de $296.18 a été dépensée pour arrêter à Calgary, et conduire à Montréal, M. Emile Lacombe.
3. Le nommé Lacombe a été arrêté, puis acquitté.

Question par M. Dufresne.—1. Au nom de qui les $54,444.04 que le procureur-général a reçues au cours du dernier exercice financier et dont il n'avait pas rendu compte lors de la préparation des Comptes publics, ont-elles été déposées à la Caisse d'Economie?
2. A quel bureau de la Caisse d'Economie cette somme a-t-elle été déposée?
3. A quelle date?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Au nom du département du Procureur-général de la province de Québec.
2. Au bureau principal, 21 rue St-Jean, Québec.
3. Le chèque officiel a été émis le 20 août 1926, et le dépôt à la Caisse d'Economie a été fait le 21 août 1926. Ce montant de $54,444.04 avec les intérêts s'élève maintenant à $54,897.04.

Question par M. Renaud.—1. Le département du procureur-général a-t-il acheté ou contribué à payer des chevaux depuis cinq ans?
2. Si oui, quelle somme le département a-t-il payée?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Non.
2. .....

Question par M. Dufresne.—1. A quelle date a-t-il été entendu entre le département du Trésor et le département du Procureur-général que les $54,444.04 que celui-ci a reçus pendant le dernier exercice et dont il n'avait pas rendu compte lors de la préparation des Comptes publics de 1925–26, seraient appliqués au paiement des dépenses de l'administration de la justice durant la présente année?
2. Quels sont les noms des ministres ou fonctionnaires qui ont été parties à cette entente?
3. Y a-t-il eu un écrit de dressé ou de la correspondance d'échangée à ce sujet?
4. Si oui, à quelles dates?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Vers l'époque à laquelle le chèque a été émis.

2. L'entente a eu lieu entre le Premier-Ministre et le Trésorier provincial.

3. et 4. Non.

Question par M. Crépeau.—1. A qui ont été payées les $1,600. que la Commission des Monuments historiques a dépensées pour préparation de son rapport, ainsi qu'il appert à la page 358 des Comptes publics de 1925–26?

2. Où et pour quelles fins l'honorable M. A. Turgeon a-t-il fait les voyages dont les dépenses se sont élevées à $150., ainsi qu'il appert à la page 359 des Comptes publics de 1925-26?

Réponse par l'honorable M. David:

1. $1,000. à M. P.-G. Roy, $600. à M. E.-Z. Massicotte.

2. A Montréal; assemblées de la Commission des Monuments historiques.

Question par M. Lafleur.—Combien d'exemplaires de la Loi des cités et villes le département des Affaires municipales a-t-il achetés de la compagnie Anonyme de Publication Limitée ou de la Société Anonyme de Publicité pour les $2,500.00 qu'il lui a payées en 1925–26?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Douze cent cinquante.

Question par M. Renaud.—1. Combien de cartes géographiques le gouvernement a-t-il achetées de M. Emilien Daoust pour les $12,000 qu'il lui a payées, ainsi qu'il appert à la page 302 de l'État financier du surintendant de l'Instruction publique pour 1925–26?

2. Où ces cartes ont-elles été imprimées et par qui?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Le montant de $12,000.00 représente le paiement d'une commande de 10,000 cartes géographiques pour distribuer partout dans la province de Québec.

2. Rand McNally, Chicago.

Question par M. Pellerin.—1. Quelle est la place d'affaires de la Compagnie Anonyme de Publication, Limitée?

2. Quelle est son adresse?

3. Quels sont les noms de ses directeurs?

4. A-t-elle fait rapport au gouvernement conformément à la loi?

5. Quel est le nom de son agent, représentant ou gérant avec lequel le gouvernement et ses départements ont fait affaires pendant le dernier exercice financier?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Aucune compagnie de ce nom n'a reçu de lettres patentes à Québec.

Question par M. Pellerin.—1. Le gouvernement a-t-il acheté des tableaux, portraits ou statues depuis le 1er juillet 1926?

2. Dans l'affirmative: (*a*) combien; (*b*) de qui?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Oui.

2. (*a*) 35; (*b*) E. Massicotte, B. deClayes, Succession Lemoine, Morency, Ltée., A. Larocque, Suzor Côté, Watson Art Galleries, O. Bélanger, Mme J. Paradis, C. Huot, C. de Belles, E. Hamel, Succession Turner et Mme Hamel.

Question par M. Pellerin.—Pour quelles raisons le gouvernement a-t-il payé $350. à M. D.-B. Papineau et $1200. à Melle Jeanne Julien sur le crédit destiné à l'encouragement aux Beaux-Arts, ainsi qu'il appert à la page 187 de l'Etat financier du surintendant de l'Instruction publique pour 1925–26?

Réponse par l'honorable M. David:

Une peinture de Franchère et trois de Julien.

Question par M. Bastien.—1. Combien a coûté le chemin de Saint-Tite à la Tuque?

2. Quelle est la longueur de ce chemin?

3. Par qui a-t-il été construit?

4. Ce chemin a-t-il été construit suivant contrat à forfait ou les entrepreneurs ont-ils eu une commission sur le coût de la construction?

5. Dans le cas de construction à forfait, quel était le prix convenu au mille ou pour toute l'entreprise?

6. Dans le cas de construction à commission, quel était le percentage de commission payé à l'entrepreneur?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $116,884.03.

2. 72 milles.

3. Georges Bérubé, Charles Audy, Maxime Cloutier, Wayagamack Pulp & Paper Co., Révérend J. Damphousse, Wilson Veillet, Veillet & Veillet, O. Lacoursière et Mastaï Rouleau.

4. Partie à la journée et partie à commission.

5. Aucun contrat n'a été donné à forfait.

6. 5%.

Question par M. Beaudoin.—1. Est-ce l'intention du gouvernement de cette province de construire un musée à Québec?

2. Dans l'affirmative, où ce musée sera-t-il construit?

3. Le site du musée appartient-il au gouvernemnt de la province?

4. Un archiviste a-t-il été chargé des plans et dans l'affirmative, qui est-il?

5. Quel sera le coût approximatif de la bâtisse?

6. Un contrat a-t-il été accordé pour la construction et dans l'affirmative: (*a*) à qui; (*b*) quand; (*c*) pour quel montant?

Réponse par l'honorable M. David:
1. Oui.
2. Dans le Parc des Champs de Batailles.
3. Non.
4. Non.
5. Voir: 13 George V, chapitre 3.
6. Non, car les plans ne sont pas encore préparés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 121) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 122) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 109) intitulé: "Loi concernant "The Bell Telephone Company of Canada".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 138) intitulé: "Loi concernant la succession de dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant l'article 202 du Code municipal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité du Code municipal.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 37, intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement de greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que les dépenses à encourir pour la mise à exécution de la section sixième de la Première partie du chapitre 145 des Statuts refondus, 1925, telle que remplacée par la section 1 de la loi qui accompagne la présente résolution, qui ne sont pas autrement prévues, seront payées à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé de l'étude du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement de greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement de greffes de la paix à Ville Marie et à Rouyn".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédidatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'école de laiterie de la province de Québec, St-Hyacinthe, S. R., 1925, ch. 62; travaux de la ferme et laboratoire officiel de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Apiculture et industrie du sucre d'érable, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 28 FÉVRIER 1927

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de M. Thériault, secondé par M. Ouellet, il est—

Ordonné que les articles 503 à 508 et 510 à 516 du règlement soient suspendus, qu'il soit permis à la Compagnie de la Commission du Pouvoir Electrique du Nouveau-Brunswick de présenter une pétition demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte, que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance, et qu'il lui soit permis de présenter un bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de la Commission du Pouvoir Electrique du Nouveau-Brunswick."

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Thériault, en conséquence, présente le bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de la Commission du Pouvoir Electrique du Nouveau-Brunswick", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 174) intitulé: "Loi modifiant l'article 95 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendements, les bills suivants:

Bill 147, intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Royal Trust Company".

Bill 160, intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau".

Bill 166, intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 89, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts".

Bill 96, intitulé: "Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield".

La chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 96) intitulé: "Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse supplémentaire à un ordre de l'Assemblée législative en date du 25 janvier, 1927, pour copie de tous documents, adresses, correspondance depuis 1925, relativement à l'inondation à craindre ou causée par le barrage de la Grande Décharge du Lac-Saint-Jean.

(*Document de la session No 48*).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 25 janvier, 1927, pour copie de tous documents, requêtes, correspondance, etc., concernant le barrage de la Grande Décharge du Lac Saint-Jean, jusqu'en 1925.

(*Document de la session No 49.*)

Question par M. Dufresne.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes ou représentations pour la création du certificat d'étude dans les écoles primaires?

2. Dans l'affirmative: (*a*) quand; (*b*) de qui?

3. Le gouvernement a-t-il intention de faire droit à ces requêtes ou représentations?

4. Si oui, quand?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Deux vœux ont été soumis au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique concernant la création du certificat d'étude dans les écoles primaires.

2. Le premier vœu a été soumis par le Congrès des inspecteurs d'écoles le 22 septembre 1919 et le deuxième par l'Association des inspecteurs d'écoles le 1er février 1922.

3. et 4. Le gouvernement attendra l'avis du Comité catholique avant de ne prendre aucune décision à ce sujet.

Question par M. Crépeau.—1. Dans quel bureau, pièce ou salle de l'Hôtel du Gouvernement se trouve chacun des tableaux, portraits et statues que le gouvernement ou ses Commissions ont achetés depuis le 1er juillet 1923?

2. Ces tableaux, portraits et statues sont-ils tous dans l'Hôtel du Gouvernement?

3. Si non, où se trouve chacun de ceux qui ne sont pas dans l'Hôtel du Gouvernement?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Dans la bibliothèque, la salle du conseil exécutif, le salon du président du conseil, aux archives et bureaux de ministres.

2. Non.

3. A Spencer Wood.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 148) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières".

En conséquence, la Chambre se formé en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 130) intitulé: "Loi concernant la succession Alexandre Aubertin".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général: Bill (No 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers".

Bill (No 168) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement".

Bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi 15 George V, chapitre 88".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 13, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriété".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 58) intitulé: "Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique".

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 1er MARS 1927

Prière.

Sur la motion de M. Bullock, secondé par M. Philps, il est—

Ordonné que tous les règlements se rapportant aux avis, à l'introduction, à la réception et à l'examen de pétitions pour l'introduction de bills privés soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Beauharnois Light, Heat & Power Company", demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, que cette pétition soit immédiatement lue et reçue et qu'il lui soit permis de présenter un bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Beauharnois Light, Heat & Power Company".

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Bullock, en conséquence, présente un bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat & Power Company", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 10 mars courant inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Question par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il fait faire l'évaluation des forêts de l'Ile d'Anticosti avant le règlement des droits payables par la succession H. Menier en 1914–1915?

2. Si oui, par qui?

3. A quelle somme a-t-on évalué ces forêts?

4. A quelle somme a-t-on évalué l'Ile d'Anticosti pour le règlement des droits payables par la succession Menier?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Oui.
2. C.-W. Maynard.
3. $6,160,000.
4. Pour la forêt et le terrain, $7,392.000.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Combien y avait-il de cercles agricoles dans la province en 1926?

2. Quel était alors le nombre global de leurs membres?

3. Quels sont les cercles agricoles qui ont cessé d'exister en 1926 et dans quels comtés se trouvait chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Caron:

1. 688.
2. 38,092.
3. Abitibi: Macamic; Bonaventure: Carleton; Chambly: Ste-Famille-de-Boucherville, St-Joseph; Champlain: Ste-Geneviève; Chicoutimi: Tremblay; Compton: Auckland, village de Waterville; Dorchester: St-Anselme, St-Benjamin; Drummond: Wickham-ouest; Huntingdon: Hemmingford; Joliette: Sacré-Cœur-de-Crabtree; Labelle: St-Aimé-du-Lac-des-Iles, Ste-Anne-du-Lac, L'Ascension; Matapédia: Ste-Florence; Missisquoi: St-Armand-Est; Montcalm: Kilkenny; Papineau: Notre-Dame-de-la-Garde; Pontiac: Litchfield; Portneuf: Notre-Dame-de-Portneuf, St-Gilbert, St-Joseph-de-Deschambault; Richelieu: St-Marcel; Richmond: Cleveland; Rouville: Ste-Marie-Monnoir; Shefford: St-Joachim; Témiscouata: Ste-Françoise; Terrebonne: Salaberry et Grondison, Ste-Adèle.

Sur la motion de M. Dufresne, secondé par M. Bray, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: un état indiquant: 1. Dans quelles municipalités du comté de Bagot des che-

mins ont-ils été construits depuis 1919; 2. Combien de milles dans chacune de ces municipalités; 3. Combien de milles dans chacune de ces municipalités ont été construits: (*a*) en vertu de l'emprunt à 2%; (*b*) en vertu de l'emprunt à 3%; (*c*) en vertu de la loi du 50% et quel a été le coût au mille dans chaque cas.

Sur la motion de M. Dufresne, secondé par M. Bray, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: un état indiquant: 1. Dans quelles municipalités du comté d'Arthabaska des chemins ont-ils été construits depuis 1919; 2. Combien de milles dans chacune de ces municipalités; 3. Combien de milles dans chacune de ces municipalités ont été construits: (*a*) en vertu de l'emprunt à 2%; (*b*) en vertu de l'emprunt à 3%; (*c*) en vertu de la loi du 50% et quel a été le coût au mille dans chaque cas.

Question par M. Beaudoin.—Quel est le nombre des voyages que le trésorier de la province á faits pendant l'année 1925–26 et pour lesquels il aurait reçu $1,500. ainsi qu'il appert à la page 107 des Comptes publics de 1925–26?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
65.

Question par M. L'Archevêque.—Quels sont les ministres et les sous-ministres à la disposition de qui le gouvernement a mis une automobile payée, en tout ou en partie, par le gouvernement, depuis le 1er juillet 1922?

Réponse par l'honorable M. David:
Monsieur J.-L. Boulanger, sous-ministre de la Voirie.

Question par M. Pellerin.—1. Où ont été publiées les annonces pour lesquelles la "Mount Royel News and Advertising Company" a reçu $4,516.22, ainsi qu'il appert à la page 317 des Comptes publics de 1925–26?

2. Combien d'annonces ont été publiées et à quelles dates?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Dans l'édition quotidienne et l'édition hebdomadaire de "La Patrie".
2. 42 articles aux dates suivantes: les 2, 7, 9, 14, 16, 21 et 26 janvier 1926; les 6, 11, 13, 18, 20, 25 et 27 février 1926; les 4, 6, 11, 13, 18 20 et 25 mars 1926; les 6, 8, 10, 15, 17, 22 et 24 avril 1926; les 1, 6, 8, 12, 15, 20 et 22 mai 1926; les 3, 5, 10, 12, 17, 19 et 23 juin 1926.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Est-ce l'intention du gouvernement de subventionner la construction d'un haut-fourneau à Rouyn ou dans la région de Rouyn?

2. Dans l'affirmative, quel doit être le montant de cette subvention?

3. Dans le cas d'une subvention, à qui sera-t-elle confiée?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 2. et 3. Aucune demande n'a été faite à ce sujet.

Question par M. Lafleur.—Quel est le montant des amendes perçues en 1925–26 en vertu de la Loi des véhicules-automobiles?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

$46,880.70.

Question par M. Houde.—1. Depuis le 23 janvier 1926, la "Montreal Tramways" a-t-elle payé une licence au gouvernement pour ses autobus?

2. Dans l'affirmative, pour combien d'autobus?

3. Quels montants a-t-elle versés et à quelle date pour chacun?

4. Quelle est la somme globale que la "Montreal Tramways" a payée au gouvernement pour ses autobus depuis qu'ils sont en circulation?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Oui.

2. 94.

3. Le 22 février 1926: $33.25, $34.00, $55.75, $55.75, $60.25, $60.25, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00.

Le 10 mai 1926: $67.00, $110.50, $110.50, $119.50, $11.00, $65.50, $119.50.

Le 26 mai 1926: $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00, $11.00.

Le 15 juillet 1926: $119.50.

Le 29 juillet 1926: $119.50, $119.50, $119.50, $119.50, $119.50.

Le 4 décembre 1926: $6.00, $6.00, $6.00, $6.00.

Le 10 décembre 1926: $6.00, $6.00.

Le 16 décembre 1926: $6.00.

Le 17 décembre 1926: $6.00, $6.00.

Le 29 décembre 1926: $6.00.

Le 8 février 1927: $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00, $6.00.

4. $2.518.75.

Question par M. Beaudoin.—1. Combien y a-t-il d'unités sanitaires dans notre province?

2. Quand chacune d'elles a-t-elle été établie?
3. De combien de membres se compose chacune de ces unités sanitaires et quel est le traitement de chacun d'eux.

Réponse par l'honorable M. David:
1. Trois: comté de Beauce, comtés unis de St-Jean et d'Iberville, comté du Lac-St-Jean.
2. Beauce, le 1er février 1926, St-Jean-d'Iberville le 1er mai 1926; Lac St-Jean, le 1er septembre 1926.
3. D'un médecin dont le traitement est de $3,000.00 (trois mille) par année, de deux infirmières au traitement annuel de $1.200.00 (douze cents) chacune, d'un inspecteur sanitaire qui, dans deux comtés reçoit un traitement annuel de $1,500.00 (quinze cents) et dans le troisième $1,000.00 (mille) et d'une sténographe qui, dans deux comtés reçoit $420.00 (quatre cent vingt) par année et dans l'autre $500.00 (cinq cents).

Question par M. Crépeau.—1. Quel est le montant des amendes perçues en 1925–26 en vertu de la loi de la chasse et de la pêche?
2. Quelles recettes a rapportées au gouvernement de cette province le produit des confiscations opérées durant l'année 1925-1926, en vertu des lois de chasse et de pêche?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. et 2. Voir rapport du ministre à la page 320.

Question par M. Beaudoin.—Par qui sont défrayées les dépenses des unités sanitaires établies dans notre province et dans quelle proportion y contribue le gouvernement?

Réponse par l'honorable M. David:
Par les autorités municipales, par l'"International Health Board", de la fondation Rockfeller et par le gouvernement provincial.
La contribution de celui-ci est de 50% des dépenses.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 37) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement de greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn".
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 30) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre "Laurier Palace" et de certaines autres matières d'intérêt général".
L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, que les dépenses encourues pour la mise à exécution de la loi qui accompagne la présente résolution soient payées à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier, chargé d'étudier le bill (No 30) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre "Laurier Palace", et de certaines autres matières d'intérêt général".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que l'exception créée en faveur des amusements mentionnés dans l'article 4 de la Loi des amusements soit abolie suivant la section 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 2.—Que toute personne qui est admise gratuitement dans un lieu d'amusements pour assister ou prendre part à un amusement devra payer le droit basé sur le prix d'entrée qu'elle paierait si elle n'était pas admise gratuitement à ce lieu d'amusements.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills publics en général pour y être étudié.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité du Code muuicipal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité prénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil Législatif a apportés au bill (No 136) intitulé: "Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 56) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Ordonné que l'ordre soit revoqué.

Ordonné que le bill soit retiré.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 26 janvier 1927, pour: Copie des rapports du Conseil exécutif émettant des mandats spéciaux conformément aux articles 859 et 860 des Statuts refondus de la province de Québec, 1925, pendant la vacance du parlement: (*a*) en 1925; (*b*) en 1926. (*Document de la session No* 53).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 9 février 1927, pour: Copie de toute correspondance, résolution, etc., entre le gouvernement et toute personne, depuis 1923, jusqu'à ce jour, concernant le Pont Viau. (*Document de la session No* 52).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 17 février 1927, pour: Copie de toute correspondance, document, etc., entre le gouvernement et toute personne, club ou association depuis 1923, concernant des observations, plaintes, etc., sur la centralisation judiciaire dans la province de Québec. (*Document de la session No* 51).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 24 février 1927, pour: Copie de toutes requêtes et correspondances entre le gouvernement et toutes personnes, clubs ou corps publics, depuis 1922, relativement à l'amélioration de la route conduisant de la ville de Lachute, comté d'Argenteuil, à Saint-Jovite, comté de Terrebonne.

(*Document de la session No* 50).

L'honorable M. Mercier dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Quinzième rapport annuel de la Commission des Eaux-Courantes 1925-1926.

(*Document de la session No* 17).

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 154.—Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".

Votre comité recommande de prolonger au 10 mars courant inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

Question par M. Dufresne.—1. Le ministère des travaux publics ou le ministère de la Voirie a-t-il des formules de devis comprenant les charges, clauses et conditions relatives à la construction de ponts ou de chemins?

2. Dans l'affirmative, y a-t-il dans ces devis ou dans les contrats de construction de chemins ou de ponts quelque clause obligeant les entrepreneurs à payer à leurs employés un minimum de salaire?

3. Y a-t-il dans tels devis ou dans tels contrats de construction quelque clause obligeant les entrepreneurs à employer des sujets britanniques de préférence à des étrangers?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. Pour chaque ministère, oui.

2. Pour les ponts, le ministère des Travaux publics insère toujours dans ses contrats la clause du salaire raisonnable. En ce qui concerne le ministère de la Voirie, celui-ci n'emploie pas d'ouvriers syndiqués ou de main d'œuvre organisée, mais emploie les cultivateurs et la main-d'œuvre locale partout où la chose est possible, et ce n'est que dans ces cas particuliers, près des villes où les cultivateurs refusent de travailler aux chemins que ce ministère est obligé d'employer des étrangers.

3. Non.

Question par M. Bastien.—1. Quel montant le gouvernement a-t-il payé jusqu'à date pour la ferme de démonstration de M. Jos. Dumas, de Saint-François de Montmagny?

2. Quand cette ferme de démonstration a-t-elle été établie?

Réponse par l'honorable M. Caron.:

1. $1,330.00.

2. Le 1er janvier 1924.

Question par M. Duranleau.—1. Quelle était la longueur de la clôture, quelle était la longueur et la largeur des trottoirs et quelle était la longueur, la largeur et la profondeur du mur de soutènement que la Compagnie A. Deslauriers, Ltée, a faits autour du Palais législatif et pour l'exécution desquels elle a reçu $25,160.00?

2. Des soumissions ont-elles été demandées pour l'exécution de ces travaux?

3. Si oui, l'ont-elles été par les journaux ou par lettres privées?

4. Dans ce dernier cas, à qui?

5. Des soumissions ont-elles été faites?

6. Dans l'affirmative, par qui et quelle a été la soumission de chacun?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. Clôture, 396 pieds; trottoirs, rue Ste-Julie, 344 pieds de longueur par 4 pieds de largeur; rue St-Augustin, 108 pieds de longueur par 5 pieds de largeur; entrée rue St-Augustin, 20 pieds de longueur par 13 pieds de largeur; mur de soutènement, longueur 324 pieds par 18 pouces de largeur sur une hauteur de 13 pieds. La Cie A. Deslauriers Ltée, a reçu pour ces ouvrages la somme de $24,600.00, la balance $560.00 se rapporte au tirage de joints de la vieille clôture.

2. et 3. L'architecte en charge des travaux a été requis de demander des prix.

4. 5. et 6. Il a fourni au Ministère deux soumissions pour l'exécution des travaux, l'une de la Cie A. Deslauriers, Ltée, au montant de $24,600.-00, et une autre de C. Jobin, Ltée, au montant de $24,900.00. Sur la recommandation de l'architecte, la plus basse soumission a été acceptée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que les droits additionnels exigibles par la commission et qui lui sont payables sur le transport des droits que confère un permis seront les suivants:

"*a.* Au cas de décès du permissionnaire, et si le transport des droits est aux héritiers, vingt-cinq dollars si le permis est pour une taverne et dix dollars si le permis est pour un autre établissement;

b. Au cas de changement de local, cent dollars si le permis est pour une taverne et vingt-cinq dollars si le permis est pour un autre établissement;

c. Dans tout autre cas défini et admis par la commission, vingt-cinq dollars si le permis est pour un magasin et un montant équivalant au droit payable sur l'octroi si le permis est pour un autre établissement."

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le résidentP du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Le bill est, en consequence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 21) intitulé: "Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district de l'Abitibi".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail d'agrandir les palais de justice et prison du district judiciaire de l'Abitibi, dans la ville d'Amos, suivant des plan et devis approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, à un coût n'excédant pas, y compris l'acquisition des terrains nécessaires, la somme de cinquante mille dollars payable à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolu, 2.—Que, dans le but de se procurer les terrains nécessaires audit agrandissement, le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à acquérir, à l'amiable ou par expropriation, les immeubles nécessaires ainsi que tous les droits immobiliers, charges, baux à loyer ou baux emphytéotiques, rentes constituées ou autres droits quelconques affectant ces immeubles.

Résolu, 3.—Que toute expropriation nécessitée aux fins de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions sera faite conformément à la Loi des chemins de fer de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 230,) *mutatis mutandis*, sauf que l'arbitre unique sera la Commission des services publics de Québec.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté trois résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 21) intitulé: "Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district de l'Abitibi".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills publics en général:

Bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant certaines dispositions des Statuts refondus, 1925, concernant les expropriations".

Bill 174.—"Loi modifiant l'article 95 du Code de procédure civile".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles publiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour rapport du département de l'instruction publique, annuel, financier et statistique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 2 MARS 1927

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 172.—Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 88.

Avec des amendements:

Bill 152.—Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson.

Bill 155.—Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des bills privés en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 115.—Loi constituant en corporation la ville de Mercier.

Et sans amendement, le bill suivant:

Bill 124.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine après examen.

M. Daniel, du comité du Code municipal, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 165.—Loi modifiant l'article 228 du Code municipal.

Bill 170.—Loi modifiant l'article 202 du Code municipal.

Questions par M. Lortie (Soulanges).—1. Existe-t-il des chemins en gravier qui ont été construits avec l'aide du gouvernement dans les vieilles paroisses pauvres situées près des villes, à des conditions plus avantageuses que l'emprunt à 2%, à 3%, ou la loi du 50%?

2. Dans l'affirmative, quels chemins ont été construits et dans quelles municipalités?

3. Quand l'ont-ils été?

4. A quelles conditions dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.
2. Répondu au No 1.
3. Répondu au No 1.
4. Répondu au No 1.

Question par M. Dufresne.—Quel est l'actif mobilier de la Commission des liqueurs et quelle somme représente-t-il?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Voir page 15 du cinquième rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec.

Question par M. Dufresne.—Quel était le nombre des exploitations agricoles dans la province: (*a*) en 1922; (*b*) en 1923; (*c*) en 1924; (*d*) en 1925; (*e*) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
Impossible de répondre à cette question telle que posée.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

L'honorable M. Nicol propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion est mise en délibération.

M. Duranleau propose par voie d'amendement, secondé par M. Lortie (Soulanges):

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Le bill soit renvoyé au comité permanent des bills publics avec instructions d'entendre les personnes qui s'occupent de l'expansion de nos œuvres patriotiques, agricoles, religieuses ou de charité".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre l'adopte.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

Sur la motion de l'honorable M. David, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills publics en général pour y être étudié.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 30) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre Laurier-Palace et de certaines autres matières d'intérêt général".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles publiques rurales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins deux cent vingt-cinq piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins deux cent cinquante piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins deux cent soixante et quinze piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des S. R., 1925, ch. 133, arts 456-457, pourvu que les municipalités intéressées paient à leurs instituteurs et institutrices, un traitement annuel d'au moins trois cent vingt-cinq piastres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 114) intitulé: "Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 154), intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois. .

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont, l'un après l'autre, lus la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés en général:

Bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de la Commission du Pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick".

Bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois, Light, Heat and Power Company".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 21) intitulé : "Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district de l'Abitibi."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 150, intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal".

Bill 163, intitulé: "Loi modifiant la Loi des comptables".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 24, intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles."

Bill 84, intitulé: "Loi concernant la succession Joseph Gareau".

Bill 116, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre, 1926".

Bill 137, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des

écoles techniques ou professionnelles", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 84) intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph Gareau", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre, 1926", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules-automobiles".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Que, en sus de l'allocation annuelle qui lui est maintenant payée en vertu de la loi 57 Victoria, chapitre 23, section 17, telle que modifiée par les lois 3 Édouard VII, chapitre 17, section 4; 7 Édouard VII, chapitre 28, section 1; 8 Édouard VII, chapitre 31, section 1; 9 Édouard VII, chapitre 35, section 1; 1 George V (1911), chapitre 30, section 2; 3 George V, chapitre 26, section 1; 4 George V, chapitre 26, section 1; 8 George V, chapitre 41, section 1, et 11 George V, chapitre 53, section 1, il sera payé à La corporation de l'École polytechnique, à même le fonds de l'éducation supérieure, une somme additionnelle de vingt mille dollars, annuellement.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour conférences pédagogiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 3 MARS 1927

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, à sa quatorzième séance, le bill suivant:

Bill 153.—Loi constituant en corporation "L'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec".

Quinzième séance:

Sans amendement:

Bill 169.—Loi modifiant l'article 728 du Code de procédure civile.

Avec amendements:

Bill 107.—Loi constituant en corporation la ville Cadieux.

Bill 111.—Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes.

Les bills suivants ont été rejetés:

Bill 171.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à certains emprunts scolaires.

Bill 174.—Loi modifiant l'article 95 du Code de procédure civile.

M. Delisle, président (*pro tem.*) du comité des bills privés en général, présente le seizième rapport suivant de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 99.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 88".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siêge de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant l'article 228 du Code municipal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 152) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 124) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine, après examen".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 23) intitulé: "Loi relative aux animaux de ferme et leurs produits".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 31, intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes".

Bill 49, intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

Bill 50, intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture".

Bill 52, intitulé: "Loi légalisant certaines signatures apposées au bureau d'enregistrement de la division des Trois-Rivières".

Bill 101, intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Quebec & Western Railway Company".

Bill 106, intitulé: "Loi concernant la "Quebec Central Railway Company'.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour gratification aux instituteurs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Allocation aux municipalités les plus méritantes sujet au rapport des inspecteurs, arrêté ministériel 759 du 2 déc. 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour gratification pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement (provenant autrefois du fonds des écoles élém., $325,000.00), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour L'Académie de musique de Québec, S. R., 1925, ch. 139, art. 2.—Bourses aux étidiants pour compléter leurs études musicales en Europe. (Paiements sujet à un arrêté ministériel), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles du soir et Ecoles de coupe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose, sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse supplémentaire à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 25 janvier 1927, pour: Copie de tous documents, adresses, correspondance depuis 1925, relativement à l'inondation à craindre ou causée par le barrage de la Grande Décharge au Lac Saint-Jean.

(*Document de la session No 54*).

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 155) intitulé: "Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 115) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Mercier".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles".

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Ecoles d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Société d'industrie laitière de la province de Québec S. R., 1925, ch. 61 et arrêté ministériel No 75, du 24 janvier 1891, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 4 MARS 1927

Onze heures du matin.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 60) intitulé: "Loi prohibant l'imposition de droits sur les personnes étrangères à une municipalité qui y travaillent."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Dufour (Matapédia) ait la permission de présenter un bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant l'article 704 du Code municipal."
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.
Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prchaine séance.

Question par M. Bastien.—1. L'impression et la reliure du quatrième volume des Statuts refondus 1925, ont-elles été payées?
2. Si oui, quand?
3. A qui?
4. Quelles sommes à chacun?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. 2. 3. et 4. Il n'est pas possible, avant que les comptes de la Commission soient définitivement réglés, de déterminer combien a été payé pour l'impression et la reliure du quatrième volume des Statuts refondus, 1925.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Quelle personne s'est adressée au département des Affaires municipales pour lui vendre les 1250 copies de la loi des cités et villes que ce département a payées $2,500.

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
Cet achat a été fait sur l'initiative du département vu le grand nombre de renseignements demandés au sujet de cette loi.

Question par M. Lortie (Soulanges.).—1. Combien la Commission de refonte des Statuts a-t-elle payé jusqu'à ce jour pour l'impression de ses divers rapports et pour l'impression des nouveaux Statuts?
2. A combien se sont élevées les autres dépenses de la Commission?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Pour la période finissant le 16 mars, 1926, voir Journaux de l'Assemblée législative; depuis cette date, $85,041.28.
2. Pour la période finissant le 16 mars 1926, voir Journaux de l'Assemblée législative; depuis cette date, $13,859.62.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Combien d'acres de terre ont-elles été ensemencées dans la province de Québec, en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:

6,867,200 acres.

Ce chiffre est une estimation préliminaire du Bureau fédéral de la Statistique.

Question par M. Pellerin.—Quel est le pourcentage des contributions scolaires payées par les contribuables et payées par le gouvernement: (*a*) en 1924-25; (*b*) en 1925-26?

Réponse par l'honorable M. David:

(*a*) Par les contribuables 87%; par le gouvernement: 13%. (*b*) Il n'y a pas encore de rapport statistique pour cette année.

Question par M. Sauvé.—Quelle était la population du village et de la paroisse de Pierreville, comté de Yamaska: (*a*) en 1912; (*b*) en 1913; (*c*) en 1914; (*d*) en 1915; (*e*) en 1916; (*f*) en 1917; (*g*) en 1918; (*h*) en 1919; (*i*) en 1920; (*j*) en 1921; (*k*) en 1922; (*l*) en 1923; (*m*) en 1924; (*n*) en 1925; (*o*) en 1926?

Réponse par l'honorable N. David:

	Années	Pierreville village	Notre-Dame-de-Pierreville paroisse
(*a*)	1912, Pas de rapport.		
(*b*)	1913.....	1,450	900
(*c*)	1914.....	1,425	925
(*d*)	1915.....	1,500	900
(*e*)	1916.....	1,600	936
(*f*)	1917.....	1,400	851
(*g*)	1918.....	1,450	851
(*h*)	1919.....	1,500	850
(*i*)	1920.....	1,500	875
(*j*)	1921.....	1,400	836
(*k*)	1922.....	1,450	840
(*l*)	1923.....	1,400	750
(*m*)	1924.....	1,400	750
(*n*)	1925.....	1,400	875
(*o*)	1926, Rapports pas encore reçus.		

Ces chiffres sont extraits des Statistiques municipales de la province de Québec.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant l'article 728 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 107) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Cadieux".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que le bill soit renvoyé de nouveau au comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité plenier.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 153) intitulé: "Loi constituant en corporation: "L'Association des Barbiers-Coiffeurs licenciés de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 111) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que les montants qui devront être versés intégralement au département du trésor pour faire partie du fonds spécial désigné sous le nom de "fonds de l'assistance publique" comprendront:

1° Les droits perçus pour les licences de lieux d'amusements, conformément à la Loi des licences (chapitre 25);

2° Les droits perçus pour les licences de champs de courses, conformément à la Loi des licences (chapitre 25); et

3° L'honoraire d'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les champs de courses et les droits imposés sur lesdits paris et gageures, conformément à la Loi des licences (chapitre 25).

Résolu, 2.—Que la partie des droits perçus par les municipalités suivant les dispositions de l'article 49 de la Loi de l'assistance publique, tel que modifié par la section 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions et qui devra être versée aux termes dudit article appartiendra au service de l'assistance publique de Québec pour les fins dudit service.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 6, intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

Bill 97, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe".

Bill 98, intitulé: "Loi modifiant la charte de la "St. Francis Valley Railway Company".

Bill 108, intitulé: "Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal".

Bill 126, intitulé: "Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville".

Bill 134, intitulé: "Loi validant le règlement No 24 de "The Mount Royal Hotel Company, Limited".

Bill 146, intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Women's Hospital of Montreal".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 97) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la St. Francis Valley Railway Company", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 108) intitulé: "Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 126) intitulé: "Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 134) intitulé: "Loi validant le règlement No 24 de "The Mount Royal Hotel Company, Limited", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Women's Hospital of Montreal", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen de la résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 7 MARS 1927

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que l'honorable M Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que M. Marchand ait la permission de présenter un bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec, relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 67) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux visiteurs d'écoles."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 38) intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetière".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. La Compagnie A. Deslauriers, Limitée, a-t-elle fait des travaux à commission depuis le 1er juillet 1921?

2. Si oui, quel a été le taux de la commission payée?

3. Combien a-t-elle reçu à titre de commission?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 2. et 3. Non.

Question par M Bray.—1. Quelles sont les compagnies qui ont fait application au lieutenant-gouverneur en conseil pour changer leurs actions autorisées avec valeur au pair, émises ou non émises, en actions sans valeur au pair, en vertu de 16 George V, chapitre 60?

2. Quand les applications ont-elles été faites dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. David:

Aucune compagnie n'a fait application au lieutenant-gouverneur en conseil.

Question par M. Sauvé.—Combien d'arrêtés en conseil ont-ils été passés par le gouvernement: (*a*) depuis le 13 février 1926 jusqu'au 13 février 1927; (*b*) depuis le 13 février 1927 jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

(*a*) Arrêtés ministériels passés à compter du 13 février 1926, au 13 février 1927: 2,377; (*b*) Arrêtés ministériels passés à compter du 13 février 1927, jusqu'à date, 7 mars 1927: 104.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien a coûté à date le pont construit en 1925 ou 1926 à St-Zéphirin, comté d'Yamaska?

2. Quelle sorte de bois et combien de pieds de chaque sorte ont-ils été employés?

3. Quel prix ce bois a-t-il été payé?

4. Combien de toises de pierre ont été employées?

5. De quel manière a été reçue cette pierre, à la pesée ou autrement?

6. Si elle a été reçue à la pesée, quelle est la pesanteur totale de la pierre employée?

7. Combien de sacs de ciment ont été employés à ce pont?

8. A quel prix a été payé le ciment?

9. Qui était surveillant des travaux et quel était son salaire?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. La municipalité de St-Zéphirin, par contrat notarié du 30 avril 1926, a confié l'entreprise de la construction du pont sur la rivière St-Zéphirin, rang St-Pierre, à Wilfrid Côté, pour le prix à forfait de $6,999.00, Ce pont a été construit d'après les plans et devis du Ministère des Travaux publics et du Travail, et est pratiquement terminé.

2. 3. 4. 5. 6. 7. et 8. On l'ignore par suite du contrat à forfait, et de plus, ce pont est formé d'une dalle en béton armé sur poutres métalliques entourées de béton sur deux culées en béton.

9. M. H. Boisclair pour la municipalité. On ignore le salaire payé.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien a coûté à date le pont construit en 1925 ou 1926 à St-Guillaume, comté d'Yamaska?

2. Quelle sorte de bois et combien de pieds de chaque sorte ont-ils été employés?

3. Quel prix ce bois a-t-il été payé?

4. Combien de toises de pierre ont été employées?

5. De quelle manière a été reçue cette pierre, à la pesée ou autrement?

6. Si elle a été reçue à la pesée, quelle est la pesanteur totale de la pierre employée?

7. Combien de sacs de ciment ont été employés à ce pont?

8. A quel prix a été payé le ciment?

9. Qui était surveillant des travaux et quel était son salaire?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. Le conseil municipal de la paroisse de St-Guillaume, par contrat notarié du 19 août, 1925, a confié l'entreprise de la construction du pont Bouret, sur la rivière David, à la "Jackson Construction Co. Ltd", pour le prix à forfait de $12,140.50. Ce pont a été construit d'après les plans et devis du Ministère des Travaux Publics et du Travail, et est actuellement pratiquement terminé.

2. 3. 4. 5. 6. 7. et 8. On l'ignore par suite du contrat à forfait, et de plus, ce pont est formé d'une superstructure métallique reposant sur une sous-structure en béton.

9. Séraphino Desmarais pour la municipalité. On ignore le salaire payé.

Question par M. Renaud.—1. Depuis la réponse du 2 février 1927, le gouvernement a-t-il poursuivi d'autres municipalités au sujet de travaux de voirie?

2. Dans l'affirmative, combien?

3. Quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

4. Quand chacune de ces poursuites a-t-elle été intentée?

5. Pour quel montant dans chacune d'elles?

6. Où en est le gouvernement dans chacune de ces poursuites?

7. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer les procédures et d'exiger le paiement total des sommes qu'il réclame?

8. Depuis la réponse du 2 février 1927, le gouvernement a-t-il fait envoyer à d'autres municipalités des lettres d'avocats au sujet de travaux de voirie?

9. Dans l'affirmative, à combien?

10. Quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

11. Quel est le montant de la réclamation dans chacun des cas?

12. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer ses réclamations?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Non.

2. 3. 4. 5. 6 et 7. Réponse par No 1.

8. Non.

9. 10. 11 et 12. Réponse par No 1.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales".

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 38) intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetière".

Sur la motion de l'honorable M. Caron, secondé par l'honorable M. Taschereau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 28) intitulé: "Loi concernant la vente des produits agricoles".

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Moreau, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières".

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 61) intitulé: "Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 88".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant l'article 202 du Code municipal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Sur la motion de M. Richard, secondé par M. Daniel, il est—

Ordonné que le bill soit renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant l'article 704 du Code municipal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité du Code municipal.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55".

L'honorable M David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, sur la recommandation du secrétaire de la province, accorder à l'hôtelier ou au restaurateur, la rémunération ou l'indemnité qu'il jugera à propos pour les frais occasionnés par la perception de la taxe imposée par la loi 16 George V, chapitre 55, section 1, et la préparation de l'état qu'il est tenu de faire au secrétaire de la province.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute corespondance, réclamations, etc., entre le gouvernement et des colons de Macamic, en 1926 et 1927, concernant leur salaire non payé comme employés à la construction de la route Macamic-Rouyn.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, etc., entre le ministère de la colonisation et toute personne, depuis 1926, au sujet du lot 3 du rang VIII du canton Desmeloizes, Abitibi.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—
Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:
Copie de tous arrêtés en conseil autorisant l'émission de mandats spéciaux en 1926, ainsi que de tous les rapports de ministres sur lesquels ils ont été adoptés.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de tout document autorisant la Commission des Liqueurs de Québec à construire un entrepôt à Québec.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Duranleau, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de tout document autorisant la Commission des Liqueurs de Québec à construire un entrepôt à Montréal.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 8 MARS 1927

Prière.

L'honorable M. Taschereau, président (*pro tem.*) du comité du Code municipal, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:
Bill 7.—Loi modifiant le Code municipal.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:
Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 168.—Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de faire rapport que le préambule du bill (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Montreal Underground Terminal Company", n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire".

M. Dufresne.—1. Par qui les avocats de la Commission des liqueurs sont-ils nommés?

2. Combien y en a-t-il: (*a*) dans la province; (*b*) dans chaque district?

3. Quels sont leurs noms?

4. Relèvent-ils de la Commission des liqueurs ou du département du Procureur-général?

5. De qui reçoivent-ils leurs instructions?

6. Y a-t-il un avocat en chef?

7. Si oui, qui est-il?

8. Quel est son salaire?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. L'avocat en chef est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi des liqueurs alcooliques, et la Commission des liqueurs de Québec choisit elle-même les avocats dont elle peut avoir besoin.

2. (*a*) trente-neuf.

2. (*b*) et 3.

Abitibi: Lucien Pinard; Arthabaska: L.-P. Marchand; Beauce: P.-H. Bouffard; Beauharnois: Ludger Codebecq; Bedford: W. F. Bowles; Chicoutimi: Adjutor Boulianne; Gaspé: Maurice Brasset et Maurice Thibault; Hull: Alphonse Fournier, George Caron, A.-A. Legault; Joliette: Lucien Dugas; Kamouraska: L.-P. Lizotte, Alexandre Michaud; Montmagny: Aimé Dechêne; Montréal: Charles Laurendeau, Aimé Geoffrion, J.-E. Coulin, Jules Desmarais, Régnier Brodeur, J.-Emery Phaneuf, Omer Legrand; Nicolet: L.-H. Comeau; Pontiac-Ouest: Donat Goulet; Québec: Edouard Taschereau, C.-G. Power, Laetare Roy, Edouard Belleau; Richelieu: P.-N. Pontbriand, Elie Salvas; Rimouski: Jean-P. Martin, Raoul Fafard; Roberval: Armand Sylvestre; Saguenay: Antonio Gervais; Saint-François: J.-S. Couture; Saint-Hyacinthe: Victor Chabot; Terrebonne: L.-L. Legault; Trois-Rivières: Léopold Désilets, A.-E. Paquette.

4. De la Commission des liqueurs de Québec.

5. De la Commission des Liqueurs de Québec.

6. 7. 8. Il n'y a pas d'avocat en chef dans le moment.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien a coûté à date le pont appelé Batardeau reliant Notre-Dame-de-Pierreville au terrain des Abénakis, comté d'Yamaska?

2. Combien de sacs de ciment ont été achetés et à quel prix?

3. De qui?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $15,995.35.

2. 705 sacs à $0.50 chacun et 100 sacs à $0.92 chacun.

3. Théo. Fortin, Pierreville; Trempe & Frère, Sorel.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien a coûté à date le pont construit en 1925 ou 1926, à Saint-Joachim de Courval, comté d'Yamaska, entre les terres de M. Daniel Tessier et Omer Paquette?

2. Quelle sorte de bois et combien de pieds de chaque sorte ont-ils été employés?

3. Quel prix ce bois a-t-il été payé?

4. Combien de toises de pierre ont été employées?

5. De quelle manière a été reçue cette pierre, à la pesée ou autrement?

6. Si elle a été reçue à la pesée, quelle est la pesanteur totale de la pierre employée?

7. Combien de sacs de ciment ont été employés à ce pont?

8. A quel prix a été payé le ciment?

9. Qui était surveillant des travaux et quel était son salaire?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Le gouvernement n'a pas eu connaissance qu'un pont ait été construit en 1925 ou 1926 à cet endroit.

2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. et 9. Répondu au No 1.

Question par M. Pellerin.—A qui ont été payées les sommes que la Commission de refonte de Statuts a dépensées depuis le 16 mars 1926, et combien à chacun?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Charles Lanctot, $2,500.; L.-A. Cannon, $1,666.67; J.-A. Hudon, $1,666.67; W. Chicoine, $1,000.; A.-W.-G. Macalister, $1,000.; G.-L. Dussault, $550.; Arthur Dionne, $990.03; Madame Corbin, $24.; Victor Lafrance, $525.; Bell Telephone, $59.14; W. Amyot, $799.74; H. C. G. Mariotti, $791.67; Robert Cannon, $659.95; Paul Roy, $375.; P. Lanctôt, $250.; Jean Pineault, $100.; F. Lemelin, $183.35; F. Laroche, $300.; I.-P. Déry, $8.40.

Le Soleil, Ltée, $45,041.25; Le Chronicle-Telegraph, $40,000.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien a coûté à date le pont construit en 1925 ou 1926 à Saint-François-du-Lac, comté d'Yamaska?

2. Quelle sorte de bois et combien de pieds de chaque sorte ont-ils été employés?

3. Quel prix ce bois a-t-il été payé?

4. Combien de toises de pierre ont été employées?
5. De quelle manière a été reçue cette pierre, à la pesée ou autrement?
6. Si elle a été reçue à la pesée, quelle est la pesanteur totale de la pierre employée?
7. Combien de sacs de ciment ont été employés à ce pont?
8. A quel prix a été payé le ciment?
9. Qui était surveillant des travaux et quel était son salaire?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. $1612.55.
2. 1332 pieds de pruche et 12,793 pieds de sapin de la Colombie (B. C. Fir).
3. Pruche: $38.00 et $40.00 le mille pieds—sapin de la Colombie, $53.00 le mille pieds.
4. $22.75 toises.
5. Par toise de 8 verges cubes.
6. Répondu au No 5.
7. Il n'a pas été employé de ciment.
8. Répondu au No 7.
9. Ernest Lalancette, $2.00 par jour.

Question par M. L'Archevêque.—1. Le matériel qui est entré dans la confection des chemins des paroisses de la Baie, Pierreville, Saint-François-du-Lac, Saint-Gérard et Yamaska, du comté d'Yamaska, a-t-il été examiné par les ingénieurs du gouvernemnt?
2. Dans l'affirmative, quels sont les ingénieurs qui ont fait cet examen?
3. Ont-ils constaté que c'était plutôt de la terre que du gravier qui y était employée?
4. Ces chemins sont-ils actuellement terminés en conformité avec les soumissions?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui.
2. Alex. Fraser, I.C.; A. Paradis, I.C.; C.-E. Courchesne, I.C.; Eug. Pelletier, I. C.
3. Non.
4. Non.

Question par M. L'Archevêque.—Quels sont les employés du gouvernement qui font actuellement des sondages dans le Saint-François pour connaître l'épaisseur du gravier au fond de cette rivière?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
Eugène Pelletier, I.C.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Combien a rapporté chacune des différentes sources de revenu qui forment les recettes pour "Terres de la Couronne" apparaissant à la page 6 des Comptes publics 1925–26: (*a*) en 1924–25; (*b*) en 1926–26?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

(*a*) 1er juillet 1924 au 30 juin 1925:

Vente de lots	$55,033.25
Intérêts	9,837.60
Honoraires	4,905.24
	$69,776.09

(*b*) 1er juillet 1925 au 30 juin 1926:

Vente de lots	$52,261.29
Intérêts	8,756.02
Honoraires	3,941.08
	$64,959.29

Question par M. Renaud.—1. Combien a coûté la route Montréal-Mont-Laurier à chacune des municipalités du comté de Labelle?

2. Quels sont les noms de ces municipalités?

3. Quelle est l'évaluation municipale de chacune?

4. Quelle somme chacune d'elles a payée?

5. Quelles sont les municipalités qui n'ont pas encore payé?

6. Quelles sont les municipalités qui ont été poursuivies par le gouvernement au sujet de cette route?

7. Quelles sont les municipalités qui ont reçu des lettres d'avocats pour le gouvernement au sujet de cette route?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Contributions promises: canton de Clyde. $11,000.00; Canton de Joly, $6,500.00; Village de Labelle, $2,200.00; Canton de Marchand, $13,000.00; Lacaille, $4,000.00; Village de L'Annonciation, $1,200.00; Canton de Loranger, $1.200.00; Village de Nominingue, $850.00; Village de Mont-Laurier, $1,000.00.

3. Voir statistiques municipales pour l'année civile 1925, pages 116 et 117.

4. Canton de Clyde, $1,000.00; Village de Labelle, $500.00; Village de L'Annonciation, $1,200.00; Village de Nominingue, $850.00; Village de Mont-Laurier, $1,000.00.

5. Canton de Joly, canton de Marchand, Lacaille, canton de Loranger.

6. Canton de Clyde, canton de Joly, village de Labelle, canton de Marchand, Lacaille, village de L'Annonciation, canton de Loranger.

7. Canton de Clyde, canton de Joly, village de Labelle, canton de Marchand, Lacaille, village de L'Annonciation, canton de Loranger, village de Nominingue.

Question par M. Sauvé.—Quelle somme totale de droits la succession de H. Menier, ancien propriétaire de l'Ile d'Antiscosti a-t-elle payée à la province?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

$150,000.00.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 97) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe".

M. Bouchard propose, secondé par M. Thériault, que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

Et la motion "Que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements", est mise aux voix, et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 126) intitulé: "Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville".

M. Thériault propose, secondé par M. Bouchard, que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant lesdits amenments" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Pilon, secondé par M. Phaneuf, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de documents relatifs à la tuberculose bovine.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des services publics".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Monument National, Montréal, sous le contrôle de "la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal"; paiement sujet à un arrêté ministériel et aux conditions de l'arrêté ministériel No 187, du 29 mai 1896, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Archives de la province de Québec, pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Conseil des arts et manufactures, y compris l'enseignement des beaux arts appliqués à l'industrie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Question par M. Renaud.—1. Depuis la réponse du 3 février 1927, y a-t-il des municipalités poursuivies au sujet des travaux de voirie qui ont réglé avec le gouvernement?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

3. Pour quelle somme a été réglée l'action dans chacun des cas?

4. Quelles sont les municipalités qui ont actuellement payé cette somme?

5. Quelles sont celles qui s'en acquittent par versements et quel versement est exigé dans chacun des cas?

6. Qu'a coûté chacune de ces actions ou poursuites en frais de cour ou autres: (*a*) à la municipalité; (*b*) au gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault.

1. Oui.
2. Paroisse de Saint-Urbain, comté de Charlevoix.
3. $4,075.00.
4. Paroisse de Saint-Urbain.
5. Aucune.
6. (*a*) $250.60; (*b*) $143.50.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55".

L'honorable M. David propose, secondé par l'honorable M. Galipeault, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Duranleau propose par voie d'amendement, secondé par M. Faucher:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Le bill soit renvoyé au comité plénier avec instruction de l'amender de manière à fixer un taux pour la rémunération ou indemnité accordée à l'hôtelier ou restaurateur pour les frais occasionnés par la perception de cette taxe et la préparation de l'état qu'il est tenu de faire au secrétaire de la province.

L'honorable M. Taschereau soulève le point d'ordre: que cet amendement est irrégulier parce que, contrairement à l'article 153 du règlement, il tend à contredire la décision prise par la Chambre sur la résolution qui a servi de base au bill en discussion et, contrairement à l'article 157 du règlement, il tend à modifier une résolution qui avait besoin de la recommandation du lieutenant-gouverneur.

Monsieur l'Orateur prend le point d'ordre en délibéré.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

L'honorable M. Perrault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Perrault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que le ministre de la voirie pourra consentir à entretenir et réparer entièrement aux frais de la province, en tout ou en partie, les chemins mentionnés dans le règlement ou la résolution adopté en vertu de l'article 63 de la Loi de la voirie, tel que modifié pour la section 16 du bill qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 2.—Que le ministre de la voirie pourra, lorsqu'il s'agira d'une corporation de cité ou de ville, déterminer les conditions que la corporation devra remplir.

Résolu, 3.—Que, lorsque dans le cas d'une corporation de cité ou de ville dont la population dépasse cinq mille âmes, le ministre de la voirie imposera des conditions et exigera le paiement d'une contribution, les arrangements intervenus entre le ministre de la voirie et la corporation seront constatés dans un contrat signé par les représentants de la corporation désignés dans le règlement ou la résolution

et par le ministre de la voirie ou le sous-ministre de la voirie ou le surintendant général de l'entretien et de la réparation des chemins.

Résolu, 4.—Que les contrats signés jusqu'à la daté de l'entrée en vigueur de la loi qui accompagne les présentes résolutions par le ministre de la voirie et les corporations municipales, autres que des corporations de cité ou de ville dont la population dépasse cinq mille âmes, obligeront le ministre de la voirie à faire faire aux frais de la province les travaux nécessaires pour l'entretien et la réparation des chemins qui y seront décrits; mais que ces corporations seront libérées de l'obligation de payer la contribution annuelle stipulée dans ces contrats pour l'année 1927 et les années suivantes.

Résolu, 5.—Que le ministre de la voirie pourra, par un avis qu'il publiera dans la *Gazette officielle de Québec*, cesser d'entretenir et de réparer un chemin amélioré aux frais de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Thériault, il est—

Ordonné que les articles 503 à 508, 510 à 516, 520 à 522 du règlement soient suspendus, qu'il soit permis à Julian C. Smith et autres de présenter une pétition introductive d'une loi constituant en corporation la "Quebec Mutual Casualty Company", que la pétition soit lue et reçue à cette séance; et qu'il lui soit permis de présenter un bill (No 158) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Quebec Mutual Casualty Company".

Ladite pétition est, en conséquence, lue et reçue.

M. Bercovitch, en conséquence, présente le bill (No 158) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Quebec Mutual Casualty Company", qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 9 MARS 1927

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 143.—Loi constituant en corporation "Congregation Poaley Zedeck".

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 5.—Loi modifiant certaines dispositions des Statuts refondus, 1925, concernant les expropriations.

Et avec amendements:

Bill 55.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin.

Bill 170.—Loi modifiant l'article 202 du Code municipal.

Le bill suivant a été retiré:

Bill 173.—Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Est-ce que le ministère de la Colonisation fait des chemins en gravier dans nos vieilles paroisses?

2. Dans l'affirmative, à quelles conditions?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Non.

Sur la motion de M. Lemieux (Gaspé), secondé par M. Delisle, il est—

Ordonné que le bill (No 83) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Newaygo", soit renvoyé au comité des bills privés en général avec instruction de l'étudier de nouveau.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 168) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 23) intitulé: "Loi relative aux animaux de ferme et leurs produits".

L'honorable M. Caron propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean".

L'honorable M. Mercier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Mercier informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

La Chambre continue à siéger jusqu'après minuit.

Jeudi, 10 mars 1927.

M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 10 MARS 1927

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-huitième rapport de ce comité lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 35.—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.".

Les bills suivants sont rapportés à la Chambre:

Bill 14.—Loi modifiant la loi des droits sur les divertissements.

Bill 47.—Loi modifiant la loi des licences.

M. Daniel, du comité du Code municipal, présente le cinquième rapport de ce comité lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 175.—Loi modifiant l'article 704 du Code municipal.

M. Pilon, président (*pro tem.*) du comité des règlements, présente le seizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande de prolonger au 17 mars courant inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill (No 133) intitulé: "Loi concernant The Quebec Church Property Commission", ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill (No 83) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Newaygo" n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

Votre comité recommande de prolonger au 17 mars courant inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés.

Résolu que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 33, intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 3" relative à la "National Transcontinental Railway Branch Lines Company".

Bill 109, intitulé: "Loi concernant "The Bell Telephone Company of Canada".

Bill 132, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Dolbeau".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 104, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents à la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux".

Bill 121, intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull".

Bill 122, intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull".

Bill 127, intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de téléphone Nationale".

Bill 151, intitulé: "Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al* à "Alemay Realties, Limited".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents à la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte lde nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 121) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 122) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier sporte de nouveau le bill au Coneil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de téléphone Nationale", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil léfislatif et informe les honorables Conseillers due cette Chambre a accepte leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 151) intitulé: "Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al* à "Alemay Realties, Limited", et les dits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau cle bill au Conseil législatif et informe les honorable Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

M. l'Orateur rend sa décision ainsi qu'il suit au sujet du Point d'Ordre soulevé par l'honorable M. Taschereau, à la séance de mardi 8 mars courant:

J'ai étudié la question d'ordre qu'on a soulevée avant-hier relativement à l'amendement proposé par le député de Montréal-Laurier à la motion de troisième lecture du bill 43.

Le texte de ce bill, à part le titre et l'article relatif à la mise en vigueur de la loi projetée, n'est que la reproduction d'une résolution préalablement adoptée en comité plénier et agréée par la chambre. Par son amendement, le député de Montréal-Laurier propose de renvoyer le bill à un comité plénier avec instruction de modifier cette partie du bill qui n'est que la reproduction de la résolution déjà adoptée en comité plénier et agréée par la Chambre.

De façon générale, il n'y a pas de doute que sur la motion de troisième lecture d'un bill, on peut proposer de renvoyer ce bill à un comité plénier, avec ou sans instructions. L'article 470 du règlement est formel

sur ce point. Mais peut-on proposer de renvoyer un bill à un comité plénier avec instruction de modifier un article qui n'est que la reproduction d'une résolution préalablement adoptée en comité plénier et agréée par la Chambre? Cette question se résout évidemment par cette autre: le comité plénier chargé d'étudier un bill peut-il modifier un article qui n'est que la reproduction d'une résolution préalablement adoptée en comité plénier et agréé par la Chambre?

Il ne me paraît pas y avoir de doute sur ce point. Bourinot (3e édition, pp. 664-665, Cushing, Nos 2207, 2226) reconnaît que le comité plénier auquel un bill a été renvoyé peut apporter certaines modifications aux dispositions préalablement adoptées par résolutions; et la règle que "nulle motion ne doit soulever une question qui soit, au fond, identique à une question dont la Chambre a décidé pendant la session en cours" n'est pas applicable quand il s'agit des différentes étapes d'un bill; aux termes de l'article 153 du règlement, "la même motion peut être faite à chaque étape d'un bill", et la résolution préalable à la présentation d'un bill de finances constitue évidemment une étape de ce bill.

Mais si le comité plénier, auquel un bill est renvoyé, peut modifier les dispositions préalablement adoptées par résolution, ses pouvoirs sont soumis à certaines restrictions: il ne peut apporter au bill aucune modification qui impose quelque charge nouvelle ou additionnelle sur les revenus publics ou sur le peuple, ou qui change l'assiette d'un impôt proposé ou existant; ce serait violer la règle posée par l'article 447 du règlement, le principe énoncé même dans les articles 54 et 90 de l'acte de l'Amérique du Nord britannique. Mais, selon l'enseignement de Bourinot (3e édition, pp. 664-665), il peut réduire une charge ou un impôt qui est proposé par le bill ou qui existe en vertu de la loi. Or, l'amendement du député de Montréal-Laurier, si j'en saisis bien la portée, me paraît avoir pour objet de réduire la rémunération ou indemnité que le lieutenant-gouverneur en conseil serait autorisé à payer à l'hôtelier ou au restaurateur, si le bill était adopté sans modification. En vertu de la résolution qui a été insérée dans le bill, le lieutenant-gouverneur en conseil aurait en effet le pouvoir de payer n'importe quel montant, tandis que le député de Montréal-Laurier propose que le comité fixe le chiffre de la rémunération ou indemnité; et ce chiffre sera certainement inférieur à celui que le lieutenant-gouverneur en conseil *serait autorisé* à fixer, si le bill était voté sans modification.

En conséquence, je déclare l'amendement du député de Montréal-Laurier régulier.

Du consentement de la Chambre, l'honorable M. Perrault rectifie la réponse qu'il a faite le 8 mars à une question du député de Montréal-Mercier et dépose sur la table de la Chambre la réponse ainsi rectifiée, comme suit:

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien a coûté à date le pont construit en 1925 ou 1926, à St-Joachim-de-Courval, comté d'Yamaska, entre les terres de M. Daniel Tessier et Omer Paquette?

2. Quelle sorte de bois et combien de pieds de chaque sorte ont-ils été employés?

3. Quel prix ce bois a-t-il été payé?

4. Combien de toises de pierre ont été employées?

5. De quelle manière a été reçue cette pierre, à la pesée ou autrement?

6. Si elle a été reçue à la pesée, quelle est la pesanteur totale de la pierre employée?

7. Combien de sacs de ciment ont été employés à ce pont?

8. A quel prix a été payé le ciment?

9. Qui était surveillant des travaux et quel était son salaire?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $1806.59.

2. 13,968 pieds de sapin de la Colombie (B.C. Fir) et 504 pieds de cèdre.

3. Sapin de la Colombie $48.00, le mille pieds—cèdre, $40.00 le mille pieds.

4. 47 toises.

5. Une partie a été reçue par toise de 8 verges cubes; l'autre partie a été charroyée à la journée.

6. Répondu au No 5.

7. Il n'a pas été employé de ciment.

8. Répondu au No 7.

9. Oscar Tessier: $2.00 par jour.

Question par M. Roy.—Indépendamment des contributions des élèves fréquentant les institutions indépendantes subventionnées, quel est le pourcentage des contributions scolaires payées par les contribuables et payées par le gouvernement; (*a*) en 1924–25; (*b*) en 1925–26?

Réponse par l'honorable M. David:

(*a*) en 1924-25: par les contribuables, 81%; par le gouvernement 19%; (*b*) en 1925-26: Statistiques des contribuables pas encore prêtes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 176) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec, relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité".

M. Marchand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion est mise en délibération.

M. Ouellet propose par voie d'amendement, secondé par M. Dufour (Charlevoix-Saguenay):

Que tous les mots après "Que", soient retranchés et remplacés par les suivants:

Attendu que le droit de suffrage et le sens d'éligibilité pour les femmes n'ont pas été admis dans le domaine provincial jusqu'à maintenant;

Attendu qu'il n'y a aucune demande générale à cet effet;

Attendu qu'il y a lieu de voir d'une manière plus complète comment ce système fonctionne ailleurs, avant de l'adopter dans notre province;

Attendu que si les élections générales ont lieu à une date rapprochée, il serait impossible de préparer de nouvelles listes pour y inclure des électrices et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de hâter le changement proposé:

Ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais dans six mois.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bastien,
Beaudoin,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Bouchard,
Bouthillier,
Bray,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Dufresne,
Duranleau,
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Houde,
Laperrière,
L'Archevêque,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Lortie (Soulanges),
McDonald,
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Lac St-Jean),
Nicol,
Ouellet,
Paquet,
Pellerin,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Renaud,
Richard,
Roy,
Saint-Jacques,
Saurette,
Sauvé,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Tourville.—51.

CONTRE

Messieurs :

David,
Dillon,
Gault,
Hamel,
Lafleur,
Lahaie,
Lapierre,
Marchand,
Mercier (Châteauguay),
Miljour,
Oliver,
Philps,
Tétreau.—13.

L'amendement est ainsi adopté.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, il est—

Ordonné que le bill soit lu dans six mois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement proposé le mardi 8 mars courant à la motion "Que le bill (No 43) intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55", soit lu la troisième fois", et qui se lit comme suit:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Le bill soit renvoyé au comité plénier avec instruction de l'amender de manière à fixer un taux pour la rémunération ou indemnité accordée à l'hôtelier ou restaurateur pour les frais occasionnés par la perception de cette taxe et la préparation de l'état qu'il est tenu de faire au secrétaire de la province."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—14.

CONTRE

Messieurs :

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Bouchard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-St-Jean),
Moreault (Rimouski),
Nicol,
Oliver,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Richard,

Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Taschereau,
Tétreault,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—50.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill 37, intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement des greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 143) intitulé: "Loi constituant en corporation "Congregation Poaley Zedeck".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 158) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Quebec Mutual Casualty Company",

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné que le bill 141, intitulé: "Loi constituant en corporation la "Montreal Underground Terminal Company" soit renvoyé de nouveau au comité des bills privés en général avec instruction de l'étudier de nouveau.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales".

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que pour les fins de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, les mots: "corporation scolaire rurale", désigneront toute corporation scolaire, d'une population n'excédant pas cinq mille âmes, dont le territoire ne fera pas partie de celui d'une cité ou d'une ville.

Résolu, 2.—Qu'il sera loisible au secrétaire de la province d'accorder l'assistance financière qu'il croira nécessaire à toute corporation scolaire rurale, qui construit une école conformément aux règlements édictés par le surintendant de l'instruction publique et le directeur du service provincial d'hygiène, aux conditions établies par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolu, 3.—Que l'assistance financière prévue par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions ne pourra être accordée qu'à la condition que l'école soit construite sur un terrain appartenant à une corporation scolaire rurale et que cette école soit et demeure son entière propriété.

Résolu, 4.—Que l'assistance financière accordée pourra représenter le coût total d'une construction lorsqu'il n'excédera pas $1,200.00 et que l'école sera située dans un centre de colonisation; que dans tous autres

cas, lorsque le coût de la construction n'excédera pas $2,500.00, le secrétaire de la province, aux conditions qu'il croira justes et équitables, pourra payer jusqu'à concurrence des deux tiers du coût de ladite construction; et que ladite assistance ne s'étendra pas à l'achat du terrain ou à son agrandissement ni à celui du matériel scolaire.

Résolu, 5.—Qu'il sera loisible au secrétaire de la province d'établir de temps à autre, des règlements spéciaux touchant les conditions attachées à ladite assistance, les modifier ou les annuler s'il le croit nécessaire.

Résolu, 6.—Que les dépenses occasionnées par la mise à exécution de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions seront payées à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que les dites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 11 MARS 1927

Prière.

Ordonné que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 380 du Code de procédure civile".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 59, intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique".

Bill 128, intitulé: "Loi concernant la traverse enrte Québec et Lévis".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Question par M. Lafleur.—1. Combien a coûté la route Saint-Jean-Rouse's Point?

2. Quelle en est la longueur?

3. Combien a-t-elle coûté au mille?

4. Quand a-t-elle été commencée et quand a-t-elle été terminée?

5. Qui en a été l'entrepreneur?

6. Quels matériaux ont été employés?

7. Est-il vrai que le gouvernement a l'intention de refaire la surface de cette route?

8. Dans l'affirmative, quand?

9. Pourquoi?

10. Quels matériaux seront employés dans cette reconstruction?

Réponse par l'honorable M. Perrault.

1. $314,855.01.

2. 20,604 milles.

3. $15,281.26.

4. Commencée dans les premiers jours de juin 1923; terminée au commencement de décembre 1924.

5. La Société Générale de Ponts et Chaussées, Limitée.

6. Du gravier.

7. La question est à l'étude.

8. 9. et 10. Répondu au No 7.

Question par M. L'Archevêque.—1. Un camion de M. J.-A. Demers, de Pierreville, qui fait affaires sous la raison sociale Demers & Cie, eaux

gazeuses, a-t-il été saisi en 1927 ou quelque temps auparavant, dans le comté de Nicolet, avec vingt caisses de bière environ, par la Commission des liqueurs de Québec?

2. Dans l'affirmative, à quelle date?

3. Le fils de M. Demers, qui conduisait le camion a-t-il subi son procès?

4. Si oui, quel a été le résultat du procès?

5. S'il a été condamné à l'amende, *a*) quelle amende a été imposée; *b*) quelle amende a été payée?

6. La Commission des Liqueurs a-t-elle vendu ou fait vendre le camion saisi?

7. Si oui, à quel prix a-t-il été vendu?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Oui.

2. Le 11 juin 1926.

3. Oui.

4. Jugement condamnant G.-Etienne Demers à $100.00 d'amende et aux frais, et prononçant la confiscation du camion et des bières au profit de la Commission des liqueurs. Jugement confirmé par la Cour du Banc du Roi, le 23 octobre 1926.

5. (*a*) $100.00; (*b*) $100.00.

6. Pas encore vendu.

7. .....

Question par M. Renaud.—1. Qu'a coûté: (*a*) au gouvernement; (*b*) aux municipalités la construction des 7,560 milles de chemins améliorés de la province?

2. Combien de milles de ces chemins ont dû être refaits?

3. Qu'a coûté la réfection: *a*) au gouvernement; *b*) aux municipalités?

4. Qu'a coûté l'entretien et la réparation: *a*) au gouvernement; *b*) aux municipalités?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. (*a*) $51,428,000.54; (*b*) emprunts, $4,745,277.62; travaux subventionnés, $3,726,746.53.

2. Des revêtements de surfaces ont été faits sur 998.12 milles.

3. (*a*) $5,797,091.59; (*b*) $1,100,951.70.

4. (*a*) $8,214,766.97; (*b*) $1,899,393.83.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 175) intitulé: "Loi modifiant l'article 704 du Code municipal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales".

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec, relativement au scrutin".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que tout transport, vente ou cession d'immeuble consenti de gré à gré par un liquidateur suivant les dispositions des Statuts refondus, Canada, 1906, chapitre 144, (*Loi des liquidations*), ou par lui consenti sur enchères publiques, mais sans observer les formalités indiquées dans la section VI de la Loi de certaines matières spéciales de procédure (Statuts refondus, 1925, chapitre 277) sera sujet au paiement par l'acquéreur d'un droit de deux et demi pour cent, au profit de Sa Majesté.

Résolu, 2.—Que, si le transport, vente ou cession est fait sujet aux charges et hypothèques, ce droit sera calculé sur le montant et du prix de vente et des charges et hypothèques, ou, s'il n'y a pas de prix de vente, sur le montant de ces charges et hypothèques.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Duranleau, secondé par M. Houde, il est—

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif le priant de bien vouloir communiquer à l'Assemblée législative un état indiquant le détail de la dépense de $58,276.89 que, d'après les Comptes publics, page 78, le greffier et comptable du Conseil législatif a faite "pour payer dépenses diverses et imprévues, comprenant indemnité et dépenses de voyages des conseillers, savoir:

1. La somme payée comme indemnité à chaque membre du Conseil législatif pendant l'exercice 1925-1926;

2. La somme payée comme dépenses de voyages aux membres du Conseil législatif;

3. Les noms et prénoms de chaque personne à laquelle il a été payé "des dépenses diverses et imprévues" pendant le même exercice, ainsi que la somme qui lui a été payée et l'objet pour lequel cette somme a été payée.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 65, intitulé: "Loi modifiant de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières".

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Nicol informe alors la Chambre qu'il est autorisé par son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen de la résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 67) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux visiteurs d'écoles".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps, puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 60) intitulé: "Loi prohibant l'imposition de droits sur les personnes étrangères à une municipalité qui y travaillent".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Lortie (Soulanges).—A quel endroit le trésorier de la province a-t-il fait chacun des 65 voyages pour lesquels il a reçu $1,500.00.

Réponse par l'honorable M. Nicol:

A divers endroits de la province où l'ont appelé ses devoirs publics.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour aviculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Horticulture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 15 MARS 1927

Prière.

M. Lemieux (Gaspé), du comité des bills privés en général, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 157.—"Loi modifiant la charte de la compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick."

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Beauharnois Light, Heat and Power Company" ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Montreal Underground Terminal Company", n'a pas été prouvé à sa satisfaction la preuve apportée ayant été contradictoire.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 66) intitulé: Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux Iles de la Madeleine".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill C, intitulé: "Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes", qu'il la prie d'adopter.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Hamel, il est—

Ordonné que le bill (C) du Conseil législatif intitulé: "Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes", soit lu une première fois.

En conséquence, ce bill est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Crépeau.—Quelles ont été, depuis le premier janvier 1922, les causes du gouvernement dans lesquelles M. Charles Lanctôt a agi comme avocat au dossier et dans lesquelles le gouvernement a eu finalement gain de cause avec dépens contre le ou les parties adverses?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

Bédard vs Dawson et le Procureur-Général, intervenant; Dame Blache vs Arthur Desjardins; Masson vs Collège des chirurgiens et le Procureur Général, intervenant.

M. Lanctot a agi comme avocat au dossier dans plusieurs autres causes criminelles ou constitutionnelles mais dans ces causes il est de règle que des frais ne soient pas accordés; et

M. Lanctôt a en outre agi comme conseil dans la plupart des causes constitutionnelles.

Question par M. L'Archevêque.—1. Combien de timbres d'accise ont été achetés de M. Louis Béland pour les $60.00 qui lui ont été payées sur les dépenses contingentes du bureau du lieutenant-gouverneur?

2. A quoi ont servi ces timbres d'accise?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. En dénominations de .02 et de .04 se totalisant à $60.00.
2. Pour l'administration générale.

Question par M. L'Archevêque.—Dans quels journaux ou revues ont été publiées les annonces pour lesquelles la "Montreal Standard Publishing Company" a reçu $5,200.00, ainsi qu'il appert à la page 351 des Comptes publics de 1925–26?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Dans le "Standard", partie illustrée, aux dates spécifiées dans les Journaux de cette Chambre du 11 février 1927.

Question par M. Beaudoin.—1. Le gouvernement a-t-il, depuis le 1er juillet 1922, acheté des tableaux, peintures ou statues exécutés par des artistes qui ne sont pas nés dans la province de Québec ou qui ne sont pas domiciliés dans cette province?
2. Si oui, lesquels?
3. Quel est le nom de l'artiste dans chaque cas?
4. Combien le gouvernement a-t-il payé dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. David:
1. 2. 3. et 4. MM. Bareau, Vermare, Devambez, Aubry, Laurens, Moreau, Vautier, Capré, Fouquet, Bailleul, Charpentier, Felix Hoffman. Le détail se trouve aux comptes publics.

Question par M. Pellerin.—1. Quels sont les livres que le département du secrétaire de la province a achetés de la Société Anonyme de Publicité et pour lesquels il a payé $200.00?
2. Quelle quantité a-t-il achetée?
3. Qui fait affaires sous le nom de La Société Anonyme de Publicité?
4. Qui s'est présenté au département du secrétaire de la province au nom de la Société Anonyme de Publicité pour vendre ces livres?

Réponse par l'honorable M. David:
1. L'Automobilisme Français au Canada par Herry.
2. 100 volumes.
3. M. M. Lacroix.
4. M. R. Brulotte.

Question par M. Dufresne.—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes municipalités autorisées à faire des emprunts en 1924–25 jusqu'à concurrence de $31,282,263.54, tel qu'il apparaît à la page 249 de l'Annuaire statistique de Québec, 1926?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1924–25:
Cités et Villes:—Honoraires payés:—Aylmer, $160.00; Bagotville, $154.50; Beauharnois, $85.00; Commission Métropolitaine de Montréal, $250.00; Dorval, $135.00; Dorion, $70.00; Donnacona, $45.00; Drummondville, $102.50; Farnham, $162.50; Granby, $322.50; Greenfield Park, $135.00; Hull, $684.50; Iberville, $50.00;Joliette, $150.00; Jonquière, 207.50; Lachine, $100.00; Longueuil, $192.50; Laval-des-Rapides, $160.25; Lachute, $80.00; Mégantic, $147.50; Montréal, $1,250.00; Pointe-Claire, $215.00; Québec, $605.00; Québec-Ouest, 188.00; Richmond, $60.00; Rivière-du-Loup, $307.50; St-Jean, $277.50; St-Jérôme, $234.50; Ste-Agathe-des-Monts, $100.00; St-Lambert, $75.00; Sherbrooke, $751.00; St-Pierre, $50.00; St-Léonard-de-Port-Maurice,

$30.00; Shawinigan-Falls, $174.50; St-Laurent, $150.00; Terrebonne, $265.00; Trois-Rivières, $522.50; Verdun, $405.00; Westmount, $272.50;

Villages, paroisses, etc:—Amos, $95.00; Bourget, $45.00; Beauport-Est, $10.00; Baie-St-Paul, $117.50; Cowansville, $10.00; Deux-Rivières, $10.00; Delisle, $110.00; Daveluyville, $10.00; Figuery & Dalquier, partie ouest, $45.00; Figuery & Dalquier, partie est, $45.15; Giffard, $125.00; Hull, $50.00; Knowlton, $45.00; L'Abord-à-Plouffe, $60.;00; L'annonciation, $60.00;Lambton, $20.00; La Malbaie, $75.00; Montmorency, comté No 2, $40.00; Métis-sur-Mer, $60.00; Newport, $25.00; Pointe-au-Pic, $35.00; Rivière-des-Envies, $10.00; Ste-Clothilde, $10.00; Sweetsburg, $75.00; Shawville, $35.15; Ste-Anne-de-Chicoutimi, $85.00; Ste-Anne-d'Yamachiche, $25.00; St-Eustache-sur-le-Lac, $90.20; St-Tite, $160.00; St-Pie, $60.00; St-Casimir, $60.00; Ste-Rose, $50.00; Senneville, $95.00; Talon, partie sud-est, $50.00; Val-Brillant, $45.00.

M. Dufresne.—Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes municipalités autorisées à faire des emprunts en 1925-26 jusqu'à concurrence de $26,268,440.57, tel qu'il apparaît à la page 249 de l'Annuaire Statistique de Québec, 1926?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1925–26:

Cités et villes:—Honoraires payés:—Beauport, $277.50; Buckingham, $300.00; Black-Lake, $147.50; Bedford, $75.00; Coaticook, $222.50; Commission Métropolitaine de Montréal, $1,560.00; Chicoutimi, $355.00; Cap-de-la-Madeleine, $95.00;Dorval, $175.00; De-Léry, $10.00; Greenfield-Park, $116.50; Hull, $73.00; Huntingdon, $60.00; Joliette, $117.50; Kénogami, $110.00; Laval-des-Rapides, $35.00; Lachute, $35.00; L'Assomption, $85.00; La Tuque, $90.00; Lauzon, $85.00; Laval-sur-le-Lac, $70.00; Lachine, $185.00;Lasalle, $75.00; Lévis, $106.50; Montmagny, $145.95; Montréal, $1,020.00; Montréal-Est, $75.00; Outremont, $270.00; Nicolet, $60.00; Pointe-Claire, 578.00; Québec-Ouest, $45.00;Québec, $362.50; Rimouski; $130.00; Ste-Thérèse, $105.00, St-Joseph-d'Alma, $589.15; St-Jean, $35.00; Shawinigan-Falls, $159.00; Sherbrooke, $197.50; St-Hyacinthe, $82.70; Salaberry-de-Valleyfield, $87.50; St-Lambert, $1,122.00; Trois-Pistoles, $90.00; Ste-Rose, $95.00; Victoriaville, $81.50; Verdun, $532.50; Waterloo, $35.00;

Villages, paroisses, etc.:—Baie-St-Paul, $25.00; Beaulac, $60.00; Chicoutimi, $75.00; Cabano, $45.00; Chambly-Bassin, $120.00; Chambly-Canton, $30.00; Campbell's Bay, $25.00; Daveluyville, $10.00; Eardley, $50.00; Fort-Coulonges, $75.00; Hull-Ouest, $50.00; Labelle, $55.00; L'Abord-à-Plouffe, $10.00; La Providence, $50.00; L'Ascension-de-N.-S. $20.00; Larouche, $35,00;L'Assomption, $70.00; Massueville, $60.00; Notre-Dame-d'Hébertville, $10.00; Newport, $10.00; Onslow-Sud, $35.00; Pointe-au-Pic, $60.00; Rawdon, $55.00; St-Colomb-de-Sillery, $105.00; Ste-Rose, partie ouest, $72.50; Ste-Marie, $10.00;

St-Joseph, $60.00; St-Joseph, $67.50; St-Jérôme-de-Matane, $30.00; St-Alexis-de-la-Grande-Baie, $215.00; Shefford-Ouest, $10.00; St-Pie, $45.00; St-Georges-de-Cacouna, $60.00; St-Elie-d'Ordorf, $10.00; St-Etienne-de-la-Malbaie, $110.00; St-Jean-Baptiste-de-Nicolet, $45.00; Ste-Agnès-de-Murray-Bay, $35.00; Ste-Rose-du-Dégélé, $60.00; St-Jean-Chrysostôme, $75.00; St-Constant, $110.00; St-Joachim-de-Châteauguay, $40.00; St-Henri-de-Taillon, $100.00; St-Jacques-le-Majeur, $85.00; Ste-Foy, $80.00; St-Joseph-de-Coleraine, $85.00; St-Augustin-de-Desmaures, $85.00; Ste-Victoire-d'Arthabaska, $50.00; Ste-Rose, partie-ouest, $50.00; St-Ambroise, $45.00; St-Joachim, $45.00; Sydenham-sud, $10.00; Ste-Lucie-de-Beauregard, $65.00; Ste-Anastasie-de-Nelson, $30.00; Waterville, $20.00; Warden, $10.00; Wolfe, $20.00; Wakefield-Est, $10.00;

Question par M. Bastien.—1. Des $1,330. que le gouvernement aurait payés pour la ferme de démonstration de M. Jos. Dumas, de Saint-François de Montmagny, une somme a-t-elle été affectée à la construction de la grange de M. Dumas?

2. Dans l'affirmative, quelle somme a été ainsi employée?

Réponse par l'honorable M. Caron:
1. et 2. Non.

Question par M. Pellerin.—Combien de jours a duré le voyage que M. F.-P. Brais a fait pour le département du procureur général et pour lequel celui-ci lui a payé $1,500. de dépenses?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
15 jours.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Quelle a été la valeur moyenne par acre des terres en exploitation dans la province de Québec, en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
$53.00.
Ce chiffre est une estimation du Bureau fédéral de la Statistique.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Quels ont été les revenus bruts provenant de l'agriculture dans la province de Québec, en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
Les statistiques de 1926, à ce sujet, ne sont pas encore publiées.

Question par M. Renaud.—Combien y avait-il d'agriculteurs dans la province de Québec: (*a*) en 1922; (*b*) en 1923; (*c*) en 1924; (*d*) en 1925; (*e*) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:
Il n'y a pas de statistique officielle, à ce sujet, depuis le recensement fédéral de 1921.

Question par M. Sauvé.—1. Quelle quantité de bois de pulpe a été exportée de la province de Québec en 1926?

2. Sur cette quantité combien a été exportée: (*a*) dans les autres provinces; (*b*) aux Etats-Unis?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. et 2. Du 1er janvier au 31 décembre, 1926, nous avons émis des permis d'exportation aux Etats-Unis pour un total de 654,390 cordes de bois à papier. Nous ne pouvons pas donner le chiffre exact pour les bois expédiés en dehors de cette province dans les autres parties du Canada, vu que ces bois sont transportés partie par voie ferrée et partie par voie d'eau (flottage). Dans ce dernier cas, comme beaucoup des bois sont transportés sous forme de billots ils peuvent indifféremment être employés comme bois à papier ou comme bois de sciage et c'est ce qui nous empêche de donner une réponse précise à la question.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Y a-t-il un bureau de comptabilité au département du procureur-général?

2. Les dépenses de ce département sont-elles payées directement par le trésor?

3. Si oui, pourquoi a-t-il été fait exception pour le chèque numéro 3446 au montant de $54,444.04?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Non.

2. Oui.

3. Aucune exception n'a été faite, car cette somme est encore intacte et le gouvernement, dans une réponse précédente, a donné tous les détails à ce sujet.

Question par M. Pellerin.—1. Les membres de la Commission de refonte des Statuts sont-ils encore en fonction?

2. Quels traitements reçoivent-ils?

3. La Commission de refonte des Statuts emploie-t-elle encore quelque personne?

4. Si oui, qui et quel est le salaire de chacun?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. 3. et 4. Non.

Question par M. Dufresne.—1. La Compagnie Anonyme de Publication qui a vendu pour $2,500. de livres au département des Affaires municipales pendant le dernier exercice, a-t-elle payé quelque somme au gouvernement depuis le premier juillet 1925 en vertu de la loi de la taxe sur les corporations?

2. Si oui, quelle somme?

3. Si non, pour quelle raison?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Non.
2. .....
3. Parce qu'elle n'a pas transmis l'état prescrit par l'article 8 ou 10, selon le cas, de la Loi de la taxe sur les corporations, et parce qu'elle n'est pas sujette à la taxe si elle n'est pas une compagnie constituée en corporation.

Question par M. Dufresne.—1. La Compagnie Anonyme de Publication qui a vendu pour $2,500. de livres au département des Affaires municipales, a-t-elle depuis le premier juillet 1925 transmis un état au trésorier de la province conformément à la Loi de la taxe sur les corporations?
2. Si non, le trésorier de la province a-t-il demandé à cette compagnie de lui fournir un état conformément à la Loi de la taxe sur les corporations, ou l'a-t-il poursuivi pour défaut de se conformer à cette loi?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Non.
2. Non. Le percepteur du revenu ignorait son existence.

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. David, il est—
Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies".

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.
L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.
Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant l'article 202 du Code Municipal".
En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.
L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.
Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 380 du Code de procédure civile".
Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Oliver, secondé par M. Lemieux (Wolfe), il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoît du Lac", a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, tous les droits que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Lemieux (Gaspé), secondé par M. Authier, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 86) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé", a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Delisle, secondé par M. Authier, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 85) intitulé: "Loi constituant en corporation La Corporation du Val-Racine" a pour objet des fins religieuses, d'éducation et des œuvres charitables et sociales, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Lemieux (Gaspé), secondé par M. Authier, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 83) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Newaygo" a été rejeté, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Lemieux (Wolfe), il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Women's Hospital" a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits ordinaires et toutes amendes que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sept heures et demie.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis", et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal, 12 Geo. V, ch. 55. s. 12, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Bureau des statistiques de Québec, S. R., 1925, ch. 18, arts 30–37, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et la motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides), est mise en délibération;

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

"Vu la nécessité qu'il y a pour notre province de connaître ses besoins et ses possibilités par des statistiques établissant exactement la quantité de ses produits dans les différentes branches de l'industrie, spécialement: les superficies en culture, le rendement des terres ensemencées, la valeur des récoltes, le nombre d'animaux domestiques, le nombre et la valeur des fermes, des maisons de commerce et des fabriques, leur valeur et leur production;

Cette Chambre regrette que le gouvernement, malgré la dépense qu'il fait pour son Bureau des Statistiques, se contente des rapports incomplets et insuffisants publiés par les bureaux du recensement et de la statistique à Ottawa, et elle invite à procurer à cette Chambre des renseignements complets sur les organisations économiques de notre province, ainsi que sur leur production".

Et l'amendement étant mise aux voix la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Bray,
Dufresne,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),

Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—14.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bernard,
Bertrand,
Bouchard,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau, (Lac-St-Jean),
Moreault (Rimouski),
Nicol,
Oliver
Paquet,
Perrault,
Pilon,
Richard,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—43.

L'amendement est ainsi rejeté.
La motion principale état mise aux voix, la Chambre l'adopte.
La Chambre, en conséquence, se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un million trois cent dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Asiles d'aliénés, y compris le transport de patients des prisons aux asiles, et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Écoles de réforme et d'industrie, y compris dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 7 mars 1927.

Pour: Copie de tous arrêtés en conseil autorisant l'émission de mandats spéciaux en 1926, ainsi que de tous les rapports de ministres sur lesquels ils ont été adoptés. (*Document de la session No* 55).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 16 MARS 1927

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 177.—"Loi modifiant l'article 380 du Code de procédure civile".

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 140.—"Loi constituant en corporation la "Ukrainian Greek Orthodox Church of St. Sophia", Montreal".

Question par M. L'Archevêque.—1. La réfection ou la réparation des chemins dans la paroisse de St-Guillaume, comté d'Yamaska, commencée en 1926, est-elle terminée?

2. Dans la négative: (*a*) qu'a coûté à date la réfection ou la réparation; (*b*) quels sont les estimés pour terminer ces chemins?

3. Vers quelle date les travaux seront-ils finis?

4. Quelle est la longueur du chemin ainsi réparé ou à être réparé?

5. Qu'a coûté au mille jusqu'à date la réfection de ce chemin?

6. Que coûtera au mille le reste de la réfection ou de la réparation?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Non.
2. (*a*) $6,020.61; (*b*) $1,006.60.
3. 15 juin 1927.
4. 4.71 milles.
5. $1,280.25.
6. $940.80.

Question par M. L'Archevêque.—1. Dans la réfection des chemins du village et de la paroisse de St-Guillaume, comté d'Yamaska, a-t-on employé de la pierre concassée qui avait été refusée ailleurs?
2. Dans l'affirmative, quelle quantité de cette pierre a été employée?
3. Dans quelle municipalité, avait-elle été refusée et pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Non.
2. et 3. Répondu au No 1.

Question par M. L'Archevêque.—1. La réfection ou la réparation des chemins dans le village de St-Guillaume, comté d'Yamaska, commencée en 1926 est-elle terminée?
2. Dans la négative: (*a*) qu'a coûté à date la réfection ou la réparation; (*b*) quels sont les estimés pour terminer ces chemins?
3. Vers quelle date les travaux seront-ils finis?
4. Quelle est la longueur du chemin ainsi réparé ou à être réparé?
5. Qu'a coûté au mille jusqu'à date la réfection de ce chemin?
6. Que coûtera au mille le reste de la réfection ou de la réparation?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Non.
2. (*a*) $9,240.46; (*b*) $1,093.50.
3. 15 juin 1927.
4. 1.13 mille.
5. $8,177.39.
6. $967.70.

Question par M. Duranleau.—1. A quelle date la "Stadacona Rouyn Mines, Limited", a-t-elle été incorporée?
2. Quels sont les noms de ses directeurs?
3. Quels terrains miniers possède-t-elle ou occupe-t-elle?
4. Quelle est la superficie de ces terrains?
5. A-t-elle fait des travaux d'exploration sur ces terrains?
6. Quels résultats ces travaux ont-ils donnés?

Réponse par l'honorable M. David:
Aucune compagnie de ce nom n'a reçu de lettres patentes à Québec.

Sur la motion de M. Dufresne, secondé par M. Bray, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance entre le ministère de la Voirie ou ses représentants et M. Albert Cloutier, de Colombourg, comté de Pontiac, au sujet de gravier.

Sur la motion de M. Dufresne, secondé par M. Bray, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, documents, etc., entre le ministère de la colonisation et ses officiers et toute personne concernant les demandes de permis, etc., pour le lot No 32–A de Milnekek.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, télégramme, entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne au sujet du lot 57, rang VI, Poularies, Abitibi, en 1926 et 1927.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi 24 février dernier: "Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, résolutions, etc., entre la Commission Métropolitaine et le gouvernement ou aucun de ses membres depuis 1919".
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac St-Jean".
L'honorable M. Mercier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.
L'honorable M. Mercier informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.
En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer une commission d'arbitrage composée de cinq ou de trois membres, selon qu'il le jugera à propos, appelée "Commission du lac Saint-Jean" et que l'un des membres de la commission soit nommé président.

Résolu, 2.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil fixera la rémunération de chacun des commissaires et du secrétaire.

Résolu, 3.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra aussi nommer les autres employés nécessaires au bon fonctionnement de la commission et pourvoir à leur rémunération.

Résolu, 4.—Que lorsque la commission nommera quelque personne en dehors de ses employés réguliers pour exécuter un service autorisé par la loi qui accompagne les présentes résolutions, il sera payé à cette personne, pour ses services et déboursés, telle somme que le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation de la commission, pourra déterminer.

Résolu, 5.—Que les rémunérations ci-dessus, et toutes dépenses encourues par la commission dans l'exécution de ses devoirs, y compris tous les frais raisonnables de voyage réellement encourus par les commissaires, le secrétaire et les membres du personnel dont la commission aura pu avoir besoin, seront payés à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première, et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption des résolutions soit remise au cours de la présente séance.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de la Commission du Pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer un assistant commissaire des incendies de la province pour assister le commissaire dans l'exécution de ses devoirs, et de pourvoir à sa rémunération.

Résolu, 2.—Que son traitement et les dépenses nécessitées par l'exécution de ses devoirs seront payés à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier, chargé d'étudier le bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières".

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que, dans le but de diminuer la taxe imposée en vertu de la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières, lorsqu'il s'agit d'actions qui n'ont pas de valeur au pair fixe, émises par une compagnie minière, le montant d'argent qui devra être payé ou de timbres qui devront être apposés ne sera que de deux centins par chaque cent dollars ou fraction de cent dollars de la valeur de ces actions sur le marché.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions relatives au bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean", les quelles ont été, ce jour, rapportées du comité plénier, puis lues une première et une seconde fois.

Et la motion "Que cette Chambre adopte maintenant lesdites résolutions" étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de M. Saint-Jacques, secondé par M. Smart, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Question par M. Duranleau.—1. Combien de personnes condamnées pour infraction à la Loi des liqueurs ont-elles bénéficié de la clémence royale: (*a*) dans le district de Montréal; (*b*) dans le district de Québec, depuis la mise en vigueur de ladite loi jusqu'à date?

2. Quels sont les noms et l'adresse de ces personnes?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Le gouvernement ne croit pas qu'il soit juste ni dans l'intérêt public de donner les détails demandés.

Question par M. Duranleau.—1. Des 34 personnes condamnées à l'emprisonnement dans le district de Québec et qui n'auraient pas été emprisonnées, ainsi qu'il appert à la page 66, du cinquième rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec, combien ont été classées comme introuvables?

2. Quels sont leurs noms et l'adresse qui apparaît au dossier?

3. Les cautionnements ont-ils été déclarés forfaits dans chaque cas?

4. Quel était le montant global desdits cautionnements forfaits?

5. Combien de ces cautionnements ont été encaissés par la province et quel en est le montant global?

6. Quel est le montant des frais que la Commission des liqueurs ou le gouvernement a payés pour collecter ou tenter de collecter les cautionnements forfaits mentionnés à la question 4?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Le gouvernement ne croit pas qu'il soit juste ni dans l'intérêt public de donner des détails demandés.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 17 MARS 1927

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 158.—"Loi constituant en corporation "The Quebec Casualty Company".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, les bils suivants:

Bill 23, intitulé: "Loi relative aux animaux de ferme et leurs produits".

Bill 43, intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55".

Bill 45, intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés".

Bill 55, intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin".

Bill 62, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales".

Bill 63, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie".

Bill 67, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux visiteurs d'écoles".

Bill 115, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Mercier".

Bill 169, intitulé: "Loi modifiant l'article 728 du Code de procédure civile".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill 124, intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine, après examen".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 152 intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson".

Bill 154, intitulé: "Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu qu'à partir de vendredi, le 18 mars courant, la Chambre tienne trois séances tous les jours, excepté le samedi et le dimanche: la première, de onze heures du matin à une heure de l'après-midi; la deuxième , de trois à six heures de l'après-midi; et la troisième, de huit heures et demie à l'ajournement; et qu'à chaque séance, l'ordre des affaires soit réglé suivant les dispositions de l'article 111 du règlement relatives aux séances du mardi.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 16 mars courant "Que cette Chambre adopte les résolutions relatives au bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean", lesquelles ont été alors rapportées du comité plénier et lues une première et une seconde fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier, charger d'étudier le bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 30) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre Laurier-Palace et de certaines autres matières d'intérêt général".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 107, intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 47 de la municipalité du canton de Grand-Calumet, comté de Pontiac".

Bill 111, intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes".

Bill 114, intitulé: "Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-Est de la cité de Montréal".

Bill 130, intitulé: "Loi concernant la succession Alexandre Aubertin".

Bill 138, intitulé: "Loi concernant la succession de Dame Mary O'Neill, veuve de Thomas Gallery".

Bill 149, intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 107) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 47 de la municipalité du canton de Grand-Calumet, comté de Pontiac", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 111) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 114) intitulé: "Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-Est de la cité de Montréal", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 130) intitulé: "Loi concernant la succession Alexandre Aubertin", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (No 138) intitulé: "Loi concernant la succession de Dame Mary O'Neill, veuve de Thomas Gallery", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 149) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 30) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre Laurier-Palace et de certaines autres matières d'intérêt général".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

L'honorable M. Perrault propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion est mise en délibération.

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Duranleau:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soit retranchés et remplacés par les suivants:

Le bill soit de nouveau renvoyé au comité plénier avec instruction de remplacer l'article 17, les mots: "le ministre de la voirie peut consentir à entretenir et réparer entièrement aux frais de la province en tout ou en partie, les chemins améliorés mentionnés dans le règlement ou la résolution" par les mots: "le ministre de la voirie fait entretenir et réparer aux frais de la province les chemins améliorés mentionnés dans le règlement ou la résolution."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Saint-Jacques,
Sauvé.—12.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bertrand,
Bouchard,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
Lafond,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Chateauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-St-Jean),
Paquet,
Perrault,
Phaneyf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault.—38.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau mise en délibération,

M. Dufresne propose par voie d'amendement, secondé par M. Saint-Jacques:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

Le bill soit renvoyé de nouveau au comité plénier avec instruction de retrancher de l'article 17 dudit bill le paragraphe suivant:

"4. Le ministre de la voirie peut, par un avis qu'il publie dans la *Gazette Officielle de Québec*, cesser d'entretenir et de réparer un chemin amélioré aux frais de la province".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Saint-Jacques,
Sauvé.—12.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bertrand,
Bouchard,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
Lafond,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-St-Jean),
Nicol,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault.—39.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies".
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'industrie laitière et inspection des fabriques de produits laitiers, S. R., 1925, ch. 63 et 64, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Question par M. Duranleau.—1. Des 1305 personnes condamnées à l'emprisonnement dans le district de Montréal, ainsi qu'il appert à la page 61, du cinquième rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec, combien n'ont pas été emprisonnés?

2. Des personnes condamnées à la prison mais qui n'ont pas été emprisonnées, combien ont été classées comme introuvables?

3. Quels sont leurs noms et l'adresse qui apparaît au dossier?

4. Les cautionnements ont-ils été déclarés forfaits dans chaque cas?

5. Quel était le montant global desdits cautionnements forfaits?

6. Combien de ces cautionnements ont été encaissés par la province et quel en est le montant global?

7. Quel est le montant des frais que la Commission des Liqueurs ou le gouvernement a payés pour collecter ou tenter de collecter les cautionnements forfaits mentionnés à la question 5?

Réponse par l'hohorable M. Nicol:

Le gouvernement ne croit pas qu'il soit juste ni dans l'intérêt public de donner les détails demandés.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 18 MARS 1927

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Dufresne.—1. Dans la brochure dont le département des Affaires municipales a acheté 1250 exemplaires et qu'il a payé $2.00 l'exemplaire, les textes français et anglais de la Loi des cités et villes, ainsi que de la table des matières, n'ont-ils pas été imprimés avec la matière même qui a servi à l'impression de cette Loi et de cette table des matières dans les Statuts refondus de 1925?

2. Pour quelle raison, le département des Affaires municipales n'a-t-il pas fait faire lui-même un tirage à part de la Loi des cités et villes ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Le gouvernement l'ignore.
2. Parce que le département a jugé qu'il était plus avantageux de procéder comme il l'a fait.

Question par M. Lortie (Soulanges).—A quels endroits précis de la province le trésorier de la province a-t-il été appelé, de par ses devoirs publics, à faire les 65 voyages pour lesquels il a reçu $1,500.00 ?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Un peu partout.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 140) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Ukrainian Greek Orthodox Church of St. Sophia, Montreal", n'a pas été adopté, les honoraires et amendes que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 158) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Quebec Mutual Casualty Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Question par M. Dufresne.—1. Combien y avait-il d'établissements industriels dans la province: (*a*) en 1925; (*b*) en 1926 ?
2. Quel était le capital engagé ?
3. Quel était le nombre d'employés ?
4. Quels salaires et gages ont été payés à ces employés ?
5. Quel était le coût de la matière première ?
6. Quelle était la valeur nette des produits ?
7. Quelle était leur valeur brute ?

Réponse par l'honorable M. David:
Les statistiques fédérales concernant les établissements industriels pour les années 1925 et 1926 ne sont pas encore publiées.

Question par M. Dufresne.—1. Quelle a été la quantité en livres de la producton des fabriques de conserves alimentaires et des abattoirs: (*a*) en 1925; (*b*) en 1926?

2. Quelle a été la valeur de la production: (*a*) en 1925; (*b*) en 1926?

Réponse par l'honorable M. David:

1. On ne peut donner le total de la production des fabriques de conserves alimentaires et des abattoirs de la province (en livres) pour l'année 1925 vu la diversité des éléments qui composent cette production: tonnes, livres et pièces; (*b*) les chiffres de 1926 ne sont pas encore publiés.

2. (*a*) $23,385.450; (*b*) les chiffres de 1926 ne sont pas encore publiés.

Question par M. Renaud.—1. Combien y avait-il de fabriques de beurre et de fromage (ensemble) dans la province de Québec, en 1926?

2. Quel était le nombre de patrons?

3. Même question pour la valeur du capital engagé?

4. Quelles ont été les sommes payées aux patrons?

5. Quelle était la valeur de la production?

Réponse par l'honorable M. David:

1. 1,602.

2. Ces renseignements ne sont pas encore compilés.

3. Ces renseignements ne sont pas encore compilés.

4. Ces renseignements ne sont pas encore compilés.

5. $24,935.248.

Les chiffres ci-dessus sont préliminaires et sujets à correction.

Question par M. Renaud.—1. Combien de bêtes à cornes ont été abattues en 1926 dans les abattoirs inspectés de la province?

2. Combien ont été rejetés comme impropres à la consommation?

3. Mêmes questions pour les moutons?

4. Mêmes questions pour les porcs?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Les statistiques fédérales concernant les abattages de bétail dans les abattoirs canadiens inspectés pour l'année 1926, ne sont pas encore publiées.

2. Voir réponse 1.

3. Voir réponse 1.

4. Voir réponse 1.

Question par M. Renaud.—1. Quelle a été la quantité en livres (poids net) des animaux abattus dans les fabriques de conserves alimentaires et les abattoirs de la province: (*a*) en 1925; (*b*) en 1926?

2. Quelle a été la valeur des animaux abattus?

3. Quelle a été la valeur totale de la matière première employée?

Réponse par l'honorable M. David:

Les statistiques fédérales à ce sujet pour les années 1925 et 1926 ne sont pas encore publiées.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique".

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 30) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre Laurier-Palace et de certaines autres matières d'intérêt général."

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur la table de la Chambre les documents suivants:

Troisième rapport de la Commission des Monuments historiques de la province de Québec, 1925-1926. (*Document de la session* No 29).

"Vieux manoirs, vieilles maisons."

(*Document de la session No* 56).

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 20, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

L'honorable M. David propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. David informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que la pension de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire à la retraite le ou après le premier de janvier 1924 ne devra pas être inférieure à cent cinquante dollars.

Résolu, 2.—Que la pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, à la retraite le ou après le premier de janvier 1924, fixée au minimum de cent cinquante dollars en vertu de l'article 520 des Statuts refondus, 1925, tel que modifié par la section 2 du bill qui accompagne les présentes résolutions, et celle qui est inférieure à trois cent dollars, doivent être augmentées d'autant de fois la somme de cinq dollars que le fonctionnaire a passé d'années dans l'enseignement en sus de vingt années, jusqu'à concurrence de trente-cinq années, s'il a payé la retenue sur le salaire qu'il a touché pour ces années-là, pourvu, toutefois, que sa pension n'excède pas trois cents dollars.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

L'ordre du jour appelle la deuxième lectures du bill (No 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique."

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé a un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 65) intitulé: "Loi modifiant la taxe sur les transferts de valeurs mobilières".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

L'honorable M. Mercier propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Mercier informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que les terres faisant partie d'une concession forestière pourront être vendues par le lieutenant-gouverneur en conseil de la

manière et pour les fins mentionnées dans le premier alinéa de l'article 56 de la Loi des terres et forêts (Statuts refondus, 1925, chapitre 44), sujet, toutefois, à une indemnité payable par l'acheteur au concessionnaire forestier.

Le montant de cette indemnité est fixé de gré à gré par les intéressés, sinon définitivement et sans appel, par la Commission des services publics de Québec, sur requête d'un intéresré. L'arrêté en conseil autorisant la vente fait mention du montant de l'indemnité ainsi fixé de gré à gré ou du fait que ce montant sera déterminé comme il est dit ci-dessus.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Mercier ait la permission de présenter un bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif à apportés au bill (No 128) intitulé: "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis".

M. Ouellet propose: "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements".

Et la motion est mise en délibération.

M. Duranleau propose par voie d'amendement, secondé par M. Sauvé:

Que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements, avec l'amendement suivant, qu'elle prie le Conseil d'agréer:

"Le deuxième alinéa desdits amendements en est retranché".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre le rejette.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. L'Archevêque, secondé par M. Duranleau, il est—

Ordonné que, vu le bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement", a pour objet la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression, et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1926".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bullock, secondé par M. Fortier, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Beauharnois Light, Heat & Power Company" a été retiré, avec la permission du comité, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles."

Bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 46) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill C du Conseil législatif intitulé: "Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 28) intitulé: "Loi concernant la vente des produits agricoles".

L'honorable M. Caron propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Caron informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'un montant de cinquante mille dollars soit mis annuellement à la disposition du ministère de l'agriculture pour aider à la préparation, à la classification et à la vente des produits agricoles; pour conserver et améliorer nos marchés actuels, et en trouver de nouveaux au pays, dans le Royaume-Uni et à l'étranger.

Résolu, 2.—Que ce montant soit payé, sur arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil, à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (No 28) intitulé: "Loi concernant la vente des produits agricoles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois".

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITE)

1. *Rérolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Cercles agricoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Journal d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 380 du Code de procédure civile".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 21 MARS 1927

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'adoption".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Le gouvernement a-t-il fait couper du bois en 1921 sur la seigneurie de Deschaillons pour l'ouverture des chemins de colonisation?

2. Dans l'affirmative, combien de billots ont été coupés?

3. Qu'ont coûté: (*a*) la coupe; (*b*) le charroyage de ces billots?

4. Quelle somme le gouvernement a-t-il retirée de la vente de ces billots?

5. Qui a payé cette somme au gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. 2. 3. 4. et 5. Non.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Combien ont coûté l'organisation et l'outillage pour la construction des chemins de colonisation sur la seigneurie de Deschaillons, de 1918 à 1927?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

Pour l'organisation: rien.

Pour l'outillage: $2,757.70.

Question par M. Beaudoin.—1. Un octroi a-t-il été demandé pour travaux faits au couvent de St-Roch de Richelieu, depuis 1923?
2. Si oui, par qui?
3. A-t-il été accordé et pour quel montant?

Réponse par l'honorable M. David:
1. Oui.
2. La commission scolaire, M. J.-B.-T. Lafrenière, M.A.L., et M. Péloquin.
3. Le département attend que les formalités imposées soient remplies pour décider s'il y a lieu d'accorder un octroi.

Question par M. Bastien.—1. Est-ce le gouvernement ou ses officiers qui se sont occupés de la confection des cartes imprimées chez Rand, McNally, à Chicago, et que le département de l'Instruction publique a achetées en 1925-26?
2. Quelque officier du gouvernement est-il allé à Chicago au sujet de l'impression de ces cartes?
3. Si oui, qui?

Réponse par l'honorable M. David:
1. La confection des cartes géographiques distribuées gratuitement dans les écoles de la province de Québec a été confiée à la Librairie Beauchemin Ltée et soumise à la commission de géographie de Québec.
2. Aucun.

Question par M. Sauvé.—A quelle date ont été exécutés les travaux sur le chemin de colonisation pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé la dépense de $85,000 par mandat spécial en juin 1926?

Réponse par l'honorable M. Perrault.
Pendant l'exercice 1925-26.

Question par M. Dufresne.—1. Quel était le nombre des établissements de boucheries et conserves de viande, dans la province de Québec: (*a*) en 1925; (*b*) en 1926?
2. Quel était le capital engagé?
3. Quel était le personnel engagé?
4. Quels salaires et gages (somme globale) ont été payés?
5. Quel a été le coût de la matière première?
6. Quelle a été la valeur de la production?

Réponse par l'honorable M. David:
1. (*a*) 20; (*b*) chiffres de 1926 pas encore publiés.
2. (*a*) $8,321.678.
3. (*a*) $1,771.
4. (*a*) $2,116,818.

5. (*a*) $19,000,276.
6. (*a*) $23,325,450.

Ces statistiques sont publiées par le Bureau fédéral de la Statistique et se rapportent à l'année 1925. Les chiffres de 1926 ne sont pas encoré compilés.

Question par M. Sauvé.—1. A quelle date le gouvernement de cette province a-t-il décidé de soumettre à l'arbitrage du comité judiciaire du conseil privé de Sa Majesté la fixation de la frontière entre Terre-Neuve et notre province?

2. En vertu de quelle autorité le gouvernement de cette province a-t-il pris cette décision?

3. Est-ce le gouvernement de cette province qui a, le premier, proposé de soumettre cette question à l'arbitrage du comité judiciaire du conseil privé de Sa Majesté, ou est-ce le gouvernement de Terre-Neuve?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 2. et 3. Ce n'est pas le gouvernement de cette province qui a soumis au Comité Judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté la fixation de la frontière entre Terreneuve et le Canada. La cause qui a été plaidée devant le Conseil Privé était pendante non entre la province de Québec et Terreneuve, mais entre le gouvernement de cette dernière colonie et celui du Dominion du Canada.

La référence en ce qui regarde le Canada, est basée sur une convention signée le 11 novembre 1920, par l'Hon. J. Doherty, pour le Gouvernement du Canada, en sa qualité de Procureur-Général.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 72) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions".

Sur la motion de M. Bray, secondé par M. Bastien, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, résolutions, etc., entre le gouvernement et les assóciations athlétiques ou clubs professionnels ou amateurs concernant un projet de centralisation.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre monsieur Alfred Proulx, de La [illegible] Pontiac, et le gouvernement au sujet de certains lots [illegible] tion dans les rangs 7 et 8 de La Sarre, du lot No 51 du rang 8 de Kaimarolle et des lots 48 et 49 du rang 10 de Roquemore.

Sus la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre le ministre de l'agriculture et toute personne, depuis le 1er janvier 1927, au sujet

de la destitution de directeurs et du secrétaire de la Société d'Agriculture de Berthier et de l'élection de nouveaux directeurs.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie du contrat entre M. Azellus Lavallée, de Berthierville et le gouvernement ou le ministre de l'agriculture au sujet de sa ferme expérimentale sous le contrôle du gouvernement, ainsi que de toute entente, convention, correspondance, etc., s'y rapportant.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Gault, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 133) intitulé: "Loi concernant la "Quebec Church Property Commission", a pour objet de favoriser des œuvres religieuses et que ledit bill a été, avec la permission de la Chambre, retiré, les droits ordinaires que les promoteurs ont payés, leur soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Crépeau, secondé par M. Bray, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 144) intitulé: "Loi constituant en corporation Hôtel-Dieu de Sherbrooke", a pour objet de favoriser l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déductions de tous frais d'impressions et de traduction.

Sur la motion de M. Crépeau, secondé par M. Bray, il est—
Ordonné que les droits payés pour le bill (No 75) "Loi concernant le "Bishop's College", soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction vu qu'il se rapporte à des fins d'éducation.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 53) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".
L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.
L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.
En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail à passer un contrat pour et au nom du gouvernement de cette province, avec la corporation créée par la loi qui accompagne les présentes résolutions et

toutes autres personnes ayant des droits sur le pont de Québec, pour pourvoir à la garantie des obligations mentionnées dans la loi qui accompagne les présentes résolutions jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas $200,000, et pour obliger le gouvernement de cette province à payer annuellement, durant quarante ans, l'intérêt et l'amortissement sur cette somme de $200,000, et à la condition que les paiements seront diminués proportionnellement aux revenus provenant dudit pont.

Résolu, 2.—Que la cité de Québec soit également autorisée, sur simple règlement de son conseil municipal et sans autre formalité, à s'engager pour le même montant et de la même manière que le gouvernement de la province, et à passer à ce sujet, conjointement avec le gouvernement, un contrat avec la corporation et toutes autres personnes ayant des droits sur ledit pont.

Résolu, 3.—Que, dans tout contrat, le lieutenant-gouverneur en conseil et la cité de Québec pourront décréter l'insertion de toutes autres conditions non incompatibles avec la loi qui accompagne les présentes résolutions qui seront de nature à assurer la construction du chemin carrossable et de ses approches, son maintien, sa réparation, son exploitation et son administration, et, en même temps, mieux protéger la province et la cité relativement aux obligations qu'elles pourront assumer en vertu de ladite loi.

Résolu, 4.—Que, si un autre gouvernement ou corps public contribue pour une part conjointement avec le gouvernement de la province et la cité de Québec, la part de ces derniers soit réduite pour autant, et que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à leur donner et accorder toute autorisation à cet effet.

Résolu, 5.—Que lesdits pont et chemin soient sujets à un péage suivant le tarif approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil et par la corporation de la cité de Québec, et que ce tarif n'entre en vigueur qu'après sa publication dans la *Gazette officielle de Québec,* et qu'il puisse être modifié de la même manière.

Résolu, 6.—Que tout contrat fait en vertu de l'article 11 de la loi qui accompagne les présentes résolutions contienne une stipulation à l'effet que la province et la cité de Québec ne seront tenues de payer les sommes annuelles ci-dessus mentionnées qu'en autant que les taux du tarif de péage prévus par la résolution précédente seront en vigueur jusqu'à l'époque où les obligations seront entièrement rachetées.

Résolu, 7.—Que ces péages soient perçus par la corporation.

Résolu, 8.—Que les contributions visées par la première des présentes résolutions soient payées à la corporation par le trésorier de la province à même le fonds consolidé du revenu, sur le certificat du ministre des travaux publics et du travail déclarant que les conditions du contrat ont été observées et spécifiant le montant dû.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 53) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".

A six heures M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Question par M. Bastien.—1. A quelle date le gouvernement a-t-il accordé un octroi annuel de $30.000 pendant dix années à la "Clarke Steamship Company", pour un service entre Montréal et Gaspé?

2. Y a-t-il eu un arrêté en conseil d'adopté à ce sujet?

3. Si oui, à quelle date?

4. Le gouvernement a-t-il accordé d'autres octrois à la même compagnie?

5. Lesquels et à quelles dates?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Pendant l'exercice 1925–26.
2. Oui.
3. Le 24 avril 1925.
4. Oui.
5. Un subside de $25,000. par an pour le service de la Côte Nord depuis l'exercice 1921-22.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 53) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Administration et ventes de terres publiques pour fins d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Publication de cartes et brochures, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 22 MARS 1927

Onze heures du matin.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 73) intitulé: "Loi légalisant certains actes faits en vertu de la Loi des paroisses et des fabriques".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Beaudoin.—Quel est le montant total payé par la Commission des liqueurs pour le loyer de tous ses magasins depuis qu'elle existe jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
$567,928.38.

Question par M. Pellerin.—Combien de magasins ou succursales de la Commission des liqueurs n'on pas payé de taxes d'affaires, depuis le 1er mai 1921 jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Soixante-six.

Question par M. Pellerin.—Combien de magasins ou succursales de la Commission des liqueurs n'ont pas payé la taxe dite valeur locative, depuis le 1er mai 1921 jusqu'à date?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
Vingt-neuf.

Question par M. Pellerin.—1. Combien de magasins ou succursales de la Commission des liqueurs ont payé la taxe d'eau: (*a*) à Montréal; (*b*) dans le reste de la province, depuis le premier mai 1921 jusqu'à date?

2. Combien ne l'ont pas payée: (*a*) à Montréal; (*b*) dans le reste de la province?

3. Quelles sont ces succursales qui ne l'ont pas payée?

4. Pourquoi dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. (*a*) trente et un; (*b*) trente.

2. (*a*) treize; (*b*) vingt.

3. Magasin No 6, 5830 St-Laurent, Montréal; No 9, 204 St-Viateur, Montréal; No 12, 10902 Lajeunesse, Montréal; No 14, 2188 Ave de l'Eglise, Montréal; No 15, 716 Atwater, Montréal; No 16, 90 Laurier-Est, Montréal; No 19, 413 Mont-Royal-Est, Montréal; No 21, 3075 Notre-Dame-Est, Montréal; No 25, 402 Beaubien, Montréal; No 65, 250 Laurier-Ouest, Montréal; No 75, 3340 Adam, Montréal; No 76, 2382 Ste-Catherine-Est, Montréal; No 90, 2390, Notre-Dame-Ouest, Montréal; No 8, St-Jean; No 30, Grand'Mère; No 32, 49 Côte-du-Palais, Québec; No 36, 235 St-Paul, Québec; No 38, Sherbrooke; No 39, 55 de la Couronne, Québec; No 43, St-Hyacinthe; No 48, St-Stanislas, Québec; No 50, Hull; No 52, Aylmer; No 59, 944 St-Vallier, Québec; No 60, 347 St-Jean, Québec; No 61, Rigaud; No 63, 29 Sous-le-Fort, Québec; No 72, Hull; No 74, 54 St-Jean, Québec; No 81, Coaticook; No 82, Magog; No 83, Ste-Agathe-des-Monts; No 87, 137*b* St-Joseph, Québec.

4. Parce que, soit que l'eau ait été fournie par une corporation autre que la municipalité, ou soit que demande de payer cette taxe ne fut pas transmise.

Question par M. Pellerin.—1. Combien de magasins ou succursales de la Commission des liqueurs n'ont pas payé de taxes spéciales, depuis le 1er mai 1921, jusqu'à date?

2. Quelles sont les succursales qui ont payé des taxes spéciales et combien dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Quatre-vingt-neuf.

2. Rivière-du-Loup, $800.00; St-Hyacinthe, $500.00; La-Tuque, $200.00; Iberville, $50.00; Magasin "W", $36.00.

Question par M. Duranleau.—1. Quel montant global devait être retiré par la Commission des liqueurs ou par le gouvernement pour les 474 condamnations à l'amende dans le district de Montréal mentionnées à la page 61 du cinquième rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec?

2. Quel montant a été retiré?

3. Quels sont ceux qui n'ont pas payé et pourquoi dans chaque cas?

4. Le cautionnement de ceux qui n'ont pas payé a-t-il été forfait?

5. Dans l'affirmative, quel est le montant global desdits cautionnements forfaits?

6. Combien de ces cautionnements ont été encaissés par la province et quel en est le montant global?

7. Quel est le montant des frais que la Commission des liqueurs ou le gouvernement a payés pour collecter ou tenter de collecter les cautionnements forfaits mentionnés à la question 5?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. $34,821.00.

2. $8,526.00.

3. Il n'est pas de l'intérêt public de mentionner les noms de ces personnes qui ont toutes été emprisonnées à défaut de paiement.

4. 5. 6. et 7. Le cautionnement n'avait pas à être forfait vu que tous les défendeurs ont été emprisonnés.

Question par M. Duranleau.—1. Quel montant global devait être retiré par la Commission des liqueurs ou par le gouvernement pour les 105 condamnations à l'amende dans le district de Québec mentionnées à la page 66 du cinquième rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec?

2. Quel montant a été retiré?

3. Quels sont ceux qui n'ont pas payé et pourquoi dans chaque cas?

4. Le cautionnement de ceux qui n'ont pas payé a-t-il été forfait?

5. Dans l'affirmative, quel est le montant global desdits cautionnements forfaits?

6. Combien de ces cautionnements ont été encaissés par la province et quel en est le montant global?

7. Quel est le montant des frais que la Commission des liqueurs ou le gouvernement a payés pour collecter ou tenter de collecter les cautionnements forfaits mentionnés à la question 5?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. $31,380.00.

2. $5,980.00.

3. Le gouvernement ne croit pas qu'il soit juste ni dans l'intérêt public de dévoiler le nom de ces personnes.

4. 5. 6. et 7. Il n'y a pas eu de cautionnement.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. MM. Soucy & Carrette ont-ils fait des chemins de colonisation dans l'Abitibi?

2. Dans l'affirmative, où résident ces messieurs Soucy et Carrette?
3. Quand ont-ils fait ces chemins?
4. Dans quelles paroisses ou cantons de l'Abitibi?
5. Qu'ont coûté ces chemins au mille?
6. Qui étaient surveillants de ces travaux?
7. Quel a été le rôle d'un nommé Normandeau dans l'obtention ou la préparation du contrat de ces travaux ou dans leur exécution?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. 3. et 4. MM. Soucy et Carrette ont travaillé au défrichement, l'ouverture et la construction d'un chemin de colonisation en 1919, sur une longueur de six milles et demi dans le canton de Courville.
5. $1,534.00.
6. Julien Beaudry, surintendant des chemins pour la région de l'Abitibi.
7. M. Normandeau n'a eu rien à faire dans l'octroi ou la préparation du contrat ou l'exécution des travaux.

Question par M. Bastien.—1. Du 1er septembre 1926 au 1er mars 1927, la Commission des liqueurs a-t-elle acheté des bouteilles d'un nommé Henri Foucreau, de Montréal?
2. Si oui, quelle quantité et pour quel montant?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
1. Oui.
2. 12,475½ doz., se montant à $5,813.20.

Question par M. Bastien.—Quelle était la valeur nette des biens mobiliers et immobiliers de la succession de M. H. Menier, ancien propriétaire de l'Ile d'Anticosti, qui se sont trouvés sujets aux droits de succession?

Réponse par l'honorable M. Nicol:
$230,846.47, d'après la déclaration de la légataire.

Question par M. Lafleur.—1. Quelle étendue du domaine forestier la "Port Alfred Pulp & Paper Corporation" a-t-elle sous bail d'affermage du gouvernement?
2. Est-il vrai que cette compagnie possèderait en outre environ 49,900 acres de forêts?
3. Est-il vrai que cette compagnie aurait en plus un contrat lui permettant de couper annuellement une moyenne de 80,000 cordes de bois sur le domaine forestier de la "Chicoutimi Freehold Estates, Ltd."?
4. Quelle est la production actuelle de la "Port Alfred Pulp & Paper Corporation"?
5. Quelle était sa production au commencement de 1926?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. 1,883 milles carrés.
2. Oui.

3. Nous savons que la compagnie a droit d'exploiter sur le domaine forestier de la "Chicoutimi Free Hold Estates, Ltd", mais nous ignorons quelle est la nature de ces arrangements.

4. La production actuelle serait de 135,000 tonnes de papier et de 35,000 tonnes de pâtes chimiques par année.

5. Nous l'ignorons car nous n'avons pas de détails de ce genre; nos statistiques étant globales par année.

Question par M. Sauvé.—A quelle date ont été exécutés les travaux d'arpentage pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé la dépense de $40,000. par mandat spécial en juin 1926?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
Durant l'exercice financier 1925–1926.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Combien de lots de terre ont été échangés entre le gouvernement et la Cie Brown Corporation?

2. En quelle année, ces lots ont-ils été échangés?

3. Où étaient-ils situés?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. 363 lots ou parties de lot.

2. Les 6 février 1917, 5 novembre 1918 et 20 août 1920.

3. Cantons de Nelson, de Somerset, d'Inverness, paroisse de Sainte-Agathe, canton de Blandford, Seigneurie de Lévrard, cantons d'Adstock, de Crambourne, de Gayhurst, de Jersey, de Linière, de Langevin, de Metgermette-Nord, de Marlow, de Risborough, de Shenley, de Spaulding, de Ware et de Watford.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 53) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Prime de défrichement, de résidence et de labour, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Inspection des lots pour colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Chemins de colonisation et aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le vingt-unième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec amendements, le bill suivant:

Bill C.—"Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Rapport du bibliothécaire de la Législature de Québec, janvier à décembre 1926. (*Document de la session No* 23).

Question par M. Dufresne.—1. Le ministère de la voirie a-t-il offert ou promis aux paroisses St-Charles-Borromée, St-Ambroise, Ste-Mélanie, Ste-Béatrix, St-Alphonse, St-Côme, Ste-Emilie-de-l'Energie, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Félix-de-Valois, comté de Joliette, des conditions meilleures que le 2% le 3% ou la loi du 50% pour la construction de chemins dans ces localités?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces conditions offertes ou promises par le ministère de la voirie pour chacune de ces paroisses?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Non.
2. Répondu au No 1.

Question par M. Sauvé.—1. Des sommes d'argent ont-elles été demandées pour la confection du macadam ou gravelage du chemin entre Mont-Laurier et Ferme-Neuve ainsi qu'entre Ferme-Neuve jusqu'aux confins du comté de Labelle?
2. Si oui: (*a*) à quelle date et en quelle année; (*b*) quel montant?
3. Combien de milles ont été macadamisés et combien de milles ont été gravelés?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Oui, pour le gravelage du chemin entre Mont-Laurier et Ferme-Neuve seulement.
2. (*a*) 7 mars 1927; (*b*) les municipalités des cantons unis de Wurtie, Moreau, Gravel et Pope et du canton de Campbell ont offert une contribution de $1,000.00 par mille de chemin construit.
3. Aucun travail n'a été fait.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Quelle est la largeur de la route St-Alfred ou chemin du Lac, de Berthierville à St-Gabriel-de-Brandon?
2. Quel a été le coût total de cette route et combien a-t-elle coûté au mille?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. De 14 à 16 pieds.
2. Coût total: $21,625.54; coût au mille: $2,959.11.

Question par M. Lafleur.—1. Quelle quantité de pierre a été charroyée le long de la route St-Jean-Rouse's Point dans l'été et l'automne de 1926?
2. D'où venait cette pierre?
3. Combien a-t-elle coûté?
4. Dans quel but cette pierre a-t-elle été charroyée?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. 8,687.64 tonnes.
2. De "Montreal Crushed Stone Company, Limited", "La Carrière Marcil, Limitée"; "The Kennedy Construction Company, Limited" et "Standard Lime Company, Limited".
3. $0.80, $0.85 et $0.90 la tonne.
4. Pour obvier à l'inconvénient des "ventres-de-bœuf" nombreux sur cette section au printemps 1926.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 54) intitulé: "Loi pourvoyant à un subside pour compléter la construction d'un chemin de fer autour du lac Saint-Jean".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que l'ordre soit révoqué.

Ordonné que les résolutions soient retirées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux Iles de la Madeleine".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 61) intitulé: "Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder les subventions ci-après mentionnées pour contribuer aux dépenses de construction des chemins de fer ci-après désignés, le tout à telles conditions qu'il lui plaira de déterminer:

a. A une compagnie de chemin de fer, une subvention de $6,000 par mille sur une distance n'excédant pas trente-deux milles, à partir d'un point à ou près de Saint-Félicien jusqu'à un point à ou près de Mistassini, toutes deux localités dans le comté du Lac Saint-Jean;

b. A une compagnie de chemin de fer, une subvention de $5,000 par mille sur une distance n'excédant pas soixante et quinze milles, à partir d'un point à ou près de Mistassini, dans le comté du Lac Saint-Jean,

jusqu'à un point à ou près de la Chute-à-Caron, dans le comté de Chicoutimi, ou à ou près d'Hébertville Station, dans le comté du Lac Saint-Jean, ou à ou près de Chicoutimi, dans le comté de Chicoutimi.

Résolu, 2.—Que les dispositions des sections 4, 6, §§ (*d*) et (*e*), 7, 8, 9, 10, 12 et 13 de la loi 2 George V, chapitre 5, et les amendements à icelles, s'appliqueront, *mutatis mutandis*, aux subventions accordées en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 61) intitulé: "Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal."

En conséquence, la Chambre de forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Tout en appréciant l'augmentation de la prime de défrichement telle que demandée par l'opposition au cours de la session de 1926, et par autres personnes, cette Chambre croit juste et raisonnable que le gouvernement accorde aussi cette prime aux colons propriétaires de lots patentés, pour le défrichement qu'il leur reste à faire sur ces lots.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault.
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—15.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bercovitch,
Bernard,
Bertrand,
Bouchard,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
David,
Delisle,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé).
Lemieux (Wolfe),
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Oliver,
Paquet,
Perrault
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Reed,
Richard,
Taschereau,
Tétreau,
Thériault,
Thurber.—40.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence la Chambre se forme en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 10, intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés".

Bill 60, intitulé: "Loi prohibant l'imposition de droits sur les personnes étrangères à une municipalité qui y travaillent".

Bill 153, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés", et les dits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 60) intitulé: "Loi prohibant l'imposition de droits sur les personne étrangères à une municipalité qui y travaillent", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 153) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Dufresne.—1. Quels sont les moulins à bois qui ont contribué dans la construction du chemin Brassard, comtés de Joliette et Berthier?

2. Quel est le montant de la construction de chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Le gouvernement l'ignore.
2. Répondu au No 1.

Question par M. Sauvé.—A quelle date ont été exécutés les travaux d'inspection des terres pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé la dépense de $70,000.00 par mandat spécial en juin 1926 ?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

Pendant l'exercice 1925-26, non seulement pour les travaux d'inspection des terres mais aussi pour tous les autres exécutés par le Service forestier.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec".

M. Létourneau propose par voie d'amendement, secondé par M. Roy:

Que l'Assemblée législative accepte les amendements du Conseil législatif avec l'amendement suivant:

Le troisième paragraphe des amendements est remplacé par le suivant:

"3. L'article 13 est remplacé par le suivant:

"13. La section 5 de la Loi 14 George V, chapitre 88, tel que remplacé par la section 10 de la Loi 15 George V, chapitre 91, est modifié en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Cependant, pour l'année 1927, tout règlement ainsi sujet à l'approbation des propriétaires des immeubles imposables dans la cité, devra leur être soumis les 25, 26 et 27 avril 1927, pourvu que ce règlement soit adopté et promulgué avant le 15 avril 1927"; et cet article 13 ainsi que les articles 14, 15 et 16 et deviennent les articles 11, 12, 13, 14 et 15.

Et l'amendement étant mise en délibération, un débat s'élève.

M. Bertrand propose par voie d'amendement, secondé par M. Thériault:

Que les mots suivants soient ajoutés à la motion en discussion:

"Le paragraphe 2 des dits amendements est retranché."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bertrand,
Bouchard,
Bray
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
Lafleur,
Lamoureux,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Miljour,
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Tétreau,
Thériault.—20.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bernard,
Caron,
Charbonneau,
Delisle,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier
Galipeault,
Grant;
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Lac-St-Jean),
Nicol,
Oliver,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Taschereau,
Thurber.—33.

Le sous amendement est ainsi rejeté.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre l'adopte.

Et la motion principale ainsi amendée est mise aux voix et la Chambre l'adopte.

En conséquence, les amendements apportés au bill par le Conseil législatif sont adoptés avec des amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements avec certains amendements pour lesquels elle demande leur concours.

Sur la motion de M. Roy, secondé par M. Lemieux (Wolfe), il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 92) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Corporation de Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis", a pour objet l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Roy, secondé par M. Lemieux (Wolfe), il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 93) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis", a pour objet de favoriser la diffusion de l'instruction publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du Lac Saint-Jean".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 23 MARS 1927

Onze heures du matin.

Prière.

Question par M. Lafleur.—1. Quel a été le coût du pont de Saint-Pierre-de-Wakefield?

2. Quelle somme a payée le gouvernement?

3. Qui étaient les entrepreneurs?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. $10,326.71 moins le prix du bois qui a été fourni par le Conseil municipal.

3. A la journée, sous la direction d'un contre-maître du département.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du Lac Saint-Jean".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Quelle somme globale représentent les réclamations du gouvernement au sujet de travaux de voirie contre les municipalités auxquelle il a fait envoyer des lettres d'avocat?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
$1,185,079.51.

Question par M. Bray.—1. Quel a été le coût total du pont de Maniwaki?
2. Quelle somme a payée le gouvernement?
3. Qui étaient les entrepreneurs?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. Coût établi par le département: $51,807.15.
2. $22,820.15.
3. Dominion Bridge Company pour la superstructure et travaux faits à la journée par la municipalité pour les réparations de la sous-structure.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Le gouvernement ou son représentant a-t-il promis quelque octroi pour le Pont du Bassin sur la rivière Chicoutimi?
2. Dans l'affirmative a) quel octroi a-t-il promis, b) quand, c) à qui?
3. Le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite à sa promesse?
4. Sinon, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. 2. 3. et 4. Le 28 août 1919 promesse d'octroi à la ville de Chicoutimi de $2,000.00 pour travaux de réparation évaluée à $4,600.00. Un octroi de $1,771.80 a été payé le 10 février 1920, les travaux ayant coûté moins que l'estimation.

Sur la motion de M. Marchand, secondé par M. Thurber, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 111) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de St-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes", a pour objet de favoriser l'instruction publique, les droits ordinaires et additionnels que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Létourneau, secondé par M. Bercovitch, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de Les Frères Mineurs Capucins de Québec", a pour objet la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Létourneau, secondé par M. Bercovitch, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 94) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec", a pour objet l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du Lac Saint-Jean."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 73) intitulé: "Loi légalisant certains actes faits en vertu de la Loi des paroisses et des fabriques".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Renaud, secondé par M. Lortie (Soulanges), il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, etc., entre le gouvernement et toute personne depuis 1925 au sujet du Marché Bonsecours de Montréal.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Renaud propose par voie d'amendement, secondé par M. Lortie (Soulanges):

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre constate que les cultivateurs du district de Montréal et les consommateurs de la Métropole n'ont pas encore le "marché" dont ils demandent la construction depuis longtemps; elle regrette que le Conseil de Ville de Montréal soit paralysé dans cette affaire *par des options de spéculateurs et de politiciens;* elle regrette aussi que le ministre de l'agriculture n'ait pris aucun moyen pour essayer de faire cesser ces spéculations et, en conséquence, elle invite le gouvernement à faire disparaître les entraves qui privent Montréal et les districts environnants du marché dont ils ont besoin.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

Bartien,
Beaudoin,
Bray,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie, (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—16.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Caron,
Charbonneau,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Perrault,

Dufour (Matapédia),
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Reed,
Richard,
Roy,
Saurette,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—46.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre: Par M. Beaudoin: Pétitions de Jean Laporte et autres, demandant l'institution d'une commission royale pour faire enquête sur la transaction relative à l'achat de l'actif de la "Montreal Water & Power Company" par la cité de Montréal.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 20, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

Bill 28, intitulé: "Loi concernant la vente des produits agricoles".

Bill 30, intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre "Laurier Palace" et de certaines autres matières générales".

Bill 48, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie".

Bill 65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières".

Bill 68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies".

Bill 139, intitulé: "Loi modifiant la charte de la "Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal".

Bill 142, intitulé: "Loi constituant en corporation la "Ukrainian Jewish Congregation".

Bill 143, intitulé: "Loi constituant en corporation la "Congregation Poaley Zedeck".

Bill 148, intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières".

Bill 155, intitulé: "Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead".

Bill 167, intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs".

Bill 168, intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement".

Bill 170, intitulé: "Loi modifiant l'article 202 du Code municipal".

Bill 117, intitulé: "Loi modifiant l'article 380 du Code de procédure civile".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 112, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges".

Bill 131, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative que le Conseil législatif a agréé ses amendements aux amendements faits par le Conseil législatif au bill (No 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", sans amendement:

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 131) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, secondé par l'honorable M. David, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première fois et une seconde et adopté.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première et une seconde fois et adopté.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions au bill (No 58) intitulé: "Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Que, à compter du premier jour du mois qui suit la date du décès d'un juge des sessions de la paix, une pension de quinze cents.

dollars par année soit payée à sa veuve, si le défunt, au moment de son décès, était à sa pension ou dans les conditions voulues pour l'obtenir, en vertu des articles 236 à 241 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus, 1925, chapitre 145).

Résolu, 2.—Que cette pension soit payée à sa veuve sa vie durant et pendant viduité.

Résolu, 3.—Que la pension accordée aux juges des sessions de la paix par l'article 241*a* de la Loi des tribunaux judiciaires, tel qu'édicté par la section 1 de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, s'applique aussi aux magistrats de police et aux magistrats de district nommés en vertu de la section V de la deuxième partie, et de la section I de la troisième partie de ladite Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus, 1925, chapitre 145).

Résolutions à rapportés.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comite fait rapport que celui-ci a adopté trois résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les résolutions" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les résolutions sont, en conséquence, adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 58) intitulé: "Loi concernant la pension des juges des sessions des magistrats de police et des magistrats de district".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

M. Dufresne propose par voie d'amendement, secondé par M. Pellerin:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre est d'avis que le gouvernement doit apporter une plus grande attention à la classification des terres dans les régions de colonisation, afin de ne pas exposer le colon à acquérir des lots impropres à la culture, à lui faire perdre le prix de son labeur, à se décourager, à mépriser avec sa famille le sol de la province et à le quitter; et aussi afin

de mieux utiliser nos richesses naturelles, d'augmenter la production et les revenus de la province, de bénéficier des aptitudes et de la mise en activité de notre population et d'assurer ainsi à notre province une prospérité mieux répartie".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qu'il en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—15.

CONTRE

Messieurs :

Bernard,
Bissonnet,
Bouchard,
Bouthillier,
Caron,
Daniel,
David,
Delisle,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Chateauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Reed,
Richard,
Saurette,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—41.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Sociétés de colonisation en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la motion: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Gault:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre constate avec regret que les colons du comité de Témiscamingue n'ont pas reçu du gouvernement une protection proportionnée à leurs besoins, à leurs mérites et aux possibilités agricoles de leur région, et elle regrette notamment que, par manque de chemins de fer, ils soient privés du marché de Rouyn comme de tout autre marché de la province".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—14.

CONTRE

Messieurs :

Bernard,
Bouchard,
Létourneau,
Lortie (Labelle),

Bouthillier,
Caron,
Daniel,
David,
Delisle,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
Lafond,
Lafrenière,
Laperrière,
Lapierre,
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Saurette,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—34.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Pêche et chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Comptes en suspens, (Colonisation, mines et pêcheries), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 24 MARS 1927

Onze heures du matin.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues:

De Jean Laporte et autres, demandant l'institution d'une commission royale pour faire enquête sur la transaction relative à l'achat de l'actif de la "Montreal Water & Power Company" par la cité de Montréal.

M. Beaudoin propose, secondé par M. Lafleur:

Que les pétitions soient maintenant reçue .

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 58) intitulé: "Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (C) du Conseil législatif, intitulé: "Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements dont un relatif de titre du bill.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges".

M. Bercovitch propose que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Galipeault, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Fortier, secondé par M. Richard, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville", a pour objet des fins de charité et de bienfaisance, les droits ordinaires payés par les promoteurs leur soient remboursés après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Létourneau, secondé par M. McDonald, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 88) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la charité de Québec", a pour objet l'expansion d'œuvres de bienfaisance publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Dufresne, secondé par M. Pellerin, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre le département des affaires municipales ou aucun de ses employés et M. Joseph Riopel, secrétaire du conseil municipal de la Reine, comté d'Abitibi, depuis janvier 1926.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 23 février dernier:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de documents relatifs à l'hygiène dans la province.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, ce jour:

Que cette Chambre adopte maintenant les amendements apportés par le Conseil législatif au bill (No 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges".

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Question par M. Sauvé.—1. Une demande a-t-elle été faite en 1922 et depuis pour la construction d'une ligne de chemin de fer de Mont-Laurier à Ferme-Neuve et plus haut?

2. Si oui, par qui ces demandes ont-elles été faites et quelle a été la réponse?

3. Des candidats libéraux à l'élection générale de 1923 ou des députés ont-ils représenté au gouvernement ou à quelque ministre qu'ils ont promis la construction de ce chemin de fer?

4. Quelle est la décision du gouvernement à ce sujet?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:
1. Oui.
2. MM. l'abbé J. E. Martin, P. Morisset, sec.-trésorier, comté de Labelle, et H. A. Fortier, M. P.
3. Ignore.
4. A l'étude.

Question par M. Bray.—1. Quelles sont les compagnies qui ont fait application au lieutenant-gouverneur pour changer leurs actions autorisées avec valeur au pair émises ou non émises, en actions sans valeur au pair, en vertu de 16 George V, chapitre 60?
2. Quand les applications ont-elles été faites dans chacun des cas?

Réponse par l'honorable M. David.
1. Caron Frères, Inc., Elmhurst Dairy, Limited, J. S. Mitchell & Co. Limited, Dominion Silk Dyeing and Finishing Company, Limited, Hame-MacKay-Fugère, Limitée, The Shawinigan Water and Power Company, The Mount Royal Hotel Company, Limited, Clean Wear Service Limited, Ste. Catherine Improvement Company.
2. 28 juin 1926, 13 mai 1926, 22 juillet 1926, 28 juillet 1926, 24 novembre 1926, 16 décembre 1926, 25 janvier 1927, 25 janvier 1927, 9 février 1927.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Dufresne.—Quelle était l'adresse de la Compagnie Anonyme de Publication au moment où elle a vendu pour $2,500. 1,250 exemplaires de la Loi des cités et villes au département des Affaires municipales pendant le dernier exercice?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
Lévis.

Question par M. Dufresne.—1. Combien a coûté à date le chemin Brassard, comtés de Joliette et de Berthier?
2. Quelle a été la contribution: (*a*) du ministère de la Colonisation; (*b*) du ministère de la Voirie?
3. Quand a commencé la construction dudit chemin?
4. Combien de temps ont duré les travaux?

5. Quelle a été l'échelle de salaires payés?

6. Combien a-t-on payé, par jour, pour chaque cheval employé à la confection de ce chemin?

7. Quelle pension a été chargée aux hommes?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $156,037.52.

2. (*a*) Contribution du ministère de la colonisation pour travaux de mise en forme, $96,768.29; (*b*) contribution du ministère de la voirie pour couche de gravier: $16,113.98 à 50% et $27,032.84 à 2%.

3. Travaux commencés par le ministère de la Colonisation, le 17 juillet 1920, et par le ministère de la voirie en octobre 1921.

4. Cinq ans pour les deux ministères.

5. Voirie: un homme, $1.75 à $2.25; un homme et un cheval, $3.00 à $5.00; un homme et deux chevaux, $3.50 à $5.50.—Colonisation: un homme $1.25 à $3.00; un homme et un cheval, $6.00; un homme et deux chevaux, $5.00 à $9.00.

6. Voirie: $1.00 à $1.50; Colonisation: $1.75 à $2.75.

7. Colonisation: $1.00 par jour.

Question par M. Lafleur.—Quels sont les noms et prénoms de ceux qui ont agi au dossier comme avocats du gouvernement dans chacune des poursuites intentées par le gouvernement à certaines municipalités au sujet de travaux de voirie et à quelle étude ou raison sociale appartenait chacun d'eux?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

John G. Ahern, de Markey, Skinner & Hyde, Aimé Leblanc, de Leblanc, Plante & Leblanc; Louis-A. Talbot, C.R.; Laetare Roy, J.-Alexandre Legault, C.R.; Edouard Gaudreault; Armand Sylvestre; François Lajoie, C.R., de Lajoie & Lajoie; Lucien Dugas; J.-Wilfrid Ste-Marie, C.R.; Stanislas Poulin, C.R., de Poulin & Sabourin; Eugène Rivard; Oscar Drouin, de Drouin & Drouin; Vincent Dupuis; H.-A. Fortier, C.R., de Fortier & Major; Amédée Caron, de Casgrain & Caron; Wilfrid Lalonde; Léonce Cliche; Léon Casgrain, de Casgrain & Lizotte; E.-P. McCabe; Albert Berthiaume; Léopold Désilets, de Fortier & Désilets; Onésime Tremblay; Thomas Lefebvre.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. A l'ordre de qui a été fait payable le chèque donné en paiement du prix de 1250 copies de la Loi des cités et villes, que le département des Affaires municipalies a achetées au cours du dernier exercice?

2. Quels noms le dos de ce chèque portait-il lorsqu'il a été remis au gouvernement ou à ses employés par la banque qui l'avait payé?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. La Compagnie Anonyme de Publication, Limitée.

2. Le nom de la Compagnie par L. Lambert.

Question par M. Pellerin.—1. Quelle est la place d'affaires de La Compagnie Anonyme de Publication, Limitée?
2. Quelle est son adresse?
3. Quels sont les noms de ses directeurs?
4. A-t-elle fait rapport au gouvernement conformément à la loi?
5. Quel est le nom de son agent, représentant ou gérant avec lequel le gouvernement et ses départements ont fait affaires pendant le dernier exercice financier?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. et 2. Lévis.
3. Le gouvernement l'ignore.
4. Non.
5. A Gagnon.

Question par M. Faucher.—1. Dans quels journaux ou revues ont été publiées les annonces ou réclames pour lesquelles le "Cri de Québec" a reçu $100. du Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, ainsi qu'il apparaît à la page 321 des comptes publics 1925–1926?
2. A quelle date ces réclames ont-elles paru?
3. Quels sont les noms et prénoms des personnes avec qui le département a eu affaires au sujet de ces annonces ou réclames?
4. Qui a signé le reçu de $100. au nom du "Cri de Québec"?
5. Quels noms ont été apposés sous le reçu?
6. A l'ordre de qui le chèque du gouvernement a-t-il été fait payable?
7. Quels endossements portait-il quand il est revenu après avoir été encaissé?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. "Le Cri de Québec".
2. 25 septembre, 2, 9 et 16 octobre 1925.
3. 4. 5. 6. et 7. "Le Cri de Québec".

Question par M. Dufresne.—Quelle était l'adresse de la Société Anonyme de Publicité au moment où elle a vendu pour $200, de livres au département du secrétaire de la province pendant le dernier exercice?

Réponse par l'honorable M. David:
Québec.

Question par M. Lafleur.—1. Quels sont les noms et prénoms du médecin de la prison de Bordeaux?
2. Quel traitement a-t-il reçu a) en 1923, b) en 1924, c) en 1925, d) en 1926?
3. Quelle somme a été payée pour médicaments et à qui dans chaque cas a) en 1923, b) en 1924, c) en 1925, d) en 1926?

Réponse pat l'honorable M. Taschereau:

1. et 2. Du 1er janvier 1923 au 1er décembre 1924, les médecins de la prison de Bordeaux étaient les docteurs E.-P. Benoit, pour la prison des hommes, et J.-N. Picotte, pour la prison des femmes; le 1er décembre 1924, le Dr Picotte ayant résigné, le Dr Benoit devint le seul médecin de la prison et il l'est encore.

Du 1er janvier 1923 au 1er décembre 1924, le salaire du Dr Benoit, fut de $1,200 par année, et celui du Dr Picotte, de $1,000 par année; depuis le 1er décembre 1924, le salaire du Dr Benoit est de $2,000 par année.

	1923	1924	1925	1926
3. Pharmacie Centrale...$	365.82			
American Druggist Synd.	171.55			
Leduc & Leduc, Ltée...	220.53	931.97	1,366.81	1,253.00
Casgrain & Charbonneau	702.00	103.43	6.40	4.40
Com. des Liqueurs.....	385.75	385.00	125.45	42.99
Laboratoire Nadeau.....			64.70	
National Drug & Chemical.....			3.70	6.30
Lyman's Limited.....			5.31	

Sur la motion de M. Houde, secondé par M. L'Archevêque, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le premier ministre ou tout autre membre du gouvernement et le "Board of Trade" de Montréal ou toute personne au sujet de l'achat de la "Montreal Water Power" par la cité de Montréal".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendements, les bills suivants:

Bill 26, intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques".

Bill 53, intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec".

Bill 61, intitulé: "Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer".

Bill 157, intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick."

Bill 158, intitulé: "Loi constituant en corporation "The Quebec Mutual Casualty Company".

Sur la motion de M. Laffeur, secondé par M. Beaudoin, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état indiquant: 1. Les noms et prénoms de ceux par qui le gouvernement a fait envoyer des lettres d'avocats à certaines municipalités au sujet de travaux de voirie et à quelle étude ou raison sociale chacun d'eux appartenait; 2. Combien de lettres d'avocats a envoyé chacun d'eux et à quelle municipalité dans chaque cas.

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un Ordre de l'Assemblée législative, en date de ce jour, pour la production d'un état indiquant: 1. Les noms et prénoms de ceux par qui le gouvernement a fait envoyer des lettres d'avocats à certaines municipalités au sujet de travaux de voirie et à quelle étude ou raison sociale chacun d'eux appartenait; 2. Combien de lettres d'avocats a envoyé chacun d'eux et à quelle municipalité dans chaque cas.

(*Document de la session* (No 57).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se formé de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Immigration, colonisation et publicité, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 5) intitulé: "Loi modifiant certaines dispositions des Statuts refondus, 1925, concernant les expropriations".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Houde, secondé par M. L'Archevêque, il est—
Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:
Copie de chaque rapport fait au ministère du travail, relativement à des accidents de bouilloires ou chaudières à vapeur, depuis le 1er janvier 1923 et particulièrement des rapports des accidents survenus aux usines des Chemins de fer nationaux à Doucet, aux usines de la "Canada Cement, Limited", à Hull, et aux usines Angus, à Montréal.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Smart propose par voie d'amendement, secondé par M. Saint-Jacques:

Que tous les mots après "Que", dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle désire que le gouvernement de cette province prenne des mesures afin que les produits de nos mines d'amiante, qui sont les plus considérables de ce genre dans l'univers, soient convertis en produits manufacturés au Canada, au lieu d'être expédiés en dehors de la province, à l'état brut;

Et elle regrette que le gouvernement n'ait pas pris les moyens voulus afin que nos ressources naturelles soient exploitées et manufacturées ici au profit de nos propres capitaux et afin d'assurer plus de travail et de meilleurs salaires à nos propres ouvriers".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qu'en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Smart.—14.

CONTRE

Messieurs

Authier,
Baillargeon,
Bernard,
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),

Bertrand,
Charbonneau,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
McDonald,
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Moreault (Rimouski),
Nicol,
Oliver,
Ouellet,
Perrault,
Phaneuf,
Pilon,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—42.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Service d'enregistrement, (cadastre), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Commission sur perception de royauté et de licences de pêche et de chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Assurance des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille sept cent deux piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la Taxe d'eau sur les édifices publics en général, cité de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Bureau de poste: traitements, dépenses contingentes, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Question par M. Duranleau.—1. Le département de la colonisation, des mines et des pêcheries a-t-il épuisé les crédits pour chemins de colonisation qui lui ont été votés pour l'exercice courant?

2. Si non, combien en reste-t-il?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.
2. Répondu par No 1.

Question par M. Houde.—1. Les témoignages rendus par les policiers provinciaux devant les cours de justice sont-ils taxés?

2. Si oui, les frais de taxation perçus vont-ils au gouvernement ou aux policiers?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Pour leurs frais de voyage et de pension seulement.
2. Les montants de cette taxation sont remis au département de la Sureté provinciale.

Question par M. Houde.—1. Quel est le nombre des employés du département du greffier de la paix à Montréal qui bénéficient de l'assurance-groupe?

2. Y en a-t-il qui n'en bénéficient pas?
3. Dans l'affirmative, quel est leur nombre?
4. Pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. 22.
2. Oui.
3. 48.
4. (*a*) Parce qu'ils n'y ont pas droit s'il s'agit des employés temporaires ou des employés du sexe féminin, ou; (*b*) Parce que leur application n'a pas été reçue au bureau des assurances s'il s'agit d'employés permanents et que d'après la loi il dépend des employés de faire option à ce sujet.

Question par M. Houde.—1. Quel est le nombre des employés de la prison de Bordeaux qui bénéficient de l'assurance-groupe?

2. Y en a-t-il qui n'en bénéficient pas?
3. Dans l'affirmative, quel est leur nombre?
4. Pourquoi?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. 3.
2. Oui.
3. 109.
4. Parce qu'ils n'y ont pas droit, attendu que l'arrêté ministériel, basé sur la loi des assurances collectives sur la vie des employés publics (S.R.Q., 1925, chapt. 12), ne s'étend qu'aux employés permanents, c'est-à-dire à ceux qui sont nommés comme tels par arrêté en conseil.

Question par M. Sauvé.—1. Les travaux de chemins de colonisation pour lesquels le gouverneur en conseil a autorisé la dépense de $85,000. par mandat spécial du 16 juin 1926, ont-ils été exécutés entre le 16 juin et le 1er juillet 1926?
2. Sinon, combien ont coûté les travaux exécutés avant le 16 juin 1926?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Pour la période entre le 16 juin et le 1er juillet 1926 des dépenses ont été faites et payées pour un montant de $9,044.88.
2. La différence, soit $75,955.12.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 25 MARS 1927

Onze heures du matin.

Prière.

Question par M. Lafleur.—1. Quels sont les nom et prénoms du médecin de la prison de Hull?
2. Quel traitement a-t-il reçu a) en 1923, b) en 1924, c) en 1925, d) en 1926?
3. Quelle somme a été payée pour médicaments et à qui dans chaque cas a) en 1923, b) en 1924, c) en 1925, d) en 1926?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:
1. Le Dr J.-E. Fontaine est le médecin de la prison de Hull.
2. Jusqu'au 1er octobre 1924 il était payé ses honoraires. Depuis cette date il reçoit un traitement de $600.00 par année, lequel ne couvre pas ses services professionnels pour le traitement des maladies vénériennes.
Jusqu'au 1er juillet 1925, le traitement des maladies vénériennes était sous le contrôle du Directeur du Service Provincial d'Hygiène.

Les sommes suivantes lui ont été payées:

(*a*) Par le département du Procureur-Général:

	1922–23	1923–24	1924–25	1925–26
Honoraires.....	1,054.00	1,046.00	405.00	250.00
Traitement.....			450.00	600.00

(*b*) Par le Directeur du Service Provincial d'Hygiène:

	1922–23	1923–24	1924–25	1925–26
	128.00.....		369.00	20.00
3. A. M. R. Farley...	1,029.35	1,169.95	805.00	319.60

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill (No 74) intitulé: "Loi concernant l'octroi aux colons de titres pour certains lots compris dans les réserves de sauvages, désaffectées".

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Sauvé propose par voie d'amendemnt, secondé par M. Gault:

Que tous les mots après "que", dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

"Attendu qu'il est désirable que le système d'inspection des écoles rurales de cette province soit modifié de manière à en obtenir un résultat plus efficace pour les élèves, plus avantageux pour les corporations scolaires, plus équitable pour les officiers préposés à l'inspection, et aussi en vue de suppléer autant que possible au manque d'instituteurs dans nos campagnes ainsi qu'au manque d'expérience dans certains cas;

Attendu que l'inspecteur devrait avoir, sous sa juridiction, moins d'écoles, afin qu'il puisse leur accorder le temps et l'attention que requièrent les élèves et leurs professeurs.

Cette Chambre invite le gouvernement à offrir aux comités du Conseil de l'Instruction Publique les moyens d'améliorer le service de l'inspection scolaire dans notre province.

Et cette Chambre censure ,en conséquence, le gouvernement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

Bastien,
Bray,
Crépeau,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,

Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Gault,
Lortie (Soulanges),
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—14.

CONTRE

Messieurs :

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bissonnet,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
Lafond,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Ouellet,
Paquet,
Perrault,
Phaneuf,
Philps,
Saurette,
Taschereau,
Thurber,
Tourville.—40.

L'amendement est ainsi rejeté.
La motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Amélioration et entretien des parcs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour achat de vaccin (y compris $500 pour inspection), pour Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre : De F.-X. Denis et autres, demandant l'institution d'une commission royale pour faire enquête sur la transaction relative à l'achat de la "Montreal Water & Power Company" par la cité de Montréal.—*M. L'Archevêque.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 58, intitulé: "Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district".

Bill 73, intitulé: "Loi légalisant certains actes faits en vertu de la Loi des paroisses et des fabriques".

Bill 175, intitulé: "Loi modifiant l'article 704 du Code municipal".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé ses amendements, sans amendements au bill C du Conseil, intitulé: "Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes".

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du Lac Saint-Jean".

L'honorable M. Mercier propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Saint-Jacques propose par voie d'amendement, secondé par M. Bray:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Que le bill soit renvoyé au comité plénier de la Chambre avec instructions de l'amender en retranchant les articles 41 et 42".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—14.

CONTRE

Messieurs :

Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Caron,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Lafond,
Laperrière,
Lapierre,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Paquet,
Perrault,
Roy,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—29.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Correspondance *re* Ile de la Traverse (Ile Dumais).

(*Document de la session No* 58).

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Saint-Jacques, il est—

Résolu que, tout en étant prête à faciliter et à encourager le développement de l'énergie hydro-électrique pourvu que ce développement s'effectue dans les limites de la loi et sans nuire au progrès des industries établies, cette Chambre affirme hautement le droit du gouvernement de Québec à la propriété des forces hydrauliques dont sont pourvus les cours d'eau qui traversent ou longent notre province, invite le gouvernement du Canada à ne pas ignorer ce droit dans la considération de tout projet ayant en vue l'aménagement des forces hydrauliques de la rivière Ottawa, ainsi que dans la considération de tout autre projet semblable, et émet de nouveau l'avis qu'il est dans le meilleur intérêt du producteur et de l'ouvrier canadiens de prohiber l'exportation hors du Canada de l'énergie hydro-électrique développée en notre province.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Gault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou D. Bouchard et Elzéar Lefrançois, au sujet de la pêche avec filets dans le fleuve Saint-Laurent, en front de la devanture de la seigneurie de Sainte-Anne, située au commencement des Monts Notre-Dame, dans la paroisse ou vis-à-vis de la paroisse de Sainte-Anne-des-Monts, depuis 1920?

M. Houde propose, secondé par M. L'Archevêque, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance entre le procureur-général et M. J.-E. Dionne ou toute autre personne, au sujet de M. Messier, agent vendeur d'actions de la "Western Oil Shale Corporation", depuis le 1er janvier 1926.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Houde, secondé par M. L'Archevêque, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, requêtes, plaintes, etc., entre le gouvernement et toute association ouvrière ou toute personne au sujet de permis temporaires accordés à des personnes agissant comme ingénieurs-stationnaires sans posséder les qualifications voulues et relativement aux amendements demandés par des unions ouvrières pour rendre la qualification des ingénieurs-stationnaires plus efficace.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas quatre millions cinq cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Amélioration et entretien des chemins, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 1er février 1927, pour copie de l'État des recettes et dépenses depuis le premier juillet 1926 à date. (*Document de la session No* 59).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 16 mars 1927 pour copie de toute correspondance entre le ministère de la voirie ou ses représentants et M. Albert Cloutier, de Colombourg, comté de Pontiac, au sujet de gravier. (*Document de la session No* 60).

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue: De F.-X. Denis et autres, demandant l'institution d'une commission royale pour faire enquête sur la transaction relative à l'achat de l'actif de la "Montreal Water & Power Company" par la cité de Montréal.—*M. L'Archevêque.*

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec".

L'honorable M. Galipeault propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Galipeault informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, s'il croit que des circonstances spéciales le justifient de le faire, consentir à l'émission d'un titre translatif de propriété des terres ou propriétés de la couronne, mentionnées au paragraphe 3° de l'article 9 de la Loi des chemins de fer de Québec, sans restriction aucune, en faveur de la compagnie visée par ladite loi.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que l'honorable M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (No 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 74) intitulé: "Loi concernant l'octroi aux colons de titres pour certains lots compris dans les réserves de sauvages, désaffectées".

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

ATTENDU que, dans la cause devant le Conseil privé, du procureur général de la province de Québec et autres, appelants, et le procureur général de la Puissance du Canada et autre, intimés, il a été décidé que les terres réservées pour l'usage de certaines tribus sauvages comprises dans les limites de la province de Québec, qui ont été désaffectées à cet usage, appartiennent en propriété à ladite province de Québec;

Attendu que les colons qui détiennent de bonne foi en vertu de titres consentis par le gouverneur du Canada, le gouvernement du Canada ou un ministre de ce gouvernement, pour des fins agricoles, des lots provenant de ces terres ainsi réservées, n'ont pas un titre de propriété valide et sont exposés à l'éviction et aux autres inconvénients qui résultent de ce défaut de titre;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public que lesdits colons reçoivent de l'autorité compétente des titres légaux;

Qu'il soit en conséquence

Résolu, 1.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de recommander l'émission gratuite de lettres patentes en faveur de tout colon détenteur, pour des fins agricoles, d'un ou de plusieurs lots faisant partie des réserves de sauvages désaffectées comme telles, dans les cas où ces détenteurs ont obtenu un titre quelconque du gouverneur du Canada, du gouvernement du Canada ou d'un ministre de ce gouvernement, pourvu que toute somme qui pourrait rester due par les détenteurs de ces lots en vertu du titre consenti par l'autorité fédérale soit payée au gouvernement de cette province.

Résolu, 2.—Que les lettres patentes émises conformément à la résolution précédente, seront sujettes aux termes, conditions et restrictions contenus dans les lettres patentes ordinaires relatives à la concession des terres propres à la culture et seront sous tous autres rapports régies par les lois qui s'y appliquent.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté deux résolutions

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 74) intitulé: "Loi concernant l'octroi aux colons de titres pour certains lots compris dans les réserves de sauvages, désaffectées".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Saint-Jacques propose par voie d'amendement, secondé par M. Bray:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

"Cette Chambre, tout en étant prête à voter des subsides à Sa Majesté, constate avec regret que, après avoir donné l'exemple de l'extravagance dans la construction des écoles techniques, après avoir prêché la nécessité d'écoles attrayantes pour les jeunes enfants, après avoir imposé aux corporations scolaires rurales des plans et des devis de constructions coûteuses et après avoir promis dans son discours du Trône de 1927 de "prendre à son compte le paiement de l'amortissement des emprunts contractés pour la construction de certaines catégories d'écoles rurales", le gouvernement viole maintenant ses engagements et rejette sur ces corporations toute la responsabilité des sommes qu'elles ont dépensées pour leurs écoles".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs :

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Faucher,
Gault,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—14.

CONTRE

Authier,
Baillargeon,
Bergeron,
Bertrand,
Caron,
Côté,
David,
Desmarais,
Dillon,
Fortier,
Galipeault,
Grant,
LaFerté,
Laperrière,
Lapierre,
Létourneau,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Ouellet,
Paquet,
Roy,
Taschereau,
Thériault.—25.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Hygiène publique de Québec, S. R., 1925, ch. 186, art. 155, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingts centins soit ouvert à Sa Majesté pour Aide à la protection du public contre les maladies vénériennes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Allocation pour le traitement des tuberculeux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour "Royal Military College of Canada Rifle Association", pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Dr S. P. Robins, principal, retraité de l'école normale McGill, allocation annuelle en vertu de l'arrêté ministériel No 800, du 21 décembre 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour La Société de géographie de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Directeur de bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels en Europe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Conservatoire Lasalle de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Arpentages, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Résolu que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

LUNDI, 28 MARS 1927

Quatre heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Des sommes dépensées par le gouvernement pour fins agricoles pendant les premiers six mois de l'exercice en cours, combien a été ou sera payé: (*a*) pour salaires; (*b*) pour dépenses de voyages; (*c*) pour dépenses de bureau; (*d*) pour autres dépenses?

Réponse par l'honorable M. Caron:

Il est impossible de répondre maintenant à cette question, car tous les comptes ne sont pas encore produits et vérifiés.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Des sommes dépensées par le gouvernement pour fins agricoles pendant les premiers six mois de l'exercice en cours, combien a été ou sera payé: (*a*) pour les agronomes; (*b*) pour leurs dépenses de voyages; (*c*) pour leurs dépenses de bureau; (*d*) pour les secrétaires des agronomes?

Réponse par l'honorable M. Caron:

Il est impossible de répondre maintenant à cette question, car tous les comptes ne sont pas encore produits et vérifiés.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Des sommes dépensées par le gouvernement pour fins agricoles pendant les premiers six mois de l'exercice en cours, combien a été ou sera payé: (*a*) en abonnements; (*b*) livres; (*c*) impression, reliure; (*d*) annonces, publicité; (*e*) papeterie et fournitures de bureau?

Réponse par l'honorable M. Caron:

Il est impossible de répondre maintenant à cette question, car tous les comptes ne sont pas encore produits et vérifiés.

Question par M. Lortie (Soulanges).—Des sommes dépensées par le gouvernement pour fins agricoles pendant les premiers six mois de l'exercice en cours, combien a été ou sera payé: (*a*) à L'Éclaireur, Ltée; (*b*) à la Cie de Publication du Canada, Ltée; (*c*) au Chronicle-Telegraph Printing Co.; (*d*) au Bulletin de la Ferme; (*e*) à l'Abeille Enregistrée; (*f*) au Soleil, Ltée?

Réponse par l'honorable M. Caron:
Il est impossible de répondre maintenant à cette question, car tous les comptes ne sont pas encore produits et vérifiés.

Question par M. Duranleau.—1. A quelle date "L'Abana Mines, Limited" a-t-elle été incorporée?
2. Quels sont les noms de ses directeurs?
3. Quels terrains miniers possède-t-elle ou occupe-t-elle?
4. Quelle est la superficie de ces terrains?
5. A-t-elle fait des travaux d'exploration sur ces terrains?
6. Quels résultats ces travaux ont-ils donnés?

Réponse par l'honorable M. David:
1. "L'Abana Mines, Limited" a été incorporée le 23 novembre 1925.
2. D'après le rapport du 12 août 1926, les directeurs étaient: J.-C. Lamothe, J.-V. Desaulniers, John-C. Short, Emilien Gadbois, J.-A. Marion, R.-A. Whorton, Hector Authier, Maurice Boisvert, Adélard Deslauriers.
3. Les terrains mentionnés aux permis d'exploitation Nos 2564, 2565, 2845, 3151 et 3607.
4. 731½ acres dans le canton Desmeloizes;
5. Oui.
6. Les résultats des travaux faits par la compagnie sont consignés dans le rapport des Opérations Minières de la Province pour l'année 1925, page 143.

Question par M. Lafleur.—1. Dans quel journal ou revue a été faite la publicité pour laquelle le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries a payé $100.00 à la Société Anonyme de Publicité ainsi qu'il apparaît à la page 317 des Comptes publics de 1925–26?
2. A quelles dates ont paru les annonces ou articles de réclame ainsi payés?
3. Quels sont les noms et prénoms de la personne ou des personnes avec qui le département a eu affaires au sujet de cette publicité?
4. Qui a signé le reçu des $100. au nom de la Société Anonyme de Publicité?
5. A l'ordre de qui le chèque du gouvernement ou du département a-t-il été fait payable?
6. Quels endossements portait-il quand il est revenu après encaissement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. "Quebec Industrial, Commercial et Financier".
2. Juin 1926.
3. 4. 5. et 6. Société Anonyme de Publicité.

Question par M. Lafleur.—1. Dans quel journal ou quelle revue a été faite la publicité pour laquelle le gouvernement a payé $80.00

à la Société Anonyme de Publicité, sur le crédit "divers en général" pendant le dernier exercice?

2. A quelles dates ont paru les articles de réclame ou annonces ainsi payés à la Société Anonyme de Publicité?

3. Quels sont les noms et prénoms de la personne ou des personnes avec qui le gouvernement a eu affaires au sujet de cette publicité?

4. Qui a signé le reçu des $80.00 au nom de la Société Anonyme de Publicité?

5. Quels noms ont été apposés sous le reçu?

6. A l'ordre de qui le chèque du *gouvernement* a-t-il été fait payable?

7. Quels endossements portait-il quand il est revenu après encaissement?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Dans le "Quebec Industrial Commercial et Financier".
2. Avril, 1926.
3. R. Brulotte.
4. et 5. Il n'y a pas de reçu, les chèques émis par le Trésor comportant quittance.
6. et 7. La Société Anonyme de Publicité.

Question par M. Sauvé.—1. Combien de pieds cubes de granit la "Silver Granite Co." a-t-elle fournie au département des Travaux publics et du Travail pour les $19,275.00 qu'elle a reçues?

2. Quells sont les directeurs de cette compagnie?

3. Où a-t-elle son bureau?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 2,160.
2. Ignore.
3. 117 Côte d'Abraham, Québec.

Question par M. Faucher.—1. Quels sont les titres et les noms des auteurs des livres que le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries a achetés de la Société Anonyme de Publicité pendant le dernier exercice?

2. Combien a-t-il payé par volume?

3. A l'ordre de qui le chèque du gouvernement a-t-il été fait payable?

4. Quels endossements portait-il quand il est revenu après avoir été encaissé?

5. Qui a signé le reçu?

6. Quel nom a été apposé sous le reçu?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. "L'Automobilisme au Canada-Français", par A.-F. Herry.
2. $2.00.
3. Société Anonyme de Publicité.
4. La Société Anonyme de Publicité.
5. Même réponse que pour le numéro 4.
6. Même réponse que pour le numéro 4.

Question par M. Bastien.—1. Quels sont les noms et prénoms de l'agent ou du préposé aux affaires de la Couronne à Saint-François, comté de Montmagny?

2. Quelles sont ses attributions?

3. Quand a-t-il été nommé?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. M. Jos.-A. Laflamme.

2. Préposé à l'octroi de permis de coupes de bois et à la surveillance des opérations des permissionnaires.

3. Le 10 janvier 1927.

Question par M. Bastien.—Qui paye les travaux de barrages à Betobee?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

La Compagnie Gatineau Power.

Question par M. Bastien.—1. Combien de cultivateurs, colons, emplacitaires, occupants ou locataires de l'ancienne paroisse de Saint-Cyriac, comté de Chicoutimi, ont été obligés de quitter leurs propriétés, à cause de l'inondation de leur paroisse, causée par les barrages du Lac Kénogami?

2. Cette paroisse est-elle maintenant toute submergée par les eaux?

3. Quelle est la somme totale payée aux paroissiens de Saint-Cyriac, comme indemnité?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. 170.

2. En majeure partie.

3. $948,356.72.

Question par M. Lortie.—1. Une indemnité a-t-elle été payée à la "Price Brothers & Co.", ou à ses ayants droit au sujet de l'inondation causée par les barrages du lac Kénogami?

2. Dans l'affirmative, quelle somme totale a été payée?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.

2. $16,533.11, montant reparti comme suit:

Dommages à la propriété:	$ 11,000.00
Remboursement de frais d'arpentage du lac Kénogami	5,533.11

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Quel est le montant annuel que doivent payer à la province la ou les compagnies ou corporations qui exploitent les pouvoirs d'eau de la rivière Chicoutimi, en considération des dépenses faites pour les barrages du Lac Kénogami?

2. Quelles sont ces compagnies ou corporations et que doit payer annuellement chacune d'elles?

3. Ces compagnies ou corporations ont-elles payé tout ce qu'elles doivent au gouvernement?

4. Dans la négative, quelles sont celles qui ont tout payé?

5. Quelles sont celles qui n'ont pas tout payé?

6. Quel montant a payé au gouvernement chaque compagnie ou corporation depuis qu'elle exploite ces pouvoirs d'eau?

7. Quel montant chacune d'elle doit-elle encore au gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. $242,080.00.

2. Price Brothers & Co., Limited..... $ 47,428.03
Quebec Pulp & Paper Mills Co., Ltd..... 174,325.67
Cie Électrique de Chicoutimi..... 20,326.30

3. Non.

4. Aucune.

5. Répondue par 4.

6. Les compagnies ont payé à la Commission des Eaux Courantes pour l'année finissant le 15 avril 1926, les montant suivants:

Price Brothers & Co., Limited..... $ 30,495.18
Quebec Pulp & Paper Mills Co., Ltd..... 112,607.80
Cie Électrique de Chicoutimi..... Rien.

7. Price Brothers & Co., Limited..... 16,932.85
Quebec Pulp & Paper Mills Co., Ltd..... 61,717.87
Cie Électrique de Chicoutimi..... 20,326.30

Question par M. Bray.—1. Combien le gouvernement a-t-il vendu chacun des pouvoirs d'eau à Chelsea, Farmer's Rapids, Paugan Falls, Les Six (à Bouchette)?

2. A quelle date pour chacun d'eux?

3. A qui dans chacun des cas?

4. Combien "l'International Paper" a-t-il payé pour chacun de ces pouvoirs d'eau?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Le Gouvernement a diposé de ces chutes comme suit:
Chelsea, vente après arbitrage: $6,825.
Farmer's Rapids, vente après arbitrage: $675.
Paugan-Falls: bail emphytéotique.
loyer annuel $1,000.
redevance annuelle supplémentaire de 50c sur le tiers de la puissance installée au-dessus de 16,000 H.P.
Le Six (à Bouchette). $3,000. de loyer annuel; redevance annuelle supplémentaire de 75c par H.P. aménagé.

2. Le 16 janvier 1902 pour Chelsea.
Le 4 août 1902 pour Farmers' Rapids.
Le 8 août 1922 pour Paugan Falls.
Le 16 août 1926 pour les Six (à Bouchette).

3. Chelsea: Gilmour & Hughson.
Farmer's Rapids: Gilmour & Hughson.
Paugan Falls: Hull Electric Company, Ltd.
Les Six (à Bouchette): Gatineau Power Co.

4. Le Gouvernement l'ignore.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Quel est le montant annuel que doivent à la province, la ou les compagnies ou corporations qui exploitent les pouvoirs d'eau sur la rivière au Sable, en considération des dépenses faites pour les barrages du lac Kénogami.

2. Quelles sont ces compagnies ou corporations et que doit payer annuellement chacune d'elles?

3. Ces compagnies ou corporations ont-elles payé tout ce qu'elles doivent au gouvernement?

4. Dans la négative, quelles sont celles qui ont tout payé?

5. Quelles sont celles qui n'ont pas tout payé?

6. Quel montant a payé au gouvernement chaque compagnie ou corporation depuis qu'elle exploite ces pouvoirs d'eau?

7. Quel montant chacune d'elle doit-elle encore au gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. $117,215.00.

2. Price Brothers & Co., Limited.

3. Non.

4. et 5. Répondues par 2 et 3.

6. Price Brothers & Co., Limited ont payé à la Commission des Eaux Courantes pour l'année finissant le 15 avril 1926, un montant de $75,366.67.

7. Price Brothers & Co., Limited, $41,848.33.

Question par M. Faucher.—1. Une indemnité a-t-elle été payée à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi ou à ses ayants droit au sujet de l'inondation causée par les barrages du Lac Kénogami?

2. Dans l'affirmative, quelle somme totale a été payée?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.

2. $161,757.11—montant reparti comme suit:

Dommages à la propriété et droits d'inondation...	$100,000.00
Frais d'arpentage au lac Kénogami.....	61,757.11

Question par M. Bray.—Les travaux d'arpentage pour lesquels le gouverneur en conseil a autorisé la dépense pour $70,000.00 par mandat spécial du 16 juin 1926, ont-ils été exécutés entre le 16 et le 30 juin?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

Le gouverneur en conseil n'a pas autorisé la dépense de $70,000.00 par mandat spécial du 16 juin 1926, pour les travaux d'arpentage.

Question par M. Houde.—Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes de M. Bolduc et autres, de Québec, concernant le salaire payé par la Cie A. Deslauriers, Ltée, pour le travail supplémentaire exécuté le soir, lors de la construction de l'aile du Parlement?

2. Quelle était la nature de ces plaintes et quel en a été le résultat?

3. Combien d'ouvriers travaillant à ladite construction ont été congédiés?

4. Pourquoi ces ouvriers ont ils perdu leurs positions?

5. Les entrepreneurs étaient-ils obligés de les payer "temps extra", pour le travail du soir?

6. Ces ouvriers ont-ils été réinstallés par la Cie Deslauriers, Ltée, à la construction de l'aile du parlement?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. Une demande a été faite au Ministre du Travail pour savoir si les réclamations pour temps supplémentaire devaient être adressées à l'entrepreneur ou au gouvernement, et le Ministre a répondu qu'elles devaient être faites à l'entrepreneur.

3. 4. 5. et 6. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Quels sont les directeurs de la compagnie D.-I. Pouliot, Limitée, courtiers d'assurance?

2. Cette compagnie fait-elle affaires avec le gouvernement?

3. Si oui, quelle somme a été versée en primes à cette compagnie durant la dernière année?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Ignore.
2. Oui.
3. $1675.22.

Question par M. Bray.—1. Le gouvernement a-t-il fait dernièrement quelques concessions à M. Emile-Andrew Wallberg, à Mistassini Power & Paper Co., Ltd., ou à quelque autre compagnie ou société dans laquelle M. Wallberg a des intérêts?

2. Si oui, quelle concession?

3. A quelle date?

4. Pour quel prix?

5. A quelles conditions?

6. Quels membres de la Législature se sont intéressés à la concession?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui.

2. Lots 40, 41*a*, 43, partie sud-ouest des lots 46, 47 et 48 du 17ième rang du canton de Parent; îles Nos 54 et 56 de la rivière Mistassini, canton de Dolbeau; droits éventuels sur la réserve des trois chaînes des lots 39 à 43 du 17ième rang du canton de Parent; réserve des dix chaînes sur les lots 46, 47, 48 et 49 du 17ième rang du canton de Parent.

3. 14 mars 1927.

4. et 5. Ces terrains ont été concédés pour fins industriellles. Les lots appartenant à la Couronne ont été vendus à raison de $10.00 de l'acre. Pour confirmer les titres de ceux qui appartenaient à des colons, la Couronne a chargé une piastre $1.00 de l'acre. — Les îles Nos 54 et 56 ont été louées à raison de $100.00 par année pour 75 ans, durée du bail du pouvoir hydraulique, ainsi qu'une réserve de 10 chaînes sur les lots 46, 47, 48 et 49 à raison de $1.00 de l'acre de loyer par année.—La Couronne a aussi concédé à raison de $125.00 les droits éventuels qu'elle pouvait avoir sur la réserve de 3 chaînes des lots 39, 40, 41, 42 ou 43 du 17ième rang du canton de Parent.

6. Aucun.

Question par M. Sauvé.—1. A quelle date ont été commandés les travaux d'impression et de reliure, pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé la dépense de $50,000. par mandat spécial en juin 1926 ?

2. Quels rapports ou documents ont été payés avec ces $50,000. ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau:

1. Ces travaux ont été ordonnés par les différents départements à diverses dates dans le cours de l'année 1925-26.

2. Documents de la Session, de l'Assemblée législative et du Conseil législatif, en anglais et en français.—Ordre du jour.—Procès-Verbaux.—Avis de convocations des Comités.—Listes de division des Députés.—Bills publics.—Bills 3ième lecture.—Résolutions.—Budget des dépenses. Estimates au 30-6-27.—Discours du trône.—Listes de bills sanctionnés. Enveloppes, A. Turgeon.—Enveloppes, J.-L. Perron.—Budget supplémentaire.—Discours du trône "Prorogation".—Rapport du Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, version bilingue, pour l'année finissant le 30 juin 1925.—Rapport du minisitère des Terres et Forêts, pour l'année finissant le 30 juin 1925, version française.—Rapport de la Protection des plantes, 1924-1925, version française et version anglaise.—Rapport du Ministère de l'Agriculture pour 1924-1925, version anglaise.—Rapport de la Société de Pomologie pour 1924-1925, versions française et anglaise.—Rapport officiel du Ministre de la Voirie. Réponse No 39, version française.—Return No. 38.—Sessional Paper No. 44.—Brochures, Gouvernement et Législature.—Documents, 44.—Réponse No 60.—Return No. 60.—Composition et impression de 200 index pour chacun des 4 vols. des Documents Parlementaires, version française et anglaise.—French and English Financial Statements.—French and English Summary Budget Speech.—Letter Heads, French and English embossed.—Enveloppes.—Requisition, français et anglais. Journals 1925 of Legislative Council.—Journal of Legislative Assembly, Statuts refondus No. 1 et 3.—Slips.—Notes *re* Message from Legislative Assembly, etc.

Reliure:—175 documents Parlementaires Vol. IV, version française. 200 copies "8 volumes documents anglais".—4 vols. documents français. Livre blanc de 40 pages.—Documents Parlementaires, 200 copies version française, "Réponses aux Ordres et aux Adresses".—175 volumes "Documents Parlementaires, version anglaise".—Return to orders and addresses.—12 Registres pour le Bureau du Greffier en Loi.—50 Vols. français et 50 vols. anglais Journaux de l'Assemblée législative.—50 vols. français et 50 vols. anglais Procès-Vervaux.—1 livre blanc de 300 pages doubles, avec titre sur le dos.—200 Documents Parlementaires, Vol. 1, version française dito en anglais.—1 vol. "Les Synonymes".—2 vols.—"Etat des comptes publics".

Question par M. Bastien.—1. Quels sont les noms et prénoms des personnes qui ont obtenu des permis de coupe de bois sur les lots 36, 38, 55 et 56 du 6ième rang du canton d'Armagh, depuis le 1er janvier 1925 ?

2. Quel représentant du gouvernement leur a donné ces permis?
3. Quelle quantité de bois a coupée chacune d'elles?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. MM. Solfrid Morin; Emile Blais; Joseph Martineau; Alphé Blais, Luc. Lapointe; J.-B. Savoie; Willie Simard; Théophile Blais; Oscar Blais; Joseph Blais (Ludger); Arthur Lachance; Ludger Blais; Joseph Blais (Alphonse); Alphonse Proulx; Louis Montminy.
2. M. Laflamme.
3. La coupe n'étant pas terminée, nous ne pouvons dire quelle quantité a été coupée par chaque permissionnaire.

Question par M. Bastien.—1. Quels sont les numéros de lots qui forment maintenant une réserve ou partie d'une réserve dans le 6ième rang du canton Armagh?
2. Depuis quand ces lots ont-ils été inscrits dans cette réserve?
3. Quel est celui qui a demandé ou recommandé que ces lots fassent partie de ladite réserve?
4. Le gouvernement a-t-il envoyé quelqu'un visiter ces lots?
5. Dans l'affirmative, qui?
6. A quelle date?
7. Quel rapport a-t-il été fait?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. et 2. La réserve en question est à l'état de projet.
3. M. le député de Montmagny.
4. Oui.
5. J.-N. Guillemette, I.F., et François Warren, G.F.
6. Le 12 décembre 1926.
7. Favorable à la création de cette réserve.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill (No 35)intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des Services publics."

L'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur l'Administrateur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu—Que, lorsque le vice-président de la commission est membre du Barreau de la province de Québec, il devra, comme le président, s'occuper exclusivement du travail de la commission et des devoirs de sa charge, et ne pourra exercer aucune autre profession ni emploi quelconque et que, en ce cas, son traitement annuel sera de six mille dollars.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté une résolution.

Cette résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission des Services publics."

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Faucher, secondé par M. Houde, il est—

Résolu qu'il soit présenté à Son Honneur l'Administrateur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, requêtes, etc., entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral au sujet des fortifications de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour réparations et entretien des écoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour embellissement des édifices et des terrains du parlement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour nettoyage des édifices de la Législature et des départements: traitements, dépenses contingentes, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour inspections, explorations, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 24 mars 1927, pour copie de toute correspondance entre le premier-ministre ou tout autre membre du gouvernement et le "Board of Trade" de Montréal ou toute personne au sujet de l'achat de la "Montreal Water Power" pour la cité de Montréal. (*Document de la session No* 61).

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Au cours de l'année 1905, le gouvernement de cette province ou le Ministère des Terres et Forêts a-t-il donné à quelques personnes ou sociétés une option pour une certaine étendue de terrain en Abitibi?

2. Dans l'affirmative, quelle a été la date de cette option?

3. Quel a été le prix fixé par acre?

4. Quel était le territoire couvert par cette option?
5. Quelles sont les villes, villages ou paroisses qui se trouvent maintenant sur le territoire couvert par ladite option?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. Oui, il y a 22 ans, une option a été donnée mais n'a pas eu de suite.
2. Le 15 décembre 1905.
3. Soixante-dix sous ($0.70) de l'âcre.
4. Ce territoire ferait maintenant partie des cantons Dalquier, Figuery, Duvernay et Landrienne.
5. Les paroisses Sainte-Thérèse-d'Amos; Saint-Marc-de-Figuery; Saint-Mathieu-de-Figuery; Saint-Barnabé-de-Landrienne et la ville d'Amos qui n'existaient pas lors de ladite option.

Question par M. Dufresne.—1. Pourquoi les $10,000. dont la dépense a été autorisée par mandat spécial, ainsi qu'il appert à la page 289, des Comptes publics de 1925-26, et qui n'ont pas été dépensés en 1925-26, ainsi qu'il appert aux Journaux de cette Chambre de mardi, 15 février 1927, n'ont-ils pas été remis au trésor?
2. En vertu de quelle autorité sont-ils dépensés pendant l'exercice en cours?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. et 2. Parce que le 30 juin 1926 les comptes imputables à ce chef n'étaient ni produits ni vérifiés.

Question par M. Houde.—1. Quels sont les noms des employés du département des Terres et Forêts qui reçoivent une allocation en outre de leur salaire régulier?
2. Quel est le montant de leur salaire?
3. Quel est le montant de leur allocation?
4. Pourquoi ces allocations sont-elles accordées?
5. Parmi les employés du département des Terres et Forêts qui reçoivent des allocations, y en a-t-il qui reçoivent en outre des dépenses de voyages?

Réponse par l'honorable M. Mercier:
1. Boissonneault, J.-A.; Déry, Tancrède; Desjardins, Oscar; Gagnon, Aimé; Garneau, Lauréat; Hélie, J.-O., Hudon J.-E.; Kieffer, Paul; Lapierre, Mlle Alberta; Lavoie, Lauréat; Martel, Jos.-P.; Ménard, J.-H.; Michaud, J.-W.; Piché, G.-C.; Racine, Eudore; Roy, Gédéon; Roy, Henri; St-Pierre, Josephat; Trottier, J.-E.
2. Boissonneault, J.-A., $1,700.00; Déry, Tancrède, $1,350.00; Desjardins, Oscar, $1,800.00; Gagnon, Aimé, $1,600.00; Garneau, Lauréat, $2,100.00; Hélie, J.-O., $2,100.00; Hudon, J.-E., $2,000.00; Kieffer, Paul, $2,300.00; Lapierre, Mlle Alberta, $750.00; Lavoie, Lauréat, $2,200.00; Martel, Jos.-P., $1,900.00; Ménard, J.-H., $1,800.00; Michaud, J.-W., $1,600.00; Piché, G.-C., $6,000.00; Racine, Eudore, $1,900.00; Roy, Gédéon, $2,300.00; Roy, Henri, $3,000.00; St-Pierre, Josaphat, $1,350.00; Trottier, J.-E., $2,300.00.

3. Boissonneault, J.-A., $400.00; Déry, Tancrède, $100.00; Desjardins, Oscar, $300.00; Gagnon, Aimé, $200.00; Garneau, Lauréat, $200.00; Hélie, J.-O., $400.00; Hudon, J.-E., $320.00; Kieffer, Paul, $600.00; Lapierre, Mlle Alberta, $25.00; Lavoie, Lauréat, $400.00; Martel, Jos.-P., $400.00; Ménard, J.-H., $336.00; Michaud, J.-W., $464.00; Piché, G.-C., $200.00; Racine, Eudore, $400.00; Roy, Gédéon, $400.00; Roy, Henri, $372.00; St-Pierre, Josaphat, $100.00; Trottier, J.-E., $400.00.

4. Boissonneault, J.-A., a agit comme chef de district pour le service de Protection; Déry, Tancrède, a agi comme chef de district pour le service de protection; Desjardins, Oscar, a agi comme chef de district pour le service de Protection; Gagnon, Aimé, comme membre du bureau des examinateurs des mesureurs de bois; Garneau, Lauréat, comme membre du bureau des examinateurs des mesureurs de bois; Hélie, J.-O., a agi comme chef de district pour le service de Protection; Hudon, J.-E., comme professeur à l'École des Gardes-Forestiers; Kieffer, Paul, pour services supplémentaires; Lapierre, Mlle Alberta, pour services supplémentaires pour le service de Protection; Lavoie, Lauréat, a agi comme chef de district pour le Service de Protection; Martel, Jos.-P., a agi comme chef de district pour le Service de Protection; Ménard, J.-H., comme professeur à l'École des Gardes-Forestiers et gardien d'une station hydrométrique; Michaud, J.-W., comme professeur à l'Ecole des Gardes-Forestiers; Piché, G.-C., comme membre du bureau des examinateurs des mesureurs de bois; Racine, Eudore, a agi comme chef de district pour le service de Protection; Roy, Gédéon, a agi comme chef de district pour le Service de Protection; Roy, Henri, comme professeur à l'École des Gardes-Forestiers; St-Pierre, Josaphat, a agi comme chef de district pour le Service de Protection; Trottier, J.-E., a agi comme chef de district pour le Service de Protection.

5. Oui.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics".

Ce bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'adoption".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolution relative au bill No 38, intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetière".

Sur la motion de l'honorable M. David il est—
Ordonné que l'ordre soit révoqué.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill No 38 intitulé : "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetière".
Sur la motion de l'honorable M. David, il est—
Ordonné que l'ordre soit révoqué.
Ordonné que le bill soit retiré.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Ponts-routes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.
2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour assurance aux palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.
Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Résolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.
Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 24 mars courant: "que les pétitions de Jean Laporte et autres, demandant l'institution d'une Commission royale pour faire enquête sur la transaction ralative à l'achat de l'actif de la "Montreal Water & Power Company", par la cité de Montréal, soient maintenant reçues".
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.
En conséquence, lesdites pétitions sont reçues.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le vendredi 25 mars courant: qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: une copie de toute correspondance entre le procureur-général et M. J.-E. Dionne ou toute autre personne au sujet de M. Messier, agent vendeur d'actions de la "Western Oil Shale Corporation", depuis le 1er janvier 1926.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

MARDI, 29 MARS 1927

Onze heures du matin.

Prière.

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 181) intitulé: "Loi concernant la construction, l'aménagement et l'exploitation des édifices publics".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Question par M. Duranleau.—1. Combien a coûté chaque année, la mise en vigueur de la loi des liqueurs?

2. Quel montant a été dépensé, chaque année, pour détectives et causes?

3. Quel montant a été payé, chaque année, aux avocats de la Commission des liqueurs?

4. Combien ont rapporté les saisies, chaque année?

Réponse par l'honorable M. Nicol.

	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26
1.—	386,330.00	1.— 447,742.45	1.— 353,434.86	1.— 393,235.06	1.— 438,808.42
2.—	304,158.55	2.— 317,154.37	2.— 254,519.20	2.— 282,704.04	2.— 243,771.76
3.—	16,786.00	3.— 36,040.00	3.— 21,456.91	3.— 18,763.71	3.— 18,267.45
4.—	49,252.83	4.— 103,799.51	4.— 54,097.59	4.— 87,929.59	4.— 106,094.28

Question par M. Sauvé.—Quelle somme reste-t-il disponible sur chacun des crédits que la Législature a votés au département des Terres et Forêts pour l'exercice en cours?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Dépenses générales	$ 25,850.20
Protection des forêts	11,893.33
Service d'hydroplans	19,208.44
Arpentages	111,184.10
Service forestier	87,523.39
Pépinière de Berthierville	549.21

Question par M. Houde.—La Commission des liqueurs a-t-elle baissé le salaire de certains de ses employés durant les derniers six mois?

2. Dans l'affirmative, quel est le nombre d'employés qui ont subi cette diminution de salaire?

3. Y a-t-il parmi ces employés des officiers supérieurs?

4. Dans l'affirmative, quels sont-ils et dans quelle proportion leur salaire a-t-il été diminué?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

1. Non.
2. .....
3. .....
4. .....

Question par M. Renaud.—Quelle somme reste disponible sur chacun des crédits que la Législature a votés au département de l'Agriculture pour l'exercice en cours?

Réponse par l'honorable M. Nicol:

Encouragement à l'agriculture en général....	$86,439.17
Cercles agricoles.....	12,332.38
Conseil d'agriculture.....	1,875.09
Journal d'agriculture.....	7,379.09
Expositions.....	5,500.00
Industrie laitière et inspection des fabriques.	16,966.25
Ecole de laiterie de la province de Québec, travaux de la ferme et laboratoire.....	7,868.51
Société d'industrie laitière.....	1,000.00
Ecoles d'agriculture.....	93.83
Economie domestique.....	426.23
Aviculture.....	2,103.24
Apiculture et industrie du sucre d'érable.....	1,485.19

Question par M. Pellerin.—1. Les lots 47, 48, 49, 50, 51 et 53, du rang 1, nord-est du canton Saguenay, étaient-ils en avril et mai 1920 des lots de colonisation?

2. Ces lots sont-ils actuellement des lots de colonisation ou bien ont-ils été transférés aux Terres et Forêts?

3. Dans ce dernier cas, quand ont-ils été transférés?

4. Ont-ils été concédés à George Bhérer, commerçant de bois, le ou vers le 29 avril 1920?

5. Ledit Georges Bhérer a-t-il obtenu un permis pour construire sur ces lots un moulin à scier le bois?

6. Pourquoi la concession de ces lots a-t-elle été révoquée le 30 août 1923?

7. Qui a fait cette demande de révocation?

8. Pourquoi ces mêmes lots ont-ils été ensuite revendus ou concédés à Louis Mailhoux et John Tremblay, commerçants de bois?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Oui.

2. et 3. Oui, ils sont des lots de colonisation.

4. Le lot 49 a été concédé le 29 avril, 1920 à M. Georges Bhérer qui a signé la formule "A" et s'est engagé à remplir les conditions du billet de location.

5. Non.

6. A défaut d'accomplissement des conditions de la vente de la part des colons.

7. La révocation de la vente a été prononcée à la demande du service des Inspections.

8. Le lot 48 a été concédé le 23 novembre, 1923, à Louis Mailhoux qui a signé la formule "A" et s'est engagé à remplir les conditions fixées par le billet de location.

Question par M. Bray.—1. Quel est le nom des personnes à la disposition de qui la Commission des liqueurs a mis les automobiles qu'elle a achetées depuis sa création?

2. Quelle était la fonction de ces personnes?

Réponse par l'honorable M. Nicol.

1. et 2. Les automobiles sont à la disposition des services qui en ont besoin sans attribution de personnes.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. La Cie "Price Brothers & Co. Ltd", a-t-elle acquis le droit exclusif de pêche dans les eaux des limites à bois qu'elle contrôle dans le comté de Montmagny?

2. Si non, est-elle autorisée par le gouvernement à expulser les résidents de ce comté qui vont pêcher dans certains lacs et rivières situés dans ces limites à bois?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Non.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'indépendance de la Législature".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Duranleau, secondé par M. Faucher, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, etc., entre des particuliers ou corps publics et le gouvernement, depuis le 1er janvier 1923, concerant l'administration de la justice, dans le district de Hull.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Quelle somme globale représentent toutes les poursuites intentées par le gouvernement à date à certaines municipalités au sujet de travaux de voirie?

2. Quelle somme globale représentent les poursuites qui sont maintenant réglées et quel montant total a retiré ou retirera le gouvernement?

3. Quelle somme globale a coûté ces actions ou poursuites, en frais de cour ou autres: (*a*) aux municipalités intéressées; (*b*) au gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $741,841.10.

2. Montant des règlements, $379,228.62; montant total retiré sur ces règlements, $326,638.83; montant à retirer sur ces règlements, $52,589.79.

3. Frais payés sur toutes les poursuites: (*a*) par les municipalités, $5,107.63; (*b*) par le gouvernement, $11,630.35.

Question par M. Sauvé.—1. Les $2,047,422.80 qui auraient été dépensés par la Commission dees liqueurs pour le compte du gouvernement en vertu de l'autorisation du ministère des Travaux Publics (Journaux de cette Chambre en date du 16 février 1827), avaient-ils au préalable été votés en tout ou en partie par la Chambre?

2. Dans la négative, en vertu de quelle autorité le ministère des Travaux publics a-t-il donné l'autorisation à la Commission des Liqueurs de dépenser les deniers publics sans l'assentiment de la Chambre?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. et 2. L'autorité législative pour cette dépense résulte de la loi des liqueurs de Québec.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Quelle somme a coûté au gouvernement le dernier congrès des cantonniers du ministère de la voirie?

2. Reste-t-il des comptes à payer?

3. Si oui, pour quelle somme, approximativement?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Montant payé à date, $5,366.26.

2. Oui.

3. $2,244.00.

Question par M. Pellerin.—1. Qui a demandé au gouvernement de faire faire une inspection du chemin maritime dans les municipalités de Saint-Siméon, Port-aux-Quilles, Tadoussac, Bergeronnes, Escoumains, Mille-Vaches et Portneuf, pendant l'été de 1925.?

2. Ledit voyage d'inspection a-t-il été fait du 8 juin au 19 juin 1925?

3. Quel ingénieur a été chargé de faire cette inspection?

4. Ladite inspection a-t-elle été faite et qui accompagnait l'ingénieur?

5. L'ingénieur était-il autorisé par le gouvernement à payer les dépenses de son compagnon de voyage?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. Les conseils municipaux du comté de Saguenay, de Tadoussac, Bergeronnes et des Escoumains, ainsi que les délégués venus à Québec l'hiver précédent pour promouvoir la construction d'une route sur la côté nord, de Saint-Siméon à Portneuf.

2. Oui.

3. Eugène Fortin, I.C.

4. Oui, Philippe Dufour accompagnait l'ingénieur.

5. Non.

Question par M. Pellerin.—1. Combien ont coûté les quais que le gouvernement a fait construire le long de la Rivière Malbaie, rang nord-est de la rivière?

2. Qui a demandé la construction de ces quais?

3. Pourquoi?

4. Qui les a construits?

5. Combien le gouvernement a-t-il payé, le pied, pour le bois qui a servi à la construction de ces quais?

6. De qui ce bois a-t-il été acheté?

7. Où ce bois a-t-il été pris?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. $4,179.11.

2. Le conseil municipal de la paroisse de St-Etienne-de-la-Malbaie, par résolution.

3. Pour réparer les dommages causés au chemin et le protéger pour l'avenir.

4. Le département de la voirie, à la journée.

5. $45.00 le mille pieds, livré sur place.

6. Lorenzo Dufour.

7. Le gouvernement l'ignore.

Question par M. Bastien.—1. Un ingénieur du ministère de la voirie a-t-il fait une entente avec M. Sem Lacaille, maire de Lacaille, comté de Labelle et le conseil de cette municipalité, en vertu de laquelle ledit Lacaille paierait au ministère de la voirie, pour la route nationale dans les limites de la municipalité de Lacaille, pour et au compte de cette municipalité, la somme de $4,000. à raison de $1,000. par année, au taux de 5%?

2. Dans l'affirmative, qui est cet engénieur?

3. Quand cette entente a-t-elle été conclue?

4. Cette entente engageait-elle le ministère de la Voirie?
5. Cette entente a-t-elle été reconnue et ratifiée au nom du ministère de la Voirie?
6. Si oui: (*a*) quand; (*b*) par qui?
7. M. Lacaille a-t-il payé jusqu'ici quelque chose?
8. Si oui, quand et quels montants ont-ils été payés?

Réponse par l'honorable M. Perrault:
1. Pas une entente, mais des pourparlers.
2. Réal Lévesque.
3. Pourparlers le 13 juin 1925.
4. Non.
5. Les pourparlers ont été ratifiés en partie.
6. (*a*) 25 juin 1925; (*b*) par arrêté ministériel No 3465.
7. Non.
8. Répondu au No 7.

Question par M. Lortie (Soulanges).—1. Quelle est la grandeur de territoire et le nom des rivières ou lacs sur lesquels le Tewkesbury Fishing Club détient un bail de pêche?
2. Depuis combien d'années ce club a-t-il ce territoire et quels ont été les montants payés annuellement?
3. Quels sont les noms des membres de ce club?
4. Ce club a-t-il fait rapport au gouvernement pour l'année 1925-26?
5. Quelle quantité de poisson a été prise par ce club?

Réponse par l'honorable M. Perrault.
1. La partie de la rivière Jacques-Cartier qui s'étend de la rivière Cachée jusqu'à la rivière Sautoroski, la rivière à l'Épaule et la rivière Cachée, dans le canton Tewkesbury.
2. Depuis le 13 juin 1921, $15.00 par année pour les années 1921 et 1922 et $30.00 par année depuis 1923 inclusivement.
3. Les noms de ceux qui ont fait incorporer le club, en 1921, sont: MM. Robert P. Kernan, Francis M. Stanton, Arthur Fitzpatrick, George McKee et Maurice Dupré.—Nous ne connaissons pas les noms des membres actuels.
4. Oui, en 1925. Nous n'avons pas encore reçu le rapport de 1926.
5. En 1925: cinquante (50) truites.

Question par M. Lafleur.—1. Combien y a-t-il de rivières pour la pêche au saumon, situées dans des endroits faciles d'accès, que le gouvernement garde en réserve pour les citoyens de cette province qui ne sont pas membres de club?
2. Quels sont leurs noms, et où sont-elles situées?
3. Est-ce l'intention du gouvernement d'annuler quelques baux de clubs pour augmenter le nombre des rivières qui sont réservées pour les résidents de cette province?

Réponse par l'honorable M. Perrault:

1. et 2. Les rivières disponibles, au nombre de 15, sont les suivantes: la rivière Ste-Marguerite, la rivière Pigou, la rivière Kegashka, la rivière Musquarro, la rivière Masquanousse, la rivière Coacoachou, la rivière Etamaniou, la rivière Netagamiou, la rivière Gros Mécatina, la rivière Kécarpoui, la rivière St-Augustin, la rivière Shécatica, la rivière Coxipi, la rivière St-Paul et la rivière au Saumon, toutes situées sur la Côte Nord; la rivière Petit-Port-Daniel, dans le comté de Bonaventure.

3. Le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries ne peut annuler aucun bail lorsque le locataire se conforme aux conditions de son contrat.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 18) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'indépendance de la Législature".

L'honorable M. Taschereau propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Et la motion est mise en délibération.

M. Duranleau propose par voie d'amendement, secondé par M. Sauvé:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Le bill soit renvoyé de nouveau en comité plénier avec instruction de l'amender, en y insérant les dispositions suivantes:

Les articles suivants sont insérés après l'article 69 de la Loi de la législature (chapitre 3 des Statuts refondus, 1925):

"69*a*. Nul membre du Conseil exécutif de la province n'est habile à siéger ou à voter au Conseil législatif ou à l'Assemblée législative:

a) S'il est directeur, gérant ou employé d'une compagnie qui, directement ou indirectement, a un contrat ou marché soit avec le gouvernement de la province, soit avec un département ou un officier public de ce gouvernement, soit avec la Commission du régime des eaux courantes de Québec, la Commission des liqueurs de Québec ou toute autre commission dont les membres reçoivent une rémunération de ce gouvernement;

b) Si, alors qu'il était membre du Conseil exécutif de la province, une compagnie dont il était directeur, gérant ou employé, a, depuis (*insérer ici la date de l'entrée en vigueur de la présente loi,*) directement ou indirectement reçu quelque somme ou obtenu quelque concession soit du gouvernement de la province, soit d'un département ou d'un officier public de ce gouvernement, soit de la Commission du régime des eaux courantes de Québec, de la Commission des liqueurs de Québec ou de toute autre commission dont les membres reçoivent une rémunération de ce gouvernement;

c) Si, alors qu'il était membre du Conseil exécutif de la province, il a, depuis (*insérer ici la date de l'entrée en vigueur de la présente loi*), directement ou indirectement reçu quelque don ou rémunération, quelques frais ou honoraires d'une compagnie ayant un contrat ou marché ainsi qu'il est dit dans le paragraphe "*a*" ci-dessus, ou ayant reçu quelque somme ou obtenu quelque concession, ainsi qu'il est dit dans le paragraphe "*b*" ci-dessus".

"69*b*. Nul n'est habile à siéger ou à voter au Conseil législatif ou à l'Assemblée législative si, alors qu'il était conseiller ou deputé, une com-

pagnie dont il était directeur, gérant, employé ou avocat consultant a, depuis (*insérer ici la date de l'entrée en vigueur de la présente loi*), directement ou indirectement reçu des frais, honoraires ou récompenses au sujet d'un projet de loi, d'une résolution ou d'une matière quelconque dont l'une ou l'autre chambre ou un de leurs comités a été saisi ou doit être saisi".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Beaudoin,
Bray,
Dufresne,
Duranleau,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—13

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lamoureux,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Paquet,
Perreault,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Reed,
Richard,
Roy,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—50

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 181) intitulé: "Loi concernant la construction, l'aménagement et l'exploitation des édifices publics".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se frome immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se frome en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 143) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Congregation Poaley Zedeck" a pour objet des fins religieuses et d'éducation, les honoraires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 139) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, les droits ordinaires que des promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Roy, il est—

Ordonné que, vu le bill (No 142) intitulé: Loi constituant en corporation "The Ukrainian Jewish Congregation", a pour objet des fins religieuses et d'éducation, les honoraires que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Gault, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné que, vu le bill (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation le "Montreal Underground Terminal Company", n'a pas été adopté, les droits que les promoteurs ont payés leur soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 70) intitulé:.

L'honorable M. Galipeault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion est mise en délibération.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Duranleau, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Et, alors la Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 30 MARS 1927

Onze heures du matin.

Prière.

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur l'Administrateur de la province:

"F.-X. LEMIEUX.

L'Administrateur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1927, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, le 30 mars 1927.

(*Document de la session No 1-A.*)

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, secondé par l'honorable M. Dillon, il est—

Résolu que le message de Son Honneur l'Administrateur soit renvoyé au comité des subsides avec le budget supplémentaire qui l'accompagne.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Ordonné:—Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative pour lui transmettre les détails suivants de la dépense de $58,276.89.

Montant payé aux honorables membres du Conseil législatif, conformément aux termes de la section 4, du chapitre 3 des Statuts refondus, 1925:

Indemnité	$ 43,830.00
Dépenses de voyage	181.08
Montant de diverses dépenses contingentes autorisées par le Conseil législatif	$ 14,265.81
	$ 58,276.89

et l'informe que le Conseil législatif est d'opinion que, dans l'intérêt de l'harmonie qui doit régner entre les deux chambres, il vaudrait mieux laisser à la Chambre qui a ordonné les paiements, la vérification critique du détail de comptes tels que ceux dont il s'agit dans la résolution précédente.

Que ladite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative par le greffier.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement les bills suivants:

Bill 5, intitulé: "Loi modifiant certaines dispositions des Statuts refondus, 1925, concernant les expropriations".

Bill 7, intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

Bill 47, intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences".

Bill 66, intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux Iles de la Madeleine".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 13, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Assistance publique de Québec".

Bill 14, intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements".

Bill 21, intitulé: "Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district judiciaire de l'Abitibi".

Bill 22, intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Assistance publique de Québec", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements", et lesdits amendements sont lus une première et seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 21) intitulé: "Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district judicaire de l'Abitibi", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 22) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Bouchard, secondé par M. Thériault, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance du gouvernement demandant aux compagnies d'assurances contre les accidents du travail ou aux associations de ces compagnies de produire les nouveaux taux qui doivent venir en vigueur le premier avril prochain, de toute liste de ces taux et de ceux actuellement en vigueur dans la province d'Ontario en la possession du gouvernement et de toute résolution transmise au gouvernement demandant des modifications à la nouvelle Loi de Compensation des Accidents du Travail.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mardi 29 mars courant: que le bill (No 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail", soit maintenant lu une deuxième fois".

Et la motion "Que le bill soit maintenant lu une deuxième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatemet en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise en délibération.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Houde, secondé par M. Beaudoin, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Résolu que l'indemnité sessionnelle de feu M. Arthur Plante, député de Beauharnois, soit payée à sa sœur, Mme de Martigny, avec laquelle il demeurait.

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Question.—M. L'Archevêque.—1. A combien de personnes le Gouvernement a-t-il permis de prendre du gravier dans la rivière Saint-François, vis-à-vis Pierreville à partir de l'île dite Rascony jusqu'à la sortie de la rivière du lac Saint-Pierre, pour faire, réparer ou entretenir des chemins dans différentes parties de la province; (*a*) en 1922; (*b*) en 1926?

2. Quelle somme globale en a-t-il reçue?

3. Quel prix par verge a-t-il reçu: *a*) en 1922, *b*) en 1926?

4. Quel montant a-t-il reçu de M. Martinien Lacombe au cours de l'année 1922?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Aucune personne n'a été autorisée par le Gouvernement à prendre du gravier dans le lit de la rivière Saint-François pour faire ou réparer ou entretenir des chemins dans aucune partie de la province.

2. Répondu par le No 1.

3. Répondu par le No 1.

4. $363.00 comme loyer de deux lots d'une superficie totale de 121 arpents.

Question par M. L'Archevêque.—1. Le gouvernement ou le ministère des Travaux publics a-t-il accordé quelque contrat à quelque compagnie autre que la Compagnie A. Deslauriers, Limitée, alors que celle-ci était soumissionnaire?

2. Dans l'affirmative, combien de contrats ont-ils été ainsi accordés?

3. A qui et quand dans chaque cas?

4. Pour quels travaux dans chaque cas?

5. Quel était le montant de chacun des contrats et quelle avait été dans chaque cas, la soumission de la Compagnie A. Deslauriers, Limitée?

Réponse par l'honorable M. Galipeault:

1. 2. 3. 4. et 5. Le gouvernement ne possède pas les renseignements demandés. Attendu qu'il ne garde pas nécessairement les détails de toutes les soumissions reçues.

Question par M. Duranleau.—1. A quelle date "L'Astoria Rouyn Mines, Limited" a-t-elle été incorporée?

2. Quels sont les noms de ses directeurs?

3. Quels terrains miniers possède-t-elle ou occupe-t-elle?

4. Quelle est la superficie de ces terrains?

5. A-t-elle fait des travaux d'exploration sur ces terrains?

6. Quels résultats ces travaux ont-ils donnés?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Le 15 janvier 1927.

2. Ignore.

3. Les permis d'exploitation Nos 2641, 2642, 2274, 2256, 2204, 2205, 2206, 2446, 2257, 2355.

4. Une superficie totale de 1336 acres, dont 400 acres dans Cléricy, 200 acres dans Joannes, 290 acres dans Rouyn, 346 dans Boischatel.

5. et 6. Aucun, cette compagnie ne détenant ces terrains que depuis le 11 mars 1927.

Sur la motion de M. Bray, secondé par M, Duranleau, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état indiquant: 1. Quelles sont les municipalités de cette province qui se sont prévalues de la Loi des prêts aux municipalités pour logements ouvriers; 2. Quand chacune d'elles a-t-elle emprunté et quel montant dans chacun des cas; 3. Quelles sont les municipalités qui n'ont pu rencontrer leurs obligations.

L'honorable M. Nicol dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date de ce jour, étant un état indiquant: 1. Quelles sont les municipalités ce cette province qui se sont prévalues de la Loi des prêts aux municipalités pour logements ouvriers? 2. Quand chacune d'elles a-t-elle emprunté et quel montant dans chacun des cas; 3. Quelles sont les municipalités qui n'ont pu rencontrer leurs obligations.

(*Document de la session No 62*).

Question par M. Bray.—1. Les travaux d'inspection et autres travaux du service forestier pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé la dépense de $70,000. par mandat spécial le 16 juin 1926, ont-ils été exécutés entre le 16 juin et le 1er juillet 1926?

2. Si non, quand?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. Oui, partiellement.

2. Les autres travaux ont été exécutés avant le 16 juin et après le 1er juillet 1926.

Question par M. Bray.—1. Les travaux d'arpentage pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé la dépense de $40,000. par mandat spécial du 16 juin 1926, ont-ils été exécutés entre le 16 juin et le 1er juillet 1926?

2. Si non, quand?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

1. et 2. Il est impossible de spécifier si ces travaux d'arpentage ont été exécutés entre le 16 juin et le 1er juillet 1926.

Question par M. Lafleur.—1. La "Port Alfred Pulp & Paper Corporation", créée par lettres patentes de 1924, et dont le bureau principal est à Montréal, a-t-elle déposé, chaque année, au département du secrétaire de la province, des états sommaires tels qu'exigés par l'article 103 de la loi des compagnies?

2. Quels étaient en 1924, en 1925 et en 1926, les noms des directeurs de cette compagnie?

3. Quels sont, d'après ces états, les montants totaux:

a. des appels de versements sur actions réalisés autrement qu'en espèces, en indiquant séparément les montants attribués pour service rendus, commissions ou acquisition d'actif;

b. des sommes, s'il en est, payées à titre de commission sur des actions ou des obligations, ou allouées à titre d'escompte sur des obligations;

c. des sommes versées sur les obligations, en indiquant séparément les montants de l'escompte et les montants attribués pour services rendus et acquisition d'actif?

Réponse par l'honorable M. David:

1. Oui.

2. Pour 1924, R. O. Sweezey, J.-H. Gundy, E.-A. McNutt, J.-W. Ross et A. Cross. Pour 1925, R. O. Sweezey, J.-H. Gundy, E.-A. McNutt, Geo. McKee, et A. Cross. Pour 1926, Sir Herbert S. Holt, Geo. M. McKee, A. Cross, J. H. Gundy, E. A. MacNutt, R. O. Sweezey et C.-E. Taschereau.

3. a. Pour 1924, acquisition d'actif $149,975.00. Pour 1925, 30,000 actions sans valeur au pair émises pour services rendus. Pour 1926, 30,000 actions communes sans valeur au pair émises pour services rendus.

b. Pour 1924, pas applicable. Pour 1925, pas applicable. Pour 1926, commission sur actions privilégiées $487,500.00, dividende sur obligations $228,875.00.

c. Pour 1924, pas applicable. Pour 1925, rien. Pour 1926, escompte sur obligations $228,875.00.

———

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, ce jour: "que le bill (No 70) intitulé:

"Loi modifiant la Loi des accidents du travail" soit maintenant lu une troisième fois".

Et le débat se continue.

M. Houde propose par voie d'amendement, secondé par M. L'Archevêque".

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion, soient remplacés par les suivants:

"Le bill soit renvoyé au comité plénier de la Chambre avec instruction de l'amender de façon à établir l'assurance collective obligatoire administrée par un bureau nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, tous les frais de ladite administration devant être mis à la charge des assurés, et que la loi ainsi amendée entre en vigueur le premier juillet, 1927.

Et le débat se continue.

L'honorable M. Taschereau soulève le Point d'ordre que l'amendement est irrégulier en ce qu'il contient une instruction de voter des dispositions portant impositions d'une charge sur le peuple.

M. l'Orateur prend la question en délibéré.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Crépeau propose par voie d'amendement, secondé par M. Bastien:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

"Cette Chambre, tout en étant disposée à voter des subsides à Sa Majesté, regrette que le gouvernement ait compris l'avenir économique de notre province en aliénant une trop grande étendue de notre domaine public sans en avoir fait au préalable un inventaire complet qui lui aurait permis de se rendre compte de la valeur réelle de nos ressources forestières et de ne les soumettre qu'à une exploitation méthodique et rationnelle;

Que le gouvernement n'ait pas pris des mesures pour connaître la quantité exacte du bois, qui, après avoir été coupé sur notre domaine public, est expédié aux Etats-Unis pour y être manufacturé, et ait ainsi négligé de protéger convenablement notre industrie du papier, comme celle de la pulpe, et fait perdre des bénéfices considérables à la population de la province.

Que le gouvernement n'ait pas pris les moyens d'assurer l'existence des centres créés en notre province par l'industrie forestière et ait ainsi exposé leur population à des pertes ruineuses et à la nécessité de se déplacer ou d'émigrer.

Et elle invite le gouvernement à adopter une politique qui mette fin sans plus de retard aux griefs et aux dangers ci-dessus exposés.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs

Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—16.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Carbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Delisle,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipealt,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière.
Lapierre,
Lemieux (Gaspé)
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Nicol,
Oliver,
Ouellet,
Paquet,
Perrault,
Pnaneuf,
Philps,
Pilon,
Reed,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—53.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, le Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piatres soit ouverts à Sa Majesté pour annuité à Mlle Marie-Régina Drolet, par rés. de l'Assemblée législative du 3 février 1890, pour l'exercie finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Barreau de la province de Québec; aide à la publication des rapports judiciaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Association de tir de la province de Québec, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

———

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté trois résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'a sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

———

M. l'Orateur rend sa décision sur le point d'ordre soulevé par l'honorable M. Taschereau au sujet de l'amendement proposé par M. Houde à la motion de troisième lecture du bill (No 70) intitulé "Loi modifiant la Loi des accidents du travail", et décide: que l'amendement est irrégulier et contraire à l'article 401 du Règlement.

Et la motion que le bill (No 70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail", soit maintenant lu une troisième fois est de nouveau mise en délibération:

M. Bray propose par voie d'amendement, secondé par M. Pellerin:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion, soient remplacés par les suivants:

"Le bill soit envoyé en comité plénier de la Chambre avec instructions de l'amender de façon à autoriser l'établissement, d'une assurance collective obligatoire administrée par un bureau nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, et que la loi ainsi amendée entre en vigueur le premier juillet 1927".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,

Dufesne,
Duranleau,
Houde,
Gault.
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—16.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
David,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Sageunay)
Dufour (Matapédia)
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé)
Létourneau,
Lortie (Labelle)
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteaugueay)
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-St-Jean,
Nicol,
Oliver,
Ouellet,
Pâquet,
Perrault,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,
Reed,
Richard,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—54

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose : "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil", et la motion est mise en délibération.

M. Gault propose par voie d'amendement, secondé par M. Dufresne:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre constate avec regret que, par suite du mauvais état de santé de l'auditeur et en raison de l'incompétence de son assistant, le contrôle des deniers publics et l'apurement des comptes publics ne se sont pas faits conformément à la loi de puis plusieurs années, et elle invite le gouvernement à réorganiser sans plus de retard le bureau de l'audition de façon que celui-ci contrôle efficacement les allocations législatives, qu'il apure véritablement les comptes de la recette et de la dépense et qu'il veille avec soin à ce qu'aucune somme qui n'a pas été votée par la Législature ne soit dépensée, sauf dans les cas d'urgence".

Et l'amendement étant mis aux voix la Chambre, se divise, et, la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Gault,
Houde,
Lafleur,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé,
Smart.—16.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bouchard,
Bouthillier,
Bullock,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Daniel,
David,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Marchand,
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Miljour,
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Nicol,
Ouellet,
Pâquet,
Perrault,
Phaneuf,
Philps,
Pilon,

Fortier,
Galipeault,
Grant,
Guillemette,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Lamoureux,
Laperrière,
Reed,
Richard,
Roy,
Saurette,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber,
Tourville.—54.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion peincipale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en Comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il desire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Huit heures et demie du soir.

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

Bill 18, intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'indépendance de la Législature".

Bill 35, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics".

Bill 69, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'adoption".

Bill 71, intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec".

Bill 74, intitulé: "Loi concernant l'octroi aux colons de titres pour certains lots compris dans les réserves de sauvages, désaffectées".

Bill 105, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal".

M. Delisle propose, secondé par M. Mercier (Trois-Rivières):

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, télégramme, contrat, plans, photographies, lettre patente, etc., au sujet de l'Ile Dumais, connu sous le nom de l'Ile de la Traverse, au Lac St-Jean, et possédée par Patrick Fortin.

Et la motion est mise en délibération.

Et un débat s'élève.

L'honorable M. Mercier dépose sur le bureau de la Chambre: sept photographies de l'île Dumais et des ses dépendances.

(*Document de la session No* 63).

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

M. Thériault propose, secondé par M. Fortier:

Que cette chambre émet le vœu que, vu l'organisation judiciaire du Canada et de notre province, il est opportun que l'appel à Sa Majesté, en son Conseil privé, soit aboli et que Sa Majesté soir priée de ne plus accorder aucun appel de grâce.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Caron, il est—

Ordonné que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants; lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill 70, intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du Travail, 1926".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

Bill 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

Bill 29, intitulé: "Loi concernant la fixation des indemnités exibles à raison de l'élévation des eaux par les barrages à la Grande-Décharge et Petite décharge du lac Saint-St-Jean".

Bill 57, intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

Bill 161, intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec".

Bill 181, intitulé: "Loi concernant le construction, l'aménagement et l'exploitation des édifices publics".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 29) intitulé: "Loi concernant la fixation des indemnités exigibles à raison de l'élévation des eaux par les barrage. à la Grande-Décharge et Petite Décharge du lac St-Jean", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptéss

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 181) intitulé "Loi concernant la construction, l'aménagement et l'exploitation des édifices publics", et lesdits amendements sont lus une première fois et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a acepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit pas cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour *Gazette Officielle de Québec,* pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa prochaine séance la Cahmbre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 31 MARS 1927

Onze heures de l'avant-midi.

Prière.

L'honorable M. Galipeault, du comité spécial permanent des Comptes publics, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité fait rapport qu'il a tenu vingt et une séances au cours desquelles il a entendu les témoins suivants:

MM. Joseph Morin et Edgar Vézina, respectivement auditeur-général et sous-auditeur de la province; et les autres sous-ministres suivants: MM. J.-A. Métayer, C.-J. Simard, F.-X. Lemieux, D. Taylor, Oscar Morin, Jos, Boulanger, Chs Lanctôt, asst.-Proc.-gén., M. J.-B. Bégin, contrôleur du revenu ainsi que MM. Oscar Lessard, Henri Gagnon, Raoul Chesnevert, J.-U. Gervais, Arthur Meunier, Lucien Dorion, R. Soulard, J.-A. Marcoux, comptable des contingents.

A sa huitième séance, le Comité a décidé de faire noter par le secrétaire, et ce, "pour trois séances consécutives", conformément à l'article 364 des Règlements de la Chambre, "les questions et les réponses au long" et un rapport de ces dépositions est soumis avec les présentes.

Aussi une liste de tous les exhibits produits et les exhibits eux-mêmes de P.-1 à P.-60 inclusivement.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec".

Sur la motion de M. Bouthillier, il est—

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables conseillers que l'Assemblée législative accepte les amendements du Conseil législatif au bill (161).—"Loi modifiant la Loi médicale de Québec", avec les amendements suivants:

1. L'amendement 2 est remplacé par le suivant:
2. L'article 6 est remplacé par le suivant:
"6. L'article 74 de ladite loi est modifié en y remplaçant le paragraphe 7 par le suivant:
"7. Le seul moyen d'évoquer la cause avant jugement ou de faire reviser le jugement rendu est le bref de *certiorari*".
2. L'amendement 3 est retranché.
Ordonné que le greffier porte le message au Conseil législatif.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 30 mars courant:
"Que cette Chambre émet le vœu que, vu l'organisation judicaire du Canada et de notre province, il est opportun que l'appel à Sa Majesté, en son Conseil privé, soit aboli et que Sa majesté soir priée de ne plus accorder aucun appel de grâce".
Et le débat se continue.
Sur la motion de l'honorable M. Dillon, secondé par l'honorable M. Nicol, il est—
Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

M. Sauvé propose, secondé par M. Duranleau:
Qu'il soit présenté à Son Honneur l'Administrateur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:
Copie de toute correspondance, télégrammes entre le gouvernement, ceux de Terre-Neuve et d'Ottawa, au sujet des limites du Labrador depuis 1907.
Et un débat s'élève.
L'honorable M. Taschereau déclare qu'il déposera une copie des documents qu'il a cités.
Et la motion étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:
Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative que le Conseil législatif agréé leurs amendements aux amendements faits par le Conseil législatif, au bill No 161, intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec", sans amendement.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants:
Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 3 février 1927, pour copie de documents montrant: 1. Dans quelles municipalités du comté d'Arthabaska des chemins ont été construits depuis 1912;

2. Combien de milles dans chacune de ces municipalités; 3. Combien de milles dans chacune de ces municipalités ont été construits: (*a*) en vertu de l'emprunt à 2%; (*b*) en vertu de l'emprunt à 3%; (*c*) en vertu de la loi du 50% et quel a été le coût au mille dans chaque cas; 4. Mêmes renseignements pour le comté de Bagot; 5. Mêmes renseignements pour le comté de Berthier; 6. Mêmes renseignements pour le comté de Joliette; 7. Mêmes renseignements pour le comté de Montcalm; 8. Mêmes renseignements pour le comté de Montmorency; 9. Mêmes renseignements pour le comté de Terrebonne; 10. Mêmes renseignements pour le comté d'Yamaska. (*Document de la session No* 67).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 1er mars 1927, pour un état indiquant: 1. Dans quelles municipalités du comté de Bagot des chemins ont été construits depuis 1919; 2. Combien de milles dans chacune de ces municipalités; 3. Combien de milles dans chacune de ces municipalités ont été construits: (*a*) en vertu de l'emprunt à 2%; (*b*) en vertu de l'emprunt à 3%; (*c*) en vertu de la loi du 50% et quel a été le coût au mille dans chaque cas.

(*Document de la session No* 66).

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 23 mars 1927 pour copie de toute correspondance, etc., entre le gouvernement et toute personne depuis 1925, au sujet du marché Bonsecours de Montréal.

(*Document de la session No* 65).

A une heure, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

Trois heures de l'après-midi.

Prière.

Sur la motion de M. Charbonneau, secondé par M. Lortie (Labelle), il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 96) intitulé: "Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield", a pour objet de favoriser la diffusion de l'instruction publique, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Renaud, secondé par M. Lortie (Soulanges), il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne au sujet de la pasteurisation du lait et de la tuberculinisation.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Duranleau propose par voie d'emendement, secondé par M. Faucher:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre, tout en étant prête à voter des subsides à Sa Majesté, regrette de constater:

Que les ministres de la Couronne ont dépensé des sommes considérables des deniers publics, sans au préalable en avoir obtenu l'autorisation des représentants du peuple réunis en session;

Que notamment, suivant une réponse du ministre des Travaux Publics consignée dans les journaux de cette Chambre du 1er février 1927, le gouvernement avait dépensé pour la construction de l'annexe du Palais de justice de Montréal, une somme de $4,767,374.41, bien que la législature ne l'ait autorisé à dépenser que $3,000,000.00 soit: $2,000,000 par la loi 10 Geo. V, chapitre 4 et $1,000,000. par la loi 14 Geo. V., chapitre 4);

Que, suivant une réponse du ministre des travaux publics et du travail consignée à la page 111 des journaux de l'assemblée législative pour la session 1926, le gouvernement avait alors dépensé $1,464,611.96 pour le nouvel édifice de la rue Sainte-Julie à Québec, bien que la législature ne l'eût autorisé à dépenser que $900,000, soit: ($100,000. par la loi 12 Geo. V., chapitre 1, cédule A, $300,000. par la loi 13 Geo. V, chapitre 1, cédules A et B, $400,000, par la loi 14 Geo. V, chapitre 1, cédules A et B, et $100,000, par la loi 15 Geo. V, chapitre 1, cédule B);

Que, suivant une réponse du trésorier de cette province consignée aux journaux de cette Chambre du 16 février 1927, le gouvernement avait alors dépensé $998,629.02 pour l'aile du Palais de Justice de Québec, bien que la législature ne l'eût autorisé à dépenser qu'une somme de $500,000; (soit: 12 Geo. V, chapitre 3 et 13 Geo. V, chapitre 6);

Que, bien que la législature n'ait autorisé ni le gouvernement ni le département des travaux publics et du travail, ni la Commission des liqueurs de Québec, à construire des entrepôts, la Commission des liqueurs de Québec, a, avec l'autorisation du ministre des Travaux Publics, dépensé $2,047,422.80 pour la construction d'un entrepôt à Montréal et d'un entrepôt à Québec, ainsi qu'il appert d'une réponse du trésorier de la province, consignée aux journaux de cette Chambre du 16 février 1927;

Que, le 27 janvier 1926, le ministre des travaux publics accordait des contrats pour la construction d'une clôture, d'un trottoir, d'un mur de soutènement au Palais législatif de Québec pour une somme de $43,875 savoir: $24,600 à la compagnie A. Deslauriers, Limitée et $19,275 à la Silver Granit Co., sans avoir été au préalable autorisé par la législature à faire cette dépense et sans avoir demandé des soumissions par avis public tel que le prescrit la loi;

Que tous ces paiements et contrats ont été faits sans autorisation, sans droit, contrairement à la loi et en violation des principes des plus élémentaires et les plus sacrés de notre constitution;

Que, pendant l'exercice financier de 1925–26, et les premiers six mois de l'exercice financier de 1926–27, des sommes beaucoup trop considérables ont été payées aux journaux, publications, agences de publicité et particuliers, pour fins d'impressions, d'annonces et de publicité, à savoir la somme de $918,905.27;

Que des deniers de la province ont servi à l'achat de meubles pour meubler le logement privé d'une demoiselle Yvonne Labelle, au numéro 781 de la rue Shuter, cité de Montréal, alors à l'emploi de la province comme préposée à l'échange téléphonique des bureaux du gouvernement à Montréal au salaire annuel de $1,535.;

Que, durant les exercices financiers 1922-23, 1923-24, 1924-25, les départements des Terres et Forêts, de la Colonisation, Mines et Pêcheries, du Trésor, des Travaux Publics, du Secrétaire Provincial, de la Voirie, du Procureur-Général, des Affaires Municipales, et le Bureau du Revenu, ont payé, chacun et chaque année, illégalement et sans justification à ladite Yvonne Labelle, en outre de son salaire, des sommes d'argent variant de $25.00 à $195.00;

Et cette Chambre censure, en conséquence, le gouvernement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—14.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Lapierre,
Lemieux (Gaspé)
Lemieux (Wolfe),
Létournneau
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Chateauguay),
Mercier, (Trois-Rivières).
Moreau (Lac St-Jean),
Nicol,
Oliver,
Ouellet,

Dufour (Matépédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Paquet,
Perrault,
Philps
Pilon
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—44

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, M. l'Orateur prononce l'ajournement.

———

Huit heures et demie du soir.

Prière.

Un message de Son Honneur l'Administrateur de la province est apporté par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, requérant la présence des députés de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.
En conséquence, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors Son Honneur l'Administrateur de la province veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:
Bill 70.—Loi modifiant la Loi des accidents du travail.

———

Et à leur retour,

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est—
Ordonné que, vu que le bill (No 139) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal", a pour objet de favoriser la propagation d'un culte religieux, les amendes

que les promoteurs de ce bill ont payées leur soient remboursées, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 142) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Ukrainian Jewish Congregation", a pour objet des fins religieuses et d'éducation, les amendes que les promoteurs de ce bill ont payées, leur soient remboursées moins les frais d'impression et de traduction.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Létourneau, il est—

Ordonné que, vu que le bill (No 143) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Congregation Poaley Zedeck", a pour objet des fins religieuses et d'éducation, les amendes que les promoteurs de ce bill ont payées, leur soient remboursées moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Saint-Jacques propose par voie d'amendement secondé par M. Bray:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre regrette de constater:

Que, du 1er juillet 1917 au 30 juin 1926, le gouvernement a émis des mandats spéciaux pour les montant suivants:

Pendant l'exercice	1917–18,	$1,272,660.26	(p. 360,	Comptes publics
" "	1918–19,	1,462,099.62	(p. 289	" "
" "	1919–20,	1,751,320.75	(p. 287	" "
" "	1920–21,	822,245.70	(p. 299	" "
" "	1921–22,	980,126.04	(p. 335	" "
" "	1922–23,	1,182,469.17	(p. 378	" "
" "	1923–24,	1,427,413.63	(p. 419	" "
" "	1924–25,	2,075,603.47	(p. 145	" "
" "	1925–26,	905,019.96	(p. 2	" "

soit pendant les neuf derniers exercices une somme totale de $11,878,-958.00;

Que ces $11,878,958.00 ont servi à payer des dépenses qui étaient presque en totalité non urgentes.

Que cette pratique est contraire à la loi qui prescrit qu'aucun mandat ne soit émis pour un paiement de deniers publics pour lequel il n'y a pas de crédit voté par la législature (S.R.Q., chapitre 21, art. 8 et 9) sauf dans le cas de nécessité urgente;

Que cette pratique est vicieuse, illégale et constitue un mépris formel de la loi constitutionnelle qui régit cette province;

Et cette Chambre censure en conséquence le gouvernement.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Houde,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—12

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Caron,
Charbonneau,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Galipeault,
Grant,
Hamel,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Lac-St-Jean),
Nicol,
Oliver,
Ouellet,
Paquet,
Perrault,
Philps,
Pilon,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—40.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'entretien des bureaux du gouvernement, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une resolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Duraleau:

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

Cette Chambre constate:

Que la foudre cause chaque été des dommages considérables, particulièrement chez les cultivateurs quand la moisson est engrangée;

Que le gouvernement doit faire tout son possible pour éviter ces dommages;

Que les paratonnerres sont considérés comme un des moyens d'éviter ces dommages;

Que dans le Bulletin No 65 publiée par ordre de l'hon. ministre de l'agriculture, il est dit ce qui suit à la page 3:

"Durant les dix dernières années, on a recueilli dans différentes parties du pays des faits qui nous paraissent concluants. Dans 599 cas particuliers où la foudre avait frappé des bâtisses, 317 furent brûlées, c'est-à-dire 53.6%; 18 seulement portaient partonnerre, et sur ces 18, 3 seulement furent détruites. C'est donc 16.6% à mettre en regard avec 53.6%. Ces investigations démontrent que les risques d'incendie d'une maison sans paratonnerre sont trois fois plus grands que ceux d'une maison qui en est pourvue";

Qu'il y a sur le marché plusieurs sortes de paratonnerres ou fils conducteurs plus ou moins efficaces ou inefficaces;

Qu'aux Etats-Unis et en d'autres provinces du Canada, des lois sont en vigueur pour règlementer la vente de ces paratonnerres en vue de protéger le public, comme "The Lightning Rod Act" d'Ontario, sanctionnée en janvier 1922;

Que des compagnies d'assurance mutuelle ou autres, des associations agricoles, conseils municipaux et autres, ainsi que des cultivateurs ont demandé au premier-ministre et au ministre de l'agriculture de les protéger contre la mise en vente des paratonnerres de qualité inférieure et inefficace;

Que le ministre de l'agriculture a laissé entendre qu'il ferait adopter une loi à cette effet;

Cette Chambre regrette que non seulement le gouvernement n'ait pas encore présenté cette loi, mais que le ministre de l'agriculture ait adressé au premier-ministre de cette province le 4 juin 1925, une lettre dans laquelle il est dit: "Ils ont, paraît-il, payé ces paratonnerres un prix exagéré; ils ont signé des contrats, et maintenant qu'ils s'aperçoivent de leur sottise, ils voudraient que le gouvernement les tireraitd'affaires".

Et elle censure en conséquence le gouvernement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs

Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Houde,
L'Achevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—12.

CONTRE

Messieurs

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Desmarais,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé)
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Lac St-Jean),
Nicol,
Oliver,
Ouellet,
Paquet,
Perrault,
Philps,
Pilon,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—42.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour réparation aux palais de justice et prisons, etc. pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour édifices publics et "Loi des établissements industriels", S. R., 1925, ch. 183, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M, le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la persmission de siger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 30 mars courant:

"Que cette Chambre émet le vœu que, vu l'organisation judiciaire du Canada et de notre province, il est opportun que l'appel à Sa Majesté, en son Conseil privé, soit aboli et que Sa Majesté soit priée de ne plus accorder aucun appel de grâce".

Sur la motion de M. Thériault et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné que la motion soit retirée.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. L'Archevêque propose par voix d'amendement, secondé par M. Houde:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre constate avec regret que suivant une inscription portée à la page 355 des Comptes publics de 1925-26 et suivant une réponse donnée par le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, consignée dans les journaux de cette Chambre à la date du 21 mars 1927, le gouvernement a, par arrêté en conseil en date du 24 avril 1925, accordé un octroi annuel de $30,000 pendant dix années à la "Clarke Steamship Company" pour un service entre Montréal et Gaspé et payé $30,000. à cette compagnie pendant le dernier exercice:

"Que ce subventionnement par arrêté en conseil une constitue une usurpation des droits de la législature à qui seule il appartient d'accorder des aides et subsides, et que ce paiement de $30,000 constitue une viola-

tion flagrante de l'article 8, du chapitre 21, des Statuts refondus, qui défend de payer quelque somme que ce soit à moins qu'elle n'ait été votée par la législature";

Et cette Chambre censure, en conséquence, le gouvernement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Houde,
L'Archevêque.
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—12

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Lac-Saint-Jean),
Niçol,
Oliver,
Ouellet,
Paquet,
Perrault,
Philps,
Pilon,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—43.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Greffiers des conseils de conciliation et d'arbitrage, en vertu des S.R., 1925, ch. 97, art. 6.—"Loi des différends ouvriers de Québec".—Traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

L adite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Sur la motion de M. Duranleau, secondé par M. Sauvé, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, requêtes, documents, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres ou employés et toute personne, depuis 1922, concernant les affaires municipales de la ville d'Aylmer.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Nicol propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Renaud propose par voie d'amendement, secondé par M.Lortie (Soulanges):

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants:

"Tout en étant prête à voter des subsides à Sa Majesté, cette Chambes constate que depuis 1920, le gouvernement ait dépensé environ douze millions de dollars pour la colonisation, mais elle regrette que cet argent ait été en partie dépensé pour des travaux mal faits, au bénéfice de favoris et au détriment des colons;

Elle regrette de plus que le gouvernement n'ait pas donné aux vieilles régions de colonisation l'aide nécessaire à leur développement et à la protection des colons".

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Houde,
L'archeqêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—12.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Las-Saint-Jean),
Nicol,
Oliver,
Ouellet,
Paquet,
Perrault,
Philps,
Pilon,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—43.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu qu'un crédit n'excédant pas trent-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour bureaux de placement des ouvriers, S. R., 1925, ch. 99, art. 5, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Resolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ladite résolution est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Lortie (Soulanges) propose par voie d'amendement, secondé par M. Renaud:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre qui approuve un système de coopérative agricole, favorisant le cultivateur et le consommateur, par l'élimination de certains frais de vente ou d'achat, sans injustice pour les autres organisations commerciales, considère que la Coopérative Fédérée de Québec doit être dirigée et administrée par des directeurs, sans le contrôle arbitraire du gouvernement ou du ministre de l'agriculture, et croit que le gouvernement doit donner aux cultivateurs actionnaires et surtout aux directeurs de cette société, une liberté et un pouvoir dignes de leur intellignece, de leur réputation et de la classe qu'ils représentent.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Beaudoin,
Bray,
Crépeau,
Dufresne,
Duranleau,
Houde,
L'archevêque,
Lortie (Soulanges),
Pellerin,
Renaud,
Saint-Jacques,
Sauvé.—12.

CONTRE

Messieurs:

Authier,
Baillargeon,
Bercovitch,
Bergeron,
Bernard,
Caron,
Charbonneau,
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
McDonald,
Mercier (Châteauguay),
Mercier (Trois-Rivières),
Moreau (Lac-Saint-Jean).

Côté,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
LaFerté,
Lafond,
Lafrenière,
Lahaie,
Laperrière,
Lapierre,
Lemieux (Gaspé),
Nicol,
Oliver,
Ouellet,
Paquet,
Perrault,
Philps,
Pilon,
Roy,
Saurette,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—43.

L'amendement est ainsi rejeté.
Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la présente séance.

Le président du comité fait rapport:

Qu'au cours des délibérations du comité, le député de Montréal-Sainte-Marie s'est servi des expressions suivantes, savoir: "certains ministres se sont servis des deniers de la province pour leurs propres fins et pour leurs amusements"; que le président a rappelé le député de Montréal-Sainte-Marie à l'ordre, lui a commandé de se rétracter, et que celui-ci a refusé de le faire.

L'Orateur, à son tour, demande au député de Sainte-Marie de s'expliquer, de se rétracter ou de s'excuser à la satisfaction de la Chambre, ce que celui-ci a refusé de faire.

L'Orateur, se prévalant de l'article 75 du règlement, rappelle le député de Montréal-Sainte-Marie à l'ordre en le nommant par son nom.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour entretien, etc., des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à l'agriculture en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Rèsolu qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de M. Bastien, secondé par M, Bray, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance, documents, etc., échangés entre le secrétaire de la province, le surintendant de l'Instruction publique et les commissaires d'école du Cap-à-l'Aigle.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 1er AVRIL 1927

Onze heures du matin.

Prière.

L'honorale M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, le document suivant:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 21 mars 1927, pour communication de copie de toute correspondance, télégrammes, etc., entre le ministre de l'agriculture et toute personne, depuis le 1er janvier 1927, au sujet de la destitution de directeurs et du secrétaire de la société d'Agriculture de Berthier et de l'élection de nouveaux directeurs. (*Document de la session No 68*).

Sur la motion de M. Bray, secondé par M. Dufresne, il est—

Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre toute municipalité et le gouvernement au sujet des logements ouvriers et des emprunts faits par des municipalités depuis l'application dans notre province de la loi des logements ouvriers.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-neuf mille trois cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour frais d'administration, (dette publique), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crécit n'excédant pas vingt-huit mille cinq cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc., (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-huit mille sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, est, (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour impression et reliure pour les deux chambres de la Législature, S.R., 1925, ch. 3, art. 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille six cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, S.R., 1925, ch. 10, art. 36 (Gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes (Gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinq mille cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatorze mille huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour juges de la Cour des sessions de la paix Québec et Montréal, constables et massagers à Québec et Montréal, S.R., 1925, ch. 145, art. 219, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu qu'à sa présente séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et la motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) est soumise à la Chambre.

M. Duranleau propose par voie d'amendement, secondé par M. Sauvé:

Que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas fait observer les lois et règlements concernant la coupe du bois sur les lots de colonisation sous billets de location, spécialement dans les cantons de Vilmontel, authier et Uniacke, Abitibi et que durant les trois dernières années, le gouvernement ait ainsi laissé faire le pillage du bois par millions de pieds sur un grand nombre de lots dans lesdits cantons, au profit des spéculateurs, au détriment des colons sérieux et des intérêts de la province.

Et elle censure le gouvernement.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

Bastien,
Bray,
Dufresne,
Duranleau,
Faucher,
Houde,
L'Archevêque,
Lortie (Soulanges),
Renaud,
Sauvé.—10.

CONTRE

Messieurs:

Baillargeon,
Bergeron,
Bernard,
Bertrand,
Caron,
Charbonneau,
Côté,
Delisle,
Desmarais,
Dillon,
Dufour (Charlevoix-Saguenay),
Dufour (Matapédia),
Fortier,
Galipeault,
Grant,
Hamel,
LaFerté,
Lahaie,
Lapierre,
Lemieux (Wolfe),
Létourneau,
Lortie (Labelle),
Mercier (Châteauguay),
Nicol,
Ouellet,
Paquet,
Perrault,
Roy,
Savoie,
Sylvestre,
Taschereau,
Thériault,
Thurber.—33.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des bureaux publics (Administration de la justice), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions et des taxes sur les corporations, etc., S. R., 1925, ch. 25, 26, 29, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour timbres, licences, etc., (Charges sur le revenu), pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quatre-vingt-dix millepiastres soit ouvert à Sa Majesté pour régistrateurs: traitements et dépenses contingentes, pour l'excrice finissant le 30 juin 1928.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour divers en général, (services divers) pour l'exercice finissant le 30 juin 1928,.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour agent de la province, à Ottawa: traitements, comprenant toutes ses dépenses de voyage et autres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour officier spécial, côte nord du St-Laurent; traiment et dépenses de voyage, (arrêté ministériel No 51 du 31 janvier 1896) pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour octroi en aide d'un service maritime sur la Côte nord et des îles de la Madeleine, pour l'exercice finisssant le 30 juin 1928.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour service entre les îles de la Madeleine et Pictou, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour octroi à "The Clark Steamship Co., Ltd", *re:* service hebdomadaire entre Montréal et la Côte de Gaspé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour octroi à la compagnie de navigation Rimouski-Saguenay, *re*: service entre Rimouski et la Côte nord, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour paiement de l'intérêt pour un an au 17 juin 1928, 3% par année sur $25,000, prix d'achat d'une cour à charbon, à Québec, acquise pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, pour l'exercice finissant le 30 juin 1928.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour frais d'administration (Dette publique), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente sept mille huit cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante cents soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc., (assemblée Législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour impression et reliure pour les deux chambres de la Législature, S. R., 1925, ch. 3, art. 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent quatre-vingts piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc., (Bibliothèque de la législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour traitements (Gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses contingentes: (Gouvernement civil), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille sept cent cinquante-deux piastres et soixante-dix-sept centins soit ouvert à Sa Majesté pour inspection des bureaux publics (Administration de la justice), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour fonds des écoles élémentaires, écoles pauvres, etc., (en sus du montant autorisé en vertu des S. R., 1925, ch. 133, art. 474, tel que modifié par la loi 16 Geo. V, ch. 43, s. 1), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à la littérature et aux beaux-arts: Livres de récompense, reliure, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour rapport du département, annuel, financier et statistique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour gratification pour 10, 15 et 20 ans d'enseignement provenant autrefois du fonds des écoles élémentaires ($25,000.00), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour écoles du soir et écoles de coupes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas un mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour bureau des statistiques de Québec, S. R., 1925. ch. 18 arts. 30-37, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour asiles d'aliénes, y compris le transport de patients des prisons aux asiles, et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour hygiène publique de Québec, S. R., 1925, ch. 186, art. 155, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour inspections, explorations, etc., (Travaux publics), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour ponts-routes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'entretien des bureaux du gouvernement, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour réparations aux palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour édifices publics et "Loi des établissements industriels", S. R., 1925, ch. 182, art. 21, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour bureaux de placement des ouvriers, S. R., 1925, ch. 99, art. 5, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à l'agriculture en général, y compris les fermes de démonstration, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour sociétés d'agriculture, (en sus du montant autorisé en vertu des S. R., 1925, ch. 54, art. 62), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour cercles agricoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour médecine vétérinaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour expositions (Agriculture), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour industrie laitière et inspection des fabriques de produits laitiers, S. R., 1925, ch. 63, et 64 pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour écoles d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour économie domestique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour horticulture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour aviculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour apiculture et industrie du sucre d'érable, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour amélioration et entretien des chemins, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses générales (Terres et forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour service d'hydroplans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour arpentage (Terres et forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour service forestier et inspections des terres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour chemins de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour régistrateurs: traitements et dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour divers en général (Services divers), pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour octroi aux victimes de l'incendie, paroisse de St-Côme, Co. Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour octroi aux ouvriers sans emploi, Québec, pour l'exercice fiinssant le 30 juin 1927.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majresté pour octroi à la compagnie de navigation Rimouski-Saguenay, *re*: service entre Rimouski et la Côte nord, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour octroi au comité de l'érection du monument Marsan, l'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour archives de la province de Québec, impressions, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour commission concernant le système scolaire de l'île de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour agent-général de la province en Belgique, pour dépenses de bureau, (en sus du montant autorisé en vertu de S. R., 1925, ch. 15, art. 9, tel que modifié par la loi 16 Geo. V, ch. 15, s. 3,) pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour directeur de bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels en Europe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1927.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté plusieurs résolutions.

Lesdites résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Question par M. Bastien.—1. M. J.-A. Lesage qui, d'après les Comptes publics 1925-26 (page 101), aurait reçu $1,800. comme acheteur au département des Travaux publics et M. J.-A. Lesage qui, d'après les mêmes comptes publics (page 207), aurait reçu $1,200. sont-ils une même personne?

2. M. J.-A. Lesage est-il toujours à l'emploi du gouvernement comme commissaire-enquêteur des chemins à barrières et des ponts de péage?

3. Quelles enquêtes a-t-il faites depuis la réponse du 7 février 1924 (Journaux Ass. Lég. 1923-24, page 169) ?

Réponse par l'honorable M. Galipault:

1. Non.
2. Oui.
3. Enquêtes sur pont Stanton, à St-Léon de Maskinongé, pont sur la Rivière-du-Loup à St-Alexis à Maskinongé, pont dit Jos. Prévost à l'Epiphanie, rang St-Esprit, demande d'enquête il y a quelques semaines, sur pont Delphis Côte à la Visitation (Chatillon) comté d'Yamaska.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

Résolu que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1927, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $1,857,815.27.

Résolu que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1928, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $15,410,885.80.

Résolutions à rapportér.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce comité a adopté deux résolutions.

Les dites résolutions sont lues comme suit:

Résolu que, pour pouvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1927, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme d'excédant pas $1,857,815.27.

Résolu que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté pour la dépense de l'année financière se terminant le 30 juin 1928, il sera permis de tirer du fonds consolidé du revenu de cette province une somme n'excédant pas $15,410,885.80.

Lesdites résolutions sont lues une seconde fois et adoptées.

Ordonné que l'honorable M. Nicol ait la permission de présenter un bill (No 17) intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour

les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1927 et le 30 juin 1928 et pour d'autres fins du service public".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative, qu'il a voté le bill suivant:

Bill No 17 intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1927 et le 30 juin 1928, et pour d'autres fins du service public".

Un message de Son Honneur l'Administrateur de la province est apporté par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, requérant la présence des députés de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur l'Administrateur de la province veut bien donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

C Loi modifiant les articles 61 et 527 de la Loi des cités et villes.
5 Loi modifiant certaines dispositions des Statuts refondus, 1925, concernant les expropriations.
6 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
7 Loi modifiant le Code municipal.
10 Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.
13 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
14 Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements.
18 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'indépendance de la Législature.
20 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
21 Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district judiciaire de l'Abitibi.
22 Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn.
23 Loi relative aux animaux de ferme et leurs produits.
24 Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles.
25 Loi modifiant la Loi des terres et forêts.
26 Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.

27 Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie.
28 Loi concernant la vente des produits agricoles.
29 Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean.
30 Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre "Laurier Palace", et de certaines autres matières d'intérêt général.
31 Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
32 Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup.
33 Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 3, relative à la "National Transcontinental Railway Branch Lines, Company".
35 Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.
37 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement de greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn.
40 Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades, qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'hospice Sainte-Anne-de-laBaie-Saint-Paul.
43 Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55.
45 Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.
46 Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
47 Loi modifiant la Loi des licences.
48 Loi modifiant la Loi de la voirie.
49 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
50 Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture.
52 Loi légalisant certaines signatures apposées au bureau d'enregistrement de la division des Trois-Rivières.
53 Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.
55 Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin.
57 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
58 Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district.
59 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique.
60 Loi prohibant l'imposition de droits sur les personnes étrangères à une municipalité qui y travaillent.
61 Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.
62 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales.
63 Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie.
65 Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.
66 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux Iles de la Madeleine.

67 Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique relativement aux visiteurs d'écoles.
68 Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies.
69 Loi modifiant la Loi de l'adoption.
71 Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec.
73 Loi légalisant certains actes faits en vertu de la Loi des paroisses et des fabriques.
74 Loi concernant l'octroi aux colons de titres pour certains lots compris dans les réserves de sauvages, désaffectées.
81 Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoit-du-Lac.
82 Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve.
84 Loi concernant la succession Joseph Gareau.
89 Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.
96 Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield.
97 Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.
98 Loi modifiant la charte de la "St. Francis Valley Railway Company".
99 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
101 Loi modifiant la charte de la "Quebec & Western Railway Company".
104 Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents à la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux.
105 Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal.
106 Loi concernant la "Quebec Central Railway Company".
107 Loi ratifiant le règlement No 47 de la municipalité du canton de Grand Calumet, comté de Pontiac.
108 Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal.
109 Loi concernant "The Bell Telephone Company of Canada".
111 Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes.
112 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges.
114 Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal.
115 Loi constituant en corporation la ville de Mercier.
116 Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre 1926.
121 Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull.
122 Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull.
124 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine, après examen.

126 Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville.
127 Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale.
128 Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis.
130 Loi concernant la succession Alexandre Aubertin.
131 Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.
132 Loi constituant en corporation la ville de Dolbeau.
134 Loi validant le règlement No 24 de "The Mount Royal Hotel Company, Limited".
136 Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.
137 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
138 Loi concernant la succession de dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery.
139 Loi modifiant la charte de la "Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal".
142 Loi constituant en corporation la "Ukrainian Jewish Congregation".
143 Loi constituant en corporation la "Congregation Poaley Zedeck".
146 Loi modifiant la charte de "The Women's Hospital of Montreal".
147 Loi modifiant la charte de "The Royal Trust Company".
148 Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières.
149 Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson.
150 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
151 Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al.* à "Alemay Realties, Limited".
152 Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson.
153 Loi constituant en corporation L'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec.
154 Loi concernant la "Viewmount Land Company, Limited".
155 Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead.
157 Loi modifiant la charte de la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick.
158 Loi constituant en corporation "The Quebec Mutual Casualty Company".
160 Loi modifiant la Loi du barreau.
161 Loi modifiant la Loi médicale de Québec.
163 Loi modifiant la Loi des comptables.
166 Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.
167 Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs.
168 Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

169 Loi modifiant l'article 728 du Code de procédure civile.
170 Loi modifiant l'article 202 du Code municipal.
175 Loi modifiant l'article 704 du Code municipal.
177 Loi modifiant l'article 380 du Code de procédure civile.
181 Loi concernant la construction, l'aménagement et la mise en usage des édifices publics.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur l'Administrateur sanctionne ces bills".

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur l'Administrateur lui a présenté le bill suivant: pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

17 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1927, et le 30 juin 1928, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, l'Administrateur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benovolence* et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province de clôre la quatrième session de la seizième Législature de la province de Québec, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

J'apprécie d'autant plus hautement le privilège de clôturer cette quatrième session de notre seizième législature, que l'occasion m'est ainsi fournie de vous féliciter du dévouement que vous avez apporté à l'accomplissement de votre tâche.

J'ai le sentiment de servir l'intérêt général de notre province, en sanctionnant les lois que vous avez adoptées après mûre réflexion et de longues délibérations.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des crédits qu'il vous a plu de voter pour permettre à chacun de nos ministères de faire face aux besoins multiples de notre population.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Tout en favorisant le développement industriel de la province de Québec, vous vous êtes préoccupés d'améliorer le sort de notre classe agricole en chargeant le gouvernement de l'entretien général de la voirie, et d'aider nos braves colons en leur accordant une prime de défrichement, de labour et de résidence, et en leur facilitant la construction d'écoles primaires.

Vous avez ainsi pris le moyen de maintenir un juste équilibre entre la population rurale et la population urbaine, et je forme des vœux pour que la Providence bénisse abondamment vos louables efforts.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit:

C'est la volonté et le désir de Son Honneur l'Administrateur de la province que cette Législature soit prorogée; et cette Législature est, en conséquence, prorogée *sine die*.

PRÉCIS DES DÉCISIONS PRONONCÉES PAR L'ORATEUR SUR DES QUESTIONS D'ORDRE OU DE RÈGLEMENT

Séance du 26 janvier 1927.

Une question dans laquelle on se sert de l'épithète "fameux" pour qualifier une chose au sujet de laquelle on désire interroger le gouvernement est irrégulière et contraire à l'article 562 du règlement.

Séance du 11 février 1927.

Une question dans laquelle on demande pourquoi le gouvernement n'a pas répondu de la même façon à deux questions identiques est irrégulière.

Séance du 24 février 1927.

Il est régulier de proposer que la chambre autorise le comité des comptes publics à employer un sténographe pour recueillir les témoignages reçus. (Art. 396 et 403 du règlement).

Il est irrégulier de proposer un amendement tendant à contredire la décision que l'Orateur a rendue.

Séance du 10 mars 1927.

A la motion de troisième lecture d'un bill, il est régulier de proposer un amendement ayant pour objet de renvoyer le bill à un comité plénier avec instruction de modifier une disposition du bill qui n'est que la reproduction d'une résolution préalablement adoptée en comité plénier et agréée par la chambre, si la modification proposée doit avoir pour effet de réduire la charge ou l'impôt proposé par le bill ou existant en vertu de la loi en vigueur, et qu'elle ne change aucunement l'assiette de l'impôt proposé par le bill ou existant en vertu de la loi en vigueur. (Art. 470 du règlement; Bourinot, 3e éd., pp. 664-665; Cushing, Nos. 2207, 2226).

Deuxième séance du 30 mars 1927.

A la motion de troisième lecture d'un bill, il est irrégulier de proposer un amendement ayant pour objet de renvoyer le bill à un comité plénier avec instruction de l'amender, si la modification proposée dans l'amendement doit avoir pour effet d'imposer une charge sur le peuple. (Art. 401 du règlement.)

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA SESSION DE 1927

4ième SESSION DE LA 16e LÉGISLATURE

La session s'ouvre le 11 janvier 1927.

L'adresse en réponse au discours du trône est proposée par M. Guilmette, secondé par M. McDonald.

Les Chambres sont prorogées le 1er avril 1927.

Séances	72
Pétitions présentées relativement à des bills	82
Pétitions présentées relativement à la vente de "Montreal Water & Power Co."	2
Documents déposés sur le bureau de la Chambre en réponse aux adresses et aux ordres de la Chambre	36
Bills présentés en premier lieu à l'Assemblée législative	163
Bill présenté en premier lieu au Conseil législatif	1
Bills sanctionnés	150
Avis de questions	332
Avis de motions introductives de bills	67
Avis de motions proposant le vote d'ordres ou d'adresses	42
Séances de comités pléniers consacrées à l'étude de bills	149
Séances du comité des subsides	46
Rapport du comité spécial chargé de choisir les membres des comités permanents	1
Rapports du comité des bills privés en général	20
" " des chemins de fer, etc	3
" " des règlements	16
" " des bills publics en général	20
" " des comptes publics	3
" " des privilèges et élections	1
" " de l'agriculture, de l'immigration, etc	1
" " de l'industrie et du commerce	1
" " de la bibliothèque de la législature	1
" " du Code municipal	5
" " des impressions législatives	1

E. R. ALLEYN,

Greffier des archives

INDEX

DES

Journaux de l'Assemblée législative

DE QUÉBEC

17 GEORGE V, 1927

(VOLUME *LXI*)

ACCIDENTS DU TRAVAIL:—Loi relative aux—, 1926. (Voir BILLS, *No 70.*)

ADMINISTRATEUR:—
Discours de l'—à l'ouverture de la session, 2; à la clôture de la session 396; motion pour adresse en réponse au discours du trône, débat, 7, 13, 17, 22, 29. Amendement proposé, rejeté, 29. Motion principale adoptée, 30.

Messages de l'Administrateur:
Requérant la présence des députés dans la salle des séances du Conseil à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de certains bills, 171; 372; à la clôture de la session, 392.
Transmission du rapport de l'imprimeur du Roi, 6.
Transmission du budget, 36; du budget supplémentaire, 353.
Transmission de rapports concernant certaines nominations dans le service civil. 6.

ADOPTION:—Loi modifiant la Loi de l'—. (Voir BILLS, *No 69.*)

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE:—Débat, 7, 13, 17, 22, 29; amendement proposé, rejeté, 29. Motion principale adoptée, 30. (Voir DISCOURS DU TRÔNE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ADRESSES:—(Pour le dépôt de Rapports et de Documents, voir: DOCUMENTS DE LA SESSION.)

AGRICULTURE:—(Voir PRODUITS AGRICOLES; TERRES PUBLIQUES; SUBSIDES (Amendements).

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION (Comité d'):—(Voir COMITÉS.)

ALAIN, LUDGER:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir BILLS, *No 118.*)

ALEMAY REALTIES, LTD:—Loi validant une vente faite par Samuel Wener *et al* à—. (Voir BILLS, *No 151.*)

ALMA & JONQUIÈRES RY CO.:—Loi concernant la compagnie de chemin de fer—. (Voir BILLS, *No 148.*)

AMIANTE:—[Voir SUBSIDES (Amendements, p. 316)].

ANATOMIE:—Loi concernant l'étude de l'—. (Voir BILLS, *No 63.*)

ANIMAUX DE FERME:—Loi relative aux—et leurs produits. (Voir BILLS, *No 23.*)

ARCHITECTES:—(Voir CODE CIVIL.)

ARCHIVES:—(Voir DOCUMENTS HISTORIQUES.)

ASILE DU BON-PASTEUR DE QUÉBEC:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 94.*)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—

Se rend auprès de l'Administrateur à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de certains bills, 171; 372; à la clôture de la session, 392.
Ajourne à un jour ultérieur, 15, 35.
Ajourne pour une heure plus tard que celle fixée par le règlement, 51, 81; plus tôt que celle fixée par le règlement, 14, 31.
Décide d'avoir trois séances par jour, 265.
Ajourne par respect pour la mémoire de M. Arthur Plante, député de Beauharnois, 54.
Proclamation convoquant l'—, v.
(Voir DÉPUTÉS; ORATEUR.)

ASSISTANCE PUBLIQUE:—Loi relative à l'—. (Voir BILLS, *No 13.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

ASSOCIATION DES BARBIERS-COIFFEURS:—Loi constituant en corporation "l'—. (Voir BILLS, *No 153.*)

ASSOCIATION DES COMPTABLES DE MONTRÉAL:—
1. Loi relative à l'—. (Voir BILLS, *No 105.*)
2. (Voir COMPTABLES.)

ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES ET OPTICIENS:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 131.*)

AUBERTIN, ALEXANDRE:—Loi concernant la succession—. (Voir BILLS, *No 130.*)

AUDITEUR DE LA PROVINCE:—(Voir SUBSIDES, AMENDEMENTS, p. 363.)

AUTOMOBILES:—(Voir VÉHICULES—.)

AVOCATS:—(Voir BARREAU.)

BARBIERS-COIFFEURS:—(Voir ASSOCIATION DES - .)

BARREAU:—
1. Loi modifiant la Loi du—. (Voir BILLS, *No 160.*)
2. Loi concernant le—et Lattoni, Mario-Emile. (Voir BILLS, *No 76.*)
3. Loi concernant le—et Lynch-Staunton, Victor M. (Voir BILLS, *No 90.*)
4. Loi concernant le—et Meredith, Wm Campbell Jas. (Voir BILLS, *No 91.*)
5. Loi concernant le—et Wevrick, Solomon. (Voir BILLS, *No 102.*)
6. Loi concernant le—et Johnson, David Moffat. (Voir BILLS, *No 103.*)

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT & POWER CO.:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 156.*)

BELL TELEPHONE CO. OF CANADA:—Loi concernant *The*—. (Voir BILLS, *No 109.*)

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE:—
1. (Voir COMITÉS.)
2. Députés nommés par le Conseil législatif pour—, 11; par l'Assemblée,—11.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—

C.—Bill du Conseil législatif.—Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes. (M. Fortier), 1ère lect., 249; renv. à comité, 277; rapporté, 290; amend., 3e lect., 309; amend. adoptés par le C. L., 322. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 32.)

No 1.—Loi relative à la prestation des serments d'office.—Présentation (M. Taschereau), 1.

No 2.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.—Présentation (M. Taschereau), 17; 2e lect., étudié en comité plénier, 131; 3e lect., 149. Message du C. L., 159. Sanction, 171. (17 Geo. V, c. 14.)

No 3.—Loi modifiant le chapitre XVII des Statuts refondus du Bas-Canada, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.—Présentation (M. Taschereau), 33; 2e et 3e lect., 37. Message du C. L., 75. Sanction, 171. (17 Geo. V, c. 43.)

No 5.—Loi modifiant certaines dispositions des Statuts refondus, 1925, concernant les expropriations.—Présentation (M. Taschereau), 154; renv. à comité, 199; rapport, 231; 3e lect., 315. Message du C. L., 354. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 66.)

No 6.—Loi modifiant la Loi des cités et villes.—Présentation (M. Taschereau), 141; renv. à comité, 156; rapporté, 158; 3e lect., 165. Message du C. L., amend., concours, 215. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 33.)

No 7.—Loi modifiant le Code municipal.—Présentation (M. Taschereau), 119; renv. à comité, 194; rapporté, 222; 3e lect., 293. Message du C. L., 354. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 74.)

No 8.—Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.—Présentation (M. Nicol), 33; renv. à comité, 42; rapporté, 43; 3e lect., 116. Message du C. L., 145. Sanction, 171. (17 Geo. V, c. 52.)

No 9.—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.—Présentation (M. Taschereau), 14; renv. à comité, 42; rapporté, 43; étude en comité pl., 83; 3e lect., 160. Message du C. L., amend., concours, 145. Sanction, 171. (17 Geo. V, c. 62.)

No 10.—Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.—Présentation (M. Taschereau), 34; renvoi à comité, 39; étude en comité pl., 54; 3e lect., 78. Message du C. L., amend., concours, 295. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 63.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 11.—Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Taschereau), 33; renv. à comité, 37; rapporté, 39; 3e lect., 78. Message du C. L., 111. Sanction, 171. (17 Geo. V, c. 73.)

No 13.—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.—Résolution renv. à comité pl., 187; recommandation de l'Ad., concours, 214. Bill présenté (M. David), 148; 2e lect., étude en comité pl., 215; 3e lect., 273. Message du C. L., amend., concours, 354. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 54.)

No 14.—Loi modifiant la loi des droits sur les divertissements.—Résolutions renv. à comité pl., 149; recommandation de l'Ad., concours, 193. Bill présenté (M. David), 148; 2e lect., étude en comité pl., 194; ordre de 3e lect. révoqué, renv. à comité, 201; rapporté 233; 3e lect., 300. Message du C. L., amend., 354; concours, 355. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 36.

No 16.—Loi concernant la conservation de certains documents ayant un caractère historique.—Résolution renv. à comité pl., 34; recommandation de l'Ad., concours, 131. Bill présenté (M. Taschereau), 34; renv. à comité pl., 132; ordre révoqué; renvoi à comité, 162.

No 17.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1927 et le 30 juin 1928, et pour d'autres fins du service public.—Présentation (M. Nicol), 391, 2e et 3e lect., 392. Messae du C. L., 392. Sanction, 396. (17 Geo. V, c. 1.)

No 18.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'indépendance de la Législature.—Présentation (M. Taschereau), 36; 2e lect., étude en comité pl., 346, 350, 3e lect., 351. Message du C. L., 364. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 13.)

No 19.—Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture.—Résolution renv. à comité pl., 44. (M. Mercier, Châteauguay.)

No 20.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.—Résolutions renv. à comité pl., 188; recommandation de l'Ad., étude en comité pl., 240, 273; concours, 274. Bill présenté (M. David), 185; 2e et 3e lect. 274. Message du C. L., 302. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 38.)

No 21.—Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district judiciaire de l'Abitibi.—Résolutions renv. à comité pl., 77; recommandation de l'Ad., concours, 198. Bill présenté (M. Gali-

---

BILLS:—*Suite.*

peault), 199; 2e et 3e lect., 203. Message du C. L., amend., 354; concours, 355. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 6.)

No 22.—Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'un prison à Rouyn.—Résolutions renv., à comité pl., 73; recommandation de l'Ad., concours, 157. Bill présenté (M. Galipeault), 158; 2e et 3e lect., 159. Message du C. L., amend., 354; concours, 355. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 8.)

No 23.—Loi relative aux animaux de ferme et leurs produits.—Présentation (M. Caron), 113; 2e lect., étude en comité pl., 207; 3e lect., 232. Message du C. L., 264. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 25.)

No 24.—Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles.—Présentation (M. David), 100; renv. à comité, 131; rapporté, 141; 3e lect., 157. Message du C. L., amend., 203; concours, 204. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 46.)

No 25.—Loi modifiant la Loi des terres et forêts.—Résolution renv. à comité pl., 108; recommandation de l'Ad., concours, 274. Bill présenté (M. Mercier, Châteauguay), 275, 2e lect., étude en comité pl., rapporté, 278; 3e lect., 289. Message du C. L., amend., concours, 365. Sanction, 392. (17 Geo. V, c. 22.)

No 26.—Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.—Résolution renv. à comité pl., 108; recommandation de l'Ad., concours, 116. Bill présenté (M. David), 117; 2e et 3e lect., 146. Message du C. L., 392. (17 Geo. V, c. 40.)

No 27.—Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie.—Résolution renv. à comité pl., 73; recommandation de l'Ad., concours, 153. Bill présenté (M. Galipeault), 71; 2e et 3e lect., 154. Message du C. L., 176. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 7.)

No 28.—Loi concernant la vente des produits agricoles.—Résolution renv. à comité pl., 220; recommandation de l'Ad., concours, 277. Bill présenté (M. Caron), 2e et 3e lect., 278. Message du C. L., 302. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 24.)

No 29.—Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean.—Résolutions renv. à comité pl., 149; recommandation de l'Ad., étude en comité, 232; étude en comité, 1ère et 2e lect., 260; débat sur la motion de concours, ajourné, 263; concours, 265. Bill présenté (M. Mercier, Château-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

guay), 48; 2e lect., étude en comité pl., 298, 300; 3e lect., 322. Message du C. L., amend., 365; concours, 366. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 9.)

No 30.—Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre "Laurier Palace", et de certaines autres matières d'intérêt général.—Résolution renv. à comité pl., 144; recommandation de l'Ad., 192; concours, 193. Bill présenté (M. Taschereau), 48; 2e lect., renv. à comité pl., 201; étude en comité pl., 265, 267; 3e lect., 273. Message du C. L., 303. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 10.)

No 31.—Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.—Présentation (M. Mercier, Châteauguay), 119; 2e et 3e lect. 159. Message du C. L., 208. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 23.)

No 32.—Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin, 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup.—Résolutions renv. à comité pl., 73; recommandation de l'Ad., concours, 150. Bill présenté (M. Taschereau), 71; 2e lect., étude en comité pl., 151; 3e lect., 156. Message du C. L., 176. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 4.)

No 33.—Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 3, relative à la *National Transcontinental Railway Branch Lines Company.*—Résolution renv. à comité pl., 73; recommandation de l'Ad., concours, 151. Bill présenté (M. Galipeault), 152; 2e lect., étude en comité pl., 156; 3e lect., 159. Message du C. L., 234. Sanction 393. (17 Geo. V, c. 95.)

No 34.—Loi modifiant la loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.—Présentation (M. Taschereau), 71; renv. à comité, 78; rapporté, 99; 3e lect., 116. Message du C. L., 145. Sanction, 171. (17 Geo. V, c. 69.)

No 35.—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.—Résolution renv. à comité pl., 213; recommandation de l'Ad., concours, 338. Bill présenté (M. Taschereau), 210; renv. à comité, 227; rapporté, 233; étude en comité pl., 339; 3e lect., 342. Message du C. L., 364. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 16.)

No 36.—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.—Présentation (M. Taschereau), 100; renv. à comité, 116; rapporté, 118; 3e lect., 138. Message du C. L., amend. concours, 168. Sanction, 171. (17 Geo. V, c. 64.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 37.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement de greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn.—Résolution renv., à comité pl., 73; recommandation de l'Ad., concours, 183. Bill présenté (M. Taschereau), 71; 2e lect., étude en comité pl., 183; 3e lect., 192. Message du C. L., 240. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 48.)

No 38.—Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetière.—Résolution renv. à comité pl., 220. Bill présenté (M. David), 218; ordre révoqué, bill retiré, 342.

No 39.—Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec.—Présentation (M. Perrault), 119; 2e et 3e lect., 139. Message du C. L., 167. Sanction, 171. (17 Geo. V, c. 29.)

No 40.—Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul.—Résolution renv., à comité pl., 108; recommandation de l'Ad., concours, 129. Bill présenté (M. David), 130; 2e et 3e lect., 156. Message du C. L., 176. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 5.)

No 41.—Loi modifiant la Loi de la chasse.—Présentation (M. Perrault), 119; 2e et 3e lect., 139. Message du C. L., 168. Sanction, 171. (17 Geo. V, c. 30.)

No 42.—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à certaines cours de recorder.—Présentation (M. Taschereau), 119; 2e et 3e lect., 138. Message du C. L., 168. Sanction, 171. (17 Geo. V, c. 50.)

No 43.—Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55.—Résolution renv. à comité pl., 129; recommandation de l'Ad., étude en comité, 216; de nouveau en comité, concours, 221. Bill présenté (M. David), 221; 2e lect., 227; amend. proposé à la motion de 3e lect., débat, point d'ordre, 229; renversé, 235; reprise du débat, amend. rejeté, 3e lect., 239. Message du C. L., 264. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 55.)

No 45.—Loi modifiant des droits sur certaines mutations de propriétés.—Résolutions renv. à comité pl., 188; recommandation de l'Ad., concours, 245. Bill présenté (M. Nicol), 185; 2e et 3e lect., 246. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 19.)

No 46.—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.—Présentation (M. Nicol), 154; 2e lect., étude en comité pl., 204; 3e lect., 209.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

Message du C. L., amend., concours 276. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 20.)

No 47.—Loi modifiant la Loi des licences.—Présentation (M. Nicol) 119; 2e lect., étude en comité pl., 194; motion pour renv. à comité concours, 201; rapporté, 233; 3e lect., 304. Message du C. L., 354. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 17.)

No 48.—Loi modifiant la Loi de la voirie.—Résolutions renv. à comité pl., 129; recommandation de l'Ad., concours, 229. Bill présenté (M. Perrault), 119; 2e lect., étude en comité pl., 230, 232, 254; amendts proposés à la 3e lect. rejetés, 267, 268; 3e lect., 269. Message du C. L., 303. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 31.)

No 49.—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.—Résolutions renv. à comité pl., 129; recommandation de l'Ad., concours, 159. Bill présenté (M. Perrault), 119; 2e lect., étude en comité pl., 160; 3e lect., 166. Message du C. L., 208. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 28.)

No 50.—Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture.—Résolutions renv. à comité pl., concours, 166. Bill présenté (M. Perrault), 167; 2e et 3e lect., 174. Message du C. L., 208. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 26.)

No 52.—Loi légalisant certaines signatures apposées au bureau d'enregistrement de la division des Trois-Rivières.—Présentation (M. Taschereau), 148; 2e et 3e lect., 166. Message du C. L., 208. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 70.)

No 53.—Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.—Résolutions renv. à comité pl., 144; recommandation de l'Ad., concours, 282. Bill présenté (M. Taschereau), 141; 2e lect., étude en comité 284; 3e lect., 289. Message du C. L., 314. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 2.)

No 55.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin.—Présentation (M. Taschereau), 141; renv. à comité, 156; rapporté, 158; ordre révoqué, renv. de nouveau à comité, 194; rapporté, 231; 3e lect., 245. Message du C. L., 264. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 15.)

No 56.—Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.—Présentation (M. Nicol), 154; ordre révoqué, bill retiré, 195.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 57.—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.—Résolution renv. à comité pl., 156; recommandation de l'Ad., concours, 197. Bill présenté (M. Nicol), 154; 2e lect., étude en comité pl., 197; 3e lect., 304. Message du C. L., 365; concours, 366. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 21.)

No 58.—Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district.—Résolutions renv. à comité pl., 188; recommandation de l'Ad., concours, 304. Bill présenté (M. Taschereau), 2e lect., 305; 3e lect., 309. Message du C. L., 322. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 49.)

No 59.—Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique.—Résolution renv. à comité pl., 188; recommandation de l'Ad., concours, 204. Bill présenté (M. David), 185; 2e lect., étude en comité, 205; ordre de 3e lect., révoqué, de nouveau en comité, étude, 3e lect., 213. Message du C. L., amend., 242; concours, 243. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 45.)

No 60.—Loi prohibant l'imposition de droits sur les personnes étrangères à une municipalité qui y travaillent.—Présentation (M. Galipeault), 210; 2e et 3e lect., 247. Message du C. L., amend., concours, 295. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 34.)

No 61.—Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.—Résolutions renv. à comité pl., 220; recommandation de l'Ad., concours, 292. Bill présenté (M. Galipeault), 2e et 3e lect., 293. Message du C. L., 314. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 3.)

No 62.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales.—Résolutions renv. à comité pl., 220; recommandation de l'Ad., concours, 241. Bill présenté (M. David), 217; 2e lect., 242; 3e lect., 245. Message du C. L., 264. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 39.)

No 63.—Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie.—Présentation (M. Taschereau), 217; 2e et 3e lect., 232. Message du C. L., 264. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 59.)

No 65.—Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.—Résolution renv. à comité pl., 220; recommandation de l'Ad., étude en comité, 246; de nouveau en comité, concours, 262. Bill présenté (M. Nicol), 263; 2e et 3e lect., 274. Message du C. L., 393. (17 Geo. V, c. 18.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 66.—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux Iles de la Madeleine.—Présentation (M. Taschereau), 248; 2e et 3e lect., 292. Message du C. L., 354. Sanction, 393. (17 Geo. V, c. 47.)

No 67.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux visiteurs d'écoles.—Présentation (M. David), 217; 2e et 3e lect., 247. Message du C. L., 264. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 37.)

No 68.—Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies.—Résolutions renv. à comité pl., 254; recommandation de l'Ad., concours, 261. Bill présenté (M. Galipeault), 249; 2e lect., étude en comité, 262; 3e lect., 269. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 53.)

No 69.—Loi modifiant la Loi de l'adoption.—Présentation (M. Taschereau), 279; 2e et 3e lect., 342. Message du C. L., 364. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 57.)

No 70.—Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1926.—Présentation (M. Galipeault), 276; débat sur la motion de 2e lect., ajourné, 353; 2e lect., 355; débat sur la motion de 3e lect., 356; reprise du débat, 358; point d'ordre; l'Orateur suspend sa décision, 359; point d'ordre maintenu, 361; 3e lect., 361. Message du C. L., 365. Sanction, 372. (17 Geo. V, c. 67.)

No 71.—Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec.—Résolution renv. à comité pl., 304; recommandation de l'Ad., concours, 326. Bill présenté (M. Galipeault), 2e lect., 326; 3e lect., 338. Message du C. L., 364. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 65.)

No 73.—Loi légalisant certains actes faits en vertu de la Loi des paroisses et des fabriques.—Présentation (M. Taschereau), 285; 2e et 3e lect., 300. Message du C. L., 322. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 56.)

No 74.—Loi concernant l'octroi aux colons de titres pour certains lots compris dans les réserves de sauvages, désaffectées.—Résolutions renv. à comité pl., 320; recommandation de l'Ad., concours, 326. Bill présenté (M. Taschereau), 2e et 3e lecture, 327. Message du C. L., 364. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 27.)

No 75.—Loi concernant le *Bishop's College.*—Pétition, 8; rapport, 20. Bill présenté (M. Crépeau), 21; renv. à comité, 31; rapporté, 39; 3e lect., 48. Message du C. L., 111. Sanction, 172. Remboursement des droits, 282. (17 Geo. V, c. 44.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 76.—Loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit.—Pétition, 24; rapport 32. Bill présenté (M. Bercovitch), 33; renv. à comité, 37; rapporté, 55; 3e lect., 79. Message du C. L., 145. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 143.)

No 77.—Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de "Rafolovitch", en celui de "Raff".—Pétition, 19; rapport, 25. Bill présenté (M. Bercovitch), 28; renv. à comité, 34; rapporté, 43; 3e lect., 50. Message du C. L., 111. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 150.)

No 78.—Loi validant la cléricature d'Armand Zappa.—Pétition, 9; rapport, 20. Bill présenté (M. Reed), 20; renv. à comité, 31; rapporté, 39; 3e lect., 49. Message du C. L., 111. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 147.)

No 79.—Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec".—Pétition, 15; rapport, 25. Bill présenté (M. Létourneau), 27; renv. à comité, 34; rapporté, 39; 3e lect., 49. Message du C. L., amend., concours, 111. Sanction, 172. Remboursement des droits, 299. (17 Geo. V, c. 109).

No 80.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis.—Pétition, 20; rapport, 25. Bill présenté (M. Thériault), 27; renv. à comité, 34; rapporté, 39; 3e lect., 46. Message du C. L., 111. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 149.)

No 81.—Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoit du Lac.—Pétition, 9; rapport, 20. Bill présenté (M. Oliver), 20; renv. à comité, 31; rapporté, 43; 3e lect., 50. Message du C. L., amend., 176; concours, 177. Remboursement des droits, 255. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 111.)

No 82.—Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve.—Pétition, 20; rapport 54. Bill présenté (M. Tétreau), 56; renv. à comité, 66; rapporté, 99; 3e lect., 117. Message du C. L., 176. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 141.)

No 83.—Loi constituant en corporation la ville de Newaygo.—Pétition, 8; suspension, du régl., 31; rapport, 38. Bill présenté (M. Lemieux, Gaspé), 40; renv., à comité, 45; rapporté (préambule non prouvé), 93; renv. de nouveau à comité, 231; rapporté (préambule non prouvé), 234. Remboursement des droits, 255.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 84.—Loi concernant la succession Joseph Gareau.—Pétition, 19; rapport, 26. Bill présenté (M. Bouchard), 27; renv. à comité, 35; rapporté, 100; 3e lect., 117. Message du C. L., amend., 203; concours, 204. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 136.)

No 85.—Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine."—Pétition, 24; rapport, 38. Bill présenté (M. Delisle), 40; renv. à comité, 45; rapporté, 55; 3elect., 78. Message du C. L., 145. Message du C. L. que le bill a été rapporté passé sans amend., alors qu'il y avait amend., 165. Entrée des journaux rescindée; concours, 165. Sanction, 172. Remboursement des droits, 255. (17 Geo. V, c. 112.)

No 86.—Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé.—Pétition, 8; rapport, 20. Bill présenté (M. Lemieux, Gaspé), 20; renv. à comité, 31; rapporté, 39; 3e lect., 48. Message du C. L., 111. Sanction, 172. Remboursement des droits, 255. (17 Geo. V, c. 115.)

No 87.—Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.—Pétition, 14; rapport, 20. Bill présenté (M. Fortier), 21; renv. à comité, 31; rapporté, 39; 3e lect., 49. Message du C. L., amend., concours, 111. Sanction, 172. Remboursement des droits, 310, (17 Geo. V, c. 116.)

No 88.—Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec. Pétition, 14; rapport, 20. Bill présenté (M. Létourneau), 21; renv. à comité, 31; rapporté, 39; 3e lect., 49. Message du C. L., amend., concours, 112. Sanction, 172. Remboursement des droits, 310. (17 Geo. V, c. 105.)

No 89.—Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.—Pétition, 32; rapport, 38. Bill présenté (M. Thurber), 39; renv. à comité, 45; rapporté, 71; étude en comité pl., 82; 3e lect., 109. Message du C. L., amend., concours, 185. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 86.)

No 90.—Loi autorisant Victor M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat.—Pétition, 19; rapport, 25. Bill présenté (M. Bercovitch), 27; renv. à comité, 34; rapporté, 43; 3e lect., 49. Message du C. L., 111. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 144.)

No 91.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres. —Pétition, 19; rapport, 25. Bill présenté (M. Bercovitch), 28; renv. à comité, 34; rapporté, 39; 3e lect., 46. Message du C. L., 111. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 145.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 92.—Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis".—Pétition, 15; rapport, 32. Bill présenté (M. Roy), 32; renv. à comité, 37; rapporté, 55; 3e lect., 78. Message du C. L., amend., 145; concours, 146. Sanction, 172. Remboursement, 297. (17 Geo. V, c. 108.)

No 93.—Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis.—Pétition, 15; rapport, 25. Bill présenté (M. Roy), 26; renv. à comité, 34; rapporté, 39; 3e lect., 49. Message du C. L., amend., concours, 112. Sanction, 172. Remboursement des droits, 297. (17 Geo. V, c. 110.)

No 94.—Loi modifiant la charte de l'"Asile du Bon-Pasteur de Québec."—Pétition, 15, rapport, 25. Bill présenté (M. Létourneau), 26; renv. à comité, 34; rapporté, 43; 3e lect., 50. Message du C. L., amend.. 111; concours, 112. Sanction, 172. Remboursement des droits, 300, (17 Geo. V, c. 106.)

No 95.—Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieux du Très Saint-Sacrement".—Pétition, 2C; rapport, 26. Bill présenté (M. L'Archevêque), 26; renv. à comité, 34; rapporté, 39; 3e lect., 45. Message du C. L., amend., 145; concours, 146. Sanction, 172. Remboursement des droits, 275. (17 Geo. V, c. 107.)

No 96.—Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield.—Pétition, 47; rapport, 55. Bill présenté (M. Charbonneau), 56; renv. à comité, 66; rapporté, 90; 3e lect., 110. Message du C. L., amend., 185; concours, 186. Remboursement des droits, 369. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 104.)

No 97.—Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe—. Pétition, 8; rapport, 25. Bill présenté (M. Bouchard), 27; renv. à comité, 34; rapporté, 134; 3e lect., 152. Message du C. L., amend., 1ère lect., 215; concours, 227. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 84.)

No 98.—Loi modifiant la charte de la *St. Francis Valley Railway Company.*—Pétition, 32; rapport, 38. Bill présenté (M. Bissonnet), 39; renv. à comité, 45; rapporté, 70; 3e lect., 92. Message du C. L., amend., 215; concours, 216. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 92.)

No 99.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.—Pétition, 19; rapport, 64. Bill présenté (M. Létourneau), 65; renv. à comité, 74; rapporté, 206; 3e lect., 214. Message du C. L., amend., 276; 1ère et 2e lect., 277; amend. à la motion pour concours, concours avec amend., 296; amend. adoptés par le C. L., 303, Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 77.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 101.—Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company.*—Pétition, 32; rapport, 38. Bill présenté (M. Létourneau), 40; renv. à comité, 45, rapporté, 70; étude en comité pl., 92; 3e lect., 109. Message du C. L., 208. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 94.)

No 102.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat, après examen.—Pétition, 19; rapport, 25. Bill présenté (M. Bercovitch), 28; renv. à comité, 34; rapporté, 55; 3e lect., 79. Message du C. L., 145. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 146.)

No 103.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat—Pétition, 8; rapport, 20. Bill présenté (M. Marchand), 21; renv. à comité 31; rapporté, 71; 3e lect., 80. Message du C. L., 145. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 142.)

No 104.—Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents à la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux.—Pétition, 8; rapport, 55. Bill présenté (M. Létourneau), 55; renv. à comité, 66; rapporté, 158; 3e lect., 170. Message du C. L., amend., concours, 234. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 78.)

No 105.—Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal.—Pétition, 25; rapport, 42. Bill présenté (M. Thériault), 44; renv. à comité, 51; rapporté, 141; 3e lect., 155. Message du C. L., 364. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 101.)

No 106.—Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Central.—Pétition, 19; rapport, 26. Bill présenté (M. Fortier), 26; renv. à comité, 35; rapporté, 70; 3e lect., 80. Message du C. L., 208. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 91.)

No 107.—Loi constituant en corporation la ville Cadieux.—Pétition, 8; rapport, 25. Bill présenté (M. McDonald), 26; renv. à comité, 37; rapporté, 206; 3e lect., 213. Message du C. L., amend., 265; concours, 266. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 125.) Titre amendé (Voir No 107 ci-dessus.)

No 107.—Loi ratifiant le règlement No 47 de la municipalité du canton de Grand Calumet, comté de Pontiac.—(Voir No 107 ci-dessus.)

No 108.—Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal.—Pétition, 24; rapport, 32. Bill

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

présenté (M. Philps), 32; renv. à comité, 37; rapporté, 70; 3e lect., 80. Message du C. L., amend., 215; concours, 216. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 132.)

No 109.—Loi concernant *The Bell Telephone Company of Canada.*—Pétition, 8; rapport, 64. Bill présenté (M. Bercovitch), 65; renv. à comité, 74; rapporté, 164; 3e lect., 182. Message du C. L., 234. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 98.)

No 110.—Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt.—Pétition, 9; rapport, 25. Bill présenté (M. Thurber), 28; renv. à comité, 35; rapporté, 43; 3e lect., 53. Message du C. L., 145. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 140.)

No 111.—Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes.—Pétition, 8; rapport, 141. Bill présenté (M. Marchand), 146; renv. à comité, 153; rapporté, 206; 3e lect., 213. Message du C. L., amend., 265.; concours, 266. Remboursement des droits ordinaires et add., 299. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 126.)

No 112.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges.—Pétition, 14; rapport, 64. Bill présenté (M. Bercovitch), 65; renv. à comité, 74; rapporté, 171; 3e lect., 240. Message du C. L., amend., 303; 1ère et 2e lect., 304; débat sur la motion de concours, 309; concours, 310. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 81.)

No 114.—Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal.—Pétition, susp. du règl. 37 rapport 55. Bill présenté (M. Bervocitch), 56; renv. à comité, 66; rapporté 171; 3e lect., 202. Message du C. L. amend., 265; concours, 266. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 80.)

No 115.—Loi constituant en corporation la ville Mercier.—Pétition, 19; rapport, 64. Bill présenté (M. Miljour), 65; rapporté, 200; 3e lect., 209. Message du C. L., 264. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 88.)

No 116.—Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre, 1926.—Pétition, 19; rapport, 26. Bill présenté (M. Richard), 27; renv. à comité, 35; rapporté, 100; 3e lect., 130. Message du C. L., amend., 203; concours, 204. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 82.)

No 118.—Loi concernant la succession de feu Ludger Alain.—Petition. 35; rapport, 39. Bill présenté (M. Bercovitch), 40; renv. à comité

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

pl., 45; rapporté, 55; 3e lect., 79. Message du C. L., amend., 168; concours, 169. Sanction 172. (17 Geo. V, c. 134.)

No 119.—Loi ratifiant et confirmant le titre de la *P. Q. Lumber Company* quant à certaines concessions forestières.—Petition, 35; rapport, 55. Bill présenté, (M. Grant), 56; renv. à comité, 66; rapporté, 89; 3e lect., 110. Message du C. L., 168. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 128.

No 120.—Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la *St-Maurice Lumber Company*, maintenant la *Canadian International Paper Company*, et confirmant le titre concernant les dites rues. —Pétition, 24; rapport, 47. Bill présenté (M. Mercier, Trois-Rivières), 47; renv. à comité, 53; rapporté, 70; 3e lect., 80. Message du C. L., amend., concours 168. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 120.)

No 121.—Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull.—Pétition, susp. du règl., 31, 35; rapport, 47. Bill présenté (M. Lafond), 48; renv. à comité, 53; rapporté, 164; 3e lect., 182. Message du C. L., amend., concours, 234. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 123.)

No 122.—Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull.—Pétition, susp. du règl., 89; rapport 93. Bill présenté (M. Lafond), 93; renv. à comité, 110; rapporté, 164; 3e lect., 182. Message du C. L., amend., 234; concours, 235. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 124.)

No 123.—Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre *Chaleurs Bay Mills* et *National Trust Company, Limited*, et autres personnes, et le titre fiduciaire de *National Trust Company, Limited*, quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat.—Pétition, 15; rapport, 25. Bill présenté (M. Grant), 28; renv. à comité, 50; rapporté, 89; 3e lect., 109. Message du C. L., amend., 168; concours, 169. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 127.)

No 124.—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine, après examen.—Pétition, susp. de règl., 37; rapport, susp. de règl., 64. Bill présenté (M. Thériault), 66; renv. à comité, 74; rapporté, 200; 3e lect., 207. Message du C. L., 264. Sanction, 394. (17 Geo. V, c. 148.)

No 125.—Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribeault à dame Cécile Chouinard-Gingras.—Pétition, 25; rapport, 32.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

Bill présenté (M. Thériault), 33; renv. à comité, 37; rapporté, 55; 3e lect., 79. Message du C. L., amend., 145; concours, 146. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 131.)

No 126.—Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville.—Pétition, 19; rapport, 47. Bill présenté (M. Thériault), 48; renv. à comité, 54; rapporté, 99; 3e lect., 116. Message du C. L., amend., 1ère lect., 216; 2e lect., concours, 227. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 89.)

No 127.—Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale.—Pétition, 25; rapport, 54. Bill présenté (M. Roy), 56; renv. à comité, 66; rapporté, 119; étude en comité pl., 138; 3e lect., 152. Message du C. L., amend., 234; concours, 235. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 99.)

No 128.—Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis.—Pétition, 32; rapport, 55. Bill présenté (M. Ouellet), 55; renv. à comité, 66; rapporté, 119; étude en comité pl., 138, 155; 3e lect., 162. Message du C. L., amend., 242; 1ère lect. 243; 2e lect., 255; concours, 275. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 79.)

No 129.—Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami.—Pétition, 24; rapport, 54. Bill présenté (M. Delisle), 56; renv. à comité, 66; rapporté, 90; 3e lect., 110. Message du C. L., amend., 168; concours, 169. Sanction, 172. (17 Geo. V, c. 85.)

No 130.—Loi concernant la succession Alexandre Aubertin.—Pétition, 8; rapport, 42. Bill présenté (M. Marchand), 44; renv. à comité, 50; rapporté, 178; 3e lect., 187. Message du C. L., amend., 265; concours, 266. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 135.)

No 131.—Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.—Pétition, 24; rapport, 89. Bill présenté (M. Bouchard), 90; renv. à comité, 99; rapporté, 134; 3e lect., 173. Message du C. L., amend., concours, 303. Sanction 395. (17 Geo. V, c. 102.)

No 132.—Loi constituant en corporation la ville de Mistassini (Dolbeau).—Pétition, 32; rapport, 55. Bill présenté (M. Thériault), 56; renv. à comité, 66; rapporté avec titre modifié: (Voir 132 ci-dessous), 134; étude en comité pl., 155; 3e lect., 158. Message du C. L., 234. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 87.)

No 132.—Loi constituant en corporation la ville de Dolbeau.—(Voir No 132 ci-dessus).

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

No 133.—Loi concernant: *The Quebec Church Property Commission.*—Pétition, 19; rapport, 64. Bill présenté (M. Smart), 65; renv. à comité, 74; rapporté retiré, 233. Remboursement des droits, 282.

No 134.—Loi validant le règlement No 24 de *The Mount Royal Hotel Company, Limited.*—Pétition, 14; rapport, 20. Bill présenté (M. Bouchard), 21; renv. à comité, 31; rapporté, 39; 3e lect., 46. Message du C. L., amend., 215; concours, 216. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 129.)

No 135.—Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et *Montreal & St. Lawrence Light & Power Company, Montreal Light, Heat & Power Company* et *Montreal Light, Heat & Power Consolidated.*—Pétition, 24; rapport, 47. Bill présenté (M. Bernard), 47; renv. à comité, 53; rapporté, 70; 3e lect., 92. Message du C. L., amend., 168; concours, 169. Sanction, 173. (17 Geo. V, c. 122.)

No 136.—Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal.—Pétition, 24; rapport, 32. Bill présenté (M. Philps), 33; renv. à comité, 37; rapporté, 99; 3e lect., 118. Message du C. L., amend., 176; 1ère lect., 177; concours, 194. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 42.)

No 137.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.—Pétition, 14; rapport, 25. Bill présenté, (M. Marchand), 27; renv. à comité, 34; rapporté, 71; 3e lect., 91. Message du C. L., amend., 203; 1ère lect., 204; concours, 207. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 83.)

No 138—Loi concernant la succession de dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery.—Pétition, 8; rapport, 42. Bill présenté (M. Marchand), 44; renv. à comité, 51; rapporté, 100; de nouveau renv. à comité, 131; rapporté, 164; 3e lect., 182. Message du C. L., amend., concours, 266. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 138.)

No 139.—Loi modifiant la charte de *The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal.*—Pétition, 19; rapport, 89. Bill présenté (M. Bercovitch), 90; renv. à comité, 99; rapporté, 119; 3e lect., 137. Message du C. L., 303. Remboursement des honoraires, 352; remboursement des amendes, 372. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 117).

No 140.—Loi constituant en corporation la *Ukrainian Greek-Orthodox Church of St. Sophia, Montreal.*—Pétition, 8; rapport, 25. Bill présenté (M. Gault), 26; renv. à comité, 35; rapporté rejeté, 256. Remboursement des droits, 271.

No 141.—Loi constituant en corporation la *Montreal Underground Terminal Company.*—Pétition, susp. du règl., 54; rapporté, 89. Bill pré-

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

senté (M. Gault), 90; renv. à comité, 99; rapporté préambule non prouvé, 225; de nouveau renv. à comité, 241; rapporté préambule non prouvé, 248. Remboursement des droits, 352.

No 142.—Loi constituant en corporation la *Ukrainian Jewish Congregation.*—Pétition, 14; rapport, 70. Bill présenté (M. Bercovitch), 71; renv. à comité, 81; rapporté, 93; 3e lect., 130. Message du C. L., 303. Remboursement des droits, 352, des amendes, 373. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 119.)

No 143.—Loi constituant en corporation *Congregation Poaley Zedeck.*—Pétition, 19; susp. du règl., 38; rapport, 147. Bill présenté (M. Bercovitch), 148; renv. à comité, 156; rapporté, 231; 3e lect., 241. Message du C. L., 303. Remboursement des droits, 352, des amendes, 373. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 118).

No 144.—Loi constituant en corporation "Hotel-Dieu de Sherbrooke".—Pétition, 25; rapport, 32. Bill présenté (M. Crépeau), 33; renv. à comité, 37; rapporté, 65; 3e lect., 79. Message du C. L., amend., 168; concours, 169. Sanction, 173. Remboursement des droits, 282. (17 Geo. V, c. 114.)

No 145.—Loi ratifiant le règlement No 82 de la ville Lasalle.—Pétition, 24; rapport, 42. Bill présenté (M. Marchand), 44; renv. à comité 50; rapporté, 100; 3e lect., 117. Message du C. L., amend., 168; concours, 170. Sanction, 173. (17 Geo. V, c. 121.)

No 146.—Loi modifiant la charte de *The Women's Hospital of Montreal.*—Pétition, 24; rapport, 42. Bill présenté (M. Bercovitch), 43; renv. à comité, 51; rapporté, 65; étude en comité pl., 79; 3e lect., 91. Message du C. L., amend., 215; concours, 216. Remboursement des droits, 255. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 113.)

No 147.—Loi modifiant la charte de la *Royal Trust Company.*—Pétition, 24; rapport, 64. Bill présenté (M. Bercovitch), 65; renv. à comité, 74; rapporté, 89; 3e lect., 110. Message du C. L., 185. Sanction, 395, (17 Geo. V, c. 96.)

No 148.—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières.—Pétition, 24; rapport, 64. Bill présenté (M. Delisle), 66; renv., à comité, 74; rapporté, 178; 3e lect., 187. Message du C. L., 303. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 93.)

No 149.—Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson.—Pétition, 32; rapport, 89. Bill présenté (M. Lahaie), 90; renv. à

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

comité, 99; rapporté, 158; 3e lect., 170. Message du C. L., amend., 266; concours, 267. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 137.)

No 150.—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.—Pétition, susp. du règl., 35; rapport, 42. Bill présenté (M. Marchand), 43; renv. à comité, 50; rapporté, 134; 3e lect., 152. Message du C. L., 203. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 41.)

No 151.—Loi validant un acte de vente fait par Samuel *Wener et al* à *Alemay Realties, Limited.*—Pétition, susp. du règl., 64; rapport, 89; Bill présenté (M. Bercovitch), 90; renv. à comité, 99; rapporté, 164, 3e lect., 174. Message du C. L., amend., 234; concours, 235. Sanction. 395. (17 Geo. V, c. 130.)

No 152.—Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson.—Pétition, susp. du régl., 93; rapport, 147. Bill présenté (M. Bercovitch), 147; renv. à comité, 155; rapporté, 200; 3e lect., 207. Message du C. L., 264. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 139.)

No 153.—Loi constituant en corporation "l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec".—Suspension du régl., pétition et présentation du bill (M. Bouchard), 118; renv. à comité 158; rapporté, 206; 3e lect., 213. Message du C. L., amend., concours,, 295. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 103.)

No 154.—Loi concernant la *Viewmount Land Company.*—Pétition, susp., du règl., 118; rapport, 147. Bill présenté (M. Bercovitch), 148; renv. à comité, 156; rapporté, 195; 3e lect., 203. Message du C. L., 264. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 133.)

No 155—Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead—Pétition, susp. du règl., 140; rapport, susp. du règl., 147. Bill présenté (M. Marchand), 148; renv. à comité, 158; rapporté, 200; 3e lect., 209. Message du C. L., 303. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 90.)

No 156.—Loi modifiant la charte de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*—Pétition, susp. du règl., 188; bill présenté (M. Bullock) 188; renv. à comité, 203; rapporté, les promoteurs désirent retirer le bill, 248. Remboursement des droits, 27 6.

No 157.—Loi modifiant la charte de la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick.—Pétition, susp. du règl., 184. Bill présenté (M.Thériault), 184; renv. à comité, 203; rap-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

porté, 248; 3e lect., 261. Message du C. L., 314. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 100.)

No 158.—Loi constituant en corporation *The Quebec Mutual Casualty Company.*—Pétition, bill présenté (M. Bercovitch), 230; renv. à comité, 241; rapporté, 264; 3e lect., 271. Message du C. L., 314. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 97.)

No 160.—Loi modifiant la Loi du barreau.—Présentation (M. Lafond), 17; renv., à comité, 37; rapporté, 99; 3e lect., 115. Message du C. L., 185. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 58.)

No 161.—Loi modifiant la Loi médicale de Québec.—Présentation (M. Bouthillier), 21; renv. à comité, 53; rapporté, 99; 3e lect., 130. Message du C. L., amend., 365; 1e et 2e lect., 366; concours avec amend., 367; amend. adoptés par le C. L., 368. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 60.)

No 162.—Loi modifiant la Loi des jurés.—Présentation (M. Bercovitch), 28; renv. à comité, 53; rapporté, 55; 3e lect., 77. Message du C. L., 110. Sanction, 173. (17 Geo. V, c. 51.)

No 163.—Loi modifiant la Loi des comptables.—Présentation (M. Bercovitch), 28; renv. à comité, 53; rapporté, 141; 3e lect., 151. Message du C. L., 203. sanction, 395. (17 Geo. V, c. 61.)

No 165.—Loi modifiant l'article 228 du Code municipal.—Présentation (M. Bouchard), 48; renv. à comité, 73; rapporté, 141; de nouveau renv. à comité, 156; rapporté, 200; 3e lect., 207.

No 166.—Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.—Présentation, (M. Charbonneau), 51; renv. à comité, 74; rapporté, 118; 3e lect., 138. Message du C. L., 185. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 11.)

No 167.—Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs.—Présentation (M. Thériault), 81; renv. à comité, 91; rapporté, 141; 3e lect., 151. Message du C. L., 303. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 68.)

No 168.—Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.—Présen-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS:—*Suite.*

tation (M. Bouchard), 178; renv. à comité, 187; rapporté, 223; 3e lect., 231. Message du C. L., 303. Sanction, 395. (17 Geo. V, c. 12.)

No 169.—Loi modifiant l'article 728 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Bercovitch), 142; renv. à comité, 151; rapporté, 206; 3e lect., 212. Message du C. L., 264. Sanction, 396. (17 Geo. V, c. 72.)

No 170.—Loi modifiant l'article 202 du Code municipal.—Présentation (M. Richard), 171; renv. à comité, 183; rapporté, 200; étude en comité pl., renv. à comité, 221; rapporté, 231; 3e lect., 254. Message du C. L., 303. Sanction, 396. (17 Geo. V, c. 75.)

No 171.—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à certains emprunts scolaires.—Présentation (M. Thurber), 155; renv. à comité, 159; rapporté, rejeté, 206.

No 172.—Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 88.—Présentation (M. Richard), 178; renv. à comité, 187; rapporté, 200; étude en comité pl., 267; de nouveau en comité, le comité se lève, 221.

No 173.—Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers.—Présentation (M. Thériault), 178; renv. à comité, 187; rapporté retiré, 241.

No 174.—Loi modifiant l'article 95 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Fortier), 185; rapporté rejeté, 206.

No 175.—Loi modifiant l'article 704 du Code municipal.—Présentation (M Dufour, Matapédia) 211 ; renv. à comité, 221 ; rapporté, 233; 3e lect., 244. Message du C. L., 322. Sanction, 396. (17 Geo. V, c. 76.)

No 176—Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité.—Présentation (M. Marchand), 217; amend. de renv. à 6 mois proposé à la motion de 2e lect., 237.

No 177.—Loi modifiant l'article 380 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Fortier), 242; renv. à comité, 254; rapporté, 258; 3e lect., 279. Message du C. L., 303. Sanction, 396. (17 Geo. V, c. 71.)

No 181.—Loi concernant la construction, l'aménagement et l'exploitation des édifices publics.—Présentation (M. Taschereau), 344; 2e et 3e lect., 352. Message du C. L., amend., 365; concours, 366. Sanction, 396. (17 Geo. V, c. 35.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—

Présentation, d'un bill *pro forma*, avant la prise en considération du discours du trône, 1.
Deuxième lecture, renvoi à comité, 31.
Deuxième lecture, renvoi à comité plénier, étude en comité plénier, rapporté, 3e lecture, 36.
Rapporté, référé à la Chambre, 221.
Rapporté, rejeté 206.
Rapporté, retiré, 231.
Rapport du comité plénier que le travail avance, 80, 92.
Adoption avec amendement au titre, 134, 213.
Rapporté, préambule non prouvé, 93.
Étude de résolutions, remise 232.
Troisième lecture remise, 54, 78, 254.
Troisième lecture, sur division, 117, 139.
Adoption avec célérité, 278.
Remboursement des droits, 255, 271.
Remboursement des droits additionnels, 299.
Sanction, 171, 372, 392.
Résolutions retirées, 292.
Ordre révoqué, renvoi à comité, 19, 162, 195, 343.
Delais pour présentation de Pétitions et Bills, prolongés, 42, 43.
Rapporté du comité avec changement dans titre, 134.
Suspension du règl. quant à pétition et présentation de bill, 118.
Renvoi de nouveau à comité, 130, 201.
Deuxième lecture, remis à six mois, 237, 238.
Ordre de 3e lect. révoqué, renvoi de nouveau à comité plénier, 3e lect., 213.
Bill rapporté par erreur du Conseil comme étant passé sans amendement; de fait adopté avec amend., 165. Entrée du journal révoquée, 165.

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

BILLS PUBLICS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

BISHOP'S COLLEGE:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 75.*)

BOIS:—[Voir SUBSIDES (AMENDEMENTS, p. 359.)]

BUDGET:—(Voir SUBSIDES.)

BUREAU D'ENREGISTREMENT:—(Voir TROIS-RIVIÈRES.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CADASTRE:—(Voir SAINTE-MARIE.)

CADIEUX:—Loi constituant en corporation la ville Cadieux.—(Grand Calumet). (Voir BILLS, *No 107.*)

CANADIAN INTERNATIONAL PAPER CO.:—Loi concernant la cité des Trois-Rivières et rues cédées à la *St. Maurice Lumber Company*, maintenant la—. (Voir BILLS, *No 120.*)

CASSIDY, GORDON JAMES:—Loi concernant—et le Collège des médecins et chirurgiens. (Voir BILLS, *No 124.*)

CHALEURS BAY MILLS:—Loi ratifiant un contrat entre—et *National Trust Company, Limited.*— (Voir BILLS, *No 123.*)

CHAMBRE DES NOTAIRES:—(Voir ZAPPA, ARMAND.)

CHASSE:—Loi de la—. (Voir BILLS, *No 41.*)

CHEMINS DE FER:—(Voir COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER.)

CHEMINS DE FER ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION (Comité des): —(Voir COMITÉS.)

CHOUINARD-GINGRAS, CÉCILE:—Loi validant vente par Léon Faribault à dame—. (Voir BILLS, *No 125.*)

CIMETIÈRE:—Loi relative aux compagnies de—. (Voir BILLS, *No 38.*)

CITÉS ET VILLES:—
1. Loi modifiant l'art. 527 de la Loi des—. (Voir BILLS, *C.*)
2. Loi modifiant la loi des—. (Voir BILLS, *No 6.*)

CLARKE STEAMSHIP CO.:—[Voir SUBSIDES (Amendements, p. 377.)]

CODE CIVIL:—Loi modifiant le—relativement aux architectes et constructeurs. (Voir BILLS, *No 167.*)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE:—
1. Loi modifiant art. 1047, 1052, 1053 du—. (Voir BILLS, *No 11.*)
2. Loi modifiant art. 728 du—. (Voir BILLS, *No 169.*)
3. Loi modifiant art. 95 du—. (Voir BILLS, *No 174.*)
4. Loi modifiant art. 380 du—. (Voir BILLS, *No 177.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CODE MUNICIPAL:—
1. Loi modifiant le—. (Voir BILLS, *No 7.*)
2. Loi modifiant art. 228 du—. (Voir BILLS, *No 165.*)
3. Loi modifiant art. 202 du—. (Voir BILLS, *No 170.*)
4. Loi modifiant art. 704 du—. (Voir BILLS, *No 175.*)

COLLÈGES CLASSIQUES:—Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 26.*)

COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS:—
1. Loi concernant le—et Couturier, Albert. (Voir BILLS, *No 80.*)
2. Loi concernant le—et Cassidy, Gordon James. (Voir BILLS, *No 124.*)
3. Loi modifiant la loi médicale. (Voir BILLS, *No 161.*)

COLONISATION:—
1. (Voir RÉSERVES DE SAUVAGES.)
2. [Voir SUBSIDES (Amendements.)]

COMITÉS:—
Comités permanents, institués, 5.
Comité spécial nommé et chargé de préparer la liste des membres des différents comités permanents, 5; rapport, 9; concours, 10.
Noms des députés composant les comités permanents, 9.
Agriculture, immigration et colonisation:—1er rapport, 16.
Bibliothèque:—Comité mixte de la—nommé par l'Assemblée, 11; par le Conseil, 11.
Bills privés en général:—1er rapport, 16; 2e, 39; 3e, 43; 4e, 55; 5e, 65; 6e, 70; 7e, 90; 8e, 93; 9e, 99; 10e, 118; 11e, 134; 12e, 158; 13e, 171; 14e, 195; 15e, 200; 16e, 206; 17e, 223; 18e, 231; 19e, 233; 20e, 248.
Bills publics en général:—1er rapport, 17; 2e, 39; 3e, 43; 4e, 55; 5e, 70; 6e, 89; 7e, 99; 8e, 118; 9e, 134; 10e, 141; 11e, 158; 12e, 164; 13e, 178; 14e, 199; 15e 206; 16e, 222; 17e, 231; 18e, 233; 19e, 258; 20e, 264.
Chemins de fer et autres moyens de communication:—1er rapport, 15; 2e, 70; 3e, 178.
Code municipal:—1er rapport, 16; 2e, 141; 3e, 200; 4e, 222; 5e, 233.
Comptes publics:—1er rapport, 16; 2e, il est décidé de faire comparaître l'auditeur général; 3e, avec témoignages et exhibits qui sont produits, 367. Motion pour nomination d'un sténographe; point d'ordre; l'orateur suspend décision, 174; rejette point d'ordre, 174. Point d'ordre, l'orateur le maintient, 175. Motion principale rejetée, 175.
Impressions législatives:—Comité mixte des—et nommé par l'Assemblée, 11; par le Conseil, 75.
Industries et commerce:—Premier rapport, 17.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COMITÉS:—*Suite.*

Privilèges et élections:—1er rapport, 16.
Règlements:—1er rapport, 16; 2e, 20; 3e, 25; 4e, 32; 5e, 38; 6e, 42; 7e, 47; 8e, 54; 9e, 64; 10e, 70; 11e, 89; 12e 93; 13e, 141; 14e, 147; 15e, 188; 16e, 233.
Comité rapporte progrès, 138.
Comité recommandant de prolonger délais pour présentation de bills privés, 42, pour réception de rapports des comités permanents, 42, 43.
Comité fait rapport qu'un bill a été retiré, 231.
Comité fait rapport que le préambule d'un bill n'a pas été prouvé, 223.
Comité recommande que le Règlement soit suspendu en ce qui concerne les avis, 89, 147.
Comité plénier se lève sans faire de rapport, 221.
Comité rejette un bill, 141, 206.
Comité pour faire enquête de l'incendie du théâtre Laurier-Palace. Motion pour formation du—, rejetée, 97. Opinion de Mtres Lanctôt, Lafleur, Geoffrion sur légalité, déposée, 97, (*No 45.*)

COMMISSION D'ARBITRAGE:—(Voir LAC SAINT-JEAN.)

COMMISSION DES EAUX COURANTES:—(Voir EAUX COURANTES.)

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE:—Loi relative à la propriété de la —nationaux. (Voir BILLS, *No 104.*)

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 150.*)

COMMISSION DES SERVICES PUBLICS:—Loi concernant la—(Voir BILLS, *No 55.*)

COMMISSION DU POUVOIR ÉLECTRIQUE DU NOUBEAU-BRUNSWICK:—Loi concernant la charte de la Compagnie de la—. (Voir BILLS, *No 157.*)

COMMISSION ROYALE:—(Voir LAURIER PALACE.)

COMPAGNIES:—
1. Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 9.*)
2. Loi relative aux déclarations des—et sociétés. (Voir BILLS, *No 10.*)
3. (Voir CORPORATIONS.)
4. (Voir CIMETIÈRE.)
5. (Voir COMPAGNIES MINIÈRES.)
6. (Voir COMMISSION DU POUVOIR DU N. B. (Voir BILLS, *No 157.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER:—
1. Loi concernant subventions à—. (Voir BILLS, *No 61.*)
2. Loi concernant la loi des chemins de fer de Québec. (Voir BILLS, *No 71.*)
3. Loi relative à la "National Transcontinental Ry Branch Lines Co." (Voir BILLS, *No 33.*)
4. Loi relative à St. Francis Valley Ry Co. (Voir BILLS *No 98.*)
5. Loi relative à la "Quebec & Western Ry Co." (Voir BILLS, *No 101.*)
6. Loi relative à la—"Quebec Central." (Voir BILLS, *No 106.*)
7. Loi relative à la—Alma et Jonquières. (Voir BILLS, *No 148.*)
8. Voir LAC SAINT-JEAN (résolutions *re* subsides).
9. Voir SUBSIDES (Amendements, p. 307.)

COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE NATIONALE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 127.*)

COMPAGNIES MINIÈRES:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 39.*)

COMPTABLES:—
1. Loi concernant les—de Montréal. (Voir BILLS, *No 105.*)
2. Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 163.*)

COMPTES PUBLICS:—
1. Voir COMITÉS.
2. Voir SUBSIDES (Amendements, 363).

CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE SAINT-LOUIS:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 93.*)

CONGRÉGATION DES RELIGIEUX DU TRÈS SAINT-SACREMENT:—Loi concernant La—. (Voir BILLS, *No 95.*)

CONGREGATION POALEY ZEDECK:—Loi constituant en corporation—. (Voir BILLS, *No 143.*)

CONSEIL LÉGISLATIF:—
Messages au Conseil:
Désignant les députés qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 11; des impressions, 11.
Acceptant des amendements, avec amendements, 297, 367.

Messages du Conseil:
Désignant les conseillers qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 11; des impressions, 75.
Adoptant des bills de l'Assemblée législative, avec ou sans amendements, 110, 111, 145, 167, 168, 176, 185, 203, 208, 215, 234, 240, 264, 265, 276, 295, 302, 303, 314, 322, 354, 364, 365.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

CONSEIL LÉGISLATIF:—*Suite.*

Acceptant des amendements de l'Assemblée aux amendements du Conseil, 303, 368.
Communiquant bill originé au Conseil, 249.
Annulle un message, 165.
Entrée du Journal, déclarant par erreur qu'un bill adopté sans amendement, révoquée, 165.
Communiquant qu'un bill rapporté avoir été adopté sans amendement devrait se lire "avec amendements", 165.
Communiquant la réponse à un ordre de la Chambre, 353.

CONSEIL PRIVÉ:—Motion que l'appel à Sa Majesté au—soit aboli, débat, 365; reprise du débat, 369; motion pour retrait, 377.

CONSTRUCTEURS:—(Voir CODE CIVIL.)

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC:—Voir SUBSIDES (Amendements,381.)

CORPORATIONS:—
1. Loi concernant des pouvoirs spéciaux de certaines—. (Voir BILLS, *No 36.*)
2. (Voir COMPAGNIES.)

CORPORATION DU VAL-RACINE:—(Voir VAL-RACINE.)

CORPORATIONS SCOLAIRES RURALES:—(Voir INSTRUCTION PUBLIQUE.)

CÔTE-DES-NEIGES:—Loi concernant le chemin de la—, à Montréal.—(Voir BILLS, *No 112.*)

COURS DE RECORDER:—Loi concernant les tribunaux relativement à certaines—. (Voir BILLS, *No 42.*)

COUTURIER, ALBERT:—Loi concernant—et le Collège des médecins et chirurgiens. (Voir BILLS, *No 80.*)

CULTURE:—(Voir TERRES PUBLIQUES.)

DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—(Voir ORATEUR.)

DÉPUTÉS:—
La Chambre ajourne par respect pour la mémoire du—A. Plante, 54.
La Chambre présente sympathies à l'occasion de la mort d'un—, A. Plante, 56.
Indemnité d'un—, A. Plante, à être payée à sa sœur, Mme deMartigny, 356.
Un député nommé par l'Orateur, 382.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DISCOURS DU TRÔNE:—
A l'ouverture de la session, 2; à la clôture de la session, 396.
(Voir ADMINISTRATEUR.)
(Voir ADRESSE—.)

DOCUMENTS DE LA SESSION:—

Accidents de bouilloires:—Rapport relativement a des—ou chaudières à vapeur, depuis janvier 1923 et particulièrement aux usines des Chemins de fer nationaux à Doucet, de la "Canada Cement, Limited", à Hull, et Angus, à Montréal. Ordonné, 316.

Accidents du travail:—Correspondance demandant aux compagnies d'assurances de produire les taux du premier avril 1927 en vigueur dans Ontario. Ordonné, 355.

Addington, canton:—(Voir *Chartrand.*)

Administration de la justice:—Correspondance depuis 1923, concernant l'—, district de Hull. Ordonné, 346.

Affaires municipales:—
1. Rapport du ministre des—1925-26. Déposé, 6. (*No 33.*)
2. (Voir *Aylmer; Statistiques; Riopel.*)

Agriculture:—
1. Rapport du ministre de l'—1925-1926. Déposé, 6. (*No 3.*)
2. (Voir *Société d'—; Lavallée.*)

Angus, usines:—(Voir *Accidents de bouilloires.*)

Annuaire statistique:—L'—de 1926. Déposé, 22. (*No 19.*)

Archiviste:—Rapport de l'—pour 1925-1926. Déposé, 21. (*No 27.*)

Arrêtés en conseil:—(Voir *Mandats spéciaux.*)

Arthabaska:—État indiquant municipalités d'Arthabaska, chemins construits depuis 1912, en vertu du 2%, 3% et du 50%. Ordonné, 72; déposé, 368. (*No 67*); depuis 1919; 190.

Associations athlétiques:—Correspondance av c les—ou clubs professionnels ou amateurs concernant un projet de centralisation. Ordonné, 281.

Assurance:—(Voir *Compagnies d'—.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Assurances paroissiales:—Correspondance au sujet des—depuis 1923. Ordonné, 42.

Auditeur de la province:—(Voir *Mandats spéciaux.*)

Aylmer:—Correspondance depuis 1922 concernant les affaires municipales d'—. Ordonné, 379.

Bagot:—État indiquant municipalités de—, chemins construits depuis 1919; en vertu du 2%, 3%, 50%. Ordonné, 189; déposé, 369. (*No 66.*); depuis 1912; 72; déposé, 369. (*No 67.*)

Batiscan:—Correspondance depuis 1925 au sujet des traitements de faveur sur les ponts Taschereau, Galipeault et—. Ordonné, 176.

Bibliothèque de la législature:—Rapport de 1926. Déposé, 290. (*No 23.*)

Budget:—Des dépenses pour 1927 et 1928. Déposé, 36, 353. (*Nos 1 et 1a.*) (Voir SUBSIDES.)

Canada Cement:—(Voir *Accidents de bouilloires.*)

Canadiens français:—Correspondance au sujet de l'émigration des—aux États-Unis, depuis 1925. Ordonné, 145.

Cap-à-l'Aigle:—(Voir *Instruction publique.*)

Cautionnements:—Etat des—fournis par les officiers publics du 7 janvier 1926 au 10 janvier 1927. Déposé, 6. (*No 34.*)

Centralisation:—(Voir *Associations athlétiques.*)

Centralisation judiciaire:—Correspondance depuis 1923, concernant la—dans la province. Ordonné, 146; déposé, 195. (*No 51.*)

Chartrand, Jos.:—Correspondance avec—, de Côte Saint-Pierre, comté de Papineau, concernant lot 14, 1er rang canton d'Addington, depuis 1924. Déposé, 18. (*No 38.*)

Chemins:—(Voir *Voirie; Colonisation.*)

Chemin de fer:—(Voir *Compagnies de—.*)

Chemins de fer Nationaux:—(Voir *Accidents de bouilloires.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Cloutier, Albert:—Correspondance avec—, de Colombourg, comté de Pontiac, au sujet de gravier. Ordonné, 260; déposé, 325. (*No 60.*)

Colonisation:—
1. Rapport du ministre de la—, des mines et des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1926. Déposé, 6. (*No 7.*)
2. (Voir *Chartrand; Dalquier; Desmeloizes; État démographique; La Sarre; Ligue Nationale de—; Milnekek; Poularies.*)

Commission des services publics:—Dix-septième rapport annuel de la—, pour 1926. Déposé, 11, (*No 16.*)

Commission des Eaux courantes:—Quinzième rapport annuel de la —, de 1925-26. Déposé, 195. (*No 17.*)

Commission des liqueurs:—
1. Cinquième rapport annuel de la—. Déposé, 44. (*No 31.*)
2. *re* Entrepôt à Québec, ordonné 222; à Montréal; ordonné, 222.

Commission des Monuments historiques:—Troisième rapport de la —, 1925-1926. Déposé, 273. (*Nos 29 et 56.*)

Commission Métropolitaine:—Correspondance depuis 1919. Débat, 173; ordonné, 260.

Compagnies:—(Voir *Fidéicommissaires.*)

Compagnies d'assurance:—
1. Rapport sur les—1926. Déposé, 6. (*No 24.*)
2. (Voir *Accidents du travail.*)
3. (Voir *Assurances paroissiales.*)
4. (Voir *Sociétés de secours mutuels.*)

Compagnies de chemin de fer:—
1. Rapports des—pour l'année expirée le 31 décembre 1925, article 4, chapitre 31, S. R. Q., 1925. Déposé, 23. (*No 13.*)
2. Statistiques des—au 31 déc. 1925, art. 187, c. 230, S. R. Q., 1925. Déposé, 23. (*No 14.*)
3. (Voir *Chemins de fer Nationaux.*)

Comptes publics:—État des—pour l'exercice finisant le 30 juin 1926. Déposé, 23. (*No 2.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Conseil législatif:—État indiquant détail de dépenses $58,276.89 *re* dépenses diverses et imprévues en 1925-26. Ordonné que message soit envoyé, 246; déposé, 354. (*No 69.*)

Corporations scolaires:—État financier des—pour l'année finissant le 30 juin 1925. Déposé, 21. (*No 11.*)

Dalquier, canton:—(Voir *Sylvestre, Dr Avila.*)

Desmeloizes, canton:—Correspondance depuis 1926, au sujet du lot 3, rang VIII, canton—, Abitibi. Ordonné, 222.

Eaux courantes:—(Voir *Commission des—.*)

Émigration:—(Voir *Canadiens français.*)

Enseignement:—Statistique de l'—pour 1925-1926. Déposé, 159. (*No 46.*)

Établissements pénitentiaires:— (Voir *Statistiques.*)

État démographique:—Couvrant période 1er juillet 1920 au 30 juin 1925, pour tous les cantons de colonisation, population, etc. Déposé, 22. (*No 43.*)

Exposition internationale de Montréal:—Correspondance depuis 1910 au sujet de—et d'un octroi. Déposé, 18. (*No 36.*)

Fidéicommissaires:—États de comptes annuels des compagnies de ,—année finissant 31 décembre 1925. Déposé, 6. (*No 35.*)

Fortifications de Québec:—Correspondance avec le gouvernement fédéral au sujet des—. Ordonné, 339.

Fortin, Patrick:—(Voir *Ile de la Traverse.*)

Galipeault (pont):—(Voir *Taschereau.*)

Grande Décharge:—Correspondance depuis 1925, relativement à l'inondation et le barrage de la—au Lac Saint-Jean. Ordonné, 38; déposé, 177. (*No 47.*) Réponse supplémentaire déposée, 186. (*No 48.*) Ordonné, 38; déposé, 186. (*No 49.*) Réponse supplémentaire déposée, 209. (*No 54.*)

Hull:—(Voir *Administration de la justice.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots:" Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Hygiène:—
1. Quatrième rapport annuel du Service provincial d'—, 1925-26. Déposé, 22. (*No 30.*)
2. Documents relatifs à l'—. Débat, 166; ordonné, 310.

Hyman & Co., C. S.:—Correspondance avec—, Victoriaville, Hyde and Skin Co., Sherbrooke Hyde Co ou Smith Bros., entre le 1er octobre 1925 et 31 décembre 1925, au sujet de saisies de peaux dans le district de Saint-François. Déposé, 18. (*No 42.*)

Ile de la Traverse (Ile Dumais):—
1. Correspondance *re*—. Déposé, 324. (*No 58.*)
2. Correspondance, contrats, plans etc—possédée par Patrick Fortin. Ordonné, 365. Sept photographies déposées, 365. (*No 63.*)

Imprimeur du roi:—Rapport de l'—. Présenté, 7. (*No 20.*)

Ingénieurs stationnaires:—Correspondance au sujet de permis accordés à des—, sans qualifications, et relativement aux demandes des unions ouvrières. Ordonné, 324.

Institutions d'assistance:—(Voir *Statistiques.*)

Instruction publique:—
1. Rapport du Surintendant de l'—pour 1925-26. Déposé, 22, (*No 8.*)
2. État financier du surintendant de l'— pour année 30 juin 1926. Déposé, 22. (*No 9.*)
3. Correspondance avec les commissaires du Cap-à-l'Aigle. Ordonné, 383.
4. (Voir *Enseignement; Corporations Scolaires.*)

Jeux:—(Voir *Associations athlétiques.*)

Justice:—(Voir *Administration de la—; centralisation; Statistiques.*)

Labrador:—Correspondance avec Ottawa et Terreneuve au sujet du—depuis 1907. Ordonné, 368.

Lafleur, A.:—(Voir *Dalquier.*)

Lait:—Correspondance au sujet de la pasteurisation du—et de la tuberculinisation. Ordonné, 369.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Lanctôt, Lafleur et Geoffrion:—
1. Consultation de Mtres—sur la légalité d'une loi *re* Théâtre Laurier Palace. Déposé, 97. (*No 45.*)
2. (Voir *Laurier Palace Théâtre.*)

La Sarre:—Correspondance avec Alfred Proulx, de La Sarre, Pontiac, au sujet de certains lots, rangs 7 et 8 de La Sarre, du lot No 51, rang 8, Palmarolle, et lots 48 et 49, rang 10, Roquemore. Ordonné, 281.

Laurier-Palace Théâtre:—Motion pour nomination d'un comité spécial concernant—, présentée, débat, opinion de Lafleur, Geoffrion et Lanctôt déposée, motion rejetée, 97.

Lavallée, Azellus:—Contrat entre M.— de Berthierville, au sujet de sa ferme expérimentale. Ordonné, 282.

Lefrançois, Elzéar:—Correspondance avec—et entre le gouvernement ou D. Bouchard au sujet de la pêche avec filets dans le Saint-Laurent, en front de la seigneurie Sainte-Anne, vis-à-vis Sainte-Anne-des-Monts. Ordonné, 324.

Ligue Nationale de Colonisation:—Correspondance concernant la—et ses activités en 1924 et 1925. Déposé, 18. (*No 41.*)

Liqueurs:—(Voir *Commission des—.*)

Logements ouvriers:—
1. État indiquant municipalités qui se sont prévalues de la Loi pour logements ouvriers. Ordonné et déposé, 357. (*No 62.*)
2. Correspondance au sujet des—et des emprunts faits par les municipalités. Ordonné, 383.

Macamic-Rouyn (route):—Correspondance en 1926 et 1927 concernant leur salaire non payé aux employés de la—. Ordonné, 22.

Mandats spéciaux:—
1. État des—, suiv. art. 10, c. 21, S. R. Q., 1925. Déposé, 13. (*No 34.*)
2. Rapports du Conseil Exécutif émettant—suiv. art. 859 et 860, S. R. Q., vacance 1925-26. Ordonné, 42. L'Orateur déclare qu'il a substitué le mot "adresse" au mot "ordre", 44; déposé, 195. (*No 53.*)
3. Arrêtés en conseil autorisant—en 1926 et rapport des ministres à cet effet. Ordonné, 222; déposé, 258. (*No 55.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Marché Bonsecours:—Correspondance depuis 1925 au sujet du—de Montréal. Ordonné, 300; déposé, 369. (*No 65.*)

Milnekek:—Correspondance concernant les demandes de permis, lot No 32-A de—. Ordonné, 260.

Mines et pêcheries:—(Voir *Colonisation.*)

Montreal Water & Power Co.:—Correspondance avec le "Board of Trade" ou toute personne au sujet de l'achat de la—par la cité de Montréal. Ordonné, 314; déposé, 340. (*No 61.*)

Monuments historiques:—(Voir *Commission des—*; "*Vieux manoirs vieilles maisons.*")

Municipalités:—(Voir *Affaires municipales; Statistiques; Travaux de Voirie.*)

Nominations:—(Voir *Service civil.*)

Officiers publics:—(Voir *Cautionnements; Service civil; Mandats spéciaux.*)

Ouellette, abbé J.-A.:—(Voir *Richard.*)

Ouvriers:—(Voir *Ingénieurs stationnaires; Logements ouvriers; accidents du travail; accidents de bouilloires.*)

Palmarolle, canton:—
1. Correspondance concernant les lots 31 et 32 du rang 7, — Abitibi. Déposé, 18. (*No 37.*)
2. (Voir *La Sarre.*)

Paratonnerres:—Correspondance concernant des—et particulièrement la compagnie "Security Lightning Rod Incorporated" ou "Security Lightning Rod Reg'd." Déposé, 18. (*No 40.*)

Pont sur rivière Ottawa:—Correspondance depuis 1922 concernant la construction d'un—entre Grenville et Hawkesbury. Ordonné, 176.

Pont Viau:—Correspondance depuis 1923, concernant le—. Ordonné, 99; déposé, 195. (*No 52.*)

Ponts:—Correspondance depuis 1925 au sujet des taux de péage sur les—du gouvernement et certains—. Ordonné, 176, 176.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Population de divers cantons de colonisation:—(Voir *État démographique.*)

Poularies:—Correspondance au sujet du lot 57, rang VI,—, Abitibi, en 1926 et 1927. Ordonné, 260.

Proulx, A.:—(Voir *La Sarre.*)

Recettes et dépenses:—État des—depuis le premier juillet 1926. Ordonné, 64; déposé, 325. (*No 59.*)

Richard, L.-A.:—Lettres écrites de M.—et de M. l'abbé J. Ouellette les 12 et 15 novembre 1926. Déposé en comité des subsides, 154. (*No 44.*)

Riopel, Joseph:—Correspondance avec M.—, secrétaire de La Reine, d'Abitibi, depuis janvier 1926. Ordonné, 310.

Roquemore:—(Voir *La Sarre.*)

Route de Lachute à St-Jovite:—Correspondance depuis 1922, relativement à la—. Ordonné, 176; déposé, 195. (*No 50.*)

Routes:—(Voir *Voirie.*)

Secrétaire et régistraire:—Rapport du—1925-26. Déposé, 21. (*No 6.*)

Security Lightning Rod, inc.—(Voir *Parratonnerres.*)

Service civil:—
1. Rapport du Conseil exécutif *re* nominations dans le—. Déposé, 6. (*No 12.*)
2. (Voir *Cautionnements.*)

Services publics:—(Voir *Commission des*—.)

Statistiques:—
1. Municipales pour 1925. Déposé, 21. (*No 18.*)
2. Des Établissements pénitentiaires pour 1925. Déposé, 22. (*No 25.*)
3. Des Institutions d'assistance, année 1925. Déposé, 22. (*No 28.*)
4. Judiciaires pour 1925. Déposé, 22. (*No 26.*)
5. Annuaire Statitisque, 1926. Déposé, 22. (*No 19.*)
6. De l'Enseignement pour 1925-26. Déposé, 159. (*No 46.*)
7. Des Compagnies de chemin de fer. Déposé, 23. (*No 14.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Statuts:—(Voir *Imprimeur du roi.*)

Sociétés de secours mutuels:—Rapport sur les—1926 (opérations de 1925). Déposé, 18. (*No 34.*)

Société d'agriculture de Berthier:—Correspondance depuis le 1er janvier 1927, au sujet de la destitution des directeurs et secrétaire de la—. Ordonné, 281; déposé, 383. (*No 68.*)

Sylvestre, Dr Avila:—Correspondance avec—, Antonio Lafleur, depuis 1924, au sujet des lots 42 et 43, rang 2, canton Dalquier. Déposé, 18. (*No 39.*)

Tabac:—Documents relatifs à la culture du—. Ordonné, 91.

Taschereau, pont:—Correspondance concernant le pont—et Galipeault, depuis 1925. Ordonné, 176; Correspondance *re* traitements de faveur sur le—, Galipeault et Batiscan, 176.

Terreneuve:—(Voir *Labrador.*)

Terres et forêts:—Rapport du ministre des—pour l'année expirée le 30 juin 1926. Déposé, 21. (*No 5.*)

Travail:—(Voir *Travaux publics; Accidents du—.*)

Travaux de voirie:—État indiquant municipalités au sujet de—ayant reçu lettres d'avocats. Ordonné, 314; déposé, 315. (*No 57.*)

Travaux publics:—Rapport général du ministère des—et du travail 1926. Déposé, 7. (*No 4.*)

Tuberculinisation:—(Voir *Lait.*)

Tuberculose bovine:—Documents relatifs à la—. Ordonné, 227.

Unions ouvrières:—(Voir *Ingénieurs stationnaires; Logements ouvriers.*)

"Vieux manoirs, vieilles maisons":—(Voir (*Commission des Monuments historiques.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

Voirie:—
1. Rapport du ministre de la—, 1926. Déposé, 6. (*No 21.*)
2. (Voir *Arthabaska, Bagot, Berthier, etc; Travaux de—; Macamic; Route Lachute-St-Jovite.*)

Western Oil Shale Corporation:—Correspondance au sujet de M. Messier, de la —depuis janvier 1926. Débat, 324; ordonné, 343.

DOCUMENTS HISTORIQUES:—Loi concernant la conservation de—. (Voir BILLS, *No 16.*)

DOLBEAU:—(Voir MISTASSINI.)

DOMAINE PUBLIQUE:—[Voir SUBSIDES (Amendements).]

DROITS:—
1. Loi concernant les—sur mutations de propriétés. (Voir BILLS, *No 45.*)
2. Loi concernant les—sur les divertissements. (Voir BILLS, *No 14.*)

EAUX COURANTES:—Loi relative au régime des—. (Voir BILLS, *No 31.*)

ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL:—(Voir COMMISSION DES—.)

ÉCOLE POLYTECHNIQUE:—Loi relative à l'—. (Voir BILLS, *No 59.*)

ÉCOLES PROTESTANTES:—Loi concernant les—de Montréal.— (Voir BILLS, *No 136.*)

ÉCOLES RURALES:—[Voir SUBSIDES (Amendements.)]

ÉCOLES TECHNIQUES:—
1. Loi relative aux—ou professionnelles.— (Voir BILLS, *No 24.*)
2. Voir SUBSIDES (Amendements, 328.)

ÉDIFICES PUBLICS:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 181.*)

ÉLECTIONS:—(Voir LOI ÉLECTORALE.)

EMPRUNTS SCOLAIRES:—(Voir INSTRUCTION PUBLIQUE.)

ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE:—(Voir FORCES HYDRAULIQUES.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

EXPROPRIATIONS:—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, concernant les—. (Voir BILLS, *No 5.*)

FABRIQUES:—(Voir PAROISSES ET—.)

FARIBAULT, LÉON:—(Voir CHOUINARD-GINGRAS.)

FEUILLETON:—
1. Entrée du—au sujet d'un bill rapporté du conseil législatif, révoquée, 165.
2. (Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

FORCES HYDRAULIQUES:—Motion que cette Chambre affirme le droit de Quebec à la propriété des—et invite gouvernement du Canada à ne pas ignorer ce droit, etc.; motion adoptée, 324.

FRÈRES MINEURS CAPUCINS DE QUÉBEC:—Loi concernant Les—. (Voir BILLS. *No 79.*)

GALLERY THOMAS:—Loi concernant la succession de dame Mary O'Neil, veuve de—. (Voir BILLS, *No 138.*)

GAREAU, JOSEPH—Loi concernant la succession—. (Voir BILLS, *No 84.*)

GRAND CALUMET:—(Voir CADIEUX.)

GRANDE DÉCHARGE:—(Voir LAC SAINT-JEAN.)

GREEK ORTHODOX CHURCH EVANGELISMOS OF MONTREAL:—Loi concernant *The*—. (Voir BILLS, *No 139.*)

GREFFES DE LA PAIX:—Loi relative à l'établissement de—à Ville-Marie et à Rouyn. (Voir BILLS, *No 37.*)

HAMPSTEAD:—Loi abolissant servitudes dans la ville de—. (Voir BILLS, *No 155.*)

HIGGINSON, JOHN FERNIE:—Loi concernan t la succession de feu—. (Voir BILLS, *No 149.*)

HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE PLESSISVILLE:—Loi constituant en corporation L'—. (Voir BILLS, *No 87.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

HÔTEL-DIEU DE GASPÉ:—Loi constituant en corporation—. (Voir BILLS, *No 86.*)

HÔTEL-DIEU DE LÉVIS:—Loi concernant "Les Religieuses de l'—. (Voir BILLS, *No 92.*)

HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE:—Loi constituant en corporation —. (Voir BILLS, *No 144.*)

HULL:—
1. Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans—. (Voir BILLS, *No 34.*)
2. Loi ratifiant règlement partie Est, et partie Ouest, canton de—. (Voir BILLS, *Nos 121 et 122.*)

IDIOTS:—Loi concernant l'entretien des—. (voir BILLS, *No 40.*)

ILES-DE-LA-MADELEINE:—Loi relative aux tribunaux judiciaires des—. (Voir BILLS, *No 66.*)

IMPRESSIONS LÉGISLATIVES (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

INCENDIES:—Loi concernant la prévention des—. (Voir BILLS, *No 68.*)

INDÉPENDANCE DE LA LÉGISLATURE:—Loi relative à l'—. (Voir BILLS, *No 18.*)

INDUSTRIES:—(Voir SUBSIDES (amendements, 132.)

INGÉNIEURS FORESTIERS:—Loi concernant les—. (Voir BILLS, *No 173.*)

INSTITUT DES PETITES SŒURS FRANCISCAINES DE MARIE:—Loi concernant l'—et l'hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul.—(Voir BILLS, *No 40.*)

INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES:—Loi modifiant chap. XVII des Statuts refondus du Bas-Canada, concernant l'—. (Voir BILLS, *No 3.*)

INSTRUCTION PUBLIQUE:—
1. Loi relative à l'—. (Voir BILLS, *No 20.*)
2. Loi concernant l'—et corporations scolaires rurales. (Voir BILLS, *No 62.*)
3. Loi concernant l'—et visiteurs d'écoles. (Voir BILLS, *No 67.*)
4. Loi concernant l'—et emprunts scolaires, (Voir BILLS, *No 171.*)
5. (Voir COLLÈGES CLASSIQUES; ÉCOLES.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

JOHNSON, DAVID MOFFAT:—Loi concernant—et le Barreau. (Voir BILLS, *No 103.*)

JURÉS:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 162.*)

JUSTICE:—(Voir COURS DE RECORDER; ILES-DE-LA-MADELEINE.)

KÉNOGAMI:—Loi concernant la ville de—. (Voir BILLS, *No 129.*)

LACHINE:—Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 137.*)

LAC SAINT-JEAN:—
1. Loi créant une commission d'arbitrage *re* dommages à certains riverains du—. (Voir BILLS, *No 29.*)
2. Résolutions pourvoyant à un subside pour chemin de fer autour du—(M. Galipeault), 144; retirées, 292.

LASALLE:—Loi ratifiant règlement de la Ville—. (Voir BILLS, *No 145.*)

LATTONI, MARIO-EMILE:—Loi concernant—et le barreau.— (Voir BILLS, *No 76.*)

LAURIER PALACE:—Loi relative à une commission royale *re* incendie du théâtre—. (Voir BILLS, *No 30.*)

LÉGISLATURE:—Loi relative à l'indépendance de la—. (Voir BILLS, *No 18.*)

LICENCES:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 47.*)

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:— (Voir ADMINISTRATEUR.)

LIQUEURS ALCOOLIQUES:—
1. Loi concernant les—(possession et transport).—(Voir BILLS, *No 56.*)
2. Loi modifiant la loi des—. (Voir BILLS, *No 57.*)

LOI 15 GEO. V, c. 88:—Loi modifiant la loi—. (Voir BILLS, *No 172.*)

LOI 16 GEO. V, CH. 3:—Loi relative à la—concernant la "National Transcontinental Railway Branch Lines Company". (Voir BILLS, *No 33.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

Loi 16 George V, c. 55:—Loi modifiant la—. (Voir Bills, *No 43.*)

Loi de l'Assistance publique:—Loi concernant la—. (Voir Bills, *No 13.*)

Loi de la Chasse:—(Voir Chasse.)

Loi des accidents:—(Voir Accidents du travail.)

Loi des cités et villes:—(Voir Cités et villes.)

Loi des compagnies:—(Voir Compagnies.)

Loi des licences:—Loi modifiant la—. (Voir Bills, *No 47.*)

Loi des liqueurs alcooliques: (Voir Liqueurs alcooliques.)

Loi des mines:—Loi amendant la—de Québec.— (Voir Bills, *No 49.*)

Loi du barreau:—(Voir Barreau.)

Loi électorale:—
1. Loi modifiant la—. (Voir Bills, *No 2.*)
2. Loi relative à la—et au scrutin. (Voir Bills, *No 55.*)
3. Loi relative à la—et au droit de vote des femmes. (Voir Bills, *No 176.*)

Loi médicale:—Loi modifiant la—de Québec. (Voir Bills, *No 161.*)

Lynch-Staunton, Victor M.:—Loi concernant—et le barreau.—(Voir Bills, *No 90.*)

Magistrats:— (Voir Pension des juges.)

Mandats spéciaux:—
1. Dépôt, 12.
2. [Voir Subsides (Amendements).]

Marché a Montréal:—(Voir Subsides (Amendement, 301.)

Masson, Joseph:—Loi concernant la succession de l'honorable—.(Voir Bills, *No 152.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

MÉDECINS:—(Voir COLLÈGE DES—; LOI MÉDICALE.)

MERCIER:—Loi concernant la ville—. (Voir BILLS, *No 115.*)

MEREDITH, WILLIAM CAMPBELL JAMES:—Loi concernant—et le Barreau. (Voir BILLS, *No 91.*)

MINES:—
1. Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 49.*)
2. (Voir COMPAGNIES MINIÈRES.)

MINES D'AMIANTE:—(Voir SUBSIDES (Amendements, 316.)

MISTASSINI:—Loi concernant la ville de—(Dolbeau). (Voir BILLS, *No 132.*)

MONTRÉAL:—
1. Loi concernant la cité de—relativement à la Côte-des-Neiges. (Voir BILLS, *No 112.*)
2. Loi concernant le pavage de la rue Sherbrooke-Est, Montréal. (Voir BILLS, *No 114.*)
3. (Voir SAINTE-MARIE.)

MONTRÉAL-EST:—Loi concernant la ville de—. (Voir BILLS, *No 116.*)

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONS.:—Loi ratifiant règlement du village de Richelieu et actes d'accord intervenus avec—. (Voir BILLS, *No 135.*)

MONTREAL & ST. LAWRENCE LIGHT & POWER CO.:—(Voir MONTREAL LIGHT HEAT.)

MONTREAL UNDERGROUND TERMINAL CO.:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 141.*)

MONTREAL WATER & POWER CO.:—
1. Pétitions de Jean Laporte demandant une commission royale *re* achat de—par cité de Montréal, 302; débat sur motion de réception, 309; réception, 343.
2. Pétition de F.-X. Denis et autres, (même objet), 322; lue et reçue, 325.

MOUNT ROYAL HOTEL CO., LTD:—Loi validant règlement de *The*—. (Voir BILLS, *No 134.*)

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS:—Loi concernant les droits sur—. (Voir BILLS, *No 45.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

NAPIERVILLE-LAPRAIRIE:—Loi détachant lots district de Saint-Jean et les annexant à—. (Voir BILLS, *No 166.*)

NATIONAL TRANSCONTINENTAL RY BRANCH LINES CO.:—Loi relative à la—. (Voir BILLS, *No 33.*)

NATIONAL TRUST CO. LTD:—(Voir CHALEURS BAY MILLS.)

NEWAYGO:—Loi incorporant la ville de—. (Voir BILLS, *No 83.*)

NOTAIRES:—(Voir CHAMBRE DES—.)

O'NEIL, MARY:—(Voir GALLERY THOMAS.)

OPTICIENS:—(Voir ASSOCIATION DES—.)

OPTOMÉTRISTES:—(Voir ASSOCIATION DES—.)

ORATEUR:—
Donne lecture du discours du trône prononcé à l'ouverture de la session, 2.
Donne sa décision sur des questions d'ordre, 41, 113, 174, 175, 235, 261.
Prend point d'ordre en délibéré et remet sa décision, 174, 229, 359.
Précis des décisions de l'—. 398.
Remplace le mot "ordre" par "adresse" en rapport avec motion pour faire déposer documents, 44.
Invite député à retirer certaines expressions et sur son refus le "nomme", 382.
Dépose le rapport du bibliothécaire (No 23.), 290.

ORDRES:—Pour le dépôt de rapports et de documents. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

ORDRES DE LA CHAMBRE:—
1. Ordre concernant une Résolution, révoqué, 292; 342.
2. Ordre concernant un bill, révoqué, 194.
3. Ordre concernant un bill, retiré, 342.
4. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION).

PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL:—[Voir SUBSIDES (Amendements).]

PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC:—[Voir SUBSIDES (Amendements).]

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS:—
1. Loi modifiant la loi des—. (Voir BILLS, *No 8.*)
2. Loi concernant l'agrandissement des—de l'Abitibi. (Voir BILLS, *No 21.*)
3. Loi autorisant la construction d'un—à Rouyn. (Voir BILLS, *No 22.*)
4. Loi autorisant la construction d'un—à Ville-Marie. (Voir BILLS, *No 27.*)

PAPIER:—[Voir SUBSIDES (Amendements)]

PARATONNERRES:—[Voir SUBSIDES (Amendements)]

PAROISSES ET FABRIQUES:—Loi légalisant actes faits en vertu de la Loi des—. (Voir BILLS, *No 73.*)

PENSION DES JUGES DES SESSIONS:—Loi concernant la—, magistrats de police et de district.— (Voir BILLS, *No 58.*)

PÈRES BÉNÉDICTINS DE SAINT-BENOIT DU LAC:—Loi concernant les —. (Voir BILLS, *No 81.*)

PERSONNES ÉTRANGÈRES A UNE MUNICIPALITÉ:—Loi prohibant l'imposition de droits sur les—qui y travaillent.— (Voir BILLS, *No 60.*)

PETITE DÉCHARGE:—(Voir LAC SAINT-JEAN.)

PÉTITIONS:—(Voir MONTREAL WATER & POWER CO.)

PLANTE, ARTHUR:—La Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire de—, député de Beauharnois, 54; présente ses sympathies, 56; indemnité sessionnelle à être payée à sa sœur, Mme deMartigny, 356.

POINTS D'ORDRE:—(Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

PONT DE QUÉBEC:—Loi concernant—. (Voir BILLS, *No 53.*)

P. Q. LUMBER CO.:—Loi ratifiant titre de la—. (Voir BILLS, *No 119.*)

PRATT, JOHN:—Loi concernant la succession de feu—. (Voir BILLS, *No 110.*)

PRÉCIS DES DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—398, et (Voir ORATEUR.)

PRIME DE DÉFRICHEMENT:—[Voir SUBSIDES (Amendements)]

PRISONS:—(Voir PALAIS DE JUSTICE ET—.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

PROCLAMATION:—Convoquant la Législature, V.

PRODUITS AGRICOLES:—Loi concernant la vente des—. (Voir BILLS, *No 28.*)

PULPE:—[Voir SUBSIDES (Amendements)]

QUEBEC:—
1. Loi concernant la cité de—. (Voir BILLS, *No 99.*)
2. Loi concernant—et la Commission des champs de bataille. (Voir BILLS, *No 104.*)

QUEBEC CENTRAL RY CO.:—Loi concernant la Compagnie du chemin de fer—. (Voir BILLS, *No 106.*)

QUEBEC CHURCH PROPERTY COMMISSION:—Loi concernant *The*—. (Voir BILLS, *No 133.*)

QUEBEC & WESTERN RY. CO.:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 101.*)

QUEBEC MUTUAL CASUALTY CO.:—Loi constituant en corporation *The*—. (Voir BILLS, *No 158.*)

QUESTIONS (ET RÉPONSES):—

Abana Mines, Ltd.:—Concernant la date de l'incorporation de L'—, noms des directeurs, terrains miniers, etc, 331.

Abattoirs:—(Voir *Conserves alimentaires.*)

Abitibi:—En 1905, les Terres et Forêts ont-ils donné une option pour une étendue de terrain en—, 340.

Acres de terre:—Combien d'—ont été ensemencées, en 1926, 211.

Actif et passif:—Quels étaient le passif direct et l'actif disponible de la province, le 31 décembre 1926, 121.

Actions:—(Voir *Compagnies.*)

Agents d'immeubles:—(Voir *Lac St-Jean.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Agriculture:—1. Quelle somme dépensée pour fins agricoles dans la province, dans les six premiers mois de l'exercice en cours, 120; 2. Quels ont été les revenus bruts provenant de l'—dans la province, en 1926, 252; 3. Combien y avait-il d'agriculteurs dans la province de 1922 à 1926, 252; 4. Quelle somme reste disponible sur crédits votés à l'—, 345; 5. (Voir *Acres de terre; Cercles agricoles; Exploitations agricoles; Familles agricoles; Fins agricoles.*)

Amiesite Asphalt, Ltd.:—Quels sont les directeurs de—, 137.

Amusements:—(Voir *Lieux d'—.*)

Anglo Canadian Pulp & Paper Co.:—1. Concernant le nom du garde-forestier sur concessions de l'—, de 1918 à 1925, 62; 2. Concernant le nombre de cordes de bois à pulpe rapportées de 1920 à 1926, par l'—, de Clarke City, 78.

Animaux à fourrure:—Concernant le nombre d'établissement d'— en 1926, valeur des terrains et bâtiments, des animaux captifs, valeur totale des pelleteries, etc., 81.

Annonces:—(Voir *"Canadian Gazette"; "Le Bulletin de la ferme"; "Montreal Standard Pub. Co."; "Mount Royal News & Adv. Co."; Société ou compagnie anonyme de publicité; Journaux; Impression.*)

Armagh (canton):—1. Quelles sont les personnes qui ont obtenu des permis de coupe de bois sur lots 36, 38, 55 et 56, 6ième rang, du—, depuis janvier 1925, 337; 2. Quels sont les lots formant réserve dans 6ième rang, du—, 338.

Arpentage:—1. A quelle date ont été exécutés les travaux d'—pour lesquels il a été autorisé $40,000., 289; 2. Les travaux d'—pour lesquels il a été autorisé la dépense de $70,000.00, ont-ils été exécutés, 335; 3. Les travaux d'—pour lesquels il a été autorisé $40,000., ont-ils été exécutés, 358.

Arrêtés en conseil:—1. Combien d'—ont été passés depuis 13 février 1926 au 13 février 1927, et depuis le 13 février 1927, 218; 2. (Voir *Séances du cabinet.*)

Astoria Rouyn Mines, Ltd.:—A quelle date "L'—" a-t-elle été incorporée, directeurs, terrains miniers, etc., 357.

Autobus:—(Voir *Montreal Tramways.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Automobiles:—Concernant le nombre d'—de touristes qui ont traversé les lignes, en 1926, nombre de citoyens de Québec, de 1925 à 1926, 68; 2. Concernant le nombre d'automobiles ou véhicules-moteurs achetés par le gouvernement depuis la réponse du 16 mars 1926 et coût, 105; 3. (Voir *Commission des liqueurs; Véhicules*—.)

Bagot:—(Voir *Octrois.*)

Béland, Louis:—Combien de timbres d'accise achetés de M.—pour $60.00 à lui payées sur les dépenses du bureau du lieutenant-gouverneur, 249.

Bêtes à cornes:—Combien de—, moutons et porcs ont été abattus en 1926 dans les abattoirs inspectés dans la province, 272.

Betobee:—Qui paye pour les travaux de barrages à—, 333.

Beurre et fromage:—Combien y avait-il de fabriques de—dans la province en 1926; patrons; capital. 272.

Bhérer, Georges:—(Voir *Saguenay.*)

Billots:—Concernant la table de mesurement des—, 61.

Bitume:—Concernant la quantité de—liquide employée pour la voirie, en 1925 et 1926, prix, etc., 76.

Bois de pulpe:—Quelle quantité de bois de pulpe a été exportée en 1926, dans les autres provinces et aux Etats-Unis, 253.

Boucheries:—(Voir *Conserves de viande.*)

Bourses:—Concernant les élèves à qui il a été octroyé des—pour cours additionnels, à Paris, depuis la réponse du 4 février 1926, 95.

Brais, F.-P.:—1. Quels sont les personnes pour lesquelles—aurait reçu $1,500.00, 144; 2. Combien de jours a duré le voyage de M.—pour lequel il lui a été payé $1,500., 252.

Brown Corporation.—Combien de lots de terre ont été échangés avec la Cie—, 289.

Campagne d'éducation de la Comm. des liqueurs.—(Voir *Commission des*—.)

QUESTIONS:—*Suite.*

Campements de chantiers:—Concernant l'état sanitaire des—, 51.

Camps de chasse et pêche:—A qui ont été payées les $5,000.00 dépensées pour construction et aménagement de—, 103.

"Canadian Gazette":—Quelle est l'adresse et le gérant de la—de Montréal, à qui $1,055.66 a été payé pour annonces, 135.

Cantonniers:—Quelle somme a coûté dernier congrès des—de la voirie, 347.

"Cartes":—1. De qui le gouvernement a-t-il acheté les "cartes" payées $12,000., par qui imprimées, 104; 2. Est-ce le gouvernement ou ses officiers qui se sont occupés des—imprimées chez Rand, McNally, à Chicago, et achetées en 1925-26, 280.

Cercles agricoles:—Combien y avait-il de cercles agricoles en 1926, nombre de leurs membres, 189.

Certificat d'étude:—Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes pour création du—dans les écoles primaires, 186.

Champs de démonstration:—(Voir *Fermes de—.*)

Chantiers:—1. Concernant la disparition de cahiers de chantiers du département des Terres et Forêts, en 1926, 63; 2. Concernant le nombre de femmes dans les chantiers de bois, le nombre d'enfants âgés de moins de 16 ans, 77; 3. Concernant la collection des livrets de—tenus par les entrepreneurs de coupe de bois sur la Côte Nord, mesureurs licenciés à l'emploi de "l'Ontario Paper Co.", 90. 4. (Voir *Campements de—.*)

Chasse et pêche:—1. Quelles sont les amendes perçues en 1925-26 en vertu de la loi de la—, 192; 2. (Voir *Camps de—.*)

Chemins:—1. Existe-t-il des—en gravier construits dans vieilles paroisses pauvres à conditions plus avantageuses que 2%, 3% et 50%, 200; 2. (Voir *Ponts et—.*)

Chemins améliorés:—Qu'a coûté au gouvernement et aux municipalités les 7,560 milles de—de la province, 244.

Chemins de colonisation:—1. A quelle date ont été exécutés les travaux sur — pour lesquels le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé $85,000, 280; 2. Le département de la colonisation a-t-il épuisé les crédits pour—qui lui ont été votés, 318; 3. Les travaux de—pour lesquels il a été autorisé la dépense de $85,000. 16 juin 1926, ont-ils été exécutés, 319.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Chemin de fer:—(Voir *Mont-Laurier à Ferme-Neuve.*)

Chemins en gravier:—Est-ce que le ministère de la Colonisation fait des—dans vieilles paroisses, 231.

Chemin maritime:—Qui a demandé une inspection du—dans municipalités de Saint-Siméon, Port-aux-Quilles, Tadoussac, Bergeronnes, Escoumains, Mille-Vaches et Portneuf, en 1925, 347.

Chemin Brassard:—1. Quels sont les moulins à bois qui ont contribué dans la construction du—, comtés Joliette et Berthier, 295; 2. Combien a coûté le—, comtés Joliette et Berthier, 311.

Chemins de la Baie:—Le matériel des—, Pierreville, Saint-François-du-Lac, Saint-Gérard et Yamaska, comté d'Yamaska, a-t-il été examiné par les ingénieurs du gouvernement, terre ou gravier, 225.

Chemin de la Gaspésie:—Y a-t-il des ingénieurs qui ont suggéré de faire—le long de la mer au lieu de la montagne, 135.

Chemins de St-Guillaume:—La réfection des—de la paroisse et du village, comté d'Yamaska, est-elle terminée, 258, 259.

Chemin de St-Tite à la Tuque:—Combien a coûté le chemin de—, 181.

Chemin du Lac:—Quelle est la largeur de la route St-Alfred ou—, de Berthierville à St-Gabriel-de-Brandon, 291.

Chemin autour du Lac-St-Jean:—Combien a coûté en 1925 et 1926, l'entretien du—, 136.

Chemin entre Mont-Laurier et Ferme-Neuve:—Des sommes ont-elles été demandées pour macadam ou gravelage du—ainsi qu'entre Ferme-Neuve jusqu'aux confins du comté de Labelle, 291.

Clarke Steamship Co.:—A quelle date le gouvernement a-t-il accordé un octroi de $30,000 à la—pour service entre Montréal et Gaspé, 284.

Code de procédure civile:—Est-ce l'intention de proposer l'abrogation de l'art. 1149 du—au sujet des causes de vingt-cinq piastres décidées suivant l'équité, 128.

Colonisation:—1. Concernant les lots de—défrichés par le gouvernement en 1926; où situés, acquéreurs des E.-U., 61; 2. (Voir *Emigration; immigration; octrois; parcs; route Rimouski-Gaspé; seigneurie de Deschaillons; voirie.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la S e ssion" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Commission de refonte des Statuts:—1. La—a-t-elle fini ses travaux, coût, 115; 2. Combien la—a-t-elle payé pour l'impression de ses rapports et Statuts, 211; 3. A qui ont été payées les sommes que la—a dépensées depuis le 16 mars 1926, 224; 4. Les membres de la—sont-ils encore en fonction, traitements, 253; 5. (Voir *Statuts.*)

Commission des liqueurs:—1. Concernant montant total des ventes de la—du 1er mai 1926 au 1er jan. 1927, brasseries, tavernes, amendes, etc., 57; 2. Concernant les dépenses, recettes du restaurant de la—au Pied du Courant, 1er mai 1925 au 30 avril 1926, 57; 3. Concernant la quantité de liqueurs vendue, chaque mois, en 1926, à Valleyfield, Hull, Sherbrooke, St-Jean, Joliette, Trois-Rivières, 72; 4. Concernant les frais de publicité dans les journaux, quels journaux, dans et en dehors de la province, en 1926, 93; 5. Concernant le coût du pamphlet "Campagne d'éducation de la—", publié en 1925, 95; 6. Combien d'automobiles la—a-t-elle achetées depuis la réponse du 5 mars 1926, 120; 7. Combien ont coûté l'ameublement, garnitures, installation, outillage et automobiles qui forment l'actif fixe de la—évalués à $1.00 dans bilan, 30 avril 1926, 120; 8. Combien de permis de tavernes de la—dans Montréal pour 1926, dans Québec, dans le reste de la province, 123; 9. Combien la—a-t-elle dépensé pour faire de la publicité du 1er mai 1925 au 30 avril 1926, 124; 10. Combien y a-t-il de magasins ou succursales de la—; taxes d'eau, 124; 11. Quand a été établi le magasin de la—à Sainte-Thérèse de Blainville, vols ont-ils été commis, 126; 12. Quel est le revenu global des poursuites faites par la—en 1926, 134; 13. Quelles sommes la—a-t-elle dépensées pour le gouvernement, quels travaux, construction, 135; 14. Quel est l'actif immobilier appartenant à la province pour la—, valeur des boissons fortes et le vin, 142; 15. Quelles sont les personnes du district de Québec, condamnées en 1926 pour infraction à la loi des liqueurs, saisies opérées, quantités, 165; 16. Quel a été le chiffre d'affaires de la—depuis qu'elle existe, taxes d'affaires, 173; 17. Quel est l'actif mobilier de la—, 200; 18. Par qui les avocats de la—sont-ils nommés, leurs noms, salaire, 223; 19. Combien de personnes condamnées pour infraction à la Loi des liqueurs ont-elles bénéficié de la clémence royale, district de Montréal, district de Québec, 263; 20. Des 34 personnes condamnées à l'emprisonnement, district de Québec, non emprisonnées, combien introuvables, 263; 21. Des 1305 personnes condamnées à l'emprisonnement, district de Montréal, combien n'ont pas été emprisonnées, classées comme introuvables, 270; 22. Combien de magasins de la—n'ont pas payé la taxe dite valeur locative, 286; 23. Quel est le montant total payé par la—pour le loyer de tous ses magasins, 285; 24. Combien de magasins de la— n'ont pas payé de taxes d'affaires, 286; 25. Combien de magasins de la—ont payé la taxe d'eau, à Montréal, dans le reste de la province, depuis mai 1921, 286; 26. Combien de magasins de la—n'ont

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

pas payé de taxes spéciales, depuis le 1er mai 1921, 286; 27. Quel montant global devait être retiré par la—pour les 474 condamnations à l'amende, district de Montréal, cautionnements, 287; 28. Quel montant global devait être retiré par la—pour les 105 condamnations à l'amende, district de Québec, cautionnements, 287; 29. Combien a coûté chaque année, la mise en vigueur de la Loi des liqueurs, montant, détectives, avocats, saisies, 344; 30. La—a-t-elle baissé le salaire de ses employés durant les derniers six mois, 344; 31. Quelles sont les personnes à la disposition de qui la—a mis ses automobiles, 346; 32. Les $2,047,422.80 dépensés par la—pour les Travaux Publics (Journaux, 16 février 1927) avaient-ils été votés par la Chambre, 347; 33. (Voir *Foucreau.*)

Commission des Monuments historiques:—1. Concernant le nombre des séances, temps de chacune, membres ayant assisté à chacune, dépenses de voyages, 102; 2. A qui ont été payées les $1,600. que la—a dépensées pour son rapport 1925-26, pour quelles fins M. Turgeon a-t-il fait voyages $150., 180; 3. (Voir *Maillard.*)

Compagnies:—1. Quelles sont les—qui ont fait application pour changer actions autorisées valeur au pair, en actions sans valeur, 218; 2. Quelles sont les—qui ont fait application pour changer actions avec valeur au pair en actions sans valeur, 311.

Compagnie Anonyme de Publication:—Quelle est la place d'affaires de la—noms des directeurs, 180; 2. La—qui a vendu pour $2,500. de livres aux Affaires municipales, taxe sur corporations, 253; 3. La—qui a vendu pour $2,500 de livres aux Affaires municipales, a-t-elle transmis un état au trésorier, 254; 4. Quelle était l'adresse de la—au moment où elle a vendu pour $2,500. 1,250 exemplaires de la Loi des cités et villes, 311; 5. Quelle est la place d'affaires de—, 313; 6. (Voir *Loi des cités et villes.*)

Compagnie de Pulpe de Chicoutimi:—Une indemnité a-t-elle été payée à la—au sujet de l'inondation causée par les barrages du Lac Kénogami, 335.

Compagnies minières:—1. Concernant le nombre et les noms de—, depuis 1915, ayant obtenu une charte provinciale, 94; 2. Depuis 1915, combien de—ont obtenu leur incorporation, noms des cies, requérants, directeurs, etc., 126.

Conception, la:—Concernant poursuite contre—, comté Labelle, depuis 1925; grande route régionale, 41.

Condamnations pour crimes et délits:—Concernant la nombre de—, par 100,000 de population, en 1921 et 1925, 100.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Conseil privé:—(Voir *Terre-Neuve.*)

Conserves alimentaires:—1. Concernant les octrois aux industries de—, 148; 2. Quelle a été la quantité en livres de la production des fabriques de—et des abattoirs, en 1925 et en 1926, 272; 3. Quelle a été la quantité en livres (poids net) des animaux abattus dans les fabriques de—et les abattoirs, en 1925 et 1926, 272;

Conserves de viande:—Quel était le nombre des établissements de boucheries et—, dans la province, en 1925 et 1926, 280.

Contributions scolaires:—1. Quel est le pourcentage des—payées par contribuables et par gouvernement, en 1924-25-26, 212; 2. Indépendamment des institutions indépendantes subventionnées, quel est le pourcentage des—payées par les contribuables et payées par le gouvernement, en 1924-25 et 1925-26, 237.

Côte Nord (Saguenay):—Une enquête sur la—a-t-elle été faite en 1926, le coût, rapport, 95.

Courses:—1. Concernant les droits perçus en 1925-26, dans la province, pour pistes de—, 61; 2. Concernant les droits perçus en 1925-26, à Montréal, pour pistes de—, 60; 3. (Voir *Paris ou gageures.*)

Couvent de St-Roch de Richelieu:—Un octroi a-t-il été demandé pour travaux faits au—, depuis 1923, 280.

"Cri de Québec":—Dans quels journaux ont été publiées les annonces pour lesquelles le—a reçu $100., 313.

Criminalité:—(Voir *Condamnations.*)

Curé région du Lac St-Jean:—(Voir *Lac St-Jean.*)

Daaquam:—1. Concernant le coût de l'entretien de la route du village de—à Saint-Camille, pour 1925 et 1926, 77; 2. (Voir *Frawley.*)

Daoust, Emilien:—Combien de cartes géographiques achetées de M.—pour les $12,000., 180.

Demers, J.-A.:—Un camion de M.—, de Pierreville, qui fait affaire sous la raison sociale Demers & Cie, a-t-il été saisi en 1927, comté de Nicolet, 243.

Denis, Arsène:—Pourquoi le gouvernement, à propos de la somme globale reçue par M—et M. Charles Lanctôt, a-t-il répondu dans le pre-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

mier cas en donnant le renseignement demandé et dans le second cas en ne le donnant pas, 113. (La question est déclarée irrégulière.)

Dépenses de voyages:—(Voir *Sous-ministres.*)

Deslauriers, Ltée (Compagnie A.):—1. Quelle était la longueur de la clôture, la longueur et la largeur des trottoirs que—a faits autour du Palais législatif et pour l'exécution desquels elle a reçu $25,160.00, 128; 2. Concernant clôture et trottoirs que la—a faits autour du Palais législatif, pour $25,160.00, 196; 3. La—a-t-elle fait travaux à commission depuis juillet 1921, 218; 4. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes de M. Bolduc et autres, de Québec, concernant le salaire payé par la—, pour le travail supplémentaire exécuté le soir, lors de la construction de l'aile du Parlement, 335; 5. Les Travaux publics ont-ils accordé contrat à compagnie autre que la—, alors que celle-ci était soumissionnaire, 356.

Dette consolidée:—Quelle était la dette consolidée de la province, le 31 décembre 1926, 106.

Droits du pauvre:—1. Concernant les—perçus à Montréal, en 1925-26, 60; 2. Concernant les—perçus dans la province en 1925-26, 61; 3. (Voir *Lieux d'amusements.*)

Drummond:—Concernant la population du comté de—, en 1920, 1925 et 1926, 101.

Duke, M.:—Concernant droits de succession de—, de la Compagnie Duke-Price, 72.

Dumas, Jos.:—1. Quel montant le gouvernement a-t-il payé pour la ferme de démonstration de M.—, de Saint-François de Montmagny, 196; 2. Des $1,330. payés pour la ferme de démonstration de M—, de Saint-François de Montmagny, une somme a-t-elle été affectée à la construction de sa grange, 252.

Écoles:—(Voir *Contributions scolaires; Octrois; Instruction publique.*)

Écoles élémentaires:—(Voir *Institutrices.*)

Écoles primaires:—(Voir *Certificat d'étude.*)

École des Beaux-Arts de Montréal:—Depuis la réponse du 25 février 1926, d'autres sommes ont-elles été dépensées pour terrain, pour aménagément de l'—, 122.

Écoles des Beaux-Arts, Québec:—(Voir *Walker.*)

QUESTIONS:—*Suite.*

École des Hautes Etudes de Montréal:—Depuis la réponse du 25 février 1926, d'autres sommes ont-elles été dépensées, pour terrain, construction, aménagement de l'—, 122.

École technique de Montréal:—Depuis la réponse du 2 mars 1926, d'autres sommes ont-elles été dépensées pour terrain, construction, réparations et aménagement de l'—, 120.

Émigration:—Concernant le nombre de résidants de la province qui ont émigré aux Etats-Unis ou en dehors, de 1920 à 1926; Canadiens français, autres nationalités, mariés, 51.

Emprunts:—1. Quel montant a exigé le gouvernement des municipalités autorisées à faire des emprunts en 1924-25 jusqu'à concurrence de $31,282,263.54, 250; 2. Quel montant a exigé le gouvernement des municipalités autorisées à faire des emprunts en 1925-26 jusqu'à concurrence de $26,268,440.57, 251.

Emprunts temporaires:—1. Concernant le nombre d'— contractés, 1925-26, pour quelle somme, 105; 2. Concernant le nombre d'—contractés depuis le 1er juillet 1926, quelle date, quelle somme, 105.

Établissements industriels:—Combien y avait-il d'—dans la province en 1925 et 1926, capital, salaires, etc., 271.

Exploitations agricoles:—Quel était le nombre des—de 1922 à 1926, 201.

Fabre (Témiscamingue):—Combien y avait-il de familles à—en 1921, 1926, population en 1921 et 1922, 115.

Familles agricoles:—Quel etait le nombre des—et ouvrières dans le comté de Chicoutimi, en 1920 et 1926, 143.

Familles ouvrières:—(Voir *Familles agricoles.*)

Fermes de démonstration:—1. Concernant les—établies depuis la réponse du 1er février 1926, propriétaires, coût, 81; 2. Pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, combien a-t-il été dépensé pour—champs, vergers, industrie des conserves alimentaires, automobiles, 120; 3. (Voir *Dumas.*)

Fins agricoles:—1. Des sommes dépensées pour—combien a été payé pour salaires, dépenses de voyages et autres, 330; 2. Des sommes dépensées pour—combien a été payé à L'Eclaireur, Ltée, à la Cie de

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Publication du Canada, Ltée, au Chronicle-Telegraph Printing Co., au Bulletin de la Ferme, à l'Abeille Enregistrée; au Soleil, Ltée, 330; 3. Des sommes dépensées pour—combien a été payé agronomes, dépenses de voyages, secrétaires des agronomes, 330. 4. Des sommes dépensées pour—combien a été payé en abonnements, livres, annonces, publicité etc., 330; 5. (Voir *Agriculture.*).

Forêts publiques affermées:—Concernant les concessionnaires de—ayant payé rente foncière de $8.00 par mille carré, rapport de bois coupé, mesureur, etc., 160.

Foucreau, Henri:—La Commission des liqueurs a-t-elle acheté des bouteilles d'un nommé—de Montréal, 288.

Fourrure:—(Voir *Animaux à*—.)

Frawley, Joseph:—M.—, de Daaquam, est-il à l'emploi du gouvernement, 77.

Gardes forestiers:—1. Concernant les—, Côte-Nord, de Portneuf à Clarke-City, 62. 2. (Voir *Anglo Canadian Pulp.*)

Glutrine:—Concernant la—employée pour la voirie, en 1925 et 1926,prix, de qui achetée, 61.

Greffier de la paix:—Quel est le nombre des employés du—à Montréal qui bénéficient de l'asurance-groupe, 318.

Hart, David:—Combien ont coûté les recherches pour retrouver l'assassin de—, combien pour l'arrestation de M. Emile Lacombe, 178.

Haut-fourneau:—Est-ce l'intention de subventionner la construction d'un—à Rouyn, 191.

Homard:—Concernant licences de fabriques de—depuis 1922, 82.

Immigration:—Concernant le nombre de Canadiens des E.-U., de l'Ontario et des autres provinces établis ici de 1924 à 1926, cantons où établis, mariés, canadiens-français, 52.

Impression:—Par qui a été imprimé: "Mon premier Livre", payé $18,500.00, 104.

Impression et reliure:—1. A qui ont été payées les $2,000. d'—inscrites au compte du Secrétaire provincial, et les $606.20 au compte de la

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Voirie, 104; 2. Concernant les travaux d'—pour lesquels il a été autorisé la dépense de $50,000. en juin 1926, 337.

Inspection des terres:—A quelle date ont été exécutés les travaux d'—pour lesquels il a été autorisé la dépense de $70,000, 296.

Institutrices:—Concernant la moyenne des salaires payés aux—des écoles élémentaires, 107.

Instruction publique:—1. Par qui ont été imprimés les rapports de l'—pour lesquels a été payé $3,645.32, 104; 2. (Voir *Institutrices; Écoles.*)

Joliette:—(Voir *Octrois.*)

Journaux:—(Voir *"La Patrie;" "Montreal Herald;" Commission des liqueurs; Annonces; Impression.*)

Julien, Jeanne:—(Voir *Papineau.*)

Kénogami:—(Voir *Lac—.*)

Lacaille, Sem:—Un ingénieur de la voirie a-t-il fait entente avec M. le maire de Lacaille, comté de Labelle, pour route nationale, $4,000; 348.

Lac Kénogami:—1. Quel est le montant annuel que doivent payer les compagnies qui exploitent les pouvoirs d'eau de la rivière Chicoutimi, en considération des dépenses faites pour les barrages du Lac Kénogami, 333; 2. Quel est le montant annuel que doivent les compagnies qui exploitent les pouvoirs d'eau sur la rivière au Sable, en considération des dépenses faites pour les barrages du lac Kénogami, 335; 3. (Voir *Saint Cyriac; Price Brothers & Co.; Cie de Pulpe de Chicoutimi.*)

Lac Saint-Jean:—1. Concernant le nom du curé dont a parlé le premier ministre dans son discours à la Chambre au sujet de la "tragédie du—", 40; 2. Concernant les agents d'immeubles dont a parlé le premier ministre dans son discours à la Chambre, 40; 3. (Voir *Quebec Development Co. Ltd; Chemin autour du—.*)

Lanctôt, Charles:—1. M.—, assistant-procureur-général, a-t-il fait un voyage à Londres en 1926, 114; 2. Quelles ont été, depuis janvier 1922, les causes du gouvernement dans lesquelles M.—a agi comme avocat et a eu gain de cause, 249; 3. (Voir *Price; Denis; Procureur-général; Statuts.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

"La Patrie, Ltée":—Concernant le travail fait par—pour les $14,899.62 reçues pour encouragement au tourisme en 1926-27, 105.

L'Assomption:—(Voir *Octrois.*)

"Le Bulletin de la ferme":—Concernant le nombre d'annonces publiées par—pour $3,000 et diverses autres sommes, 143.

Lesage, J.-A.:—Est-ce le même qui aurait reçu des Travaux publics $1800. et $1200; commissaire chemins à barrières, 390.

Licences:—(Voir *Courses; Droits du pauvre; Lieux d'amusements; Paris ou gageures.*)

Lieux d'amusements:—1. Concernant les droits perçus en 1925-26, à Montréal, pour les—, 60; 2. Concernant les droits perçus en 1925-26, dans la province, pour—, 60.

Loi des Bons Chemins:—Concernant les municipalités n'ayant pas payé intérêts dus en vertu de la—de 1922 à 1926, 57.

Loi des cités et villes:—1. A qui ont été payées les $2,500.00 que le département des affaires municipales a déboursées pour—, 114; 2. Combien d'exemplaires de la—le département des Affaires municipales a-t-il achetés de la Compagnie Anonyme de Publication Limitée ou de la Société Anonyme de Publicité pour $2,500.00, 180; 3. Qui s'est adressé aux Affaires municipales pour vendre les 1250 copies de la—payées $2,500, 211; 4. Dans la brochure dont les Affaires municipales ont acheté 1250 exemplaires, les textes n'ont-ils pas été imprimés avec la matières des Statuts refondus de 1925, 270; 5. A l'ordre de qui a été fait chèque des 1250 copies—achetées par les Affaires municipales, 312.

Loi des liqueurs:—(Voir *Commission des—.*)

Lots de colonisation:—(Voir *Colonisation.*)

Maillard, Chas.:—Concernant les portraits de la Chapelle de Tadoussac et de la maison des Jésuites, de Sillery, achetés par la Commission des Monuments historiques de M.—et payés $450.00, 114.

Menier, H.:—1. L'évaluation des forêts de l'Ile d'Anticosti a-t-elle été faite avant le règlement des droits payables par la succession—en 1914–1915, 189; 2. Quels droits la succession de—, Ile d'Anticosti, a-t-elle payés à la province, 226; 3. Quelle était la valeur nette des biens mobiliers et immobiliers de la succession de—, Ile d'Anticosti, sujets aux droits de succession, 288.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Ministres:—(*Voir Sous-Ministres.*)

"Mon premier livre":—(Voir *Impression.*)

Mont-Laurier:—Concernant la population de—en 1920, 1925 et 1926, 101.

Mont-Laurier à Ferme-Neuve:—Une demande a-t-elle été faite en 1922 pour une ligne de chemin de fer de—, 310.

"Montreal Herald":—Combien d'annonces le—a-t-il publiées pour les $5,850.00 en 1925–26, 106.

Montreal Standard Publishing Co.:—1. Combien d'annonces la—a-t-elle publiées pour les $5,200.00 payées en 1925–26, 114; 2. Concernant les journaux et revues ayant publié annonces pour lesquelles la—a reçu $5,200., 249.

Montreal Tramways:—Depuis le 23 janvier 1926, la—a-t-elle payé une licence pour ses autobus, 191.

Monuments historiques:—(Voir *Commission des—.*)

Mount Royal News & Adv. Co.:—Concernant les annonces pour lesquelles la—a reçu $4,516.22, 190.

Moutons:—(Voir *Bêtes à cornes.*)

Musée:—Est-ce l'intention de construire un—à Québec; archiviste a-t-il été chargé des plans; coût approximatif, 181.

National Publicity Ltd.:—Quel est le gérant de la — à qui le gouvernement a payé $20,034.14; l'adresse de cette compgnie; montant total du contrat, 125.

Nomininguе:—Concernant la population de—en 1920, 1925 et 1926, 102.

Notre-Dame-du-Laus:—Concernant la population de—en 1920, 1924 et 1926, 102.

Octrois:—1. Combien d'octrois ont été payés par le gouvernement pour les comtés de l'Assomption, Joliette et Bagot, de 1916 à 1919 et de 1919 à 1923, pour la voirie, les écoles, la colonisation, 123; 2. (Voir *Conserves alimentaires.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Ontario Paper Co.:—(Voir *Chantiers*).

Ouvriers:—(Voir *Familles ouvrières.*)

Palais de justice de Hull:—Combien le—a-t-il coûté, le gouvernement a-t-il touché assurance lors de l'incendie, 143.

Palais de justice de Montréal:—1. Concernant le coût à date des travaux de l'annexe du—, autres contrats, 63; 2. Concernant le coût à date de l'ameublement de l'annexe du—, 96.

Papineau, D.-B.—Pour quelles raisons a-t-il été payé $350. à M.—, et $1,200. à Melle Jeanne Julien, sur le crédit des Beaux-Arts, 181.

Parcs:—Concernant le ministre de la Colonisation et les $1,424.33 appliqués à l'amélioration et l'entretien des parcs, 102.

Paris ou gageures:—1. Concernant le revenu en 1925–26 à Montréal, provenant appareils pour les—sur les pistes de courses, 60; 2. Concernant le revenu en 1925–26, dans la province, provenant des appareils pour les—sur les pistes de courses, 61.

Pêche au saumon:—Combien de rivières pour—faciles d'accès, en réserve pour citoyens n'étant pas membres de club, 349.

Pelleterie:—(Voir *Fourrure; Permis de chasse et pêche.*)

Pépinière de Deschambault:—Concernant le coût de la pépinière et du garage de Deschambault, pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, 120.

Permis de chasse et pêche:—A qui ont été payées les $12,000. en 1925–26, pour "Commission payée pour la "vente de permis de—, et sur royauté sur pelleterie," 107.

Piché, G.-C.—Où est situé le terrain pour la location duquel M.— a reçu $1,500.00, 106.

Pistes de courses:—(Voir *Courses.*)

Policiers provinciaux:—Les témoignages rendus par les—devant les cours de justice sont-ils taxés, 318.

Pont à St-François-du-Lac:—Combien a coûté le—, Yamaska, construit en 1925 ou 1926, 224.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Pont à St-Guillaume:—Concernant le coût du—, comté d'Yamaska, construit en 1925 ou 1926, 219.

Pont à St-Joachim de Courval:—Combien a coûté le—, comté d'Yamaska, construit entre les terres de M. Daniel Tessier et Omer Paquette, 224, 237.

Pont à St-Zéphirin:—Combien a coûté le—, Yamaska, construit en 1925 ou 1926, 218.

Pont Batardeau:—Combien a coûté le—reliant Notre-Dame-de-Pierreville au terrain des Abénakis, comté d'Yamaska, 224.

Pont de Maniwaki:—Quel a été le coût du—, 299.

Pont de Saint-Pierre-de-Wakefield:—Quel a été le coût du—, 298.

Pont du Bassin:—Le gouvernement a-t-il promis octroi pour le—, sur la rivière Chicoutimi, 299.

Ponts de péage:—Concernant le nombre de—, propriété ou non du gouvernement; ce qu'a rapporté chacun, 36.

Ponts et chemins:—Le ministère des travaux publics ou de la Voirie a-t-il des formules de devis comprenant clauses relatives à la construction de—, 196.

Population:—1. Quelle est la population: (*a*) 1921; (*b*) 1926; des diverses municipalités, entr'autres: La Sarre, Villemontel, Amos, etc., 127. 2. Quelle était la—du village et paroisse de Pierreville, comté Yamaska de 1912 à 1926, 212; 3. (Voir divers noms de villages, paroisses, etc.)

Porcs:—(Voir *Bêtes à cornes.*)

Port Alfred Pulp & Paper Corp.:—1. Quelle étendue forestière la—a-t-elle sous bail, est-il vrai qu'elle aurait droit de coupe sur un contrat domaine de la "Chicoutimi Freehold Estates, Ltd.? 288. 2. La—a-t-elle déposé états sommaires, directeurs, etc., 358.

Portraits:—(Voir *Tableaux.*)

Pouliot, D.-I. Ltée, Cie:—Quels sont les directeurs de la—, courtiers d'assurance, 336.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Pouliot, Paul-Emile:—Le bureau des successions a-t-il fait rapport au sujet de la succession—, 105.

Pouvoirs d'eau:—Combien le gouvernement a-t-il vendu chacun des—à Chelsea, Farmer's Rapids, Paugan Falls, Les Six (à Bouchette), 334.

Price Brothers & Co.:—1. Une indemnité a-t-elle été payée à la —, au sujet de l'inondation causée par les barrages du lac Kénogami, 333; 2. La—a-t-elle acquis droit de pêche dans les eaux des limites à bois qu'elle contrôle dans Montmagny, 346.

Price, William:—La succession de sir—a-t-elle payé ses droits, somme payée, Charles Lanctôt s'est-il occupé du règlement, 96.

Prison de Bordeaux:—1. L'intérieur des ailes C et D de la—est-il terminé, 177; 2. Concernant le nom du médecin de la—, son traitement, 313; 3. Quel est le nombre des employés de la—qui bénéficient de l'assurance-groupe, 318.

Prison de Hull:—Concernant le nom du médecin de la—, traitement, 319.

Procureur-général:—1. Le département du—a-t-il rendu compte des $54,444.04 reçus en 1925-26, 114; 2. Au nom de qui les $54,444.04 que le procureur-général a reçues au cours du dernier exercice ont été déposées à la Caisse d'Economie, 179; 3. Le département du—a-t-il acheté des chevaux, 179; 4. A quelle date a-t-il été entendu avec le—,que les $54,444.04 seraient appliqués à l'administration de la justice, 179; 5. Y a-t-il un bureau de comptabilité au département du—; *quid* re chèque de $54,444.04; 253.

Publicité:—(Voir *Société ou Compagnie Anonyme de publication; Commission des liqueurs; annonces; journaux.*)

Quebec Development Co. Ltd:—Concernant un acte consenti par le ministre des Terres et Forêts, à la—*re* le droit de maintenir l'eau du lac Saint-Jean à 17.5 pieds; de l'île Maligne; question déclarée irrégulière, 41; 2. Concernant le droit de maintenir l'eau du Lac St-Jean à 15.7 pieds, etc., 69; 3. Quels étaient les actionnaires de la—,lors de son incorporation, ses directeurs lorsqu'elle a vendu ses terrains du Lac Saint-Jean, montant souscrit, 100.

Recette ordinaire:—A quels chiffres se sont élevés la—et les paiements ordinaires et extraordinaires pour les six premiers mois de l'exercice en cours, 106.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Recettes et dépenses:—Concernant l'état général des recettes et dépenses de la province au 31 décembre 1926, 96.

Rivière Malbaie:—Combien ont coûté les quais de la—, 348.

Route Montréal-Mont-Laurier:—1. Concernant le coût jusqu'à déc. 1926, de la—, 68; 2. Combien a coûté la—aux municipalités du comté de Labelle, leurs noms, somme payée, municipalités poursuivies, 226.

Route Rimouski-Gaspé:—Quelle somme a été dépensée en 1925 et 1926, pour la—, entre Marsouin et Ruisseau-à-Rebours, 136.

Route Saint-Jean-Rouse's Point:—1. Combien a coûté la—, 243; 2. Quelle quantité de pierre a été charroyée le long de la—en 1926, 291.

Saguenay (canton):—Les lots 47, 48, 49, 50, 51 et 53, rang 1, nord-est du—, étaient-ils en 1920 lots de colonisation, ont-ils été concédés à Georges Bhérer et ensuite revendus à Louis Mailloux et John Tremblay, 345.

Sainte-Blandine:—Concernant la population de—, comté de Rimouski, en 1920, 1925 et 1926, 101.

Saint-Bonaventure:—Concernant la population de—en 1920, 1925 et 1926, 101.

Saint-Charles-Borromée:—Le ministère de la voirie a-t-il offert aux paroisses—, St-Ambroise, Ste-Mélanie, Ste-Béatrix, St-Alphonse, St-Côme, Ste-Emilie-de-l'Energie, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Félix de Valois, comté de Joliette, des conditions meilleures que 2%, 3% et 50% pour la construction de chemins, 290.

Saint-Cyriac:—Combien de cultivateurs et autres de la paroisse de—, comté de Chicoutimi, ont été obligés de quitter à cause de l'inondation causée par les barrages du Lac Kénogami, 333.

Saint-François:—A combien de personnes a-t-on permis de prendre gravier dans rivière—, vis-à-vis Pierreville, de l'île Rascony à la rivière Saint-Pierre, pour chemins en 1922 et 1926, 356.

Saint-François de Montmagny:—Quel est l'agent ou préposé aux affaires de la Couronne à—, 333.

Saint-Siméon:—(Voir *Chemin maritime.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Saint-Théodore-d'Acton:—Concernant la population de— en 1920, 1924 et 1926, 102.

Sainte-Thérèse de Blainville:—(Voir *Commission des liqueurs.*)

Séances du cabinet:—Concernant le nombre de—et arrêtés depuis la dernière session, 52.

Seigneurie de Deschaillons:—1. Le gouvernement a-t-il fait couper du bois en 1921 sur la—pour l'ouverture des chemins de colonisation, 279. 2. Combien a coûté la construction des chemins de colonisation sur la—, de 1918 à 1927, 279.

Senneterre (Abitibi):—Concernant la population de—, en 1920, 1924 et 1926, 101.

Service forestier:—Les travaux d'inspection du—pour lesquels il a été autorisé $70,000. ont-ils été exécutés, 357.

Silver Granit Co.:—Combien de granit la—a-t-elle fourni aux Travaux publics pour les $19,275.00 qu'elle a reçues, 332.

Société Anonyme de Publicité:—1. Quels sont les livres achetés de la—et payés $200.00, 250; 2. Quelle était l'adresse de la Société Anonyme de Publicité au moment où elle a vendu pour $200. de livres au secrétaire de la province, 313; 3. Dans quel journal ou revue a été faite la publicité pour laquelle il a été payé $100.00 à la—, 331; 4. Dans quel journal ou quelle revue a été faite la publicité pour laquelle il a été payé $80.00 à la—, 331; 5. Quels sont les titres et les auteurs des livres que la Colonisation a achetés de la—, 332. 6. (Voir *Loi des cités et villes.*)

Sondages dans le Saint-François:—Quels sont les employés qui font des—pour connaître l'épaisseur du gravier, 225.

Soucy & Carrette:—MM.—ont-ils faits des chemins de colonisation dans l'Abitibi, coût, un nommé Normandeau *re* obtention du contrat, 287.

Sou du pauvre:—(Voir *Droits du—.*)

Sous-ministres:—1. Combien les—ont-ils reçu depuis le 1er juillet 1926, pour dépenses de voyages, honoraires, gratifications, 142. 2. Quels sont les ministres et les—à la disposition desquels une automobile a été mise, 190.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Spongieuse:—1. A qui ont été payées les $10,000.00 que le ministre des Terres et Forêts a reçues pour—, 1925-26, 124; 2. Pourquoi les $10,000. dont la dépense a été autorisée ainsi qu'il appert aux journaux du 15 février 1927, qui n'ont pas été dépensés en 1925-26, n'ont-ils pas été remis au trésor, 341.

Stadacona Rouyn Mines, Ltd.:—A quelle date la—a-t-elle été incorporée, noms des directeurs, terrains, 259.

Statues:—(Voir *Tableaux.*)

Statuts:—(Voir *Commission de refonte des—.*)

Statuts refondus, 1925:—1. L'impression et la reliure du quatrième volume des—ont-elles été payées, quand, montant, 211; 2. (Voir *Commission de refonte des—.*)

Tableaux:—1. Combien de—, portraits et statues, le gouvernement a-t-il achetés, depuis juillet 1923, de qui étaient-il signés, coût, 135. 2. Le gouvernement a-t-il acheté des tableaux, portraits ou statues depuis le 1er juillet 1926, 181; 3. Dans quelle salle de l'Hôtel du Gouvernement se trouvent—, portraits et statues que le gouvernement a achetés depuis juillet 1923, 186; 4. Le gouvernement a-t-il, depuis juillet 1922, acheté des—, peintures ou statues d'artistes qui ne sont pas nés ou domiciliés dans la province, 250.

Tavernes:—(Voir *Commission des liqueurs.*)

Terre-Neuve:—A quelle date et de quelle autorité le gouvernement a-t-il décidé de soumettre au Conseil privé la fixation de la frontière entre Terre-Neuve et notre province, 281.

Terres de la Couronne:—Combien ont rapporté les recettes pour—en 1924-25, 1925-26, 225.

Terres en exploitation:—Quelle a été la valeur par acre des—dans la province en 1926, 252.

Terres et forêts:—1. Quel est le nombre de voyages que le Ministre des—a faits, 1925-26, pour $7,500.00, 142; 2. Quels sont les employés des—qui reçoivent une allocation en outre de leur salaire, 341; 3. Quelle somme reste-t-il disponible sur crédits votés aux—, 344; 4. (Voir *Service forestier.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Tewkesbury Fishing Club:—1. Quelle est territoire, rivières ou lacs sur lesquels le—détient bail, 349; 2. (Voir *Pêche au saumon.*)

Timbres d'accise:—1. Le gouvernement et ses fonctionnaires apposent-ils des—sur les chèques officiels, 105; 2. (Voir *Béland.*)

Tourisme:—(Voir *"La Patrie".*)

Touristes:—(Voir *Automobiles.*)

Travaux de voirie:—1. Concernant poursuites du gouvernement depuis réponse du 12 mars 1926, pour—, noms des municipalités, montants, autres détails, 67; 2. Concernant poursuites pour—prises depuis rép. du 12 mars 1926, 75; 3. Depuis réponse du 2 février 1927, le gouvernement a-t-il poursuivi d'autres municipalités au sujet de—, 219; 4. Depuis réponse du 3 février 1927, y a-t-il des municipalités poursuivies au sujet des—qui ont réglé, 228; 5. Quelle somme globale représentent les—contre les municipalités auxquelles il a été envoyé des lettres d'avocat, 299; 6. Quels sont les avocats dans poursuites intentées à certaines municipalités au sujet de—, 312; 7. Quelle somme représentent les poursuites intentées à date aux municipalités au sujet—, 347.

Travaux publics:—(Voir *Ponts et chemins.*)

Trésorier de la province:—1. Quel est le nombre des voyages que le—a faits en 1925-26 pour $1,500., 190; 2. A quel endroit le—a-t-il fait chacun des 65 voyages pour lesquels il a reçu $1,500.00, 247; 3. A quels endroits précis le—a été appelé à faire les 65 voyages pour lesquels il a reçu $1,500.00, 271.

Tyhurst, Robert:—Concernant le coût des procédures, en rapport avec le meurtre de—à Saint-Michel-des-Saints, 113.

Unités sanitaires:—1. Combien y a-t-il d'—dans notre province, membres, traitement, 191; 2. Par qui sont défrayées les dépenses des—, quelle proportion, 192.

Véhicules-automobiles:—Quelles sont les amendes perçues en 1925-26 en vertu de la Loi des—, 191.

Vergers:—(Voir *Fermes de démonstration.*)

Ville-Marie:—Concernant la population de—, 1921 et 1926, 115.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

QUESTIONS:—*Suite.*

Voirie:—(Voir *Chemins; Routes; Bitume; Cantonniers; Chemin de la Gaspésie, Conception; Daaquam; Glutrine; Lois des bons chemins; Octrois, Ponts et chemins; Travaux de—.*)

Walker, Horatio:—Concernant le nombre des modèles que M. —a faits pour l'Ecole des Beaux-Arts de Québec et pour lesquels il a reçu $5,000.00, 96.

Wallberg, Emile-Andrew:—Le gouvernement a-t-il fait des concessions à M—, à Mistassini Power & Paper Co., Ltd., ou à quelque autre compagnie ou société dans laquelle M. Wallberg, a des intérêts, 336.

Yamaska:—Concernant la population du comté d'—en 1920, 1925 et 1926, 100.

QUESTIONS D'ORDRE:—

Que la question dans laquelle on se sert de l'épithète "fameux" est en contravention avec art. 562 du règl. L'Orateur décide question irrégulière (art. 562), 41.

Que question n'est pas régulière parce que contraire à art. 562 du règl. L'orateur la décide irrégulière (art. 562), 113.

Que la motion pour autoriser le comité des comptes publics à employer un sténographe est irrégulière parce que le comité n'a pas fait rapport; l'Orateur prend question en délibéré, 174; l'orateur déclare la motion régulière (art. 396 et 403), 174.

Que la motion est irrégulière tendant à contredire décision de l'Orateur; l'orateur maintient point d'ordre, 175.

Que l'amendement à la motion de 3e lect. d'un bill est irrégulier et contraire à l'art. 153 du règl. il tend à contredire décision prise par la Chambre sur résolution qui a servi de base au bill en discussion; l'orateur prend point d'ordre en délibéré, 229; l'orateur décide que l'amendement est régulier et cite divers articles du règl. et autorités, 235.

Que l'amendement est irrégulier contenant instruction de voter impositions d'une charge sur le peuple; l'Orateur prend question en délibéré, 359; l'Orateur déclare l'amendement irrégulier (art. 401), 361.

RAFOLOVITCH:—Loi changeant le nom de Michael—et autres personnes portant le nom de—en celui de "RAFF". (Voir BILLS *No 77.*)

RÈGLEMENTS (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE:—
Suspension du—(art. (510 quant à la lecture et réception de pétitions, 31; (art. 510 et 511), 45, 47.
Suspension du—relativement à la pétition et à la présentation d'un bill, 64, 118.
Suspension du—(art. 503 à 508), 118.
(Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

RELIGIEUSES DE L'HÔTEL-DIEU DE LÉVIS:—(Voir HÔTEL-DIEU DE—.)

RÉSERVES DE SAUVAGES:—Loi concernant l'octroi aux colons de titres de lots dans les—désaffectées.— (Voir BILLS, *No 74.*)

RICHELIEU:—
1. Loi détachant lots du district de—et les annexant à la paroisse de Saint-Bernard, district de Saint-Hyacinthe. (Voir BILLS, *No 168.*)
2. (Voir MONTREAL LIGHT, HEAT.)

RIVIÈRE-DU-LOUP:—Loi pour venir en aide aux victimes de la conflagration de—. (Voir BILLS, *No 32.*)

RIVIÈRE OTTAWA:—(Voir FORCES HYDRAULIQUES.)

ROUYN:—
1. Loi érigeant—en municipalité de ville. (Voir BILLS, *No 126.*)
2. (Voir PALAIS DE JUSTICE; GREFFES DE LA PAIX.)
3. [Voir SUBSIDES (Amendements)]

ROYAL TRUST CO.:—Loi modifiant la charte de la—. (Voir BILLS, *No 147.*)

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS:—Loi concernant la ville de—. (Voir BILLS, *No 89.*)

SAINTE-ANNE-DE-LA-BAIE-SAINT-PAUL:—Loi concernant l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie relativement aux malades dans l'hospice—. (Voir BILLS, *No 40.*)

SAINT-AUGUSTIN:—Loi concernant les écoles de la paroisse de—, comté des Deux-Montagnes. (Voir BILLS, *No 111.*)

SAINT-BERNARD:—(Voir RICHELIEU.)

SAINT-HYACINTHE:—
1. Loi concernant la cité—. (Voir BILLS, *No 97.*)
2. (Voir RICHELIEU.)

SAINT-JEAN:—(Voir NAPIERVILLE-LAPRAIRIE.)

SAINTE-MARIE:—Loi validant titre aux lots 235, 236 et 250 du quartier —de Montréal. (Voir BILLS, *No 108.*)

ST. FRANCIS VALLEY RY CO.:—Loi modifiant la charte de la—. (Voir BILLS, *No 98.*)

ST. MAURICE LUMBER CO.:—(Voir CANADIAN INTERNATIONAL PAPER CO.)

SANCTION DES BILLS:—171,372, 392.

SCRUTIN:—(Voir LOI ÉLECTORALE.)

SÉANCES DE LA CHAMBRE:—
1. La Chambre décide d'avoir trois séances par jour, 265.
2. (Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.)
3. (Voir ORATEUR.)
4. (Voir DÉPUTÉS.)
5. (Voir ADMINISTRATEUR.)

SÉMINAIRE DE VALLEYFIELD:—Loi concernant le—. (Voir BILLS, *No 96.*)

SERMENTS:—Loi relative à la prestation des—d'office. (Voir BILLS, *No 1.*)

SERVICES PUBLICS:—Loi relative à la commission des—. (Voir BILLS, *No 35.*)

SESSION:—
1. Ouverture, 1; clôture, 396.
2. (Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, CONSEIL LÉGISLATIF, DÉPUTÉS, ORATEUR, ADMINISTRATEUR.)

SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC:—Loi modifiant la charte des—. (Voir BILLS, *No 88.*)

SŒURS DE LA CHARITÉ DE SAINT-LOUIS:—(Voir CONGRÉGATION DES—.)

STATUTS REFONDUS DU BAS-CANADA:—Loi modifiant les—, concernant l'Institution pour avancement des sciences.— (Voir BILLS, *No 3.*)

STATUTS REFONDUS, 1925:—
1. Loi modifiant les—concernant expropriations.—(Voir BILLS, *No 5.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

2. Loi modifiant les—, relativement à l'indépendance de la législature. (Voir BILLS, *No 18.*)
3. Loi modifiant les—, relativement aux greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn. (Voir BILLS, *No 37.*)

STAUNTON:—(Voir LYNCH-STAUNTON.)

SUBSIDES:—
Dépôt du budget de l'exercice 1928 et renvoi à comité des—, 36. (*No 1.*)
Dépôt du budget supplémentaire pour 1927, et renvoi à comité des—, 353. (*No 1a.*)
État des comptes publics, 1925-26, 23. (*No 2.*)
Constitution du comité des—, 30; progrès rapporté, 294, 364, 382.
Lettres de M. L.-A. Richard et du Rev. M. J. Ouellet déposées au comité des—, 54 (*No 44*).
Motion pour formation du comité des—, 36; reprise du débat, 45, 46, 63, 66, 74; adoption, 74.
Formation du comité des—, ~~71~~, 83, 92, 112, 133, 139, 140, 162, 167, 170, 183, 199, 201, 205, 208, 209, 228, 247, 256, 257, 269, 270, 278, 285, 289, 294, 302, 307, 308, 315, 317, 321, 325, 329, 339, 343, 360, 364, 366, 372, 374, 376, 379, 380, 382, 384, 386.
Le comité des—rapporte qu'un député s'est servi d'expressions antiparlementaires, qu'il lui a été demandé de se retracter, ce qu'il a refusé de faire. L'orateur, à son tour lui demande de se rétracter et sur refus de ce faire, il le "nomme", 382.
Résolutions adoptées, 74, 88, 93, 112, 136, 140, 164, 167, 170, 184, 199, 202, 205, 209, 228, 248, 258, 270, 279, 285, 289, 307, 308, 315, 318, 322, 325, 329, 340, 343, 361, 367, 375, 377, 379, 381, 383, 384, 390.
Bill octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour 1927 et 1928. (Voir BILLS, *No 17.*)
Amendements proposés à la motion portant formation du comité des subsides, rejetés, 132, 256, 293, 301, 305, 307, 316, 320, 328, 359, 363, 370, 373, 375, 377, 379, 381, 385:
Par M. Duranleau:—
Que le gouvernement ne fournit pas renseignements demandés; qu'il cherche à empêcher le comité des comptes publics de faire examen complet de documents importants, 132.
Par M. Sauvé:—
Que le gouvernement se contente de rapports incomplets sur organisations économiques, industrie, rendement des terres, récoltes, 256.
Par M. Sauvé:—
Que tout en appréciant la prime de défrichement cette Chambre croit juste d'accorder cette prime aux colons propriétaires de lots patentés, etc., 293.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SUBSIDES:—*Suite.*

Par M. Renaud:—
Que les cultivateurs de Montréal n'ont pas le "marché" qu'ils demandent, que le Conseil de Montréal est paralysé *par des options de spéculateurs et de politiciens* et cette chambre regrette qu'aucun moyen ne soit pris pour faire disparaître cet état de choses, 301.

Par M. Dufresne:—
Que le gouvernement doit apporter plus grande attention à la classification des terres dans les régions de colonisation afin d'assurer une prospérité mieux répartie, 305.

Par M. Sauvé:—
Que les colons du comté de Témiscamingue n'ont pas reçu du gouvernement protection à leurs besoins, que par manque de chemins de fer ils sont privés du marché de Rouyn et autres, 307.

Par M. Smart:—
Que le gouvernement devrait prendre mesures que produits des mines d'amiante soient les plus considérables de l'univers, et qu'ils soient convertis en produits manufacturés au Canada, 316.

Par M. Sauvé:—
Que le système d'inspection des écoles rurales devrait être modifié de façon à en obtenir résultat plus efficace; que l'inspecteur devrait avoir moins d'écoles sous sa juridiction pour donner plus d'attention à ses élèves, 320.

Par M. Saint-Jacques:—
Que le gouvernement donne l'exemple de l'extragance dans la construction des écoles techniques et après avoir prêché la nécessité d'écoles attrayantes et avoir imposé aux corporations scolaires rurales des plans de constructions coûteuses, et rejette maintenant sur ces corporations toute la responsabilité des sommes qu'elles ont dépensées pour leurs écoles, 328.

Par M. Crépeau:—
Que le gouvernement a compromis l'avenir économique de la province en aliénant une trop grande étendue du domaine public, n'a pas pris mesures pour connaître la quantité de bois expédié aux Etats-Unis, négligeant ainsi de protéger l'industrie du papier et de la pulpe, 359.

Par M. Gault:—
Que par suite du mauvais état de santé de l'auditeur de la province et de l'incompétence de son assistant, le contrôle des deniers publics et l'apurement des comptes publics ne se sont pas faits conformément à la loi et que le bureau de l'auditeur devrait être réorganisé, 363.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

SUBSIDES:—*Suite.*

Par M. Duranleau:—
Que le gouvernement a dépensé des sommes considérables sans l'autorisation des représentants du peuple réunis en session, entr'autres, pour l'annexe du Palais de justice de Montréal, le nouvel édifice et la rue Sainte-Julie, Québec, l'aile du Palais de justice de Québec, une demoiselle Yvonne Labelle, etc., 370.
Par M. Saint-Jacques:—
Que le gouvernement a émis des mandats spéciaux du 1er juillet 1917 au 30 juin 1926 pour une somme totale de $11,878,-958.00, et que cette pratique est illégale, etc., 373.
Par M. Sauvé:—
Que la foudre cause des dommages considérables aux cultivateurs et que le gouvernement n'a pas pris moyen de protéger le public contre les paratonnerres inefficaces, 375.
Par M. L'Archevêque:—
Que le gouvernement a, par arrêté en conseil du 24 avril 1925, accordé $30,000 à la "Clarke Steamship Co", pour un service entre Montréal et Gaspé, constituant ainsi une usurpation de droits de la Législature, qui seule peut accorder des subsides, 377.
Par M. Renaud:—
Que la somme de $12,000,000 dépensée depuis 1920 pour la colonisation a été en partie dépensée pour des travaux mal faits, au bénéfice de favoris et au détriment des colons, 379.
Par M. Lortie (Soulanges):—
Que tout en approuvant un système de coopérative agricole, cette Chambre considère que la Coopérative Fédérée de Québec devrait être dirigée par des directeurs, sans le contrôle arbitraire du ministre de l'agriculture et devrait leur donner l'indépendance, 381.
Par M. Duranleau:—
Que les lois et règlements concernant la coupe du bois sur lots de colonisation, spécialement dans cantons de Vilmontel, Authier et Uniacke, Abitibi, n'ont pas été observés, et que le gouvernement, durant les trois dernières années, a laissé faire le pillage du bois par millions de pieds, 385.

TAXE SUR LES REPAS:—(Voir LOI 16 GEO. V, c. 55.)

TAXE SUR LES TRANSFERTS:—Loi concernant la—de valeurs mobilières. — (Voir BILLS, *No 65.*)

TÉLÉPHONE:—(Voir BELL—CO; CIE DE—NATIONALE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

TERRES ET FORÊTS:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 25.*)

TERRES PUBLIQUES:—Loi relative aux—propres à la culture.— (Voir BILLS, *Nos 19 et 50.*)

TRAVAIL:—(Voir ACCIDENTS DU—.)

TRAVERSE ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 128.*)

TRAVAUX DE LA SESSION:—État des—, 399.

TRIBUNAUX:—(Voir ILES-DE-LA-MADELEINE; COURS DE RECORDER.)

TROIS-RIVIÈRES:—
1. Loi légalisant signature au bureau d'enregistrement de—. (Voir BILLS, *No 52.*)
2. (Voir CANADIAN INTERNATIONAL PAPER CO.)

UKRAINIAN GREEK ORTHODOX CHURCH OF ST. SOPHIA, MONTREAL:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 140.*)

UKRAINIAN JEWISH CONGREGATION:—Loi constituant en coporation la —. (Voir BILLS, *No 142.*)

UTILITÉS PUBLIQUES:—(Voir COMMISSION DES SERVICES PUBLICS.)

VALEURS MOBILIÈRES:—(Voir TAXE SUR LES TRANSFERTS.)

VAL-RACINE:—Loi constituant en corporation "La Corporation du—. (Voir BILLS, *No 85.*)

VÉHICULES-AUTOMOBILES:—Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 46.*)

VIEWMOUNT LAND CO. LTD:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 154.*)

VILLE-MARIE:—(Voir PALAIS DE JUSTICE; GREFFES DE LA PAIX.)

VILLENEUVE, J.-O.:—Loi concernant la succession de l'honorable—. (Voir BILLS, *No 82.*)

VISITEURS D'ÉCOLES:—Loi relative aux—. (Voir BILLS, *No 67.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

VOIES ET MOYENS:—
1. Constitution du comité des—, 30; formation en comité des—, 391; rapport de résolutions, concours, 391.
2. (Voir BILLS, *No 17.*)

VOIRIE:—Loi concernant la—. (Voir BILLS, *No 48.*)

VOTE DES FEMMES:—(Voir LOI ÉLECTORALE.)

VOTES:—29, 98, 132, 175, 238, 239, 257, 268, 294, 297, 301, 306, 307, 316, 320, 323, 328, 351, 360, 361, 363, 371, 374, 376, 378, 380, 381, 385.

WEVRICK, SOLOMON:—Loi concernant—et le Barreau. (Voir BILLS, *No 102.*)

WOMEN'S HOSPITAL OF MONTREAL:—Loi modifiant la charte de *The*—. (Voir BILLS, *No 146.*)

ZAPPA, ARMAND:—Loi concernant—et la Chambre des notaires. — (Voir BILLS, *No 78.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".